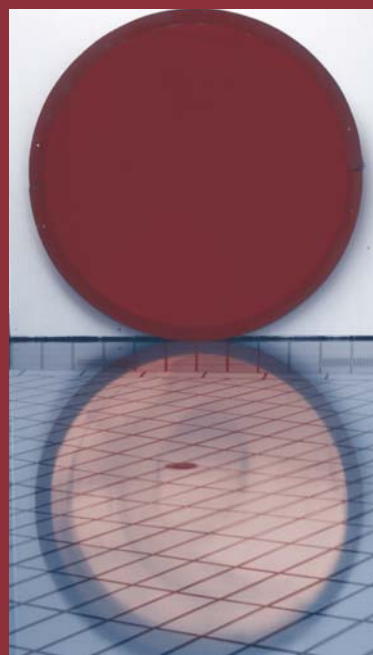


2010

Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie

Photographie
statistique



Une publication
de l'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique

Une réalisation conjointe
du Conseil wallon de l'égalité
entre hommes et femmes
et de l'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique

INEPS
INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE

Coordination de la publication, sous la direction de Daniel Defays (Administrateur général a.i. de l'IWEPS)
et Mathilde Collin (Présidente du CWEHF)
Cardelli Rébecca (IWEPS)

Auteurs des chapitres

Cardelli Rébecca (Attachée scientifique - IWEPS)
Ghaye Béatrice (Chargée de mission - Service général du pilotage du système éducatif – Ministère de la Communauté française)
Gontier Claude (Secrétaire de Commission - CESRW)
Mainguet Christine (Attachée scientifique - IWEPS)
Van Hoof Thérèse (Secrétaire du CWEHF)

Groupe thématique hommes-femmes

Huit personnes ont contribué activement à la réalisation de ces différents chapitres, à travers des discussions nombreuses et riches sur la construction et le choix des indicateurs, dans la définition de certaines notions et par le travail considérable de relecture réalisé souvent dans des délais très courts. Leurs avis et leurs commentaires pertinents ont contribué à la réalisation de cette publication. Sans la collaboration de ces personnes, une telle publication n'aurait pas pu voir le jour.

Cardelli Rébecca (Attachée scientifique - IWEPS)
Foltzer Karine (Consultante - Docteure en sciences de gestion Cnam)
Ghaye Béatrice (Chargée de mission - Service général du pilotage du système éducatif – Ministère de la Communauté française)
Gontier Claude (Secrétaire de Commission - CESRW)
Mainguet Christine (Attachée scientifique - IWEPS)
Kupperberg Deborah (Attachée à la Direction de l'égalité des chances - Ministère de la Communauté française)
Van Hoof Thérèse (Secrétaire du CWEHF)
Vendramin Patricia (Directrice de recherche à la Fondation Travail-Université, professeur invité à l'UCL)

Nous tenons également à remercier très sincèrement toutes les autres personnes qui ont contribué à la réalisation de cette publication, en particulier Thierry Bornand (IWEPS), Marc Debuisson (IWEPS), Anne Deprez (IWEPS), Michel Guérin (Observatoire des Politiques Culturelles), Anne-Catherine Guio (IWEPS), Geneviève Geenens (Direction générale Statistique et Information économique), Nicolas Rogister (Direction générale Statistique et Information économique), Christine Ruyters (IWEPS), Nathalie Stassin (IWEPS), Annick Vandenhooft (IWEPS), Patricia Vella (CESRW) ainsi que les membres du CWEHF.

Conception graphique et impression

IPM Printing

Editeur responsable : Daniel Defays

Dépôt légal

D/2010/10158/3

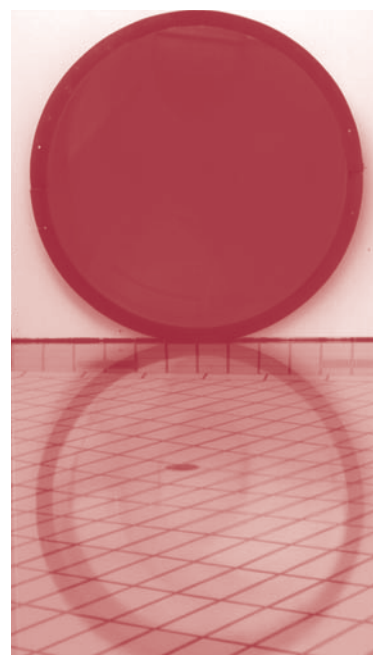
IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE- NAMUR
Tel : 081 46 84 11
Fax : 081 46 84 12
[Http://statistiques.wallonie.be](http://statistiques.wallonie.be)
info@iweps.be

2010

Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie

Photographie
statistique



INTRODUCTION	7
1. POPULATION ET TYPES DE MÉNAGES	11
Population wallonne et belge au 1 ^{er} janvier 2008	13
Espérance de vie	14
Les ménages	14
La population étrangère en Wallonie et en Belgique	15
2. ENSEIGNEMENT	17
Niveau du diplôme le plus élevé obtenu	19
Certificats et diplômes délivrés récemment aux différents niveaux de l'enseignement	27
Participation à des dispositifs de formation continue, différence selon le sexe en 2009	31
3. MARCHÉ DU TRAVAIL	33
Structure d'activité de la population wallonne	37
Caractéristiques de la participation des femmes au marché du travail	44
4. REVENUS ET PAUVRETÉ	63
Les Salaires	66
Le risque de pauvreté	71
Le droit à l'intégration sociale	77
Le surendettement	80
5. SANTÉ	83
La santé subjective	87
Maladies chroniques, affections de longue durée ou handicap	90
Santé mentale	93
Population souffrant d'obésité (IMC \geq 30) et de carence pondérale (IMC $<$ 18,5)	98
Maladies sexuellement transmissibles	99
Surconsommation d'alcool	102
Consommation de tabac	104
6. LOISIRS ET ACTIVITÉS CULTURELLES	107
7. LES EXPÉRIENCES DES FEMMES ET DES HOMMES EN MATIÈRE DE VIOLENCE	125
Prévalence de l'expérience de violence au cours de la vie	128
Violence dans le couple et par l'ex-partenaire	132
CONCLUSION	135
MÉTHODOLOGIE	137
ANNEXES	141
POUR ALLER PLUS LOIN	147

INTRODUCTION

Dès sa création en 2004, l'Institut Wallon de la Prospective, de l'Evaluation et de la Statistique (IWEPS), dirigé à l'époque par Jean Houard, s'est intéressé aux différences de situations entre les femmes et les hommes en Wallonie. A cette époque déjà, il avait été question d'aborder les différences de sexe comme une grille de lecture applicable à de nombreuses thématiques sociales (emploi, formation, santé,...) et non comme une thématique particulière isolable des autres. Ainsi, pour reprendre la formulation d'une spécialiste en la matière : « Que l'on s'intéresse à l'école, à l'emploi, à l'immigration, à la famille, à la santé, aux retraites ou à tout autre problème social, le genre est un des axes essentiels de la connaissance, un outil indispensable à l'intelligence du monde social »¹.

En 2005, l'IWEPS, en tant qu'institut scientifique wallon de service public, a décidé de réaliser une publication statistique sur le genre, suite à différentes demandes et, entre autres, à celle du Conseil Wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes (CWEHF). Ce Conseil, lieu de dialogue régional en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a exprimé depuis le début de ses travaux, le souhait de disposer de statistiques sexuées et a souligné l'importance d'avoir, au niveau régional, un outil qui permette d'accéder rapidement à une série de données statistiques pour mettre en perspective les débats relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette publication s'inscrivait également dans les missions confiées à

l'IWEPS dans le cadre du décret du 27 mai 2004 relatif à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de formation professionnelle. La mission confiée à l'IWEPS vise à analyser, concrètement, à partir d'indicateurs statistiques, la mise en application dans les faits de ce principe d'égalité. Un rapport sur le sujet, intitulé « Femmes et hommes en Wallonie : portrait statistique » a ainsi vu le jour en 2005.

En 2008, une nouvelle publication de l'IWEPS, « Les facteurs de précarité. Photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie » relevait les facteurs de précarité en Wallonie, les articulations entre ces facteurs et les catégories de personnes particulièrement vulnérables. L'intérêt suscité par ces deux publications auprès du monde politique, syndical, associatif, administratif, etc. a amené à poursuivre ce travail et même à l'élargir. Le Gouvernement wallon a en effet pris ces dernières années différentes mesures pour progresser dans la lutte contre certaines formes de discrimination. Avec la modification du décret de 2004² et celle du décret du 6 novembre 2008³, le Gouvernement a marqué sa volonté d'élargir son champ d'action, qui visait à l'origine l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et la formation, à d'autres formes de discriminations et à d'autres domaines comme la santé, le logement,... Suite à ces modifications (introduites dans le décret du 19 mars 2009⁴), l'IWEPS s'est vu confier

¹ Voir MARUANI, M. Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs. Paris : La découverte, 2005. P.12.

² Décret du 27 mai 2004 relatif à l'égalité de traitement entre en matière d'emploi et de formation professionnelle.

³ Décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.

⁴ Décret du 19 mars 2009 modifiant, en ce qui concerne le champ d'application, le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, en ce compris la discrimination entre les femmes et les hommes, en matière d'économie, d'emploi et de formation professionnelle.

une nouvelle mission qui consiste à collecter, centraliser et diffuser les études, les analyses, les informations relatives à la lutte contre certaines formes de discrimination.

En 2010, il a ainsi été décidé de poursuivre, en collaboration avec le CWEHF, la série de publications sur les femmes et les hommes en Wallonie, mais également de traiter les formes de discrimination touchant d'autres publics cibles dans de nouveaux cahiers afin de répondre à cette nouvelle mission décrétalement.

La nouveauté introduite cette année touche donc à la diversité des publics qui font l'objet d'une description statistique, mais aussi aux matières et champs de compétences envisagés. En effet, les collaborations qui se sont mises en place dans le cadre de ce projet, notamment avec des services de la Communauté française, nous ont permis de développer de nouvelles thématiques et d'élargir l'analyse à de nouveaux champs de compétence.

Le premier volume propose une représentation statistique de la situation des femmes et des hommes dans différents domaines. Un deuxième volume intitulé « La situation des jeunes en Belgique francophone. Photographie statistique » sera quant à lui consacré spécifiquement aux jeunes, en proposant, lorsque les données le permettent, une lecture sexuée de la situation des jeunes.

Le choix de se concentrer sur les jeunes, en sélectionnant comme critère de discrimination l'âge et le sexe a été motivé par les résultats de travaux récents sur cette tranche d'âge. De nombreuses études mettent en évidence des situations inégalitaires entre les jeunes et les autres groupes d'âge que ce soit au niveau de l'emploi, de la santé ou du parcours scolaire, mais aussi au sein même du groupe des jeunes entre les filles et les garçons.

La suite de ce travail de collecte de statistiques en vue de rendre compte de la situation en matière d'égalité entre les individus se poursuivra en 2011, avec la parution de deux autres cahiers consacrés respectivement aux personnes immigrées et aux personnes handicapées.

L'élargissement du champ d'analyse, avec le passage du décret relatif à l'égalité de traitements à celui sur la lutte contre les discriminations, nécessite une clarification des notions d'égalité, d'égalité des chances et de discrimination⁵.

À ce sujet, les indicateurs permettant de mesurer les discriminations ne sont pas nombreux et l'on constate, dans les faits, que l'identification des formes de discrimination, et la mesure de celles-ci sont des tâches difficiles. Les informations disponibles actuellement portent sur les résultats d'études qualitatives réalisées dans des domaines spécifiques, mais il n'existe pas en Wallonie, de données « macro » sur les discriminations qui permettraient de pouvoir mesurer l'ampleur du phénomène dans les différents domaines de la vie, comme l'emploi, la santé, l'enseignement, la culture, etc. La plupart des données administratives collectées au niveau régional n'ont par ailleurs pas été conçues pour mesurer les formes de discrimination qui sont à l'œuvre dans la société.

Nous avons donc choisi, dans cette nouvelle publication, de nous centrer sur le principe d'égalité⁶ et sur les critères de discrimination repris dans le décret à partir desquels une photographie statistique de la situation en Wallonie est dressée. Cette image statistique porte avant tout sur l'application concrète de certains droits fondamentaux et tente de mettre en lumière, les différenciations entre les individus qui relèvent parfois de situations inégalitaires présentes dans notre société.

Il est toutefois important de ne pas confondre les notions d'inégalité et de discrimination qui renvoient à des approches différentes, mais néanmoins complémentaires de la réalité sociale. Ces notions doivent donc être abordées à partir d'indicateurs différents.

L'objectif de cette publication est d'abord de fournir, à partir de la collecte de données administratives, de données d'études quantitatives ou qualitatives, une image concrète et chiffrée de la situation des femmes et des hommes en Wallonie afin de faire ressortir des différences susceptibles d'être le reflet d'inégalités entre individus. Cette étape est un préalable nécessaire pour mettre en place des actions et des politiques globales et transversales en matière de lutte contre les discriminations. Pour construire une politique en matière d'égalité, il importe en effet de pouvoir s'appuyer sur une vision objective de la réalité sociale.

Les données sont élaborées à partir de sources diverses qui permettent d'apporter un éclairage original et plus pointu sur les réalités observées. L'exploitation des données est centrée sur la situation en Wallonie même si des comparaisons régionales sont proposées lorsqu'elles apportent un complément d'information à l'analyse. De même, si la photographie a été réalisée à un moment

⁵ Par discrimination, le décret wallon entend à la fois les formes de distinction directe « lorsqu'à situation comparable, une personne est traitée de manière parfois moins favorable qu'une autre », les formes de distinction indirecte « lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner, par rapport à d'autres personnes, un désavantage particulier pour des personnes » fondées sur l'un des critères protégés par le décret. Les critères protégés sont « la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale ». Voir Art. 4. du décret du 6 novembre 2008.

⁶ En considérant qu'il y a inégalité lorsque les différences observées reposent sur l'un des critères de discrimination repris dans le décret.

précis dans le temps, il n'est pas rare de trouver dans la publication des comparaisons entre différentes années d'observation ou encore des évolutions d'un même indicateur dans le temps, à chaque fois que la prise en compte de la temporalité présente un intérêt dans la compréhension du phénomène observé.

Le rapport commence par une présentation de la population et des types de ménages en Wallonie. Un chapitre consacré à l'enseignement, aux niveaux de diplôme des femmes et des hommes et à l'orientation scolaire questionnera l'idée selon laquelle les femmes seraient moins diplômées que les hommes. Ce regard sur la formation scolaire des filles et des garçons devrait aider à mieux comprendre les différences d'insertion des femmes et des hommes sur le marché du travail en saisissant les caractéristiques du marché de l'emploi féminin. Comme le suivi d'un tracé, après avoir analysé le parcours scolaire, l'insertion sur le marché du travail, le rapport s'intéresse aux revenus des femmes et des hommes en Wallonie et aux situations de pauvreté qui touchent certains groupes d'individus. Dans l'analyse des différenciations entre « femmes et hommes », la question de la santé est également abordée, en observant l'évolution de l'état de santé des citoyen-ne-s en Wallonie, au cours de ces dernières années.

Enfin, l'analyse se termine par un regard sur une thématique longtemps confinée à la sphère privée et qui semble désormais, suite aux initiatives récentes prises sur le plan politique, être envisagée dans une perspective de politique publique : il s'agit de la violence entre partenaires.

Mathilde Collin

Présidente du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes

La réflexion sur la mesure des inégalités débute au sein de l'IWEPS. L'amélioration de la connaissance sur cette question se développera parallèlement à la mise en place de nouveaux outils statistiques, mais aussi grâce à des processus de collaboration avec des actrices et des acteurs d'horizons différents, qui apportent un savoir, une expertise, une pratique déjà nourrie d'expériences nombreuses et diverses sur les publics cibles que nous souhaitons, à l'avenir, mettre en lumière.

Pour ces deux premiers volumes, l'IWEPS a aussi voulu privilégier une méthodologie novatrice, en créant un groupe de travail pour chaque groupe cible. Ces groupes thématiques ont rassemblé des personnes d'horizons différents : scientifiques, partenaires administratifs, partenaires sociaux, acteurs de terrain, spécialistes de la question du genre,... qui ont apporté, par leur expérience, leur réflexion et leurs conseils, du sens et des clés d'analyse pour lire et interpréter les indicateurs sélectionnés. Qu'elles soient vivement remerciées pour leur collaboration riche et stimulante.

Comme dans toute publication, des choix ont dû être opérés et des thèmes ont été privilégiés. Le choix des indicateurs qui ont été retenus ne vise ni à dramatiser une situation existante, ni à en relativiser l'ampleur, mais plutôt à offrir une clé de lecture qui permette d'approcher certaines thématiques avec un autre regard, orienté sans aucun doute vers la recherche d'une plus grande égalité entre tous les individus.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes une excellente lecture,

Daniel Defays

*Administrateur général a.i.,
Institut wallon de l'évaluation, de la prospective
et de la statistique*

1

**POPULATION ET
TYPES DE MÉNAGES**

Le nombre de femmes et d'hommes en Wallonie, leur répartition par classe d'âge, l'espérance de vie ou encore la composition des ménages privés wallons... les quelques chiffres clés en la matière sont présentés dans ce chapitre.

Population wallonne et belge au 1^{er} janvier 2008

Tableau 1.1

Répartition de la population belge et wallonne selon le sexe au 1^{er} janvier 2008

Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique (Statistiques démographiques)

	Wallonie		Belgique	
	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	1 778 385	51,4	5 442 557	51,0
Hommes	1 678 390	48,6	5 224 309	49,0
Total	3 456 775	100,0	10 666 866	100,0

Au 1^{er} janvier 2008, la population wallonne comptait 3 456 775 habitants (dont 51,4% de femmes et 48,6% d'hommes), soit 32,4% de la population belge. La surreprésentation féminine est un peu plus grande en Wallonie qu'en Belgique (+0,4 point). Par rapport au 1^{er} janvier 2007, la Wallonie compte 20 896 unités ⁷ de plus, l'augmentation wallonne étant pour l'essentiel due aux mouvements migratoires (+ 16 202 unités) ⁸.

Au 1^{er} janvier 2008, 24,3% de la population wallonne avait moins de 20 ans, 59,3% avait entre 20 et 64 ans et 16,4% avait plus de 65 ans.

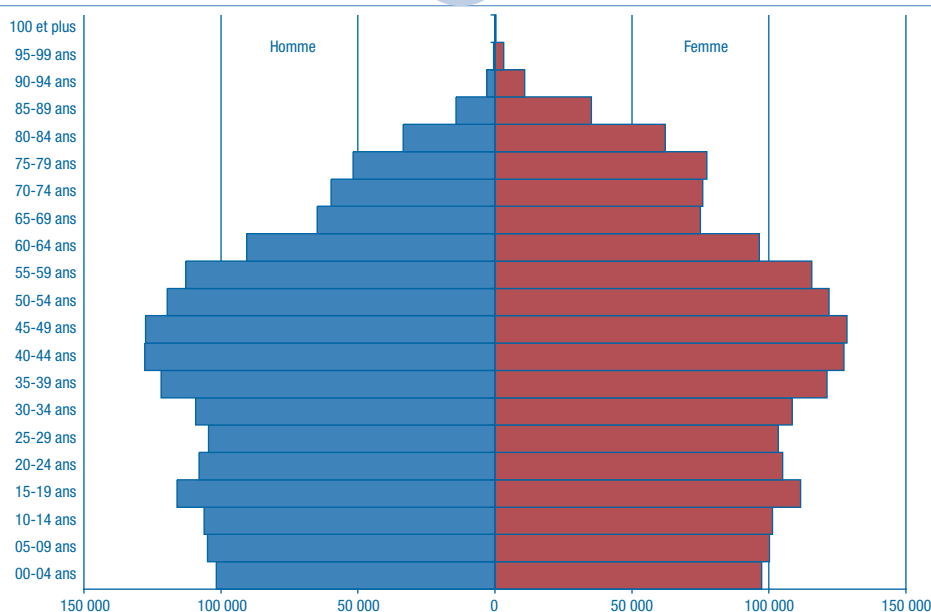
Comparativement à la Belgique, on note que la Wallonie compte proportionnellement un peu plus de jeunes (23% pour la Belgique contre 24,3% pour la Wallonie, soit un différentiel de 1,3%), et légèrement moins de personnes âgées (17% pour la Belgique contre 16,4% pour la Wallonie, soit un différentiel de 0,6%).

Par ailleurs, on soulignera que c'est à partir de la tranche d'âge 45-49 ans que le nombre de femmes devient supérieur à celui des hommes : en Wallonie, elles représentent 54,1% des personnes de plus de 45 ans.

Graphique 1.1

Pyramide des âges de la population wallonne au 1^{er} janvier 2008

Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique (Statistiques démographiques)



⁷ L'augmentation de 20 896 unités en 2007 se répartit comme suit : solde migratoire (16 202) + solde naturel (2 950) + ajustement statistique (1 744).

⁸ Ces mouvements comptabilisant à la fois les migrations interrégionales et les migrations internationales. On a par ailleurs dénombré, durant l'année 2007, 38 813 naissances pour 35 863 décès, créant un solde naturel de 2 950 unités.

Espérance de vie

Tableau 1.2

Espérance de vie à la naissance selon le sexe, comparaison Wallonie-Belgique

Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique

	Wallonie		Belgique	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1979-1982	68,6	76,2	70,0	76,8
1988-1990	70,9	78,4	72,4	79,1
1998-2000	73,3	80,4	74,9	81,3
2004-2006	74,8	81,5	76,7	82,5

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter au fil des générations tant chez les hommes que chez les femmes. En effet, si dans les années 1979-1982, l'espérance de vie des Wallons était de 68,6 ans et celle des Wallonnes de 76,2 ans, elle était pour les années 2004-2006, de 74,8 ans pour les hommes et de 81,5 ans pour les femmes. En presque trois décennies, l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes a en effet augmenté respectivement de 6,2 ans et de 5,3 ans en Wallonie. Toutefois, un écart entre les sexes subsiste. Dans la table de mortalité 2004-2006 de la Wallonie, l'avantage des femmes est de 6,7 ans d'espérance de vie en plus à la naissance.

On ajoutera à cet égard que c'est en Wallonie que l'écart entre les sexes est le plus élevé, le différentiel entre hommes et femmes étant de 5,5 ans à Bruxelles et de 5,3 ans en Flandre.

En outre, le tableau ci-dessus montre que l'espérance de vie à la naissance de la population wallonne est inférieure à celle de la population belge dans son ensemble (-1,9 an pour les hommes et -1,0 an pour les femmes).

Les ménages

Tableau 1.3

Nombre de ménages privés par taille, en Wallonie et en Belgique, au 1^{er} janvier 2008

Source : Direction générale Statistique et Information économique

	Région wallonne		Belgique	
	Nombre	%	Nombre	%
Hommes seuls	242 312	16,3	718 779	15,7
Femmes seules	273 711	18,4	815 538	17,8
1 pers.	516 023	34,7	1 534 317	33,5
2 pers.	448 593	30,2	1 448 224	31,7
3 pers.	234 453	15,8	700 387	15,3
4 pers.	183 055	12,3	580 501	12,7
5 pers. et +	102 966	6,9	306 090	6,7
Total	1 485 090	100	4 569 519	100

La Wallonie comptait, au 1^{er} janvier 2008, 1.485.090 ménages privés, soit 32,5% de l'ensemble des ménages privés du pays.

Sur l'ensemble des ménages privés wallons, 34,7% sont composés d'une seule personne, 30,2% sont composés de deux personnes. Suivent ensuite les ménages de

3 personnes (15,8%), les ménages de 4 personnes (12,3%) et enfin les ménages de 5 personnes et plus (6,9%). La taille moyenne des ménages privés wallons était au 1^{er} janvier 2008 de 2,3 personnes.

La population étrangère en Wallonie et en Belgique

Dans les données administratives, nous ne disposons que du chiffre relatif à la population de nationalité étrangère (définition basée sur le droit). Rappelons que celui-ci ne recouvre pas les personnes de nationalité belge mais ayant une origine étrangère. Partant des chiffres officiels ⁹, nous constatons qu'en 2008, la population étrangère représente 9,1% de la population totale en Belgique.

La présence étrangère varie sensiblement, comme le montre le tableau ci-dessous, selon les régions. En chiffres absolus, c'est en région flamande que sont comptabilisés le plus grand nombre d'étrangers. Par contre, la proportion d'étrangers au sein de la population totale est la plus importante en Région bruxelloise (28,1% contre 9,3% en Wallonie et 5,8% en Flandre).

Tableau 1.5

Répartition de la population étrangère par région, au 1^{er} janvier 2008

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

	Femmes	Hommes	Total	Proportion d'étrangers en %
Wallonie	157 213	164 822	322 035	9,3
Bruxelles-capitale	148 499	146 544	295 043	28,1
Flandre	170 839	183 531	354 370	5,8
Total des régions	476 551	494 897	971 448	9,1

En ce qui concerne la présence étrangère en Wallonie, il est important de souligner que celle-ci est relativement stable ces dernières années (9,10% en 2004, 9,08% en 2005, 9,15% en 2006 et 9,2% en 2007) et majoritairement européenne ¹⁰.

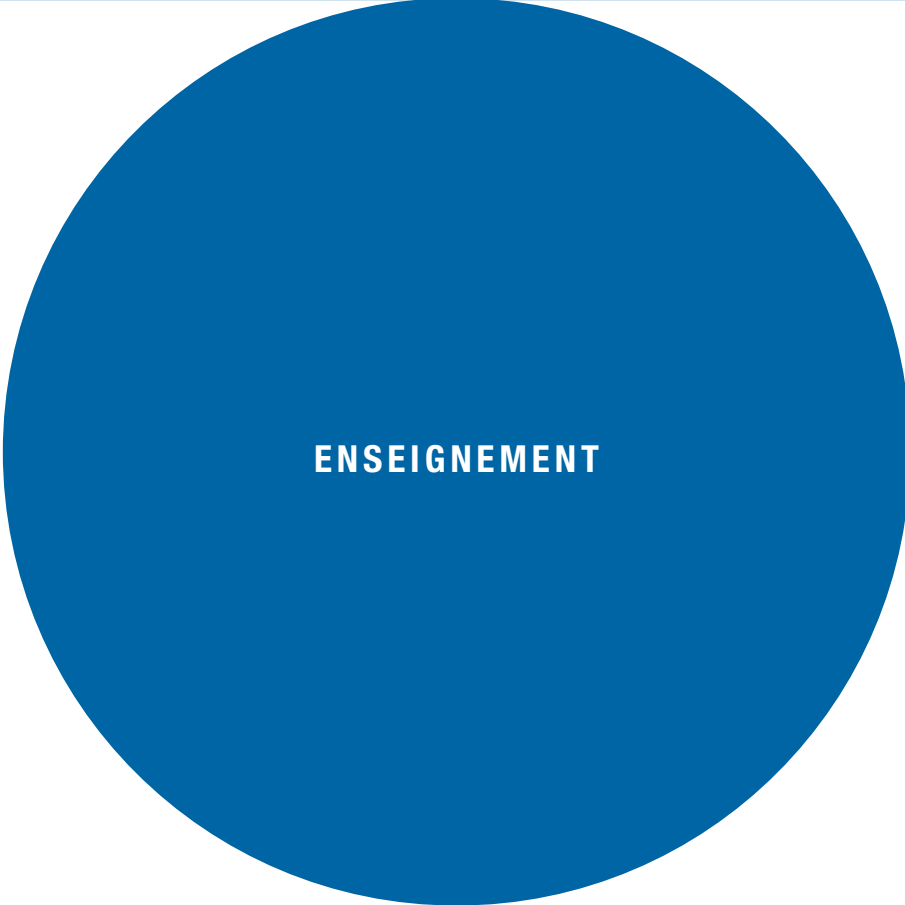
Cependant, on peut penser « qu'une des raisons (...) de cette stagnation de la population étrangère, malgré

une importante dynamique migratoire, est liée à la forte croissance du nombre d'acquisitions ou d'attributions de la nationalité belge. (...) Le droit de la nationalité et les nouvelles opportunités qu'il offre aux étrangers pour devenir belge constituent en effet le principal moteur de la dynamique démographique de la population étrangère » ¹¹.

⁹ Source : SPF Économie voir notamment le lien suivant : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/natact/beletr/index.jsp>

¹⁰ Pour plus de détails, voir également Regards sur la Wallonie, CESRW, 2008.

¹¹ Voir notamment à ce sujet le rapport suivant : Fondation Roi Baudouin. *Débats belges pour une politique migratoire. Facts and figures*. Février 2008.



Le niveau d'instruction augmente dans la population wallonne. Une indication en est fournie par la répartition de la population selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, à différentes tranches d'âge. Cette amélioration est plus nette parmi les femmes puisque proportionnellement plus de femmes obtiennent, dans les générations récentes, un diplôme de l'enseignement supérieur. D'avantage de femmes que d'hommes ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de type court.

La part des jeunes qui, actuellement encore, quittent l'école sans avoir obtenu de certificat de fin d'enseignement secondaire reste importante en Wallonie. Ici encore les comportements des filles diffèrent de ceux des garçons. Ce sont en majorité des garçons qui quittent l'école sans qualification.

A chaque niveau d'enseignement, les domaines d'études choisis par les femmes diffèrent de ceux choisis par les hommes. Les filles obtiennent plus souvent un certificat d'enseignement secondaire supérieur général ou un certificat dans le domaine des services aux personnes. Les certificats délivrés aux garçons couvrent une palette plus large de domaines d'études. Les orientations d'études restent conformes à une répartition classique des rôles entre hommes et femmes.

De manière générale, les femmes semblent participer plus que les hommes à des activités d'éducation et de formation continue.

Niveau du diplôme le plus élevé obtenu

Cette première partie s'attache à décrire les niveaux des diplômes les plus élevés obtenus dans la population adulte en mettant en évidence les particularités des répartitions entre les niveaux dans la population féminine et dans la population masculine.

Les Wallon-ne-s âgé-e-s de 25 à 64 ans qui ne sont plus étudiant-e-s se répartissent de manière quasi égale entre trois niveaux de diplôme : un tiers n'a pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, un peu moins d'un tiers est diplômé de l'enseignement supérieur, les autres ont obtenu au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Le niveau de qualification des femmes de 25 à 64 ans est un peu plus élevé que celui des hommes puisque proportionnellement plus de femmes ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (33% par rapport aux 28% pour les hommes de la même tranche d'âge)

tandis que la proportion d'hommes et de femmes qui n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire inférieur est similaire (environ 33%).

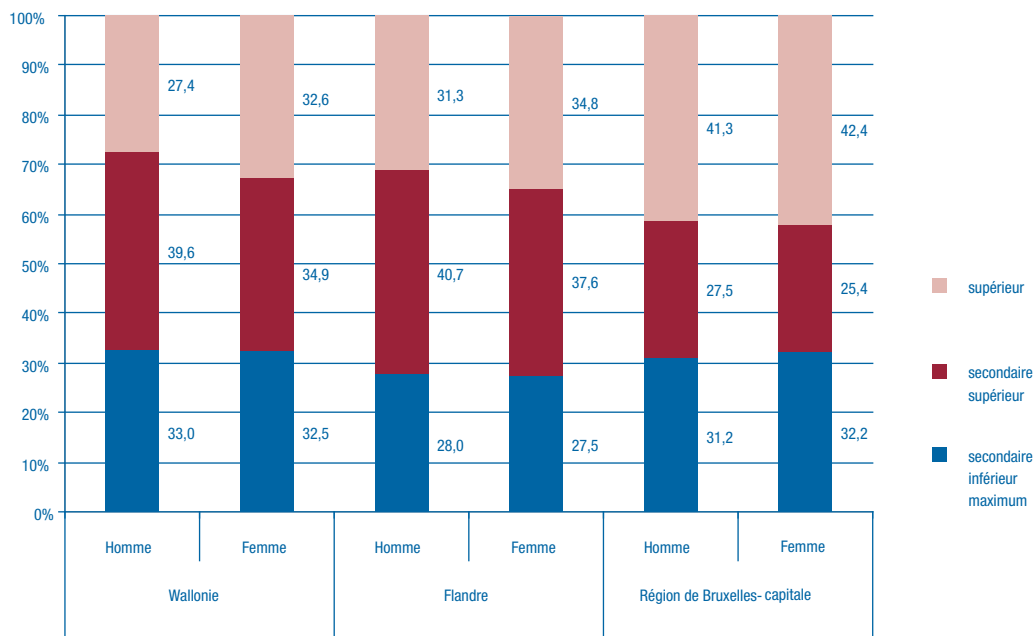
La structure des qualifications est légèrement différente en Flandre où la part des « peu qualifiés » est plus faible et la part des « plus qualifiés » supérieure. A Bruxelles, il est important de relever la part importante de personnes diplômées de l'enseignement supérieur (plus de 40%), alors que la part des « peu qualifiés » avoisine les 30%, soit un peu moins qu'en Wallonie mais un peu plus qu'en Flandre.

Quelle que soit la région, les femmes ont globalement des niveaux de diplôme plus élevés que les hommes. C'est en région bruxelloise, que les écarts observés, selon le sexe, dans les répartitions entre les trois catégories de diplôme parmi les personnes de 25 à 64 ans sont les plus faibles et en Wallonie, qu'ils sont les plus élevés.

Graphique 2.1

Répartition des adultes de 25 à 64 ans qui ne sont plus étudiant-e-s, selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, par région de domicile et par sexe, en 2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail -
Calculs : IWEPS



L'examen de la répartition des niveaux de diplôme à différentes tranches d'âge met en évidence l'augmentation progressive du niveau de qualification en Wallonie. La toute grande majorité des certificats et diplômes sont obtenus lors de la formation initiale.

La statistique présentée ici ne reprend pas les personnes qui suivaient un enseignement au moment de l'enquête (entre 1 et 2,5% des 25-64 ans selon les niveaux de diplôme, le sexe et l'âge) mais tient compte des diplômes obtenus à l'âge adulte dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale.

Les tendances observées rendent principalement compte du remplacement de générations peu diplômées par des cohortes de jeunes qui fréquentent plus longtemps le système éducatif. C'est chez les femmes que les changements sont les plus marqués entre les générations.

Alors que dans la tranche d'âge des 55-64 ans, 45% des hommes et 50% des femmes n'ont pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur, ces pourcentages avoisinent les 20% parmi les jeunes générations de 25 à 34 ans qui ne sont plus aux études (21% des hommes et 19% des femmes). La grande majorité (66%) des Wallonnes âgées de plus de 64 ans n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

A l'inverse, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevée parmi les jeunes générations. La progression est beaucoup plus forte en ce qui concerne les femmes puisque la part des diplômées de l'enseignement supérieur de type court est trois fois plus élevée parmi les 25-34 ans que parmi les femmes âgées de 65 ans et plus ; et près de 10 fois supérieure pour ce qui est de la part des diplômées de l'enseignement supérieur de niveau universitaire.

Tableau 2.1

Répartition des adultes wallon-nes qui ne sont plus étudiant-e-s selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, par catégorie d'âge et par sexe, en 2009, en %

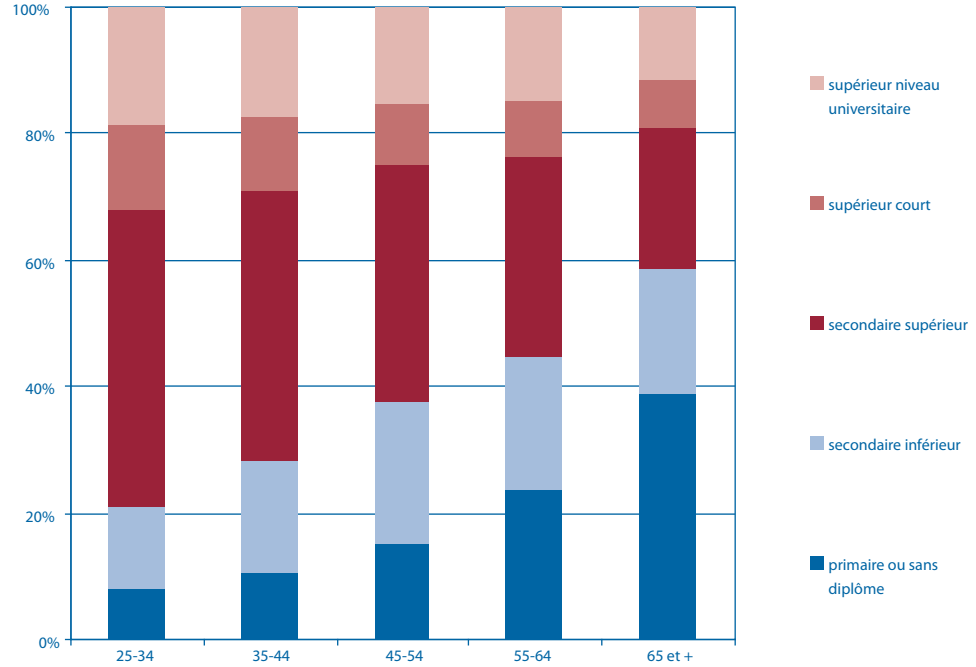
 Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail -
 Calculs : IWEPS

		25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total 25-64 ans
Hommes	primaire ou sans diplôme	8,1	10,5	15,1	23,8	38,9	14,3
	secondaire inférieur	13,0	17,8	22,3	20,8	19,6	18,7
	moins que secondaire supérieur	21,2	28,3	37,4	44,6	58,5	33,0
	secondaire supérieur	46,8	42,4	37,7	31,7	22,5	39,6
	supérieur court	13,4	12,1	9,9	9,1	7,6	11,1
	supérieur niveau universitaire	18,6	17,2	15,0	14,6	11,4	16,3
Total Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes	primaire ou sans diplôme	6,6	8,5	16,6	25,2	50,4	14,3
	secondaire inférieur	12,2	15,8	19,7	24,5	21,0	18,2
	moins que secondaire supérieur	18,8	24,3	36,3	49,7	71,4	32,5
	secondaire supérieur	37,6	38,5	33,6	29,9	19,5	34,9
	supérieur court	21,4	19,6	16,7	13,1	6,6	17,6
	supérieur niveau universitaire	22,2	17,6	13,5	7,3	2,4	15,0
Total Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	primaire ou sans diplôme	7,4	9,5	15,8	24,5	45,7	14,3
	secondaire inférieur	12,6	16,8	21,0	22,7	20,4	18,4
	moins que secondaire supérieur	20,0	26,3	36,8	47,2	66,2	32,8
	secondaire supérieur	42,2	40,5	35,7	30,8	20,7	37,2
	supérieur court	17,4	15,8	13,3	11,1	7,0	14,4
Somme Total	supérieur niveau universitaire	20,4	17,4	14,2	10,9	6,0	15,7
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 2.2

Répartition des hommes wallons qui ne sont plus étudiants selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, par catégorie d'âge, en 2009, en %

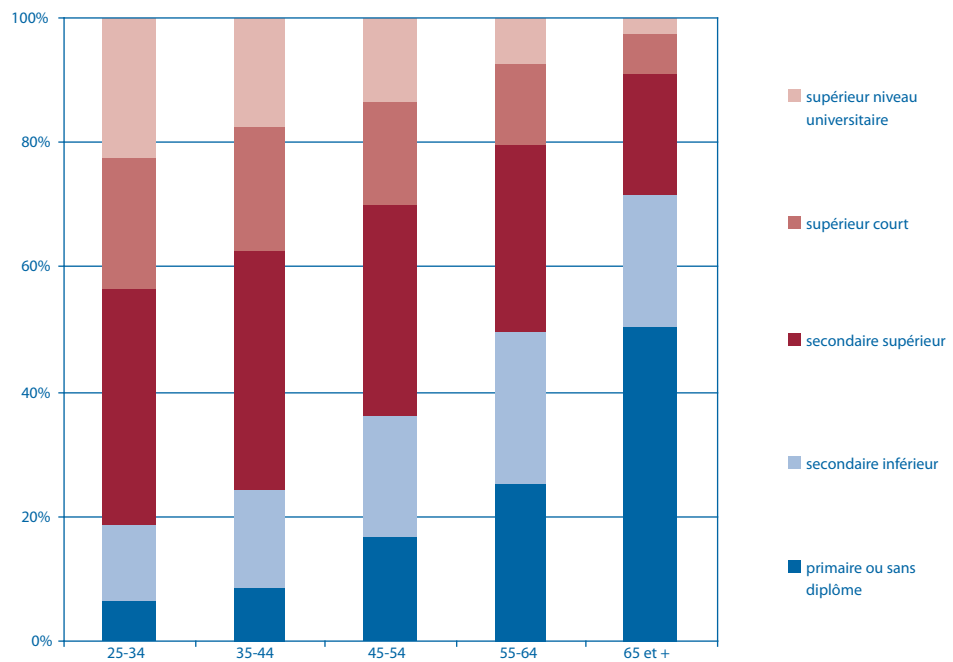
Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Graphique 2.3

Répartition des femmes wallonnes qui ne sont plus étudiantes selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, par catégorie d'âge, en 2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



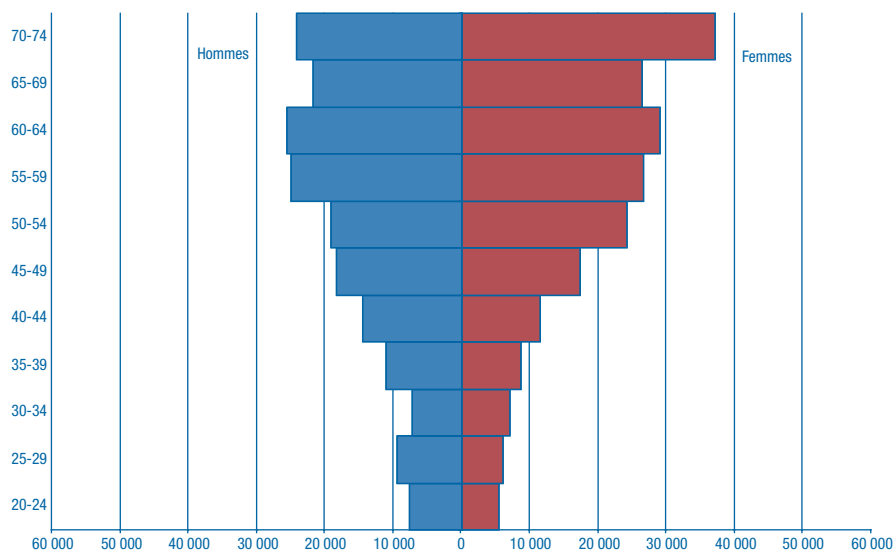
La représentation graphique du tableau 2.1 met mieux encore en évidence les modifications dans la structure des qualifications, en Wallonie, selon les catégories d'âge et le sexe. Lorsque l'on compare les générations les plus âgées et les générations les plus jeunes, la progression de la part des diplômé-e-s de l'enseignement secondaire supérieur est constante, quel que soit le sexe. La part des diplômées de

l'enseignement secondaire supérieur est cependant équivalente entre 25 et 44 ans. Le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur augmente lui aussi mais plus légèrement lorsqu'on envisage le passage des générations les plus âgées vers les populations les plus jeunes. La progression est plus importante pour les femmes que pour les hommes.

Graphique 2.4

Pyramide des âges des wallon-ne-s qui ne sont plus étudiant-e-s et qui sont diplômé-e-s au maximum de l'enseignement primaire, en 2009

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



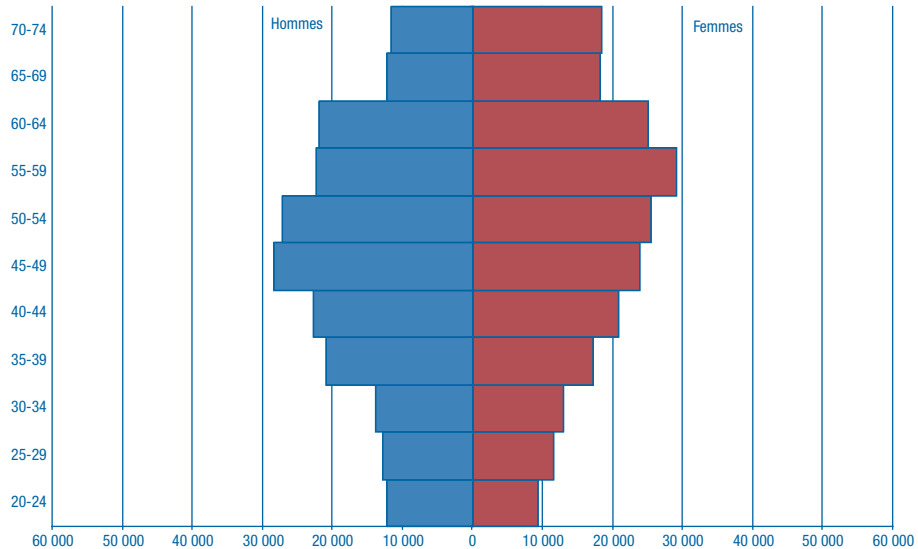
Les pyramides des âges qui suivent fournissent une information complémentaire sur le volume de personnes concernées, aux différentes catégories d'âge, en comparant terme à terme les hommes et les femmes.

Le nombre de femmes de plus de 50 ans qui n'ont obtenu qu'un diplôme de l'enseignement primaire au maximum est plus élevé que le nombre d'hommes très peu qualifiés dans les mêmes tranches d'âge. Par contre, dans les catégories d'âge en deçà de 50 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes à n'avoir pas poursuivi de scolarité.

Graphique 2.5

Pyramide des âges des wallon-ne-s qui ne sont plus étudiant-e-s et qui sont diplômé-e-s de l'enseignement secondaire inférieur, en 2009

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Dans la plupart des tranches d'âge, les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les personnes

diplômées au plus de l'enseignement secondaire inférieur. Cette tendance s'inverse à partir de 55 ans.

Tableau 2.2

Taux de jeunes de 18 à 24 ans diplômé-e-s au maximum de l'enseignement secondaire inférieur et qui ne suivent plus ni études ni formations selon le sexe et la région, en 2009, en %

Note : les personnes « aux études », mais en congé durant la période de référence (le mois qui précède), ont été considérées comme suivant un enseignement.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS

	Hommes	Femmes	Total
Wallonie	16,2	11,4	13,8
Flandre	9,9	7,2	8,6
Région de Bruxelles Capitale	18,2	13,2	15,6
Belgique	12,8	9,3	11,1

La part des jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté prématurément l'école est de près de 14% en Wallonie, contre près de 9% en Flandre et près de 16% en Région bruxelloise. Quelle que soit la région, c'est parmi les garçons que le problème de l'abandon des études avant l'obtention d'un certificat de fin d'enseignement secondaire, et la non reprise d'études par la suite, se pose avec le plus d'acuité. L'écart entre les garçons et les filles est plus marqué en Wallonie et en Région bruxelloise qu'en Flandre.

La part des jeunes qui, actuellement encore, quittent l'école sans avoir obtenu un certificat de fin d'enseignement secondaire reste importante en Wallonie malgré une scolarité obligatoire jusque 18 ans. Un focus sur ces jeunes qui quittent avant terme l'enseignement secondaire ordinaire permet de mettre en évidence les comportements différents des filles et des garçons. Les pays européens ont décidé de limiter à 10% la part des jeunes de 18 à 24 ans qui quittent l'école sans certificat de fin de l'enseignement secondaire et ne poursuivent plus ni études, ni formation.

Le graphique suivant reprend le nombre de jeunes qui quittent l'enseignement ordinaire de plein exercice (y compris l'enseignement en alternance) avant la fin de leurs études secondaires. La base de données de la Direction de l'enseignement obligatoire permet de prendre en compte la dernière année fréquentée. Une partie de ces jeunes termine sa formation initiale à ce moment, une autre reprendra des études ou une

formation dans les années qui suivent, notamment dans le cadre de la formation en alternance ou de l'enseignement de promotion sociale.

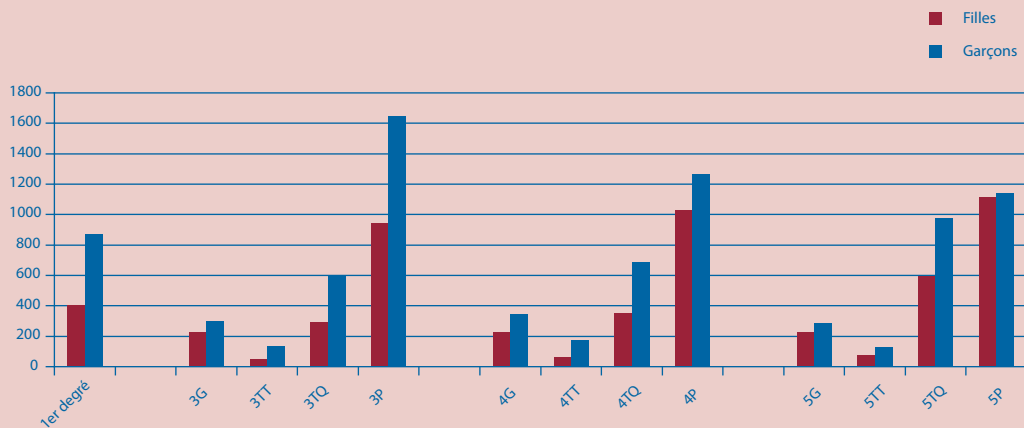
Les données utilisées sont relatives à l'année scolaire 2007/2008, et portent sur l'ensemble de la Communauté française ¹².

Graphique 2.6

Nombre de jeunes qui quittent avant terme l'enseignement secondaire ordinaire, en fonction de la dernière année fréquentée, par sexe, année scolaire 2007/2008, en Communauté française

Note : voir annexes

Source : DGEO/ETNIC – Calculs Service du pilotage de l'enseignement



Dans le courant de l'année scolaire 2007/2008, en Communauté française, 14 155 jeunes ont quitté l'enseignement secondaire avant terme ; 38% d'entre eux avaient moins de 17 ans, 40% étaient des filles, la majorité, 60%, était des garçons.

Les départs sont plus fréquents après une 3^e professionnelle, mais la tendance est forte également dans les années ultérieures de la forme professionnelle de l'enseignement et, dans une moindre mesure, dans l'enseignement technique de qualification.

¹² Plus d'informations dans *Les indicateurs de l'enseignement 2009*, indicateur 23.

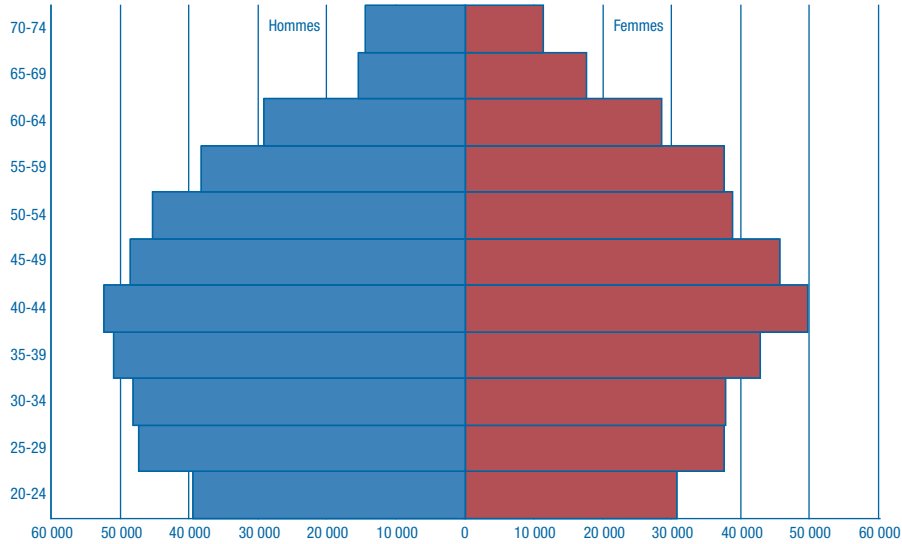
Les graphiques qui suivent (2.7, 2.8, 2.9) présentent les volumes de personnes qui, à chaque tranche d'âge,

ont obtenu un certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou un diplôme de l'enseignement supérieur.

Graphique 2.7

Pyramide des âges des Wallon-ne-s qui ne sont plus étudiant-e-s et qui sont diplômé-e-s de l'enseignement secondaire supérieur, en 2009

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



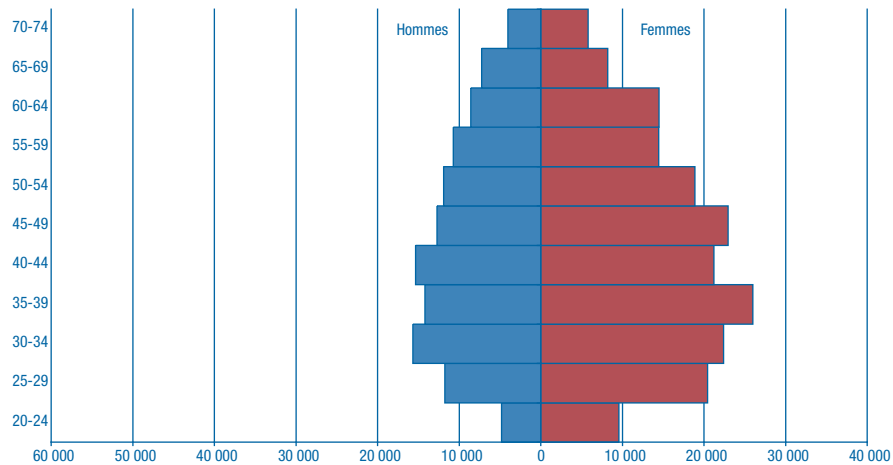
Le profil de la pyramide des âges des Wallon-ne-s diplômé-e-s de l'enseignement secondaire supérieur est proche de celui de l'ensemble de la population (voir graphique 1.1), sauf dans les catégories d'âge les plus jeunes où le déficit s'explique par une part plus importante de diplômé-e-s de l'enseignement supérieur.

A tous les âges, les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Les écarts entre les sexes sont plus importants entre 20 et 40 ans.

Graphique 2.8

Pyramide des âges des Wallon-ne-s qui ne sont plus étudiantes et qui sont diplômé-e-s de l'enseignement supérieur court, en 2009

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Quelle que soit la catégorie d'âge, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes parmi

les personnes diplômées de l'enseignement supérieur court.

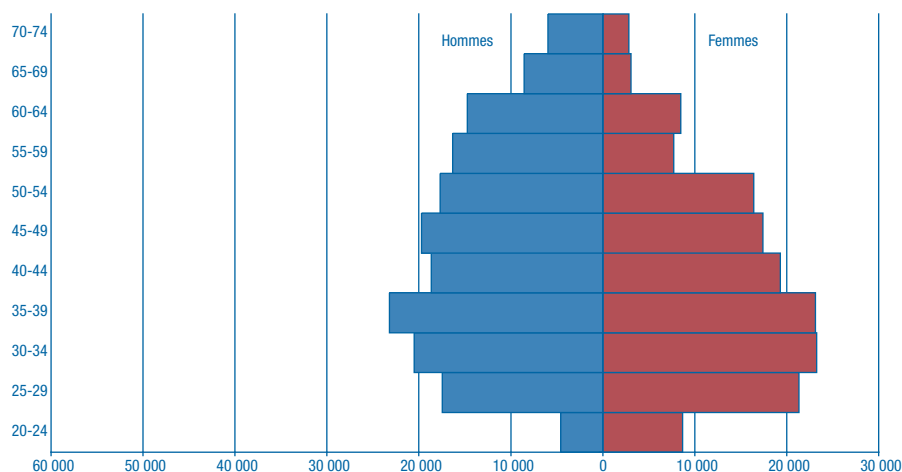
La supériorité numérique des femmes se marque également parmi les personnes diplômées de l'enseignement supérieur de niveau universitaire (supérieur non-universitaire de type long ou universitaire,

quel que soit le niveau) âgées de moins de 35 ans. A partir de la tranche d'âge « 45-49 ans », les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir obtenu un diplôme de ce type.

Graphique 2.9

Pyramide des âges des Wallon-ne-s qui ne sont plus étudiantes et qui sont diplômé-e-s de l'enseignement universitaire ou de niveau universitaire, en 2009

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Dans la partie « Marché du travail » sera notamment abordée un aspect complémentaire à l'approche présentée ici puisque certains indicateurs illustrent la question de l'effet différencié, dans la population

féminine d'une part, masculine d'autre part, d'un niveau de diplôme donné sur la probabilité d'avoir ou non un emploi (taux d'emploi, taux de chômage) et la probabilité d'occuper ou non un emploi à temps partiel.

Certificats et diplômes délivrés récemment aux différents niveaux de l'enseignement

Cette partie met l'accent sur les jeunes qui ont obtenu récemment un certificat d'enseignement secondaire supérieur en Wallonie ¹³ et sur l'ensemble des diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur en Communauté française une année donnée. L'analyse sexuée des niveaux des diplômes obtenus est complétée par la mise en évidence des domaines d'études dans lesquels les certificats et diplômes ont été délivrés récemment.

En Wallonie, en 2007, les certificats délivrés en fin d'enseignement secondaire aux filles et aux garçons reflétaient des orientations d'études différentes selon le sexe ¹⁴.

Relevons d'emblée que tou-te-s les jeunes diplômé-e-s de l'enseignement secondaire ne se présenteront pas sur le marché du travail avec ce seul bagage. Une partie poursuivra des études supérieures. Cet aspect des parcours scolaires sera décrit plus en détail dans

la publication « La situation des jeunes en Belgique francophone. Photographie statistique ».

Près de 20 000 filles et un peu plus de 17 000 garçons qui terminaient l'enseignement secondaire supérieur ont obtenu un ou plusieurs certificats en 2007. Un premier élément à relever est la part des certificats délivrés à des jeunes qui ont suivi l'enseignement général : 44% des filles diplômées en 2007 avaient suivi un cursus dans l'enseignement général. La part de cette forme d'enseignement est plus faible pour les garçons, puisque elle s'élève à 38% seulement.

Les taux d'obtention d'un certificat en fin d'enseignement secondaire pour les élèves inscrits en 6^e année varient selon les formes d'enseignement suivies et le genre. Le graphique suivant illustre ce point pour l'ensemble de la Communauté française.

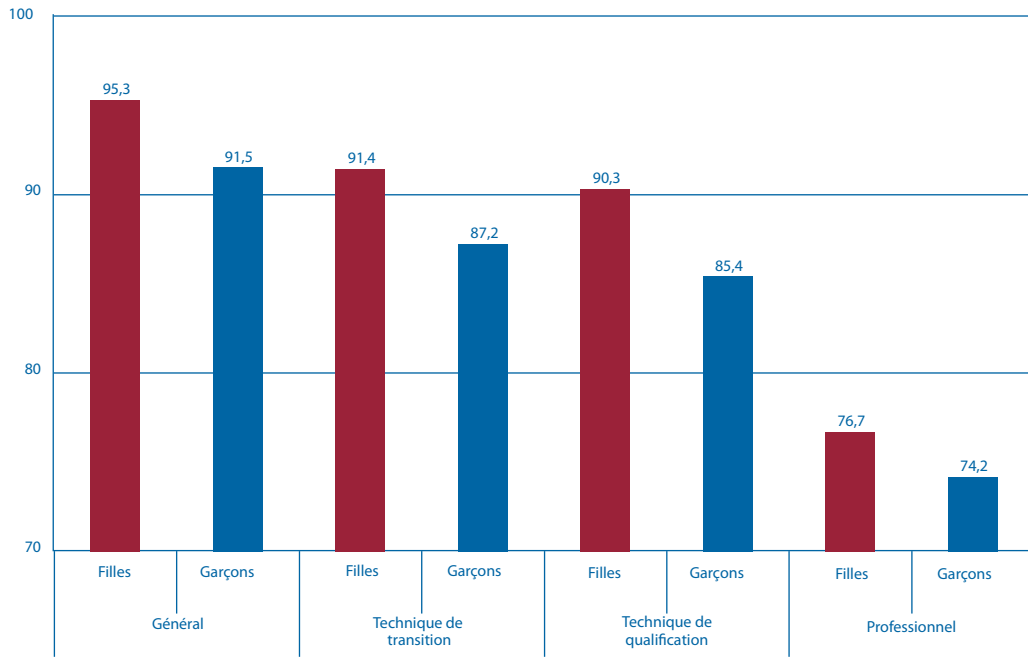
¹³ Cette partie porte uniquement sur les certificats et diplômes délivrés par la Communauté française.

¹⁴ Pour plus d'informations sur les certificats délivrés en fin du secondaire en Communauté française, voir *Les indicateurs de l'enseignement 2009*, indicateur 29 notamment.

Graphique 2.10

Certification en 2007, en 6^e secondaire, par sexe, et par forme d'enseignement, en fonction des effectifs de 6^e année, en Communauté française, en %

Source : ETNIC ¹⁵

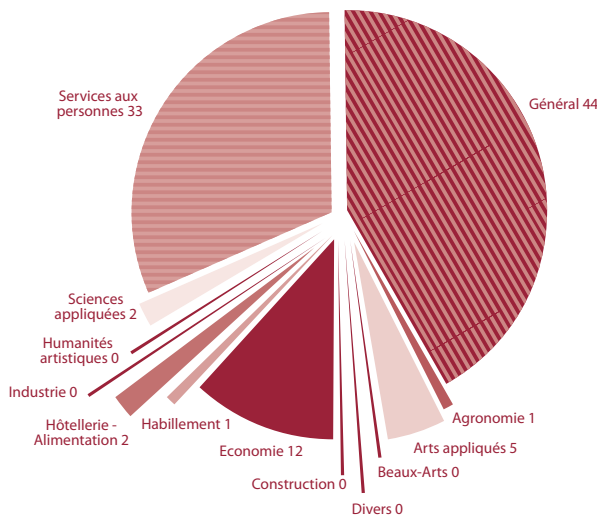


Graphique 2.11

Répartition des filles selon les domaines d'études des certificats qu'elles ont obtenus en fin d'enseignement secondaire en Wallonie - Communauté française uniquement - en 2007, en %

Note : l'ensemble des certificats délivrés en 2007 en fin de 6^e et 7^e année dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (hors alternance) ont été répartis selon les domaines d'études.

Source : ETNIC – Calculs : IWEPS



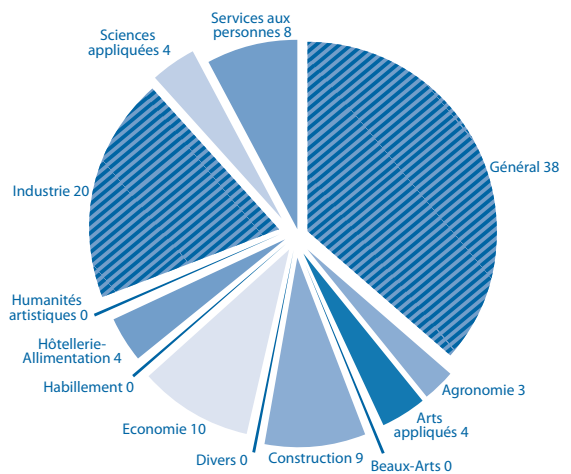
Un tiers des filles ont obtenu un certificat dans un domaine d'études relevant des services aux personnes, 12% ont suivi des filières dites 'économiques'. 77% des filles ont des certificats d'études qui se concentrent dans deux orientations.

Graphique 2.12

Répartition des garçons selon les domaines d'études des certificats qu'ils ont obtenus en fin d'enseignement secondaire en Wallonie - Communauté française uniquement - en 2007, en %

Note : l'ensemble des certificats délivrés en 2007 en fin de 6^e et 7^e année dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (hors alternance) ont été répartis selon les domaines d'études.

Source : ETNIC – Calculs : IWEPS



Les domaines d'études sont plus variés pour les garçons: si 20% sont certifiés dans des disciplines qui relèvent du domaine de l'industrie, 10% étaient inscrits dans des filières 'économiques', 9% dans la construction et 8% dans les services aux personnes.

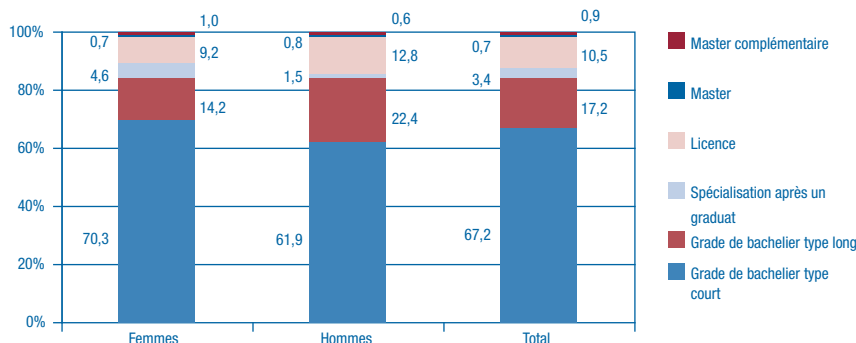
¹⁵ Pour plus d'informations, voir *Les indicateurs de l'enseignement 2009*, indicateur 28.

Graphique 2.13

Répartition des diplômes de l'enseignement supérieur non-universitaire en fonction de leur niveau, par sexe, en Communauté française, en 2008, en %

Note : voir Annexes

Source : Saturn – Calculs : IWEPS



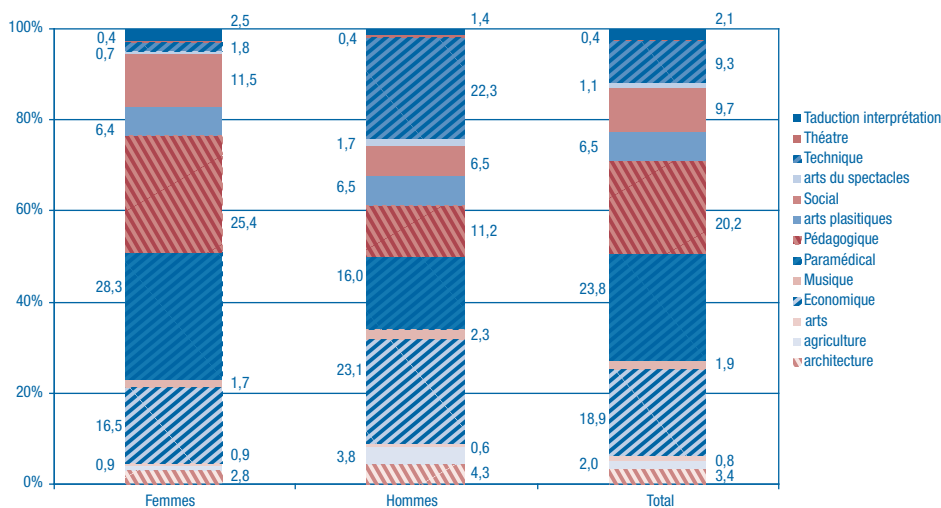
Les femmes diplômées en 2008 de l'enseignement supérieur non universitaire (Haute Ecole, Ecole Supérieure des Arts et Institut supérieur d'architecture) ont, encore plus massivement que les hommes, obtenu

un grade de bachelier dans l'enseignement de type court ; la part des femmes est par contre plus limitée parmi les grades de bacheliers de type long.

Graphique 2.14

Répartition des diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire obtenus en Communauté française, par domaine d'étude, en 2008, en %

Source : Saturn – Calculs : IWEPS



Des différences importantes se marquent d'emblée dans les domaines d'études dans lesquels les hommes et les femmes qui terminent un enseignement supérieur non universitaire obtiennent leur diplôme. Les femmes sont bien représentées dans le secteur paramédical (plus d'un quart (28,3%) des femmes diplômées en 2008 avaient fait des études dans ce secteur) et un quart dans le secteur pédagogique. 16,5% ont suivi une filière économique et 11,5% une filière sociale.

de l'enseignement supérieur non universitaire, par contraste avec les femmes, c'est la part importante prise par le secteur technique (22,3%), alors que ce secteur ne représente pas 2% du total des diplômes délivrés la même année aux femmes. Par contre, comme chez les femmes, le secteur économique est très développé (23,1%), contre 16% dans les métiers paramédicaux et 11,2% de jeunes hommes attirés par les filières pédagogiques.

Ce qui frappe dans la répartition des secteurs dans lesquels les hommes ont obtenu un diplôme

Tableau 2.3

Répartition des diplômés de l'enseignement supérieur universitaire de deuxième cycle de base¹⁶ obtenus en Communauté française, par domaine d'étude, comparaison hommes-femmes, en 2008, en %

Source : Conseil des recteurs des universités francophones

	Total	Hommes	Femmes
Philosophie	0,6	1,0	0,3
Théologie	0,1	0,2	0,0
Langues et lettres	3,3	1,2	4,9
Histoire, art et archéologie	2,7	2,1	3,2
Information et communication	4,9	3,5	6,0
Sciences politiques et sociales	9,9	10,0	9,8
Sciences juridiques	10,1	8,3	11,5
Criminologie	2,1	0,8	3,2
Sciences économiques et de gestion	16,3	22,6	11,3
Sciences psychologiques et de l'éducation	12,4	4,5	18,6
Sciences	5,0	6,9	3,4
Sciences agronomiques et ingénierie biologique	3,1	4,0	2,4
Sciences de l'ingénieur	9,6	17,8	3,1
Sciences médicales	7,0	5,2	8,5
Sciences vétérinaires	4,5	3,3	5,4
Sciences dentaires	0,9	0,9	1,0
Sciences biomédicales et pharmaceutiques	2,6	1,4	3,5
Sciences de la motricité	5,0	6,3	3,9
	100,0	100,0	100,0
Effectif total	6 739	2 965	3 774

Hommes et femmes n'obtiennent pas leurs diplômes universitaires de deuxième cycle dans les mêmes disciplines. En fin d'année académique 2007/2008, 6 739 personnes ont obtenu un diplôme de deuxième cycle dans une université francophone, parmi elles, 3 774 femmes soit 56% et 2 965 hommes (soit 44%). Les femmes sont davantage diplômées dans les sciences psychologiques et l'éducation (18,6%), les sciences

juridiques (11,5%), les sciences économiques et de gestion (11,3%) et les sciences politiques et sociales (9,8%). Les hommes par contre sont plus nombreux à obtenir leur diplôme de deuxième cycle en sciences économiques et de gestion (22,6%), en sciences de l'ingénieur (17,8%) et en sciences politiques et sociales (10%).

¹⁶ Les premiers masters en 1 ou 2 années d'études (finalité spécialisée, finalité didactique et finalité approfondie) apparus en 2006 dans certaines disciplines ont été ajoutés aux deuxièmes cycles de base (licences, ...).

Participation à des dispositifs de formation continue, différence selon le sexe en 2009

Le taux de participation des adultes à des cours, séminaires ou formations est estimé à partir de données

d'enquête qui font référence à l'activité des personnes durant le mois qui précède.

Tableau 2.4

Taux de participation des adultes de 25 à 64 ans à l'enseignement ou à la formation selon le sexe, par région, en 2009, en %

Note : les personnes « aux études », mais en congé durant la période de référence (le mois qui précède), ont été considérées comme suivant un enseignement.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail -

Calculs : IWEPS

	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes
Wallonie	4,7	5,1	4,9	55
Flandre	7,1	8,1	7,6	53
Région de Bruxelles Capitale	9,9	11,8	10,8	52
Belgique	6,6	7,5	7,1	53

Quelle que soit la région, les femmes de 25 à 64 ans ont tendance à participer à des activités d'enseignement et de formation un peu plus fréquemment que les hommes. Ces taux restent cependant fort faibles au regard notamment de l'objectif européen de 12,5% des adultes participant à des actions d'éducation ou de formation en 2010.

En Wallonie, les femmes représentent 55% des personnes qui suivent des cours ou des formations à l'âge adulte.

Tableau 2.5

Évolution des taux de participation à l'enseignement ou à la formation continue selon le sexe et le niveau de diplôme le plus élevé parmi les 25-64 ans en Wallonie, comparaison 2000-2009, en %

Note : les personnes « aux études », mais en congé durant la période de référence (le mois qui précède), ont été considérées comme suivant un enseignement.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail -

Calculs : IWEPS

	Secondaire inférieur maximum		Secondaire supérieur		Supérieur		Tous niveaux	
	2000	2009	2000	2009	2000	2009	2000	2009
Hommes	2,0	2,3	5,5	3,7	10,0	8,9	5,0	4,7
Femmes	1,4	2,6	4,6	4,1	8,8	8,6	4,3	5,1
Total	1,7	2,5	5,1	3,9	9,3	8,7	4,6	4,9

Le taux de participation à l'éducation et à la formation apparaît lié au niveau du diplôme obtenu : plus celui-ci est élevé, plus la personne aura tendance à suivre des cours ou des formations au cours de sa vie adulte, et ce quel que soit le sexe.

En comparaison avec l'année 2000 (prise comme référence), les taux de participation à des activités d'éducation et de formation observés en 2009 sont restés quasi stables, voire montrent une tendance à la baisse dans la population masculine, en particulier parmi les hommes diplômés au maximum de l'enseignement

secondaire supérieur. Les taux de participation augmentent légèrement pour les femmes faiblement qualifiées.

La part des femmes parmi l'ensemble des adultes qui suit des cours ou se forme est proche de celle observée dans la population totale parmi les personnes diplômées au maximum de l'enseignement secondaire supérieur (53%) ou de l'enseignement supérieur (54%) ; elle est inférieure à la moitié (49%) parmi les adultes diplômés au maximum de l'enseignement secondaire supérieur.

Tableau 2.6

Évolution des taux de participation à l'enseignement ou à la formation continue selon le sexe et le statut sur le marché du travail parmi les 25-64 ans en Wallonie, comparaison 2000-2009, en %

Note : Les personnes « aux études », mais en congé durant la période de référence (le mois qui précède), ont été considérées comme suivant un enseignement.

Les statuts - emploi, chômage et inactivité - sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (BIT). Pour plus d'information, voir partie « Marché du travail ».

Les données entre [] doivent être considérées avec précaution car construites à partir d'un échantillon de taille réduite.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail -

Calculs : IWEPS

	Emploi BIT		Chômage BIT		Inactivité BIT		Total	
	2000	2009	2000	2009	2000	2009	2000	2009
Hommes	5,6	4,6	[4,3]	7,2	3,0	4,3	5,0	4,7
Femmes	5,8	5,7	6,2	9,1	2,0	3,5	4,3	5,1
Total	5,7	5,1	5,3	8,1	2,3	3,8	4,6	4,9

Si le taux de participation des adultes à l'éducation et à la formation n'est guère différent en 2009 de ce qu'il était en 2000, on peut cependant remarquer une légère tendance à la hausse parmi les demandeuses-demandeurs d'emploi (au sens du Bureau International du Travail) et, dans une moindre mesure, parmi les personnes inactives.

On n'observe que peu d'écarts entre les taux de participation des hommes et des femmes. En 2009 cependant, les taux de participation des femmes sont légèrement supérieurs à ceux des hommes, sauf dans la population inactives où la tendance inverse semble se confirmer.

On observe cependant que, parmi la population inactives qui se forme, 58% sont des femmes. Ce résultat s'explique par le nombre plus important de femmes parmi les personnes inactives. Les femmes représentent également 54% de la population demandeuse d'emploi qui se forme. Parmi les personnes occupées qui suivent des cours ou des formations, on compte dans l'enquête autant d'hommes que de femmes.

Tableau 2.7

Évolution des taux de participation à l'enseignement ou à la formation continue selon le sexe et la catégorie d'âge en Wallonie, comparaison 2000-2009, en %

Note : les personnes « aux études », mais en congé durant la période de référence (le mois qui précède), ont été considérées comme suivant un enseignement.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail -

Calculs : IWEPS

	25-49 ans		50-64 ans		25-64 ans	
	2000	2009	2000	2009	2000	2009
Hommes	6,3	6,0	2,0	2,4	5,0	4,7
Femmes	5,3	6,7	2,0	2,4	4,3	5,1
Total	5,8	6,3	2,0	2,4	4,6	4,9

Un regard sur la répartition par classes d'âge montre que les personnes de la tranche 25-49 ans sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les personnes âgées de 50 à 64 ans à suivre des cours ou une formation.

Les différences dans les taux de participation à l'éducation et la formation des hommes et des femmes sont minimes sous l'angle de la catégorie d'âge.

La tendance à une participation légèrement plus importante des femmes observée dans la tranche d'âge des 25-49 ans ne semble cependant pas être établie parmi les personnes plus âgées.

Quel que soit l'âge, on relève peu de différences dans la répartition selon le sexe des personnes qui suivent des cours ou des formations : les femmes représentent, en 2009, 53% des personnes de 25 à 49 ans qui se forment et 51% dans la tranche « 50-à 64 ans ».

3

MARCHÉ DU TRAVAIL

On assiste, depuis quelques années déjà, à une croissance importante et soutenue du nombre de femmes actives dans notre société. Depuis 2000, le taux d'activité des femmes a augmenté de 3,8 points de pourcentage. Chez les hommes, c'est la situation inverse qui est observée: le taux d'activité des hommes a baissé entre 2000 et 2009 (de 71,5% en 2000 à 69,7% en 2009). L'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes reste néanmoins important : en 2009 en Wallonie, dans la population féminine de 15 à 64 ans, 57% des femmes sont actives, alors que le taux d'activité des hommes s'élève à 69,7%. On soulignera cependant que les écarts entre le taux d'activité des hommes et des femmes se réduisent (écart de 18,4 points de pourcentage en 2002 contre 12,7 points de pourcentage en 2009).

En 2009 en Wallonie, la population active occupée se compose de 86% de salarié-e-s et de 14% de non salarié-e-s. Le taux d'emploi est de 50,2% pour les femmes et de 62,3% pour les hommes, pour un taux d'emploi total de 56,2%.

Les données relatives à l'évolution de l'emploi montrent que ce sont essentiellement les femmes qui ont contribué au renouvellement de la force de travail par leur présence de plus en plus accrue sur le marché de l'emploi. Entre 1999 et 2009, le taux d'emploi des femmes est passé de 45,2% à 50,2%, soit une augmentation de 5 points de pourcentage. Durant la même période, le taux d'emploi des hommes est passé de 64,4% à 62,3% en 2009, soit une baisse de 2,1 points de pourcentage.

Malgré cette augmentation de la présence des femmes en emploi, leur taux d'emploi reste inférieur à celui des hommes pour toutes les tranches d'âge et quel que soit le niveau de formation.

C'est chez les personnes faiblement diplômées ou sans diplôme que le différentiel hommes-femmes est le plus grand. Ainsi, seule un peu plus d'une femme sur dix sans diplôme possède un emploi alors que cette situation concerne plus de trois hommes sur dix. On constate donc qu'à niveau de formation égal, la présence dans l'emploi est plus faible pour les femmes faiblement diplômées que pour les hommes de la même catégorie.

En 2009, selon l'EFT, le taux de chômage en Wallonie est de 11,9% pour les femmes et de 10,7% pour les hommes, soit un taux de chômage global de 11,2%. Comparativement à la situation observée en 2006 (année de référence de la précédente publication), les écarts entre hommes et femmes ont tendance à se réduire en Wallonie. En effet, en 2006, le taux de chômage des femmes était de 13,5% et de 10,4% pour les hommes alors qu'en 2009, le taux de chômage des femmes est de 11,9% et de 10,7% pour les hommes.

La crise paraît avoir eu un effet plus important sur le taux de chômage des hommes, qui est passé de 8,9% en 2008 à 10,7% en 2009, que sur celui des femmes (passé de 11,5% en 2008 à 11,9% en 2009 en Wallonie).

Le travail à temps partiel représente 24,3% de l'emploi salarié wallon en 2009. Il existe cependant de fortes disparités en termes de genre. En effet, 43% des femmes salariées travaillent à temps partiel pour 8% des hommes. Les résultats présentés montrent également que l'emploi à temps partiel est plus fréquent chez les personnes avec un faible niveau d'instruction et particulièrement chez les femmes. Elles sont 27,4% à travailler à temps partiel parmi les diplômées avec un niveau universitaire alors que cette situation concerne 59,4% des femmes faiblement diplômées (en possession tout au plus d'un diplôme primaire). Chez les hommes, les différences liées au niveau de diplôme sont moins marquées : l'emploi à temps partiel est de 9,9% chez les faiblement diplômés contre 6,3% chez les diplômés de niveau universitaire.

Les secteurs d'activité les plus représentés dans le temps partiel féminin sont les activités de service administratif et de soutien (plus d'une femme sur 4 à temps partiel -27,2%- travaille dans ce secteur d'activité), le commerce (15,9% des femmes à temps partiel), les activités spécialisées scientifiques et techniques (13,8%) et les activités immobilières (13,3%), des secteurs d'activité où l'on retrouve plus souvent des emplois à faible qualification, flexibles comme c'est par exemple le cas dans le secteur de la vente et de l'activité immobilière.

La répartition des travailleur-euse-s à temps partiel selon le motif a montré que le travail à temps partiel est principalement lié, chez les hommes, au fait qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet. Les hommes sont par ailleurs plus nombreux que les femmes à combiner une formation avec un emploi à temps partiel.

La première raison invoquée par les femmes est liée à des contraintes familiales dans 47,9% des cas (pas de service pour les enfants, raisons familiales,...). Viennent ensuite les raisons en relation avec des contraintes liées au marché de l'emploi : ces contraintes pèsent sur 31,3% des femmes qui travaillent à temps partiel.

En Wallonie, en 2009, les emplois temporaires concernent une personne en emploi sur dix et touchent plus particulièrement les femmes : 12,1% des femmes possèdent un emploi temporaire contre 8,1% des hommes. Parmi les personnes qui ont un emploi temporaire, 56% sont des femmes. Tous et toutes ne sont pas touchés de la même façon par ce type d'emploi. Il apparaît en effet que ce sont les jeunes qui sont davantage concernés : plus d'un jeune sur quatre, âgés de moins de 30 ans, travaille en Wallonie sous un contrat temporaire (30,1% chez les femmes et 23,7% chez les hommes). C'est également au sein de ce groupe que l'écart entre les femmes et les hommes est le plus marqué.

L'analyse des données de l'enquête sur les forces de travail montre également qu'il persiste une segmentation des professions selon le genre : une série de professions demeurent majoritairement occupées par les femmes alors que d'autres secteurs concentrent presque exclusivement une population masculine. Les professions les plus « féminisées » sont les professions de la vente (personnel des services et vendeurs), les professions de type administratif, les professions intellectuelles et scientifiques et les professions d'ouvriers et employés non qualifiés. On relèvera aussi la forte concentration des femmes dans les emplois faiblement qualifiés. Parmi les femmes en emploi en 2009, 29% d'entre elles, soit plus d'une femme sur quatre, ont des professions peu qualifiées ¹⁷. Dans ces mêmes professions, la concentration d'hommes (c'est-à-dire le pourcentage d'hommes qui occupent des professions peu qualifiées sur le total des hommes en emploi) est d'environ 14%. En outre, l'accès à des postes à responsabilité reste difficile pour les femmes (la part des femmes dans les professions de dirigeants et cadres supérieurs est de 33%).

La ségrégation du marché du travail est aussi horizontale dans la mesure où l'accès à certains secteurs d'activité semblent encore dépendre du genre. Les changements dans l'accès des femmes et des hommes à certains secteurs d'activité sont lents et l'on peut être inquiet du caractère structurel de cette difficulté d'accès tant pour les femmes que pour les hommes. En Wallonie, en 2008, c'est le secteur de la santé et de l'action sociale qui occupent le plus de salarié-e-s (17%). Ce secteur compte 81,1% de femmes. Le secteur de l'industrie manufacturière est passé en seconde position, avec une occupation de 13,8% des salarié-e-s parmi lesquels 80,6% d'hommes. On retrouve ensuite les secteurs de l'enseignement (12,4%) avec 68,8% de femmes. Les secteurs de l'administration publique (12,3%) et du commerce (12,3%) occupent par contre des proportions plus ou moins identiques en termes d'hommes et de femmes.

¹⁷ Nous avons regroupé les professions suivantes pour construire la catégorie emploi « faiblement qualifié » : personnel des services et vente, ouvriers et employés non qualifiés. Nous avons ensuite calculé la proportion de femmes en emploi qui occupent, en 2009 ce type d'emploi et comparé celle-ci avec la proportion d'hommes en emploi qui occupent également ce type d'emploi.

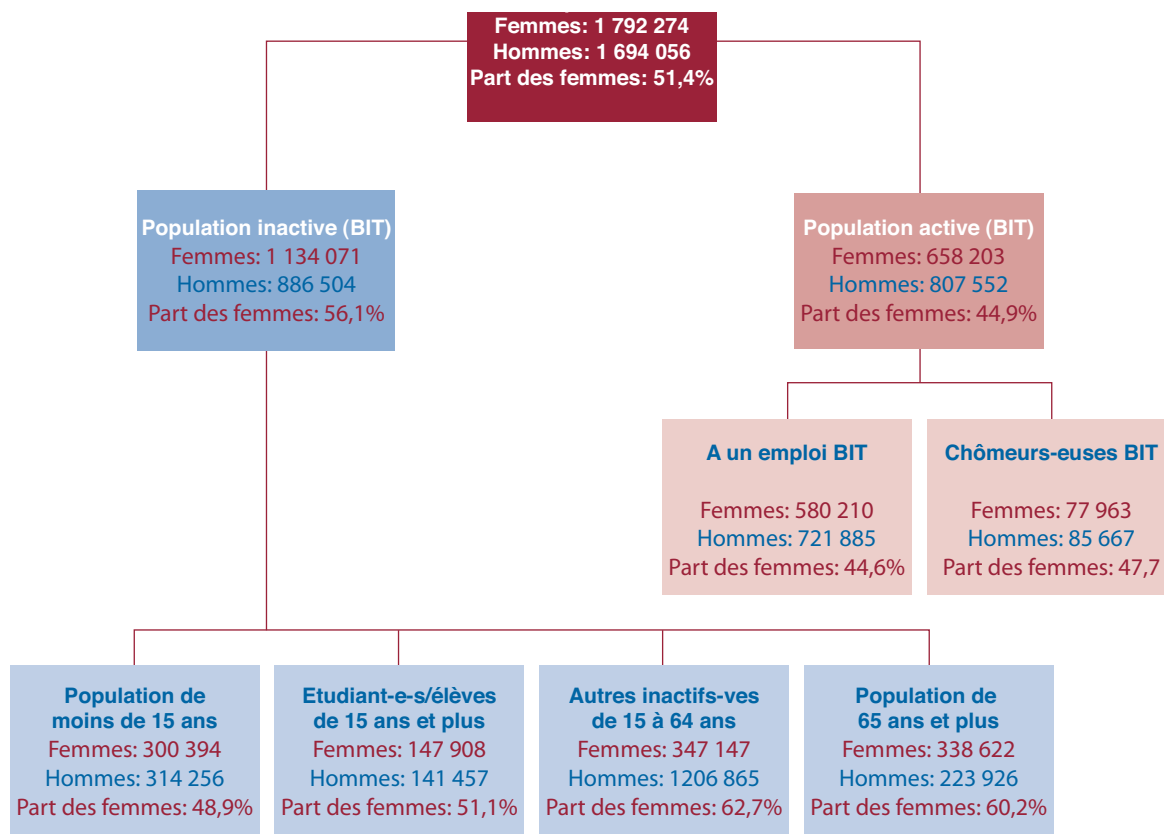
Structure d'activité de la population wallonne

Graphique 3.1

Structure d'activité de la population wallonne en 2009

Note : Les statuts – emploi, chômage et inactivité – sont définis selon les normes du Bureau international du travail (BIT). La population active comprend la population active occupée (ayant un emploi) et les demandeurs d'emploi (chômeurs BIT). La population active occupée comprend les personnes qui ont travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine précédant l'enquête sur les forces de travail (EFT). Les chômeurs (BIT) comprennent les personnes de 15 ans et plus, sans travail, disponibles pour travailler et à la recherche d'un emploi.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



En 2009, la population active (voir définition ci-dessus) représente globalement 42% de la population totale. La part des femmes dans la population active est de 44,9%.

Au sein de la population active, les femmes représentent 44,6% des personnes qui ont un emploi et 47,7% des chômeurs-euses.

Pour rappel, en Wallonie en 2006, la part des femmes parmi les chômeurs-euses BIT représentait 50,8% du total. La diminution importante de la proportion des femmes parmi les chômeurs-euses s'accompagne également d'une diminution, plus légère celle-ci, de leur présence au sein de la population inactive. A l'inverse, la part des hommes parmi les chômeurs-euses est passée de 49,2% en 2006 à 52,3% en 2009. Leur présence au sein de la population inactive a légèrement augmenté depuis 2006.

On notera cependant que la présence des femmes dans la population inactive reste élevée puisqu'elles représentent 56,1% des personnes inactives (62,7% parmi les inactifs de 15 à 64 ans et 60,2% parmi les inactifs âgés de 65 ans et plus).

Pour information, la population inactive en Wallonie se compose de personnes de moins de 15 ans (30% de la population inactive totale), d'étudiant-e-s/élèves de 15 ans et plus (14%), d'inactifs âgés de 15 à 64 ans (28%) et de personnes de 65 ans et plus (28%).

Statut d'emploi en Wallonie

Graphique 3.2

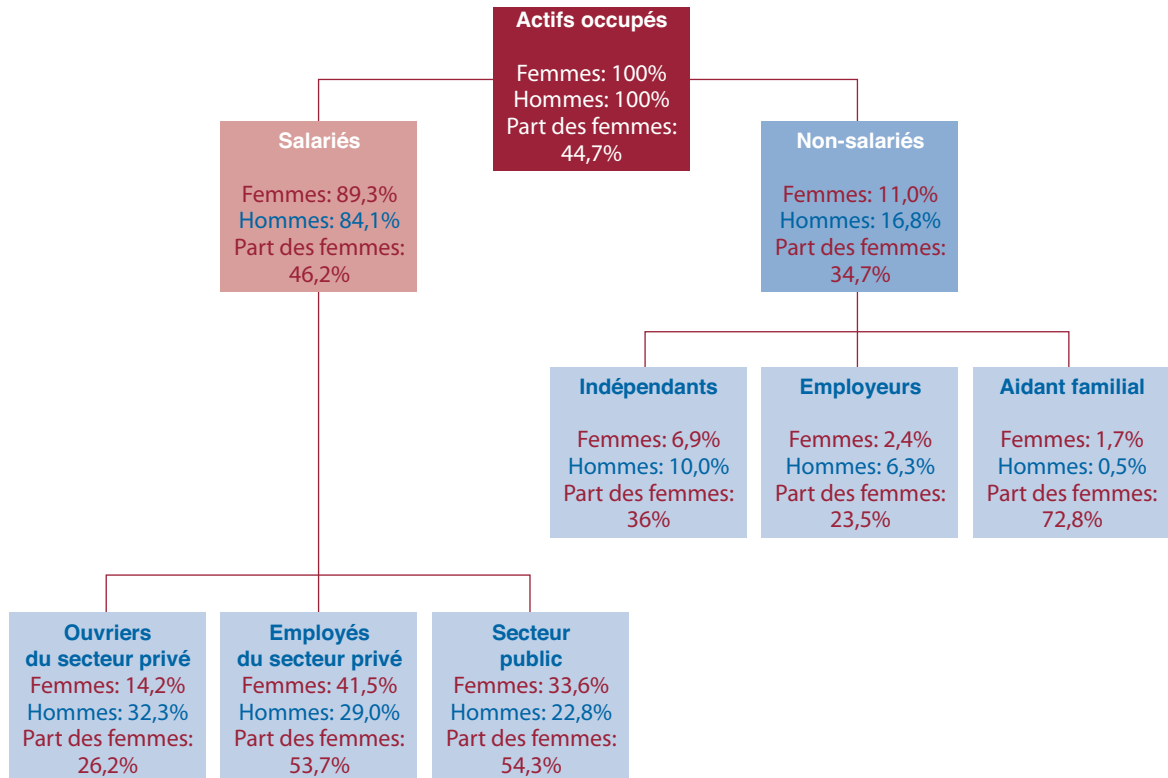
Répartition des femmes et des hommes ayant un emploi selon le statut et part des femmes dans chaque statut, en Wallonie, en 2009

Note : Un individu sans employeur (officiel ou non) est considéré comme indépendant.

L'indépendant qui travaille régulièrement avec des personnes contractées ou engagées par lui ou sa société sera considéré comme employant du personnel (définitions EFT).

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail -

Calculs : IWEPS



En 2009 en Wallonie, la population active occupée se compose de 86% de salarié-e-s et de 14% de non salarié-e-s.

Les femmes actives occupées le sont majoritairement dans des emplois salariés : sur 100 femmes qui ont un emploi, 89 sont salariées dont 56 dans le secteur privé et 33 dans le secteur public. Parmi les femmes non salariées (11 sur 100), on retrouvera principalement des femmes indépendantes (7 femmes sur 11). Comparativement à 2006 où la proportion de femmes indépendantes représentait 31,7% de l'emploi indépendant en Wallonie, on observe une augmentation de la présence des femmes dans l'emploi indépendant en 2009 (36%).

Les femmes représentent 46,2% de l'emploi salarié et 34,7% de l'emploi non salarié.

En ce qui concerne la situation des hommes qui ont un emploi, ils sont 84 sur 100 à être salariés.

61 d'entre eux travaillent dans le secteur privé et 23 dans le secteur public. Les hommes qui ont un emploi non salarié (17 sur 100) se composent de 10 indépendants, 6 employeurs et un aidant familial.

Les hommes sont plus présents que les femmes dans les emplois indépendants et parmi les ouvriers du secteur privé. Les femmes sont plus représentées dans le secteur public et parmi les employées du secteur privé.

Ces différences de statut selon le sexe sont sans doute à mettre en relation avec le phénomène de ségrégation horizontale bien connu, encore très présent au niveau des professions comme nous le verrons ultérieurement.

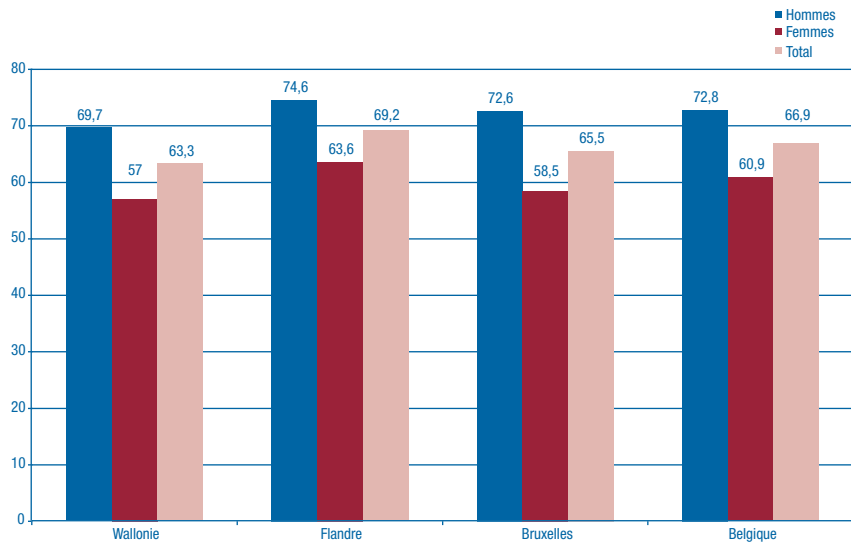
Taux d'activité

Graphique 3.3

Taux d'activité par région selon le sexe, population de 15 à 64 ans, en 2009, en %

Note : Selon les normes et définitions du BIT, le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge d'activité (15-64 ans). La population active comprend la population active occupée (ou population ayant un emploi) et les demandeurs d'emploi. Il convient de noter que selon les définitions du BIT, il est considéré qu'une personne est en âge d'activité dès 15 ans alors que l'obligation scolaire est fixée à 18 ans en Belgique (obligation à temps plein jusque 15 ans et obligation au moins à temps partiel jusque 18 ans) et qu'une part considérable des jeunes poursuit ses études au delà de cet âge.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Comparativement aux autres régions, les taux d'activité restent plus faibles en Wallonie tant chez les hommes que chez les femmes.

En 2009, en Wallonie, sur dix personnes en âge d'activité (15-64 ans), environ six d'entre elles ont un emploi ou en recherchent un.

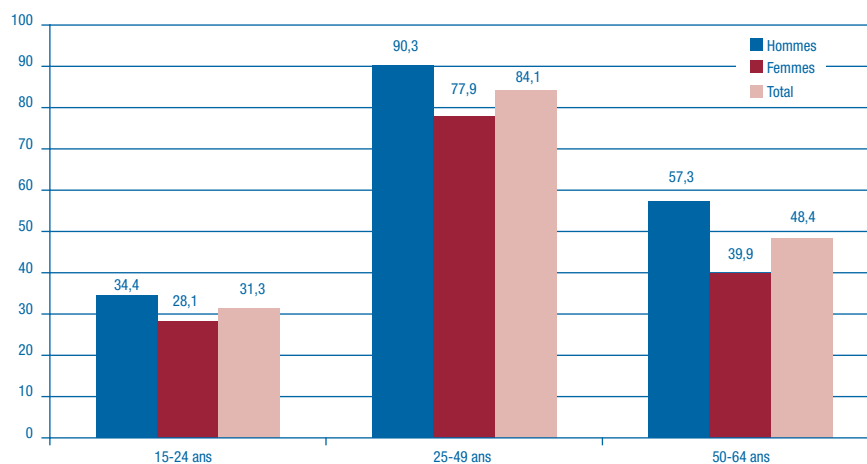
L'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes reste important : dans la population féminine, 57% des femmes sont actives, alors que le taux d'activité s'élève à 69,7% dans la population masculine (taux d'activité total de 63,3%). Mais c'est en Région bruxelloise que l'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes est le plus important ; il est de l'ordre de 14,1 points de pourcentage (12,7 points de pourcentage en Wallonie et 11 points de pourcentage en Flandre).

Graphique 3.4

Taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2009, en %

Note : Les statuts - emploi, chômage et inactivité - sont définis selon les normes du Bureau international du travail (BIT). Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge d'activité (15-64 ans).

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Le graphique du taux d'activité selon l'âge et le sexe souligne les contrastes qui existent au sein de la population wallonne. En effet, c'est dans la tranche d'âges des 25-49 ans que le taux d'activité est le plus élevé : sur dix hommes d'âge actif, plus de 9 d'entre eux ont un emploi ou en recherchent un (et huit femmes sur dix dans la même tranche d'âge).

C'est par contre au sein du groupe des jeunes de 15-24 ans que le taux d'activité est le plus faible, plus encore pour les femmes que pour les hommes (28,1% pour les femmes et 34,4% pour les hommes). Ces résultats s'expliquent par le fait qu'un certain nombre de jeunes de moins de 25 ans sont encore aux études. Ceci est particulièrement vrai pour les filles qui sont moins nombreuses que les garçons à quitter prématurément le système scolaire à la suite d'échecs.

Comparativement aux résultats présentés en 2006, on observe une baisse du taux d'activité chez les jeunes de 15-24 ans avec une diminution plus sensible chez les jeunes garçons que chez les jeunes filles.

Il est frappant de constater que l'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes augmente de façon croissante avec l'âge. C'est dans la tranche d'âge des 50-64 ans que l'écart entre les hommes et les femmes est le plus important (17,4 points de pourcentage). Ce constat se vérifiera également en ce qui concerne les taux d'emploi des hommes et des femmes. Des explications sont sans doute à trouver dans le rôle que peuvent jouer les femmes de plus de 50 ans en matière de garde des petits enfants ou encore dans les difficultés plus grandes pour les femmes plus âgées que pour les hommes de garder leur emploi, en raison notamment d'une trajectoire professionnelle plus

décousue et plus précaire comme nous le verrons dans les caractéristiques de l'emploi féminin.

A l'inverse, les écarts moins importants entre les femmes et les hommes au sein des jeunes générations pourraient laisser penser que les inégalités observées dans les anciennes générations entre les femmes et les hommes semblent se réduire chez les jeunes. Il ne faut pas oublier que dans la tranche d'âge des personnes de 15 à 24 ans, de nombreux jeunes sont encore aux études. Le faible écart observé entre filles et garçons pour cette tranche d'âge s'explique principalement par le faible nombre de personnes en emploi (environ 96 000 en Wallonie en 2009) dans la tranche d'âge des 15-24 ans.

Nous verrons, par ailleurs, comme cela a été largement montré dans la littérature sur le genre¹⁸, que c'est moins le sexe que la construction sociale des rôles masculins et féminins qui est discriminante dans notre société.

Si l'on observe l'évolution de la population active selon le sexe (graphique 3.5), on soulignera toutefois que le nombre de femmes actives n'a cessé d'évoluer au cours de ces dernières années. Depuis 2000, le taux d'activité des femmes a augmenté de 3,8 points de pourcentage. Chez les hommes, c'est la situation inverse qui est observée : le taux d'activité des hommes a baissé de 1,8 point de pourcentage entre 2000 et 2009.

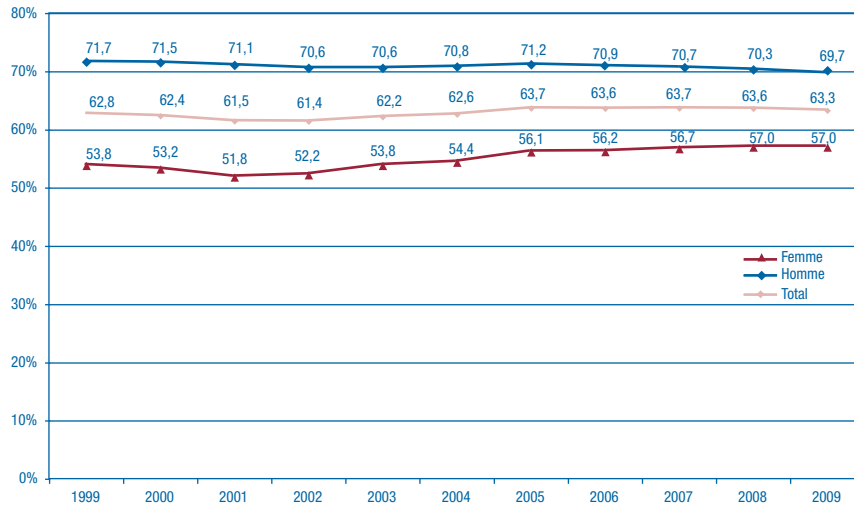
On soulignera également que les écarts entre le taux d'activité des hommes et des femmes se réduisent comparativement à 1999 (écart de 17,9 points de pourcentage en 1999 contre 12,7 points de pourcentage en 2009).

¹⁸ Voir SENAC-SLAWINSKI, R. « Femmes-hommes, des inégalités à l'égalité ? ». *Problèmes politiques et sociaux*, n° 968, janvier 2010.

Graphique 3.5

Évolution du taux d'activité selon le sexe, population des 15-64 ans, en Wallonie, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail -
Calculs : IWEPS



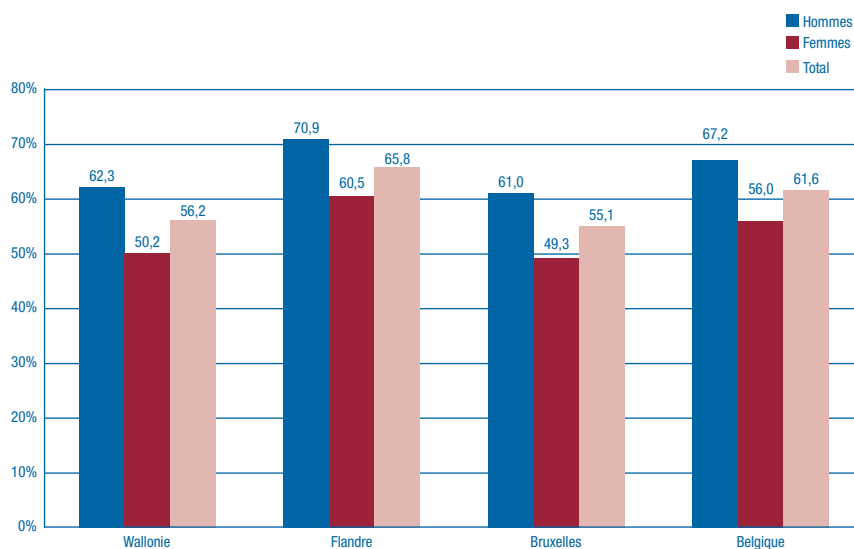
Taux d'emploi

Graphique 3.6

Taux d'emploi BIT des personnes de 15 à 64 ans, selon la région et le sexe, en 2009, en %

Note : Selon les normes et définitions du BIT, le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée et la population en âge d'activité, c'est-à-dire de 15 à 64 ans.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail -
Calculs : IWEPS



C'est en Flandre que le taux d'emploi est le plus élevé avec 65,8% de la population active occupée. L'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes est un peu moins grand en Flandre que dans les autres régions même s'il reste néanmoins important.

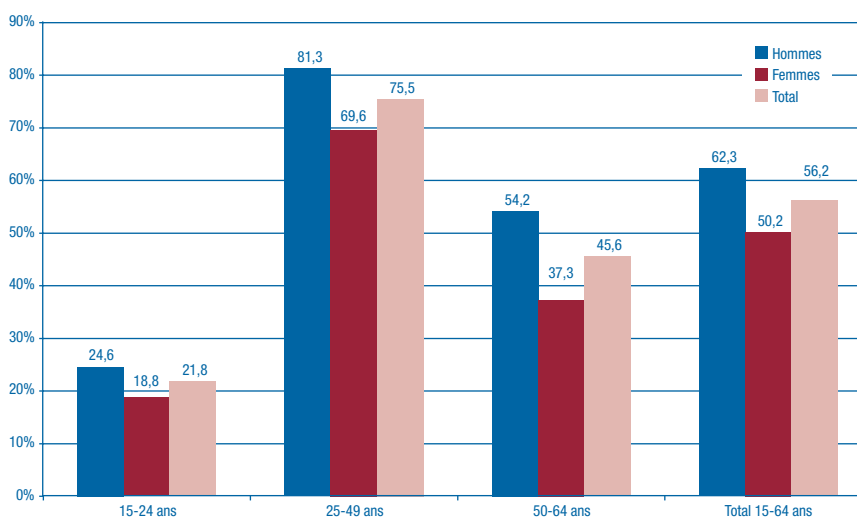
En 2009, c'est en Région bruxelloise et, en particulier, dans le groupe des femmes que le taux d'emploi est le plus faible avec une femme sur deux (49,3%) qui est en emploi.

En Wallonie, le taux d'emploi est de 50,2% pour les femmes et de 62,3% pour les hommes, pour un taux d'emploi total de 56,2%.

Graphique 3.7

Taux d'emploi BIT des personnes de 15 à 64 ans, selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes pour toutes les tranches d'âge, mais c'est dans la tranche d'âge de 50 à 64 ans que l'écart est le plus prononcé. Dans cette catégorie d'âge, seules 37,3% des femmes ont un emploi.

Comparativement aux données de 2006, on observe une augmentation de la présence des femmes sur le marché de l'emploi en 2009 - soit environ 32 000 femmes de plus dans l'emploi par rapport à 2006 -.

En Wallonie en 2009, 50,2% des femmes ont un emploi alors que cette situation concernait 48,6% des femmes en 2006. A l'inverse, le taux d'emploi des hommes a baissé de 1,3 points de pourcentage en 2009 (de 63,6% en 2006 à 62,3% en 2009). La baisse du taux d'emploi chez les hommes se vérifie également en Flandre pour la même période d'observation.

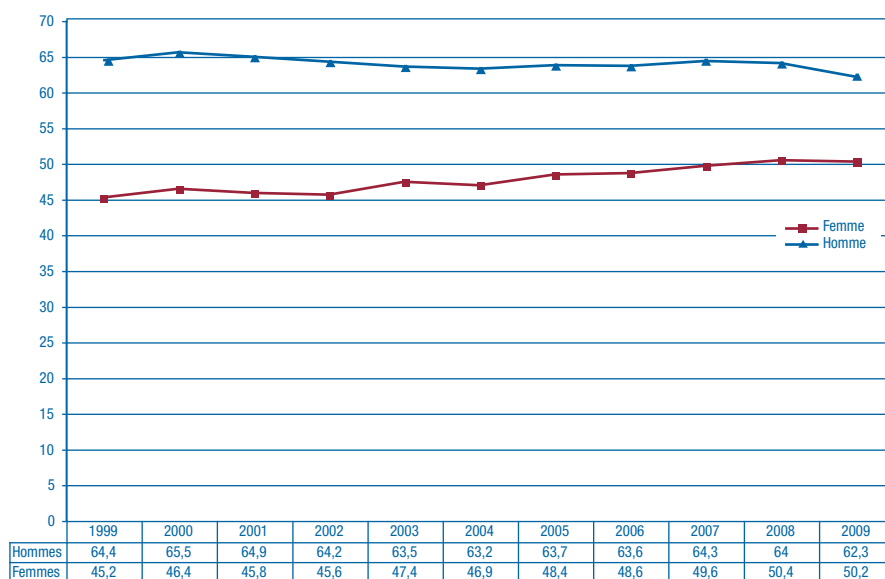
Par ailleurs, les données suivantes, relatives à l'évolution de l'emploi (graphique 3.8) montrent que le renouvellement de la force de travail s'est fait essentiellement par la présence de plus en plus grande des femmes sur le marché de l'emploi.

Il importe donc de rappeler, malgré une situation toujours défavorable pour les femmes en matière d'emploi, que la présence de ces dernières sur le marché de l'emploi a augmenté comme le montre le graphique suivant. Entre 1999 et 2009, le taux d'emploi des femmes est passé de 45,2% à 50,2%, soit une augmentation de 5 points de pourcentage. Durant la même période, le taux d'emploi des hommes est quant à lui, passé de 64,4% à 62,3% en 2009, soit une baisse de 2,1 points de pourcentage.

Graphique 3.8

Évolution du taux d'emploi BIT des personnes de 15 à 64 ans, selon le sexe, en Wallonie, 1999-2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



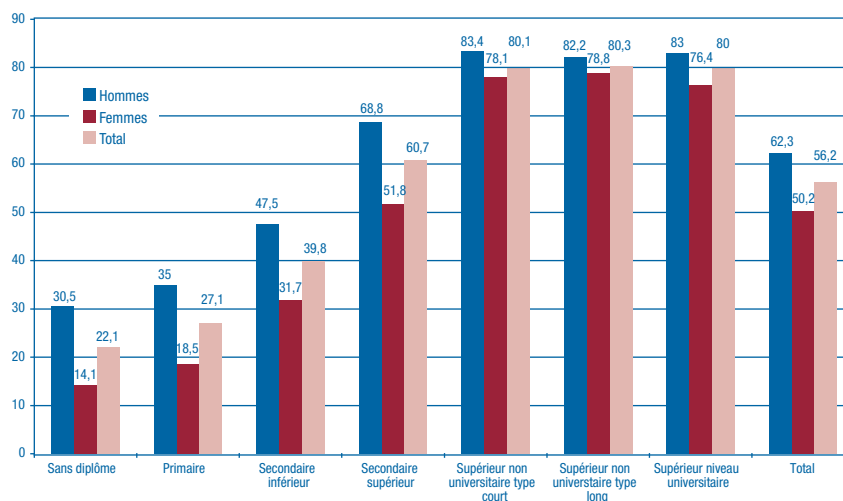
Le taux d'emploi des hommes est systématiquement supérieur à celui des femmes, quel que soit le niveau de formation (graphique 3.9). C'est cependant chez les personnes faiblement diplômées ou sans diplôme que le différentiel hommes-femmes est le plus grand. Ainsi, seul un peu plus d'une femme sur dix sans diplôme possède un emploi alors que cette situation concerne plus de trois hommes sur dix. On constate donc qu'à niveau de formation égal, la présence dans l'emploi est plus faible pour les femmes

faiblement diplômées que pour les hommes de la même catégorie. On fera toutefois remarquer que l'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes a tendance à se réduire considérablement pour les diplômées de l'enseignement supérieur de type long. Ces premiers résultats nous amènent à penser que les inégalités en ce qui concerne la participation à l'emploi semblent d'autant plus fortes au sein des personnes faiblement qualifiées.

Graphique 3.9

Taux d'emploi BIT des personnes de 15 à 64 ans selon le sexe et le niveau de diplôme, en Wallonie, en 2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Le marché de l'emploi, à travers les premières données présentées, semble parcouru de différences importantes entre femmes et hommes, qui peuvent être liées à l'âge, au sexe ou encore refléter d'autres formes de discriminations indirectes qui seraient davantage d'ordre conjoncturel, structurel, liées à la politique en matière d'emploi.

Pour comprendre la situation des femmes sur le marché du travail, pour tenter d'approcher ces formes de discrimination indirectes, il convient d'identifier les caractéristiques de l'emploi féminin et de voir en quoi les situations mises en évidence peuvent refléter la présence encore forte au sein de notre société, d'une forme de segmentation sexuée de l'emploi.

Caractéristiques de la participation des femmes au marché du travail

Sous l'angle du chômage

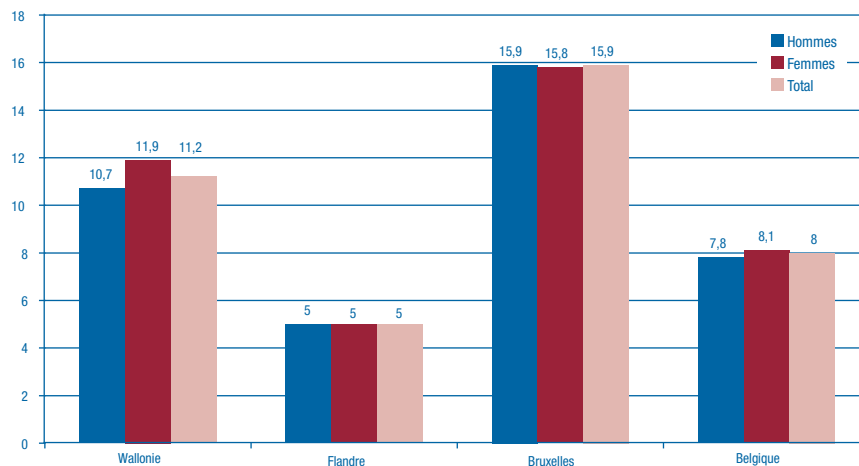
Graphique 3.10

Taux de chômage BIT des personnes de 15 à 64 ans selon la région et le sexe, en 2009, en %

Note : Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail -

Calculs : IWEPS



En 2009, selon l'EFT, le taux de chômage en Wallonie est de 11,9% pour les femmes et de 10,7% pour les hommes, soit un taux de chômage global de 11,2%. En Flandre, on n'observe aucune différence entre les femmes et les hommes en ce qui concerne leur présence au sein du chômage. De même, en Région bruxelloise, les écarts entre le taux de chômage des hommes et des femmes sont très faibles (0,1 point de pourcentage).

On fera cependant remarquer, comparativement à la situation observée en 2006, que les écarts entre hommes et femmes ont tendance à se réduire en Wallonie. En effet, en 2006, le taux de chômage des femmes était de 13,5% et de 10,4% pour les hommes - soit un écart de 3,1 points de pourcentage - alors qu'en 2009, le taux de chômage des femmes est de 11,9% et de 10,7% pour les hommes - soit un écart de 1,2 point de pourcentage-.

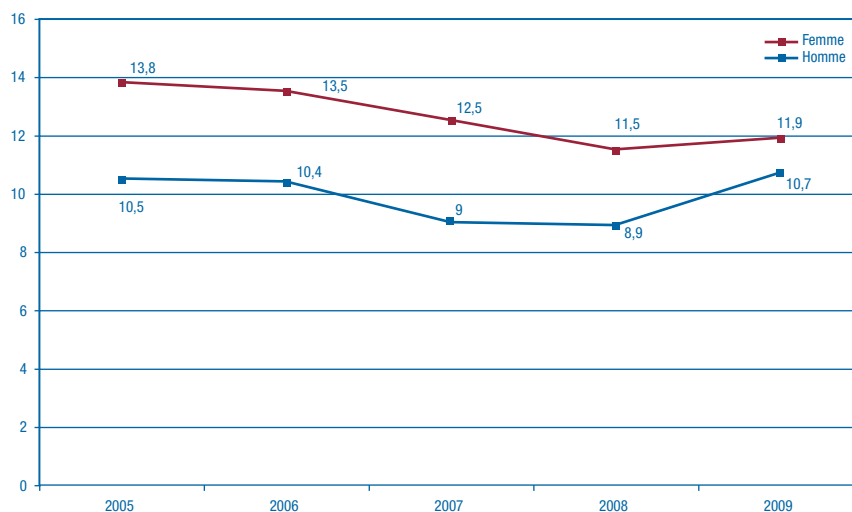
Alors que l'on assistait, depuis 2005, à une diminution du taux de chômage, tant chez les hommes que chez les femmes, les derniers chiffres de l'enquête EFT pour l'année 2009 montrent, comme l'indique le graphique suivant, une augmentation du taux de chômage en Wallonie et partout ailleurs.

Cette détérioration de la situation sur le marché du travail est l'une des conséquences économiques de la crise financière mondiale survenue en 2008. L'augmentation du taux de chômage est nettement plus importante chez les hommes que chez les femmes. De 8,9% en 2008, la proportion d'hommes au chômage passe à 10,7% en 2009 en Wallonie.

Graphique 3.11

Évolution du taux de chômage selon le sexe, en Wallonie, 2005-2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail -
Calculs : IWEPS



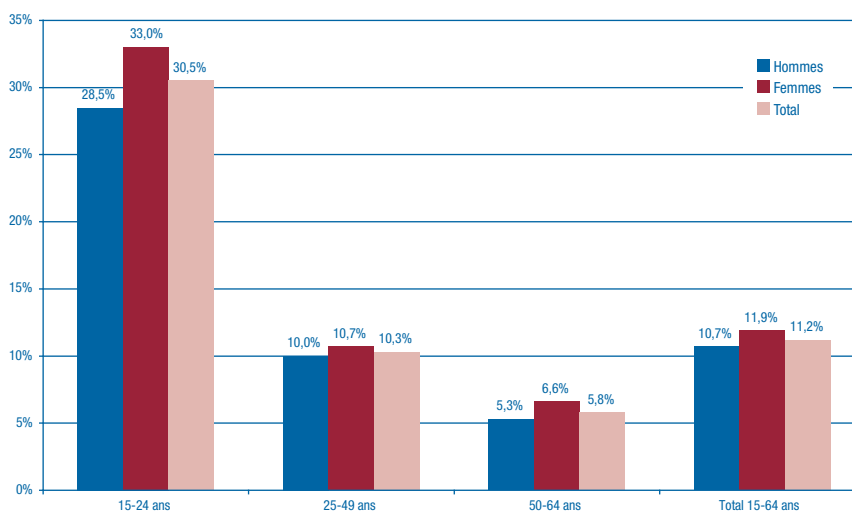
En 2009, en Wallonie, avant 25 ans, près d'une femme active sur trois (33%) est au chômage. Le taux de chômage des femmes reste plus élevé que celui des hommes et, en particulier chez les jeunes de moins de 25 ans, qui demeurent la catégorie d'âge la plus touchée par le chômage. C'est d'ailleurs parmi les jeunes que l'écart entre les femmes et les hommes est le plus grand (4,5 points de pourcentage chez les

15-24 ans, 0,7 points de pourcentage chez les 25-49 ans, 1,3 point de pourcentage chez les 50-64 ans). Ces premiers résultats permettent donc de rejeter l'explication selon laquelle les écarts entre les femmes et les hommes seraient moins marqués au sein des jeunes générations (voir commentaires sur le taux d'activité).

Graphique 3.12

Taux de chômage BIT des personnes de 15 à 64 ans selon l'âge et le sexe, en Wallonie, en 2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail -
Calculs : IWEPS



On pourrait alors supposer que la part des jeunes filles au chômage dans la tranche d'âge des 15 à 24 ans avec un faible niveau de formation est plus importante que celle des garçons dans la même tranche d'âge. En réalité, c'est la situation inverse qui est observée: la part des jeunes garçons au chômage avec un niveau de diplôme ne dépassant pas le secondaire inférieur est plus importante que chez les filles. En effet, sur dix personnes au chômage avec un faible niveau de diplôme, 6 sont des hommes. Par contre, en 2009,

en Wallonie, parmi les personnes au chômage âgées de 15-24 ans en possession d'un niveau d'étude supérieur, 7 sur 10 sont des filles.

Ces constats sont particulièrement inquiétants car ils concernent une génération où les femmes sont plus diplômées que les hommes, à un âge où la question de la vie familiale, de la maternité n'est pas encore en jeu... Il est alors difficile de comprendre, malgré les ressources parfois importantes dont disposent

les femmes, pourquoi, elles sont toujours aussi massivement présentes dans le chômage. Ce ne sont plus ici les ressources individuelles qu'il convient d'interroger pour comprendre cette réalité, mais les situations concrètes en emploi et l'égalité d'accès, pour les jeunes femmes d'aujourd'hui, au marché de l'emploi.

En termes d'évolution, on soulignera toutefois que le taux de chômage des femmes a baissé au cours de ces dernières années, si l'on compare la situation en 2009 avec celle observée en 2006 dans cette même publication. Le taux de chômage des jeunes filles de 15 à 24 ans est passé de 35,6% à 33% en 2009. Le taux de chômage des garçons âgés de 15 à 24 ans a également connu une baisse : de 31,3% en 2006, il est passé à 28,5% en 2009. On a également noté une diminution du taux de chômage dans la tranche des 25-49 chez les filles. A l'inverse, chez les garçons, on observe une légère augmentation (0,7 point de

pourcentage) du taux de chômage pour cette tranche d'âge. La situation semble par contre inchangée, comparativement à 2006, pour les femmes âgées de 50 à 64 ans. Chez les hommes âgés de 50 à 64 ans, le taux de chômage a légèrement diminué en comparaison avec la situation observée en 2006 (5,6% en 2006 contre 5,3% en 2009).

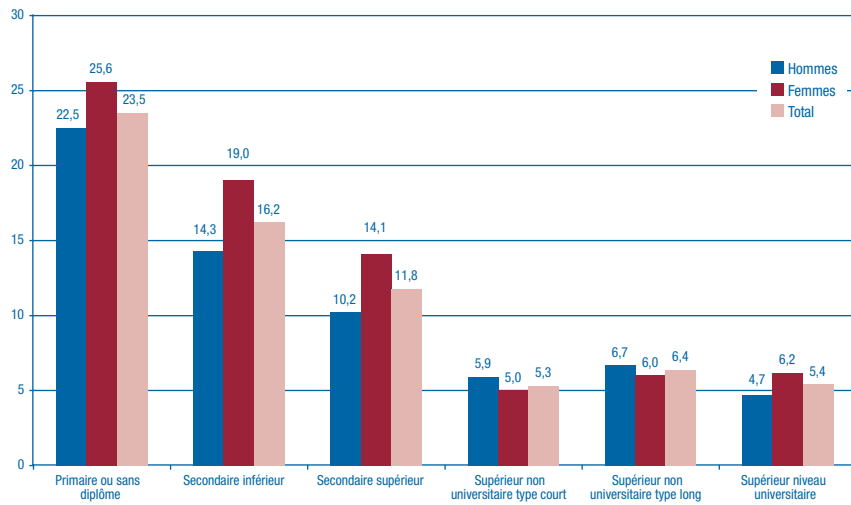
Le niveau d'instruction apparaît souvent comme le garant de l'accès à l'emploi : plus le niveau d'éducation est élevé, plus le taux de chômage diminue. Que nous disent les statistiques relatives au taux de chômage à ce sujet ? Elles sont diverses et nombreuses et la définition même de la notion de chômeur peut à elle seule changer considérablement la mesure et l'ampleur du phénomène. Nous avons, pour notre part, choisi de travailler à partir des données de l'enquête EFT, en raison de la richesse de celles-ci et de leur utilisation comme données de référence dans le cadre des comparaisons européennes.

Graphique 3.13

Taux de chômage BIT des personnes de 15 à 64 ans selon le sexe et le niveau de diplôme, en Wallonie, en 2009, en %

Note : Les données relatives à l'enseignement non universitaire (type long et type court) doivent être considérées avec précaution en raison de la taille réduite des effectifs.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail



Il apparaît clairement que le taux de chômage diminue en fonction de l'augmentation du niveau de diplôme, et ce, pour les deux sexes. On constate également que les taux de chômage des femmes ne sont pas systématiquement supérieurs à ceux des hommes. En effet, dans les niveaux de formation supérieurs non universitaires de type court et long, les taux de chômage des hommes sont supérieurs à ceux des femmes.

Cette situation diffère de celle observée en 2006 puisque, à l'époque, le taux de chômage des femmes était systématiquement supérieur à celui des hommes, quel que soit le niveau de diplôme considéré. Il convient cependant de rester prudent dans l'interprétation de ces écarts entre hommes et femmes de niveau non universitaire car nous travaillons, pour ces deux catégories, avec des effectifs relativement faibles.

Si l'on analyse plus en détail ces chiffres, il existe des différences importantes en défaveur des femmes en

ce qui concerne la participation à l'emploi : le taux de chômage des femmes en possession d'un niveau secondaire supérieur (14,1%) est, par exemple, pratiquement identique à celui des hommes qui sont pourtant en possession d'un niveau d'instruction inférieur (14,3%).

Par ailleurs, l'analyse de la répartition des chômeuses selon le niveau de diplôme le plus élevé révèle que les femmes au chômage sont globalement plus qualifiées que les hommes dans la même situation. En Wallonie en 2009, 23% des femmes au chômage, soit plus d'une femme au chômage sur cinq est en possession d'un diplôme supérieur alors que cette situation concerne 17% des hommes. Ces derniers chiffres montrent que si le niveau d'instruction reste un rempart contre le chômage, dans le cas des femmes, il demeure insuffisant pour garantir une égalité dans l'accès au marché du travail.

Sous l'angle de l'inactivité

Il nous a semblé utile de nous intéresser un peu plus à la notion d'inactivité, qui passe souvent à la trappe dans l'analyse des caractéristiques de l'emploi féminin. À côté du chômage, il existe aussi une autre situation par rapport à l'emploi, qui rassemble un nombre important de femmes et d'hommes. Pour des raisons diverses, à relier sans aucun doute

à la trajectoire professionnelle et familiale de ces individus, ces hommes et ces femmes se sont retirés, pour une durée plus ou moins longue, du marché de l'emploi. L'analyse de l'évolution de la part de femmes et d'hommes de 15 à 64 ans en situation d'inactivité, présentée dans le tableau ci-dessous, permet de tirer quelques constats sur cette tranche de la population.

Tableau 3.2

Part de la population inactive de 15 à 64 ans, sans les étudiants, dans la population totale selon le sexe et l'âge, en Wallonie, 2002²⁰-2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS

		2002	2009
15-24 ans	Hommes	5,7	5,4
	Femmes	9,4	7,2
	Total	7,5	6,3
25-49 ans	Hommes	8,3	8,8
	Femmes	28,1	21,1
	Total	18,2	14,9
50-64 ans	Hommes	25,8	25,3
	Femmes	31,7	30,2
	Total	29,1	28
15-64 ans	Hommes	11,7	12,2
	Femmes	22,3	19,4
	Total	17,2	15,9

On fera tout d'abord remarquer que la part des femmes inactives de 15 à 64 ans demeure plus importante que celle des hommes et ce, malgré une diminution importante de la présence des femmes dans l'inactivité au cours de ces dernières années: en 2009, dans la population totale, sans compter la population étudiante, 19,4% des femmes de 15 à 64 ans sont en situation d'inactivité contre 12,2% des hommes.

En termes d'évolution, on observe clairement une diminution de la proportion de femmes inactives

entre 2002 et 2009 et ce, quelle que soit la tranche d'âge considérée. On soulignera cependant que c'est dans la tranche des 25-49 ans que cette baisse de l'inactivité des femmes est la plus importante. En effet, en 2002, dans la population totale, 28,1% des femmes entre 25 et 49 ans étaient inactives alors que cette situation concerne, en 2009 en Wallonie, 21,1% des femmes. En contrepartie, la part des hommes inactifs en Wallonie reste relativement stable entre 2002 et 2009, même si on note une légère augmentation dans la tranche d'âge des 25-49 ans.

¹⁹ Pour plus d'informations sur ce sujet, voir CORNET, A., DELHAYE, C. et DIEU A.-M. *Les femmes au foyer face au marché du travail (femmes rentrantes), analyse des parcours de rupture et de réinsertion sur le marché du travail*. EGID-ULG, 2008.

²⁰ Pour la comparaison avec les données de 2009, nous avons choisi de prendre comme année de référence l'année 2002 en raison d'une rupture de séries dans les données EFT à partir de l'année 2001.

Sous l'angle du temps partiel

En 2009 en Wallonie, le travail à temps partiel représente 24,3% de l'emploi salarié wallon. Il existe cependant de fortes disparités en termes de genre.

43% des femmes salariées travaillent à temps partiel pour 8% des hommes, soit un rapport de plus de cinq femmes à temps partiel pour un homme. Selon les données de l'enquête EFT, en 2009, parmi l'ensemble des personnes à temps partiel, 81,1% sont des femmes.

Le temps partiel ne touche pas toutes les femmes de la même façon. Et l'on retrouvera davantage certains profils de femmes. Le graphique suivant montre que la part de l'emploi à temps partiel est beaucoup plus élevée chez les jeunes, en particulier chez les jeunes filles salariées : le temps partiel concerne 40,9% des jeunes filles salariées contre 18,7% des garçons.

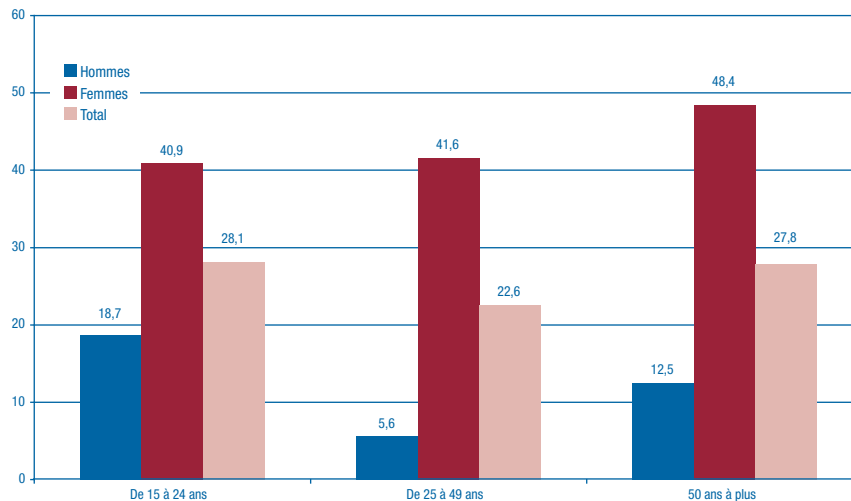
Le travail à temps partiel est également plus élevé en fin de carrière, chez les femmes de plus de 55 ans où il concerne pratiquement une femme salariée sur deux en emploi (48,4%) et 12,5% des hommes salariés.

Graphique 3.14

Part de l'emploi salarié à temps partiel, hormis ALE et travail occasionnel, dans l'emploi salarié total selon le sexe et la catégorie d'âge, en Wallonie, en 2009, en %

Note de lecture : Sur l'ensemble des jeunes filles en emploi de 15 à 24 ans, 40,9% des jeunes filles travaillent à temps partiel. Par contre, sur l'ensemble des jeunes garçons en emploi de 15 à 24 ans, 18,7% d'entre eux travaillent à temps partiel.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Lorsque l'on cherche à analyser le travail à temps partiel, il est important d'en souligner les contrastes, tant à l'intérieur du groupe des femmes qu'entre les femmes et les hommes.

Ainsi, si l'on analyse, pour l'ensemble des personnes en emploi (graphique 3.15), la répartition de l'horaire de travail effectif, on constate que 16,6% des femmes en

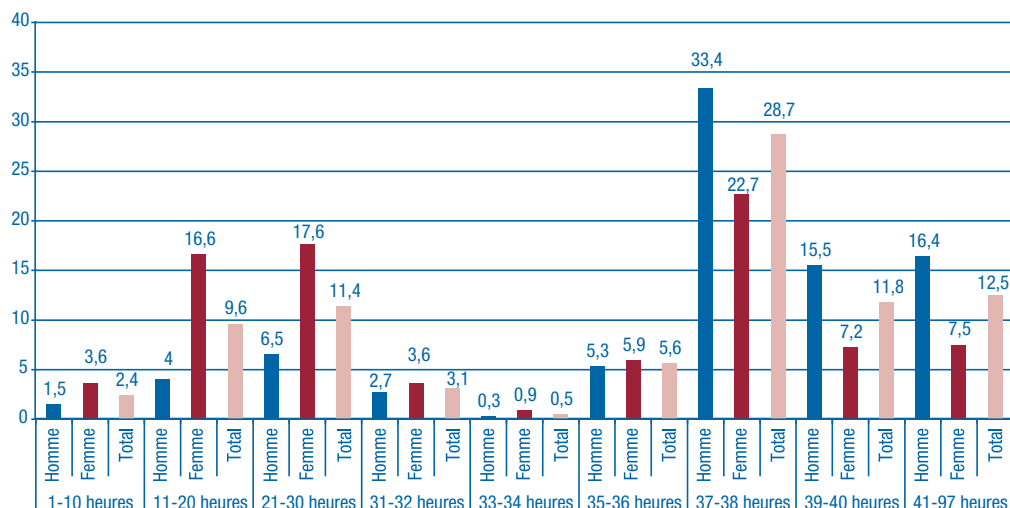
emploi (salariées et non salariées) travaillent entre 11 et 20 heures par semaine. La part des femmes parmi les personnes en emploi qui travaillent moins de 20 heures est de 74%. On retrouve également un second groupe de femmes (17,6%) qui travaillent entre 20 et 30 heures. Les hommes sont par contre plus présents dans les emplois à temps plein avec plus d'un homme sur trois qui a un horaire de travail de 37-38 heures semaine.

Graphique 3.15

Répartition de l'horaire de travail effectif (activités NACE) selon le sexe, en Wallonie, en 2009, population de 15 ans et plus, en %

Note de lecture : nous sommes ici en présence de l'ensemble des personnes en emploi (salariés et non salariés). La part des femmes qui travaillent entre 11 et 20 heures parmi les personnes en emploi est de 16,6% alors que la part des hommes en emploi qui travaillent entre 11 et 20 heures est de 4%.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Par ailleurs, lorsque l'on compare la situation des hommes et des femmes à temps partiel, on remarque que le nombre d'heures prestées par les hommes est généralement plus élevé que chez les femmes, et ce, dans la plupart des professions, comme le souligne le tableau suivant.

On nuancera cependant ce constat en soulignant que l'horaire habituel moyen des femmes est un peu plus

élevé que celui des hommes dans les métiers de la vente (personnel des services et vendeurs), l'agriculture (agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche) ou encore dans des postes à responsabilité (l'horaire moyen des salarié-e-s à temps partiel qui occupent des fonctions de dirigeant-e ou cadre supérieur-e est d'environ 25,3 heures pour les femmes et 24,5 heures pour les hommes).

Tableau 3.12

Horaire habituel moyen des salariés à temps partiel selon la profession (ISCO) et le sexe, en Wallonie, en 2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS

	Homme	Femme	Total
Total	23,9	22,9	23,1
Dirigeants et cadres supérieurs	24,5	25,3	25,1
Professions intellectuelles et scientifiques	24,7	23,4	23,6
Professions intermédiaires	24,3	22,9	23,2
Employés de type administratif	25,2	24,7	24,8
Personnel des services et vendeurs	21,1	22,8	22,6
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	18,0	20,0	18,2
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	26,4	20,6	25,3
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	25,0	22,0	24,1
Ouvriers et employés non qualifiés	20,3	19,9	20,0
Personnes handicapées travaillant en atelier protégé	—	20,0	20,0
Forces armées	32,0	—	32,0

Les salariés sont touchés différemment par le travail à temps partiel et les résultats suivants montrent clairement que l'emploi à temps partiel est plus fréquent chez les personnes avec un faible niveau d'instruction. En outre, on constate que plus le niveau de diplôme de la personne est élevé, plus l'emploi à temps partiel est faible. Ce constat se vérifie en particulier pour les femmes qui sont 59,4% à travailler à temps partiel parmi les faiblement diplômées (en possession tout au plus d'un diplôme primaire) alors que cette situation concerne 27,4% des femmes diplômées avec un niveau universitaire. Cet écart se vérifie avec moins d'importance chez les hommes où l'emploi à temps

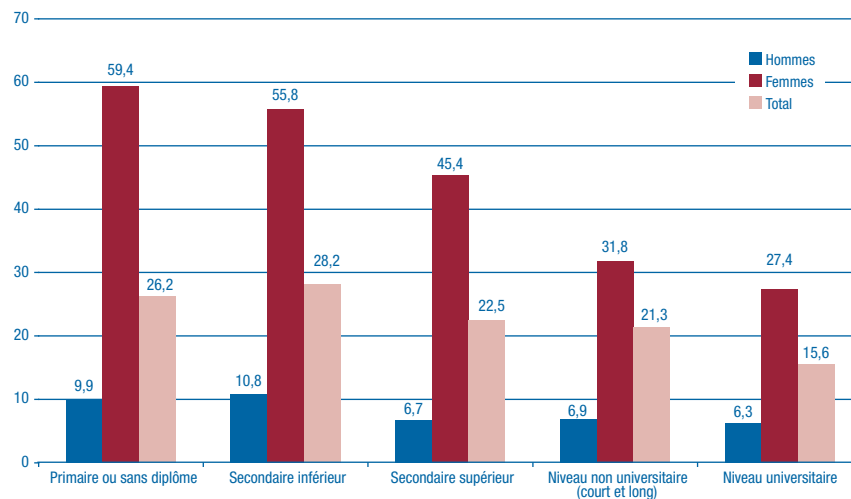
partiel passe de 9,9% chez les faiblement diplômés à 6,3% chez les diplômés de niveau universitaire. Nous avons vu précédemment qu'à niveau de formation égal, la présence en emploi des femmes faiblement diplômées est nettement moins importante que celle des hommes. Ces données sur le temps partiel permettent d'ajouter que lorsque les femmes faiblement diplômées sont en emploi, on les retrouvera davantage dans des emplois à temps partiel. On peut également voir, à travers ces résultats, des écarts importants se marquer au sein du groupe des femmes, renforçant un peu plus, les situations inégalitaires qui peuvent exister entre elles.

Graphique 3.16

Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi salarié selon le sexe et le niveau de diplôme, en Wallonie, en 2009, en %

Note de lecture : 9,9% des salariés en emploi en possession d'un diplôme primaire ou sans diplôme travaillent à temps partiel contre 59,4% des femmes en emploi.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Les secteurs d'activité les plus représentés dans le temps partiel féminin sont les activités de service administratifs et de soutien (plus d'une femme sur 4 à temps partiel-27,2%-travaille dans ce secteur d'activité), le commerce (15,9% des femmes à temps partiel), les activités spécialisées scientifiques et techniques (13,8%) et les activités immobilières (13,3%).

Le temps partiel est ainsi concentré principalement dans quelques secteurs d'activité qui rassemblent des emplois à faible qualification dont les horaires de travail sont souvent flexibles, atypiques comme c'est par exemple le cas dans le secteur de la vente et de l'activité immobilière. On peut par conséquent supposer que ces situations en emploi atypiques doivent rendre toute articulation entre vie familiale et vie professionnelle fort difficiles.

Toujours selon les données de l'EFT, les salariées qui travaillent à temps partiel sont globalement moins qualifiées que les salariées à temps plein : près d'une femme sur quatre (24,8%) à temps partiel possède un diplôme ne dépassant pas le secondaire inférieur alors que cette situation concerne un peu plus d'une femme sur dix parmi les femmes qui travaillent à temps plein. On retrouvera ces femmes dans des emplois précaires, de faible qualité et dans des secteurs d'activité souvent peu valorisants.

Les figures du temps partiel sont ainsi différentes et renvoient à des réalités en emploi très inégales pour les femmes. On précisera à ce titre qu'une salariée sur trois (32%) diplômée du supérieur travaille à temps partiel. Partant de ces quelques constats, on peut se demander si certaines formes d'emploi à temps partiel ne relèguent pas davantage les femmes dans des emplois qui se trouvent en réalité à la périphérie du chômage et qui, dès lors, ne leur garantissent pas les mêmes droits que les autres en termes de pensions, de revenus, etc.

Il semble nécessaire de mieux identifier les formes du temps partiel afin de voir si celui-ci est un moyen efficace pour garantir l'égalité dans la participation des femmes au marché de l'emploi, s'il apparaît comme un instrument efficace pour sortir les femmes du chômage et assurer une insertion durable dans l'emploi où s'il contribue, au contraire, à maintenir un certain nombre de femmes dans une forme de sous-emploi.

Les raisons avancées par les personnes qui travaillent à temps partiel pour motiver leur choix sont diverses et mettent souvent en évidence des disparités liées au genre. Margaret Maruani a très bien montré dans ses travaux ²¹ combien le travail à temps partiel est, pour

²¹ Voir notamment « Emploi, chômage et précarité en Europe ». In HIRATA, H., LOMBARDINI, M.-R. et MARUANI, M. (dir.). *Travail et genre. Regards croisés, France, Europe, Amérique latine*. Paris : La découverte, 2008. (Recherches).

un certain nombre de femmes et d'hommes, le seul choix possible dans un contexte familial, économique et professionnel déterminé.

Il semble dès lors inapproprié de parler en termes de choix individuels lorsque l'on analyse les raisons du travail à temps partiel, sans intégrer les dimensions sous-jacentes de ces choix, qui sont souvent reliées à des contraintes diverses.

Nous avons donc regroupé certaines raisons entre elles afin de mieux appréhender le travail à temps partiel en tenant compte de la notion de choix exercé sous contraintes (professionnelle, familiale,...). Nous avons

ensuite tenté de différencier les contraintes liées à la sphère familiale des contraintes qui résultent davantage de la structuration du marché de l'emploi ²².

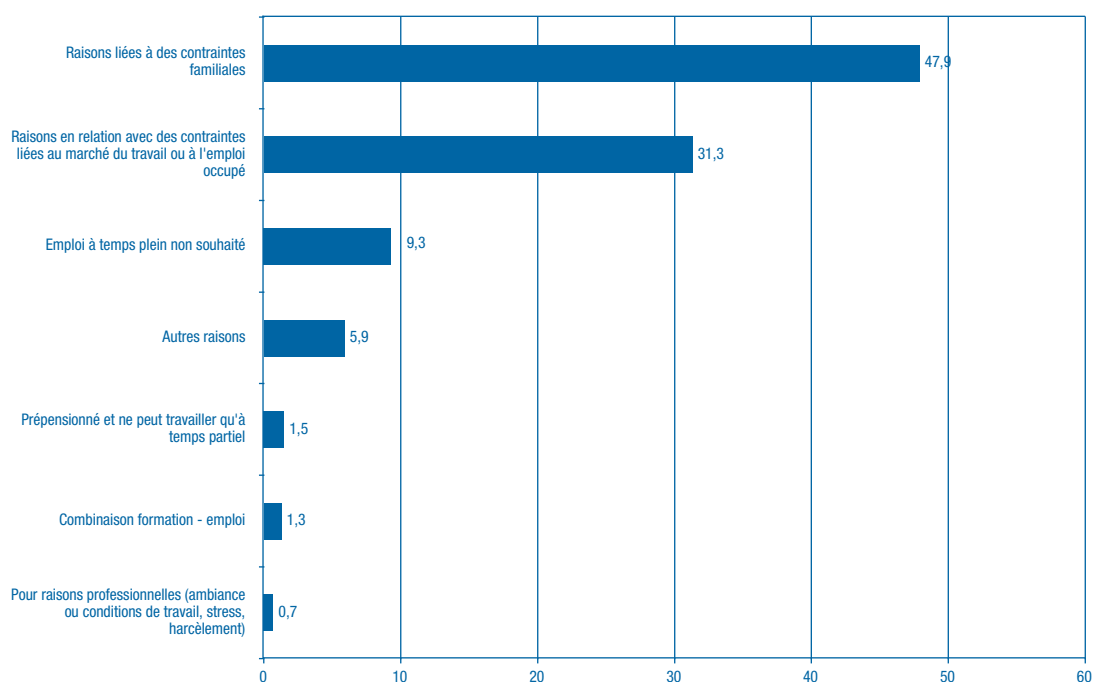
Le fait de regrouper les raisons avancées par les femmes en fonction de la nature de la contrainte ou de la volonté personnelle de travailler à temps partiel a permis de mettre en lumière la réalité des situations contrastées que vivent aujourd'hui les femmes qui travaillent à temps partiel.

Le graphique suivant apporte ainsi un éclairage plus représentatif des motivations du temps partiel chez les femmes salariées wallonnes.

Graphique 3.17

Répartition des motivations des femmes salariées travaillant à temps partiel, en Wallonie, en 2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Pour les hommes, le fait de travailler à temps partiel est principalement lié au fait qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet. Les hommes sont par ailleurs plus nombreux que les femmes à combiner une formation avec un emploi à temps partiel.

Si l'on s'intéresse maintenant à la répartition des travailleur-euse-s à temps partiel selon le motif, la première raison invoquée par les femmes est liée à des contraintes familiales dans 47,9% des cas (pas de service pour les enfants, raisons familiales,...). Dans les discours habituellement véhiculés, le travail à temps partiel est souvent présenté comme un choix de vie, comme un moyen de mieux concilier « vie familiale et vie professionnelle ». Partant des résultats présentés ci-dessus, nous constatons qu'il s'agit davantage de

contraintes plus que de conciliation...

Viennent ensuite les raisons en relation avec des contraintes liées au marché de l'emploi : ces contraintes pèsent sur 31,3% des femmes qui travaillent à temps partiel. Si l'on examine la part des femmes par rapport à chacun des motifs invoqués, on remarquera par exemple que les femmes constituent 83% des personnes qui travaillent à temps partiel parce que l'emploi n'est offert qu'à temps partiel.

Ce constat est fort interpellant car lorsque la question du temps partiel féminin est mise en avant dans les discours politiques, elle est rarement envisagée sous l'angle d'une pénurie de l'offre d'emploi à temps plein. Or, les chiffres montrent que cette réalité est loin d'être anecdotique puisqu'elle concerne plus de

²² Dans les diverses raisons formulées par les personnes, nous avons identifié deux types de contraintes : les contraintes de type « professionnel », liées au marché du travail ou à l'emploi occupé, et les contraintes de type « familial ». Le premier type de contraintes a été construit en regroupant les raisons suivantes : « pas trouvé d'emploi à temps plein », « suite à la situation économique », « pour compléter un autre emploi à temps partiel » et « parce que l'emploi n'est offert qu'à temps partiel ». Le second type de contraintes a regroupé les raisons suivantes : « services de soins non disponibles pour ses enfants/autres personnes dépendantes » et « autres raisons personnelles ou familiales ». Les autres raisons qui reviennent le plus souvent ont été également incluses dans l'analyse.

40 000 femmes ²³ en Wallonie.

Le travail à temps partiel ne peut donc pas être avancé comme un véritable choix pour toutes ces femmes qui n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet (presqu'une femme sur cinq). Par contre, le temps partiel apparaît davantage comme un choix personnel pour 9% des femmes interrogées, soit presqu'une femme sur dix, qui déclare ne pas souhaiter un emploi à temps plein.

Pour conclure, nous retiendrons que le temps partiel, envisagé comme la résultante d'une série de contraintes, qu'elles soient liées à une structuration discriminante du marché de l'emploi ou à des contraintes familiales concerne au total 79% des femmes wallonnes qui travaillent à temps partiel...

Si la réduction du temps de travail et l'allègement de celui-ci peuvent être perçus comme un choix de vie, comme une volonté de consacrer moins de temps à la sphère professionnelle, il ne faut pas oublier cependant qu'en 2009, en Belgique, 20% des personnes qui déclarent être à la recherche d'un autre emploi, entreprennent cette démarche parce qu'elles cherchent un emploi avec plus d'heures de travail ou un second emploi pour compléter le premier.

Les événements tels que les mises en couple, les naissances, les ruptures, les départs des enfants du domicile familial, ... sont des épisodes importants dans la vie familiale qu'il convient également de prendre en compte dans l'analyse du temps partiel chez les femmes. Nous allons voir, avec les données qui suivent, que le type d'emploi occupé diffère sensiblement selon la configuration familiale et le type de ménages.

Même si une majorité de mères continuent d'être présente en emploi, il a été montré que la participation des mères au marché du travail tend à baisser en fonction du nombre d'enfants ²⁴.

Le graphique suivant met en évidence l'importance du nombre et de l'âge des enfants sur l'emploi à temps partiel. En 2008, parmi les femmes en emploi, 55,1% des femmes en couple avec trois enfants travaillent à temps partiel, pour 45,6% des femmes en couple avec un enfant de moins de 15 ans. Le travail à temps partiel chez les femmes en couple augmente, par ailleurs, avec le nombre d'enfants à charge.

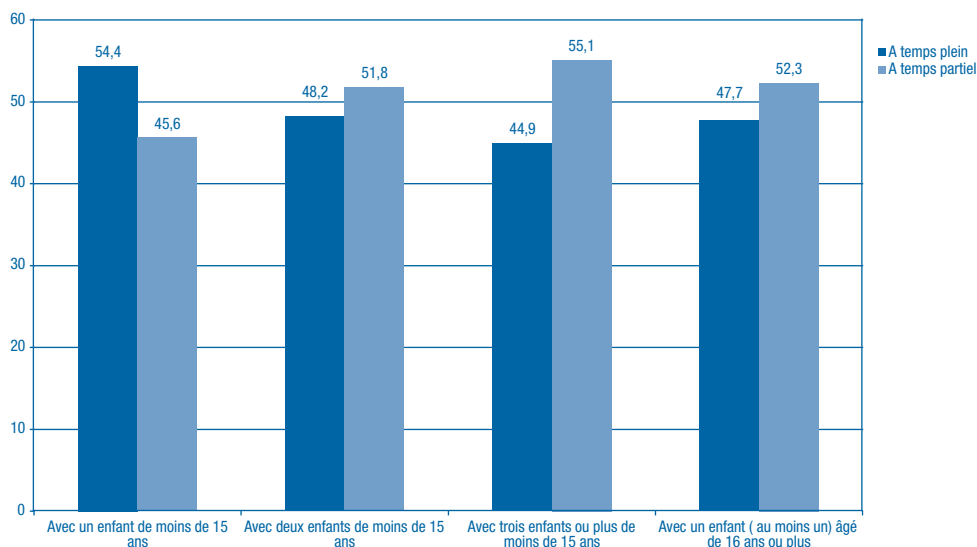
²³ Il s'agit dans ce cas-ci uniquement du nombre de femmes qui ont répondu travailler à temps partiel parce qu'elles n'ont « pas trouvé d'emploi à temps plein ».

²⁴ Voir IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique). *Les facteurs de précarité, photographie statistique de la situation des femmes et des hommes*. Namur, 2008. P.89.

Graphique 3.18

Répartition des femmes en couple et mère d'au moins un enfant selon le régime de travail et le nombre d'enfants, en Belgique, en 2008, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Le nombre d'enfants, mais aussi le type de ménage va également avoir un impact sur le régime de travail des femmes : le graphique suivant montre que la situation en emploi des femmes seules avec enfants est différente de celle observée chez les femmes qui vivent en couple.

On fera d'abord remarquer que la part des femmes seules qui travaillent à temps plein est plus importante que la part des femmes en couple à temps plein et ce, quelle que soit le nombre d'enfants à charge.

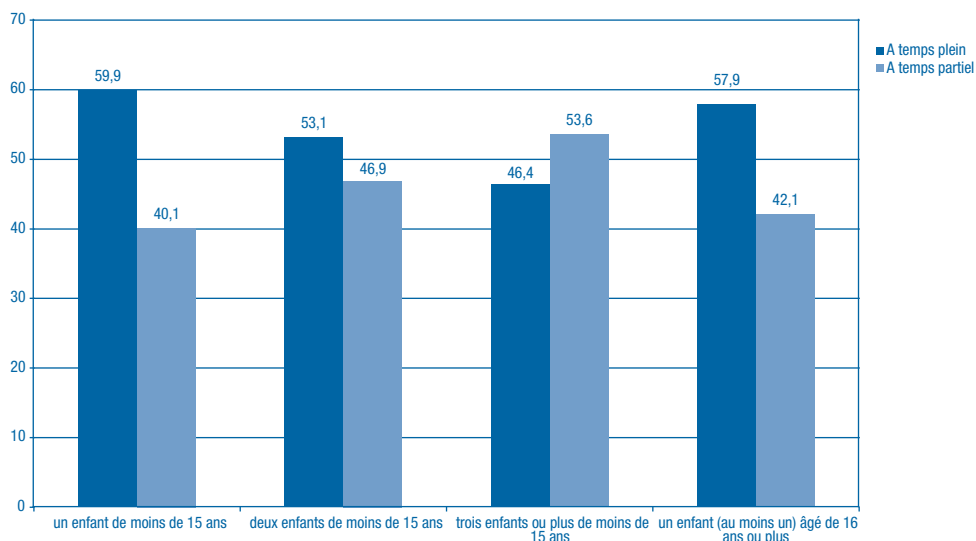
Le temps partiel, généralement moins présent chez les mères vivant seules avec leur(s) enfant(s) que chez les mères vivant en couple, a tendance à augmenter avec le nombre d'enfants à charge comme le montre le graphique ci-dessous.

En 2008, parmi les femmes seules avec un enfant qui sont en emploi, 40,1% travaillent à temps partiel contre 53,6% parmi les femmes seules avec trois enfants ou plus qui travaillent. On peut supposer que le temps partiel demeure insuffisant pour certaines mères seules avec enfant(s) pour assurer financièrement les charges familiales qui pèsent sur elles.

Graphique 3.19

Répartition des femmes vivant seules et mère d'au moins un enfant selon le régime de travail et le nombre d'enfants, en Belgique, en 2008, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



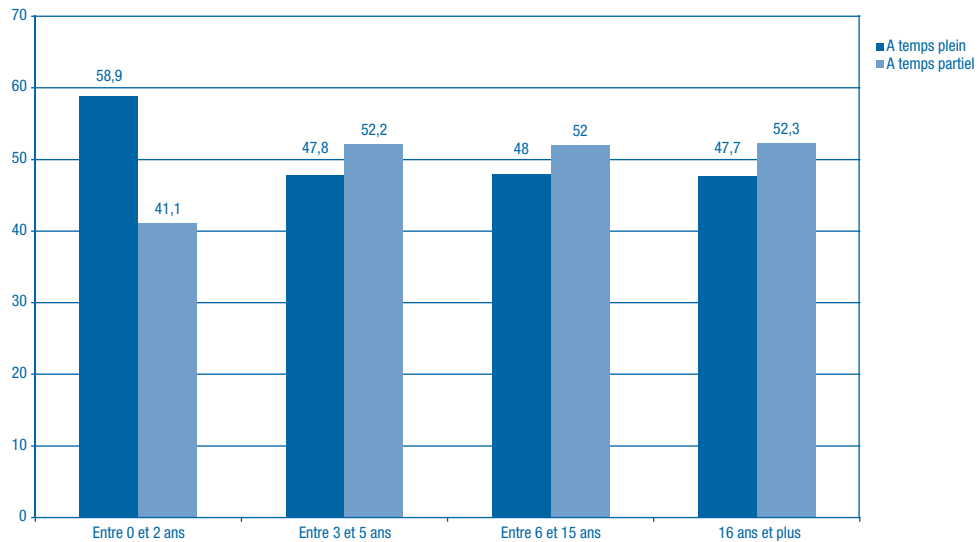
L'âge des enfants est également un facteur important pour analyser le type d'emploi des femmes. Le graphique suivant montre que le temps partiel sera plus fréquent au fur et à mesure que les enfants grandissent en âge.

En effet, 41,1% des mères en emploi avec un enfant de moins de deux ans occupent un travail à temps partiel alors que cette situation concerne 52% des mères avec un enfant entre 6 et 15 ans qui possèdent un emploi en 2008 en Belgique.

Graphique 3.20

Répartition des femmes vivant en couple et mère d'au moins un enfant selon le régime de travail et l'âge du plus jeune enfant, en Belgique, en 2008, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



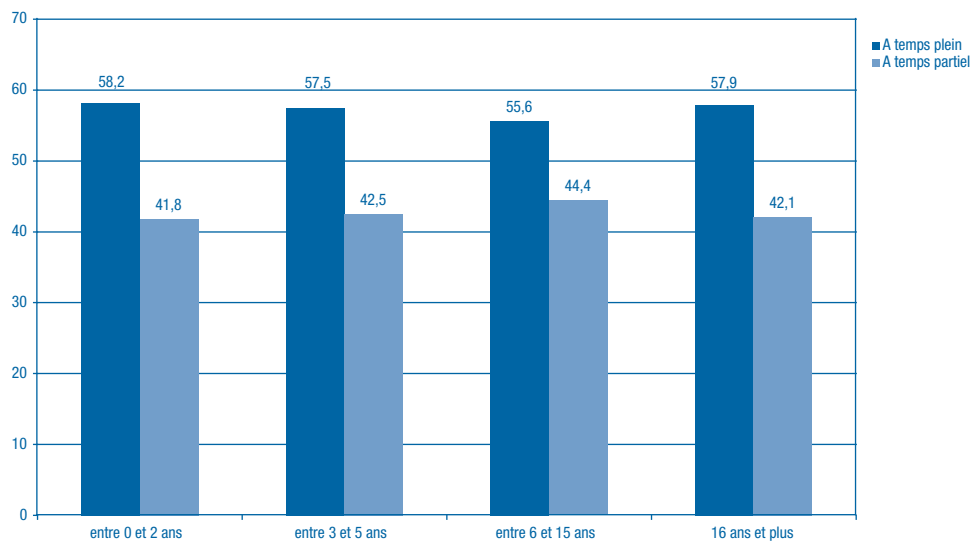
On observe une situation quelque peu différente pour les femmes qui sont en emploi et qui vivent seules avec au moins un enfant, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Quel que soit l'âge de leur enfant, le travail à

temps plein semble plus fréquent que le travail à temps partiel. Il concerne, en effet, plus d'une femme sur deux qui vit seule avec au moins un enfant et qui occupe un emploi.

Graphique 3.21

Part des femmes vivant seules et mère d'au moins un enfant selon le régime de travail et l'âge du plus jeune enfant, en Belgique, en 2008, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Sous l'angle de l'emploi temporaire ²⁵

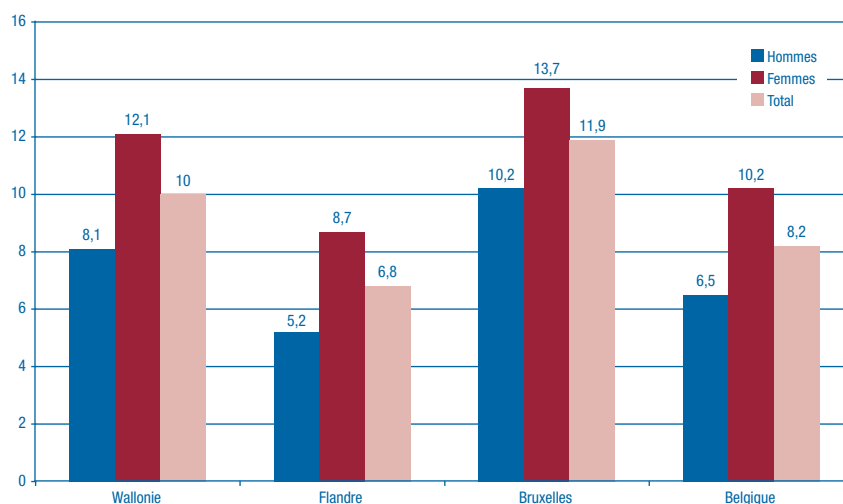
Les emplois temporaires témoignent également d'une certaine précarisation du marché du travail même si tous les emplois temporaires ne sont pas des emplois précaires, comme nous le verrons ultérieurement.

En Wallonie, en 2009, les emplois temporaires concernent une personne en emploi sur dix et touchent plus particulièrement les femmes : 12,1% des femmes possèdent un emploi temporaire et 8,1% des hommes. Parmi les personnes qui ont un emploi temporaire en 2009, 56% sont des femmes.

Graphique 3.22

Part de l'emploi salarié temporaire selon la région, en 2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



La part de l'emploi salarié temporaire est plus importante à Bruxelles et en Wallonie. La part des femmes dans l'emploi temporaire est plus importante que celle des hommes quelle que soit la région. En Wallonie, 12,1%

des salariées travaillent sous un contrat temporaire contre 8,1% des salariés. On notera par ailleurs que c'est en Wallonie que le différentiel hommes-femmes est le plus grand, avec 4 points de pourcentage.

²⁵ La définition de l'emploi temporaire telle que mise en œuvre dans l'enquête sur les forces de travail, renvoie à une réalité plurielle et multiforme dont il convient de distinguer les contours pour pouvoir en mesurer les effets. Ainsi, plusieurs situations doivent être clairement différenciées :

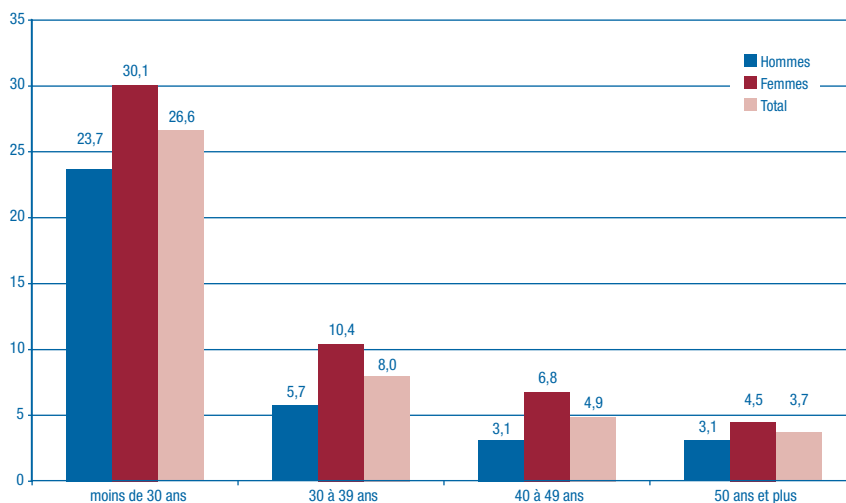
- celle des jeunes sous contrat d'apprentissage ou inscrits dans un système de formation qui combine emploi et formation ;
- celle des étudiants qui, tout en suivant un enseignement de plein exercice, effectuent un travail avec un contrat spécifique d'étudiant ;
- celle des travailleurs engagés sous CDD ou pour un travail déterminé avec un contrat formel, en ce compris les contrats avec une agence d'intérim, le travail dans le cadre des chèques services / ALE, ... ;
- enfin, celle des travailleurs engagés pour un travail occasionnel, sans contrat spécifique.

Dans les deux premiers cas de figure, le travail temporaire peut être considéré comme complémentaire à l'activité principale d'étudiant alors que, dans les deux autres cas, il est à considérer à part entière comme une modalité de travail alternative à l'emploi permanent, à durée indéterminée. Ce sont ces deux derniers cas qui peuvent être le reflet d'une flexibilité et l'origine d'une insécurité.

Graphique 3.23

Part de l'emploi salarié temporaire selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



L'examen du graphique 3.23 montre cependant que tous et toutes ne sont pas touchés de la même façon par ce type d'emploi. Il apparaît en effet que ce sont les jeunes qui sont davantage concernés par ce type d'emploi : plus d'un jeune sur quatre, âgé de moins de 30 ans, travaille en Wallonie en 2009 sous un contrat temporaire (30,1% chez les femmes et 23,7% chez les hommes). C'est également au sein de ce groupe que

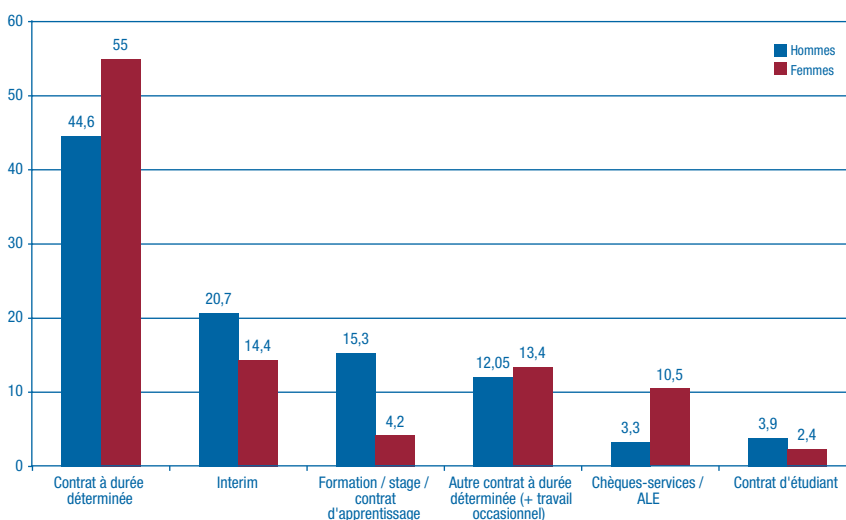
l'écart entre les femmes et les hommes est le plus marqué (6,4 points de pourcentage).

Ces emplois temporaires renvoient à des situations en emploi contrastées pour les femmes et les hommes, qui peuvent masquer des profils très hétérogènes comme nous allons le voir dans les graphiques suivants.

Graphique 3.24

Répartition de l'emploi salarié temporaire selon le type de contrat et le sexe, en Wallonie, en 2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



En 2009 en Wallonie, la moitié des emplois temporaires sont des emplois sous contrat à durée déterminée. Les femmes qui possèdent un emploi temporaire sont plus de la moitié (54,9%) à avoir un contrat à durée déterminée contre 44,6% chez les hommes.

Les autres types de contrat temporaire parmi les plus représentés chez les femmes sont : l'intérim, le travail occasionnel, mais aussi les chèques services/ALE tandis que chez les hommes, on retrouvera en plus grande proportion des contrats intérimaires (20,7% des hommes sous contrat temporaire) et des contrats de formation (pour 15,3% des hommes sous contrat temporaire).

Sous l'angle des secteurs d'activités et des professions

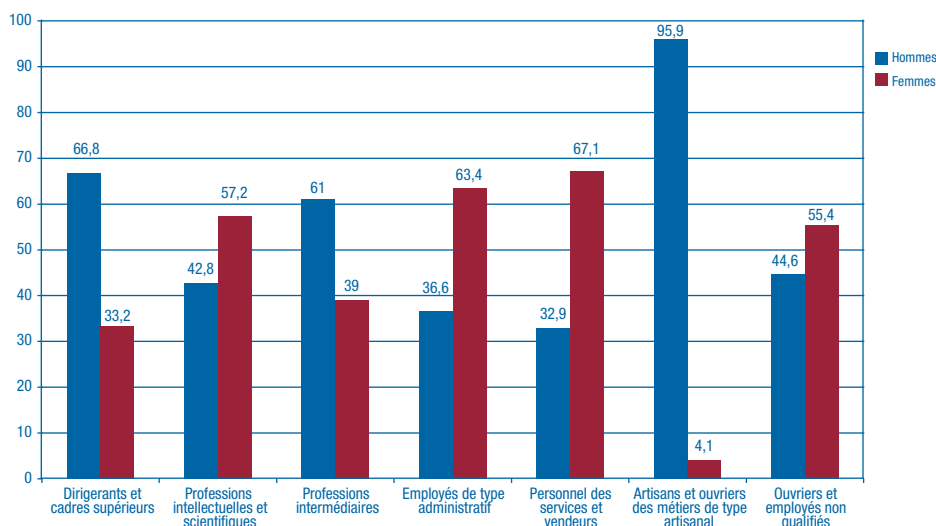
Selon les résultats de l'enquête sur les forces de travail de 2009, il persiste une segmentation des professions selon le genre : une série de professions demeurent majoritairement occupées par les femmes

alors que d'autres concentrent presque exclusivement une population masculine comme le montre le tableau ci-dessous.

Graphique 3.25

Répartition des personnes en emploi selon le sexe et la profession²⁶, en Wallonie, en 2009, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS



Les professions les plus « féminisées » sont les professions de la vente (personnel des services et vendeurs), les professions de type administratif, les professions intellectuelles et scientifiques et les professions d'ouvriers et employés non qualifiés.

On relèvera aussi la forte concentration des femmes dans les emplois faiblement qualifiés. Parmi les femmes en emploi en 2009, 29% des femmes²⁷, soit plus d'une femme sur quatre, ont des professions peu qualifiées. Dans ces mêmes professions, la concentration d'hommes (c'est-à-dire le pourcentage d'hommes qui occupent des professions peu qualifiées sur le total des hommes en emploi) est d'environ 14%.

En ce qui concerne les professions les plus « masculines », l'analyse du graphique montre que les hommes se concentrent davantage vers les métiers de l'artisanat, dans les fonctions de cadres, dirigeants, professions intermédiaires (il s'agit des professions intermédiaires de l'enseignement primaire et secondaire) pour ne citer que quelques exemples.

Les femmes et les hommes se concentrent donc dans des métiers différents et ces premiers résultats montrent que la mixité n'est pas toujours visible sur le marché de l'emploi où se joue toujours une ségrégation verticale.

En outre, l'accès à des postes à responsabilité (la part des femmes dans les professions de dirigeants et cadres supérieurs est de 33%) reste difficile pour les femmes. La ségrégation du marché du travail est aussi horizontale dans la mesure où certains secteurs d'activité semblent encore difficiles d'accès pour les femmes. Ce dernier constat se vérifie également pour les hommes qui demeurent toujours peu présents dans certains métiers considérés comme « féminins ».

Par ailleurs, les évolutions observées au cours de ces dix dernières années dans la répartition des femmes et des hommes dans les professions sont lentes et ne vont pas nécessairement dans le sens attendu comme l'indique le tableau suivant.

On observe en réalité un double mouvement dans la présence des femmes dans l'emploi : d'une part, on assiste à une augmentation visible de la part des femmes dans des métiers hautement qualifiés (professions intellectuelles et scientifiques et, dans une moindre mesure, dirigeants et cadres supérieurs) et d'autre part, une présence plus accrue des femmes dans des métiers peu qualifiés (personnel de vente et vendeurs, ouvriers et employés non qualifiés,...).

²⁶ Toutes les professions, définies selon la norme ISCO, n'ont pas été présentées dans ce graphique. Seules les professions rassemblant le plus grand nombre d'emplois ont été retenues.

²⁷ Nous avons regroupé les professions suivantes pour construire la catégorie emploi « faiblement qualifié » : « personnel des services et vente » et « ouvriers et employés non qualifiés ». Nous avons ensuite calculé la proportion de femmes en emploi qui occupent, en 2009, ce type d'emploi et comparé celle-ci avec la proportion d'hommes en emploi qui occupent également ce type d'emploi.

Tableau 3.3

Évolution de la part des femmes en emploi selon la profession, en Wallonie, 1999-2009, en %

Note : les données entre () ne peuvent être interprétées car elles sont construites à partir d'un échantillon trop faible.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur les Forces de travail - Calculs : IWEPS

	1999	2009
Dirigeants et cadres supérieurs	32,5	33,2
Professions intellectuelles et scientifiques	53,8	57,2
Professions intermédiaires	35,6	39
Employés de type administratif	59,4	63,4
Personnel des services et vendeurs	65,6	67,1
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	24,6	21,5
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	6,1	4,1
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	9,1	10,6
Ouvriers et employés non qualifiés	50,6	55,4
Forces armées	4	(6,9)

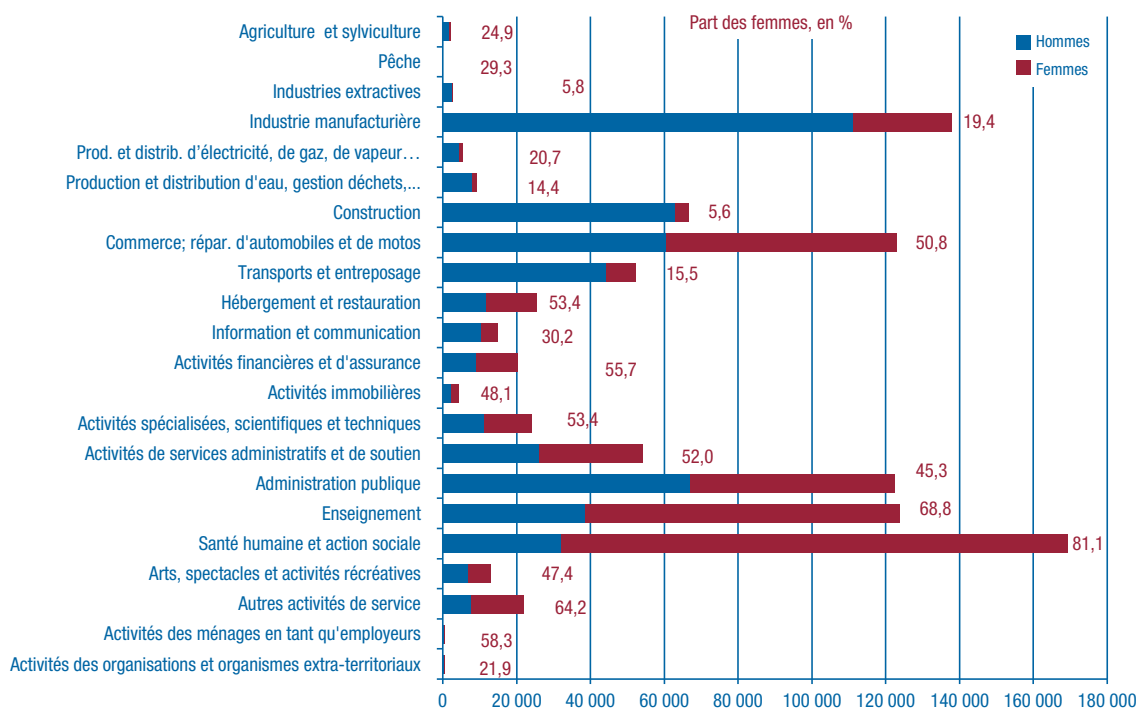
Le graphique ci-dessous montre également que les femmes sont toujours nombreuses dans certains secteurs d'activité. Cela était vrai il y a déjà une vingtaine d'années et ce constat reste encore d'actualité en 2009. On rappellera par ailleurs que les femmes possèdent moins

de choix dans l'accès à certains métiers et professions en raison d'une diversité plus grande des emplois connotés « masculins » comparativement aux emplois et filières professionnelles connotés « féminins ».

Graphique 3.26

Répartition sectorielle de l'emploi salarié²⁸ dans les secteurs publics et privé, en Wallonie, en 2008, part des femmes en %

Source : ONSS, décembre 2008 – Calculs : IWEPS



²⁸ L'emploi non salarié n'apparaît pas dans le tableau. Il est toutefois très important dans certains secteurs comme l'agriculture ou l'horeca par exemple.

Si les changements dans l'accès des femmes et des hommes à certains secteurs d'activité sont lents, on peut s'inquiéter du caractère structurel de cette difficulté d'accès tant pour les femmes que pour les hommes.

En effet, en 2006, dans la précédente publication, on relevait que plus d'un quart des femmes (27%) travaillaient dans le secteur de la santé et de l'action sociale. En 2008, elles sont 28,8% à travailler dans le domaine de la santé et de l'action sociale. On retrouvera ensuite les femmes dans les secteurs suivants en Wallonie : 17,9% des femmes salariées travaillent dans l'enseignement, 13,1% dans le commerce et 11,6% dans l'administration publique. Les hommes sont principalement présents dans l'industrie manufacturière

(21,4%), l'administration publique (12,9% des hommes salariés), la construction (12,1%) et le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (11,6%).

En Wallonie, en 2008, c'est le secteur de la santé et de l'action sociale qui occupent désormais le plus de salarié-e-s (17%) comme l'indique le graphique ci-dessus. Ce secteur compte 81,1% de femmes. Le secteur de l'industrie manufacturière est passé en seconde position, avec une occupation de 13,8% des salarié-e-s parmi lesquels 19,4% de femmes. Ensuite, on retrouvera le secteur de l'enseignement (12,4%), l'administration publique (12,3%) et le commerce (12,3%), en proportion plus ou moins identiques en termes de salarié-e-s occupé-e-s.

Tableau 3.4

Répartition de l'emploi non salarié (indépendants et aidants) selon le statut et le sexe, en Wallonie, en 2009, part des femmes en %

Source : INASTI – Calculs : IWEPS

	Hommes	Femmes	Part des femmes
Indépendants	167 235	75 781	31%
Aidants	6 213	12 557	67%

En 2009, selon les données de l'INASTI, le nombre total d'indépendants est de 243 016. La part des femmes indépendantes est de 31% comme le souligne le tableau ci-dessus.

En Wallonie, de manière globale, l'emploi non salarié féminin se répartit entre 85,8% d'indépendantes et 14,2% d'aidantes. Toujours selon les données de l'INASTI, en 2009 en Wallonie, 71,1% des femmes indépendantes exercent leur activité à titre principal,

22,8% à titre complémentaire et 6,1% après l'âge de la pension.

L'examen de l'évolution de l'emploi non-salarié (tableau 3.5) montre que le nombre de femmes indépendantes n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années, passant de 68 702 femmes indépendantes en 2006 à 75 781 en 2009. On observera cependant une augmentation du même ordre chez les hommes durant la même période.

Tableau 3.5

Évolution de l'emploi non-salarié selon la nature de l'activité et le sexe, en Wallonie, en chiffres absolus, 2005-2009

Source : INASTI – Calculs : IWEPS

Nature de l'activité	Sexe	2006	Part en %	2007	Part en %	2008	Part en %	2009	Part en %
Indépendant(e)	Homme	160 761	70,1	163 646	69,7	165 915	69,3	167 235	68,8
	Femme	68 702	29,9	71 236	30,3	73 668	30,7	75 781	31,2
	Total	229 463	91,4	234 882	91,8	239 583	92,2	243 016	92,8
Aidant(e)	Homme	7 183	33,4	7 073	33,8	6 889	34,1	6 213	33,1
	Femme	14 318	66,6	13 861	66,2	13 327	65,9	12 557	66,9
	Total	21 501	8,6	20 934	8,2	20 216	7,8	18 770	7,2

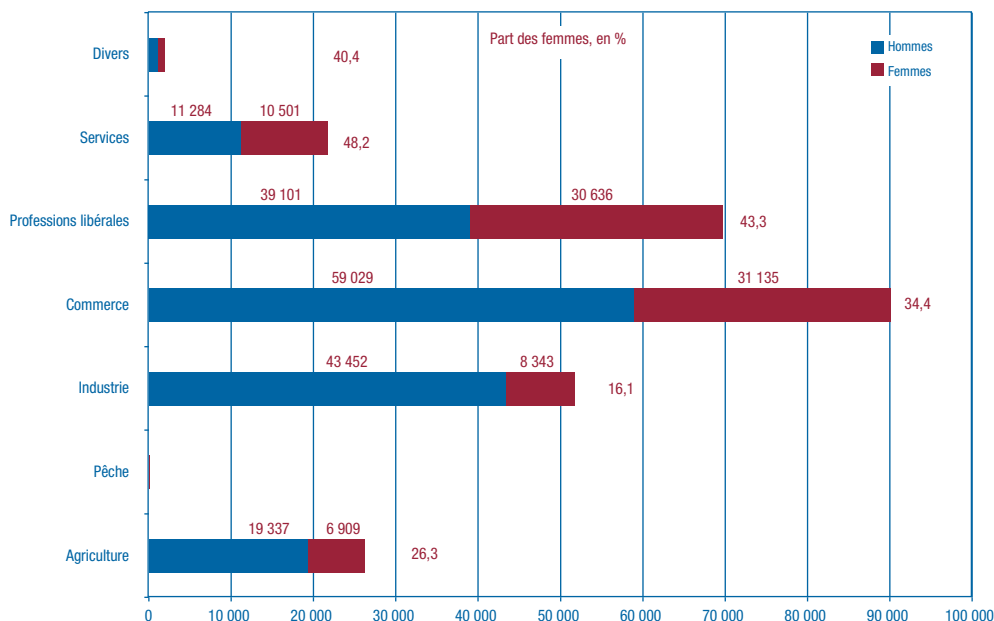
On soulignera, comme l'illustre le graphique suivant, qu'en Wallonie, la majorité des femmes indépendantes se concentre dans le secteur du commerce et dans les professions libérales. Elles sont, par contre, très peu

représentées dans le secteur de l'industrie. Les hommes indépendants se concentrent, eux, principalement dans les secteurs du commerce, de l'industrie et dans les professions libérales.

Graphique 3.27

Répartition du nombre d'assujetti-e-s²⁹ selon le sexe et la branche d'activité³⁰, en Wallonie, en 2009, part des femmes en %

Source : INASTI – Calculs : IWEPS



²⁹ En tant que notion statistique, le terme « assujetti » renvoie à la personne physique à laquelle s'applique le statut social des travailleurs indépendants parce qu'elle exerce une activité professionnelle en qualité de travailleur indépendant ou d'aidant – Source : INASTI.

³⁰ Attention, les termes « branche d'activité » renvoient, dans ce cas précis, aux groupes principaux de la nomenclature des professions propre au statut social des travailleurs indépendants. Pour une information plus détaillée des différents groupes, nous renvoyons le lecteur à la nomenclature des professions qui figure en annexe de la publication.

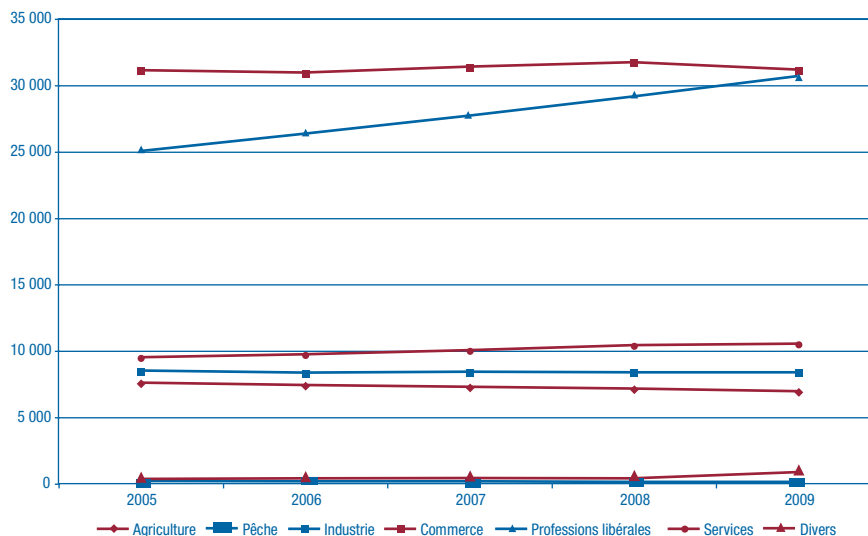
L'examen de l'évolution du nombre d'affiliés montre par ailleurs que c'est dans les professions libérales que le nombre d'indépendants a le plus augmenté au cours

de ces dernières années, tant chez les femmes que chez les hommes.

Graphique 3.28

Évolution du nombre d'affiliées selon la branche d'activité en Wallonie - Femmes

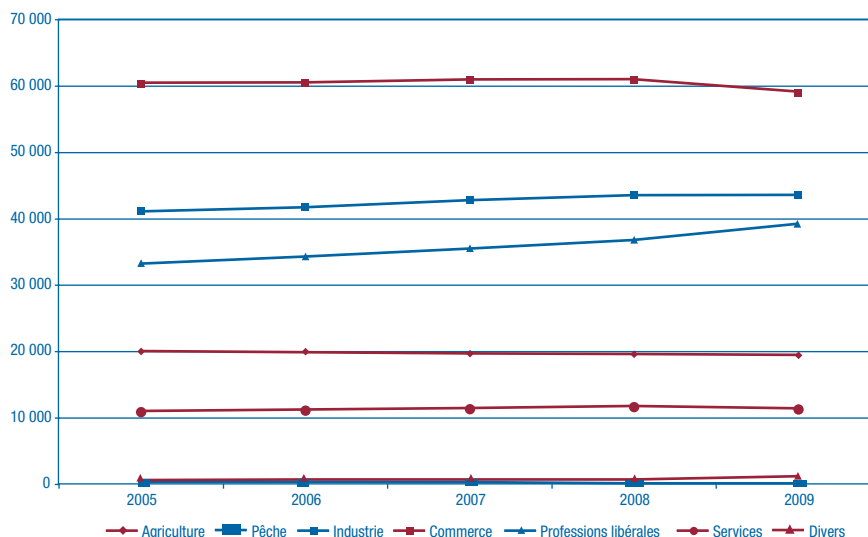
Source : INASTI – Calculs : IWEPS



Graphique 3.29

Évolution du nombre d'affiliés selon la branche d'activité en Wallonie - Hommes

Source : INASTI – Calculs : IWEPS



4

REVENUS ET PAUVRETÉ

En Wallonie, entre 2000 et 2008, le salaire mensuel brut moyen, à prix constants, des travailleurs à temps plein et à temps partiel a augmenté à raison de +8,1% pour les femmes (soit +120 EUR) et de +2,4% pour les hommes (soit + 48 EUR). Malgré cette augmentation plus importante pour les femmes, l'écart salarial entre hommes et femmes est toujours, en 2008, de l'ordre de 23% (lorsque l'on tient compte à la fois des travailleurs à temps plein et à temps partiel).

En matière d'écart salarial, on peut en outre constater que les différences de salaires ont tendance à se creuser avec l'âge à partir de 25 ans. Ainsi, lorsque l'on examine l'ensemble des travailleurs (temps plein et temps partiel réunis), on peut constater que l'écart est de l'ordre de 15% parmi les 25-29 ans et qu'il croît jusqu'à atteindre 30% parmi les plus de 55 ans. Cette augmentation constante peut notamment s'expliquer par des constructions de carrières différentes chez les hommes et chez les femmes (interruptions de carrière, différences dans les promotions...).

En 2008, quasi un cinquième des wallon-ne-s connaissent un risque accru de pauvreté (19,5%). Si globalement, les femmes paraissent plus exposées que les hommes (21,1% contre 17,8%), différents autres facteurs explicatifs sont à prendre en considération : âge, situation familiale, statuts d'activité... Par exemple, les types de familles les plus à risque sont les ménages composés d'une seule personne (27%) et les familles monoparentales (49,4%). Ce sont par contre les ménages d'actifs sans enfant dépendant qui semblent les moins exposés au risque de pauvreté (9,6%). En ce qui concerne la situation socioéconomique, il apparaît clairement qu'avoir un emploi constitue le meilleur rempart contre la pauvreté. En effet, les chômeurs wallons présentent un taux de risque de pauvreté 7 fois supérieur à celui des personnes ayant un emploi.

Les données relatives au revenu d'intégration sociale montrent une forte augmentation du nombre de bénéficiaires au cours de ces 5 dernières années. Cette augmentation a d'ailleurs été particulièrement spectaculaire entre 2008 et 2009 (+ 8% à Bruxelles, + 9% en Wallonie et + 11% en Flandre). En 2009, on dénombre en Wallonie plus de 40 000 ayants droits, soit quasi 45% de l'ensemble des bénéficiaires belges. Un regard sur leur profil indique qu'ils sont, dans 6 cas sur 10, des femmes. Les personnes isolées et les jeunes de moins de 25 ans sont également particulièrement exposés. Ainsi, en Wallonie, un bénéficiaire sur trois a moins de 25 ans.

Enfin, en matière de surendettement, même s'il n'est pas facile de cerner précisément le phénomène, on peut retenir qu'ici aussi, les principaux facteurs de risque émanent de la situation familiale des personnes et de leur position sur le marché du travail. Les personnes sans emploi, les isolés et les familles monoparentales apparaissent encore une fois particulièrement vulnérables.

Les Salaires ³¹

Pour réaliser cette partie, nous avons pris l'option d'exploiter principalement l'enquête sur la structure et la répartition des salaires (SES) ³², qui fournit de l'information fiable et détaillée sur les salaires (horaires, mensuels et annuels bruts), le nombre d'heures ouvrables prestées et différentes caractéristiques individuelles des travailleurs.

Pour assurer la continuité avec la publication précédente et faciliter la compréhension, nous avons limité notre

analyse des données de l'enquête SES aux salaires mensuels bruts. Dans le cadre de l'enquête SES, le salaire mensuel brut comprend toutes les rémunérations relatives au mois d'octobre, en ce compris les paiements pour les heures supplémentaires, les primes pour travail posté, de nuit et de week-end ainsi que les autres primes payées régulièrement à chaque période de rémunération. En revanche, les primes annuelles ou irrégulières comme le pécule de vacances, le treizième mois, etc. ne sont pas incluses.

³¹ La notion de « salaire » n'est pas univoque. Elle varie selon les unités statistiques utilisées (salaires horaires, journaliers, mensuels ou annuels, salaires bruts ou nets, ...) et les sources de données exploitées (enquête sur la structure et la répartition des salaires, ONSS, ...) d'une part, selon les caractéristiques liées au temps de travail (travail à temps plein ou à temps partiel), à l'emploi occupé (secteurs d'activité, ...) ou au travailleur (âge, profession, ...) d'autre part. Les effets dits de composition jouent un rôle important dans l'explication de l'écart salarial entre hommes et femmes, ce qui rend d'autant plus complexe la recherche des facteurs discriminants de l'écart salarial. Les choix opérés quant aux sources et unités statistiques utilisées ont un impact direct sur les résultats observés : ainsi, l'écart salarial est plus important au niveau des salaires mensuels qu'au niveau des salaires horaires en raison du temps de travail hebdomadaire moyen des femmes plus faible que celui des hommes. Cet écart salarial est également plus important au niveau des salaires bruts que des salaires nets. Pour des informations plus détaillées à ce sujet, voir IEFH (Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes). *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique*. 2010. Téléchargeable sur : <http://www.iefh.fgov.be>

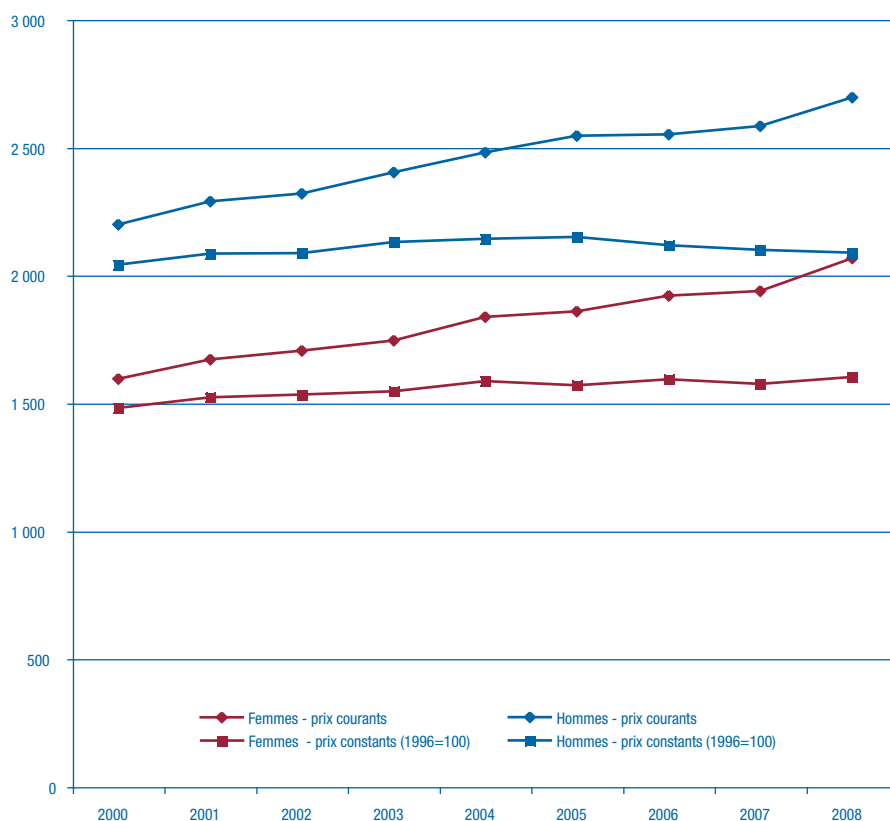
³² L'enquête sur la structure et la répartition des salaires est organisée chaque année depuis 1999, au mois d'octobre, par la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises ou de succursales locales des entreprises occupant au minimum dix travailleurs et relevant, jusque 2006, des secteurs de l'industrie et des services marchands (secteurs C à K de la classification NACE). A partir de 2006, l'enquête est élargie tous les quatre ans aux secteurs de l'enseignement et des soins de santé, ainsi qu'au secteur socioculturel. Cet élargissement n'a pas été effectué pour l'année d'enquête 2008, sur laquelle est basé le présent rapport.

L'écart salarial

Graphique 4.1

Évolution du salaire mensuel brut moyen (à prix constants – base 1996 = 100) des travailleurs wallons à temps plein et à temps partiel (secteurs NACE C-K ; entreprises d'au moins 10 travailleurs), de 2000 à 2008, en euros

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur la structure et la répartition des salaires



En Wallonie, en 2008, le salaire mensuel brut moyen d'une femme (temps plein et temps partiel confondus) est de 1 602 EUR (à prix constant) et de 2 067 EUR (à prix courant). Pour un homme, le salaire mensuel brut moyen est de 2 090 EUR (à prix constant) et de 2 696 EUR (à prix courant).

Sur la période 2000-2008, le salaire mensuel brut moyen, à prix constants, des travailleurs à temps plein et à temps partiel a augmenté de 7,5% pour les femmes (soit +120 EUR) et de 2,3% pour les hommes (soit +48 EUR). Pour ces derniers, l'augmentation moyenne cache deux périodes contrastées, à savoir une nette tendance à la hausse entre 2000 et 2005 (+5,3%) suivie d'une baisse continue entre 2005 et 2008 (-2,8%). Pour les femmes, on constate une augmentation constante de 2000 à 2004 (+7%) suivie d'une courbe en dents de scie entre 2004 et 2008 (avec un gain au bout de

cette période de l'ordre de 1%). Cette augmentation inégale réduit l'écart salarial à long terme. La différence entre le salaire mensuel brut (à prix constants) des hommes et des femmes est passée de 560 EUR en 2000 à 488 EUR en 2008. Les femmes gagnent, en 2008, 77% du salaire des hommes, contre 73% en 2000. La diminution observée de l'écart salarial est à interpréter avec prudence dans la mesure où il est la conséquence de la conjonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels l'amélioration de la situation structurelle de la position des femmes sur le marché du travail (la hausse du niveau de diplôme, l'organisation du temps de travail et de la carrière professionnelle, l'ancienneté, etc.) mais aussi les conséquences de la crise financière et économique (licenciements qui touchent davantage certains secteurs que d'autres et certaines catégories de salaires plus que d'autres).

Tableau 4.1

Évolution de l'écart salarial³³ entre hommes et femmes sur la base des salaires mensuels bruts moyens des travailleurs à temps plein et des travailleurs à temps plein et à temps partiel dans les entreprises d'au moins 10 travailleurs (secteurs NACE C-K), Wallonie et Belgique, 2002-2008, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur la structure et la répartition des salaires

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Travailleurs à temps plein							
Wallonie	11	15	12	12	9	10	9
Belgique	14	17	15	15	12	12	11
Travailleurs à temps plein et à temps partiel							
Wallonie	26	27	26	27	25	25	23
Belgique	26	25	25	25	24	23	23

En 2008, l'écart salarial en Wallonie s'élève à 9% parmi les travailleurs à temps plein et, comme nous l'avons vu, à 23% parmi les travailleurs à temps plein et à temps partiel. Inclure les statistiques relatives aux travailleurs à temps partiel rend donc l'écart salarial nettement plus important mais aussi plus représentatif pour de nombreuses femmes, vu le pourcentage élevé de travailleuses à temps partiel parmi les femmes. Ce différentiel d'écart s'explique par le fait que la grande majorité des travailleurs à temps partiel sont des femmes.

Si l'on compare les données wallonnes aux données belges, on constate que parmi les travailleurs à temps plein, l'écart salarial est moins important en Wallonie (9% en 2008) qu'au niveau belge (11% en 2008). Sur la période 2002-2008, ce différentiel a tendance à se réduire, passant de 3 à 2 points d'écart. Lorsqu'on considère l'ensemble des travailleurs, temps plein et temps partiel confondus, l'écart salarial est, en 2008, similaire en Wallonie et en Belgique, de l'ordre de 23%. Sur la période observée, le différentiel entre la Wallonie et la Belgique est relativement constant autour de 1 à 2 points de pourcentage, avec une tendance observée à la neutralisation de l'écart en 2008.

³³ L'écart salarial entre les hommes et les femmes, appelé *gender gap*, mesure la différence entre le salaire moyen des hommes et le salaire moyen des femmes exprimée en pourcentage du salaire moyen des hommes.

Tableau 4.2

Écart salarial entre hommes et femmes sur la base des salaires mensuels bruts moyens, selon l'âge, le niveau d'enseignement, l'ancienneté, la profession et la branche d'activité, travailleurs à temps plein et travailleurs à temps plein et à temps partiel, en Wallonie, en 2008, en %

Notes : (1) L'ancienneté est définie comme le nombre d'années de travail au sein de l'entreprise (donc plus large que l'unité locale).
(2) la classification des professions utilisée dans ce tableau correspond aux grands groupes de la version européenne de la Classification Internationale Type des Professions (CITP-88(COM)).

(3) La classification des branches d'activité utilisée dans ce tableau correspond aux sections de la nomenclature NACE-BEL.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - Enquête sur la structure et la répartition des salaires (secteurs NACE C-K ; entreprises d'au moins 10 travailleurs)

	Travailleurs à temps plein	Travailleurs à temps plein et à temps partiel
Age		
<25 ans	8	30
25-29 ans	6	15
30-44 ans	5	20
45-54 ans	11	26
>=55 ans	13	30
Niveau d'enseignement		
Enseignement primaire ou pas d'enseignement	15	30
Secondaire inférieur	12	28
Secondaire supérieur général	8	26
Secondaire supérieur technique ou professionnel	19	28
Supérieur non-universitaire de type court	17	18
Universitaire et supérieur non-universitaire de type long	19	25
Ancienneté ⁽¹⁾		
Moins de 2 ans	6	23
2 à 5 ans	7	20
6 à 10 ans	7	21
11 à 20 ans	8	23
>20 ans	11	26
Profession ⁽²⁾		
Directeurs de société et cadres de direction	14	16
Ingénieurs, informaticiens et spécialistes des sciences physiques et mathématiques	8	12
Autres spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques	23	25
Techniciens	13	17
Autres professions intermédiaires	10	16
Employés de bureau	6	21
Réceptionnistes, caissiers, guichetiers et assimilés	12	23
Personnel des services	11	28
Modèles, vendeurs et démonstrateurs	13	25
Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment	11	11
Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	8	9
Artisans et ouvriers de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et assimilés	8	8
Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	5	13
Conducteurs d'installations fixes	16	21
Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	15	18

Conducteurs de véhicules et d'engins lourds	-0	16
Employés non qualifiés des services et de la vente	15	43
Manceuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, de l'industrie et du transport	8	21

Branche d'activité NACE ⁽³⁾

Activités extractives	-4	-3
Industrie manufacturière	9	15
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	14	14
Construction	8	26
Commerce de gros et de détail, réparations automobiles et domestiques	9	27
Hôtels et restaurants	2	15
Transports, entreposage et communications	4	9
Activités financières	18	24
Immobilier, locations et activités de service aux entreprises	15	28

Le tableau ci-dessus montre qu'exception faite des moins de 25 ans chez qui l'écart salarial est relativement important, les différences de salaires entre hommes et femmes ont tendance à se creuser avec l'âge.

Lorsqu'on examine l'ensemble des travailleurs (temps plein et temps partiel réunis), on peut constater que l'écart salarial entre les hommes et les femmes est de l'ordre de 15% parmi les 25-29 ans et qu'il croît jusqu'à atteindre 30% parmi les plus de 55 ans. Cette augmentation constante peut notamment s'expliquer par des constructions de carrières différentes chez les hommes et chez les femmes (interruptions de carrière, différences dans les promotions...).

Il est difficile de tirer des conclusions générales quand on examine l'écart salarial selon le niveau d'enseignement. On peut néanmoins constater que parmi les travailleurs à temps plein, l'écart salarial est plus élevé chez les personnes hautement diplômées. Cette observation ne se vérifie pas lorsqu'on considère l'ensemble des travailleurs à temps plein et à temps partiel.

Il paraît toutefois évident qu'être hautement qualifié ne protège pas des inégalités en termes de salaires. Ce constat se vérifiera par ailleurs lors de l'examen de l'écart salarial selon les professions, puisqu'en ce qui concerne les travailleurs à temps plein, c'est au sein des professions dites « intellectuelles » que l'écart salarial est le plus important.

En ce qui concerne l'ancienneté des travailleurs/euses, il apparaît que l'écart salarial a tendance à se creuser

au fil du temps passé au sein de l'entreprise. Pour les personnes ayant plus de 20 ans d'ancienneté, cet écart est de 11% parmi les travailleurs à temps plein et de 26% parmi les travailleurs à temps plein et à temps partiel, alors qu'il est respectivement de 7% et de 20% parmi les travailleurs/euses qui ont une ancienneté de 2 à 5 ans.

Lorsque l'on regarde les professions, on peut relever que c'est parmi les métiers des services et de la vente que l'écart salarial est le plus important. Compte tenu de l'importante part de l'emploi à temps partiel dans ces métiers, il est plus pertinent de regarder les données portant à la fois sur les travailleurs à temps plein et à temps partiel. On relèvera notamment que l'écart salarial atteint 43% parmi les employés non qualifiés des services et de la vente. Par contre, si l'on ne tient compte que des travailleurs à temps plein, c'est parmi les professions relevant de la catégorie « autres spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques » que l'écart salarial est le plus important (23%).

Enfin, la branche d'activité est un autre élément important à prendre en compte. L'écart salarial varie en effet fortement d'un secteur à l'autre. Si l'on tient compte de l'ensemble des travailleurs (temps plein et temps partiel), ce sont les secteurs suivants qui présentent les écarts salariaux les plus importants : immobilier, locations et activités de service aux entreprises; commerce de gros et de détail, réparations automobiles et domestiques ; construction (il y a cependant peu de femmes dans ce secteur) et activités financières.

Le risque de pauvreté

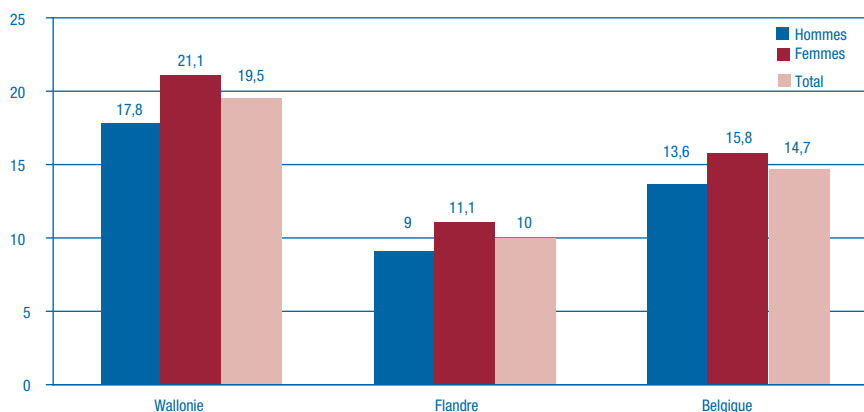
Selon les chiffres de l'enquête EU-SILC 2008, en Wallonie, quasi une personne sur cinq (19,5%) connaît un risque accru de pauvreté³⁴. Cela signifie que 19,5% de la population wallonne ne dispose pas d'un revenu³⁵

de 10 788 euros par an ou 899 euros par mois pour un isolé ou de 22.654 euros par an ou 1.888 euros par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants.

Graphique 4.2

Taux de risque de pauvreté selon le sexe, en Wallonie, en Flandre et en Belgique, en 2008, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC



Au regard de ce tableau, on peut relever des disparités régionales statistiquement significatives. En effet, pour une moyenne belge de 14,7%, le risque de pauvreté s'élève à 10% en Flandre contre 19,5% en Wallonie³⁶.

Par ailleurs, quelle que soit la région envisagée, le taux de risque de pauvreté est toujours légèrement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (de l'ordre de 2 à 3%). La différence de risque de pauvreté selon le sexe dans la population résulte principalement des différences de risque par sexe pour les personnes isolées et pour les chefs de familles monoparentales, les personnes vivant en couple étant censées avoir un

même accès aux ressources du ménage³⁷. Notons dès lors que pour avoir une idée de la situation réelle des hommes et des femmes vivant en couple, il conviendrait de disposer d'informations sur la manière dont ils se répartissent les revenus disponibles du ménage ; ce qui n'est pas le cas dans l'enquête SILC.

Une analyse multivariée, prenant en compte l'impact conjoint des différentes caractéristiques de la personne (âge, niveau d'éducation...) et de son ménage (isolé, couple,...) permettrait d'identifier si, une fois contrôlées ces variables, une différence liée au sexe de la personne subsiste pour le risque de pauvreté.

³⁴ Les indicateurs définis conjointement par les Etats-membres européens sont basés sur un seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian national.

³⁵ Par « revenu », on doit entendre le revenu équivalent disponible. Le revenu disponible total d'un ménage s'entend comme l'ensemble des revenus monétaires nets perçus au cours de l'année précédant l'enquête (2007 dans le cas de l'enquête 2008) par ce ménage et les membres qui le composent au moment de l'interview. Le revenu disponible du ménage est divisé par une échelle d'équivalence, afin de tenir compte de la taille et de la composition du ménage. Il est attribué à chaque membre du ménage. L'échelle retenue dans les évaluations qui vont suivre est l'échelle dite 'OCDE modifiée', qui attribue un poids de 1 pour le premier adulte, de 0,5 pour les autres adultes (de 14 ans ou plus) et de 0,3 pour les personnes de moins de 14 ans. Ainsi, le revenu d'un couple avec deux enfants est divisé par 2,1 (1+0,5+2*0,3) pour être comparé au revenu d'un isolé. Le revenu médian est celui qui se situe au centre de la distribution des revenus (classés par ordre de grandeur). Lorsque le revenu d'un ménage se situe en dessous de ce seuil, on parlera de risque accru de pauvreté. Pour les chiffres régionaux, c'est un seuil national, et non un seuil spécifique à la Wallonie ou à la Flandre, qui a été retenu, dans une optique de comparaison du niveau de bien-être à un référent national unique.

³⁶ La taille de l'échantillon ne permet pas de donner des chiffres fiables pour la Région de Bruxelles-Capitale.

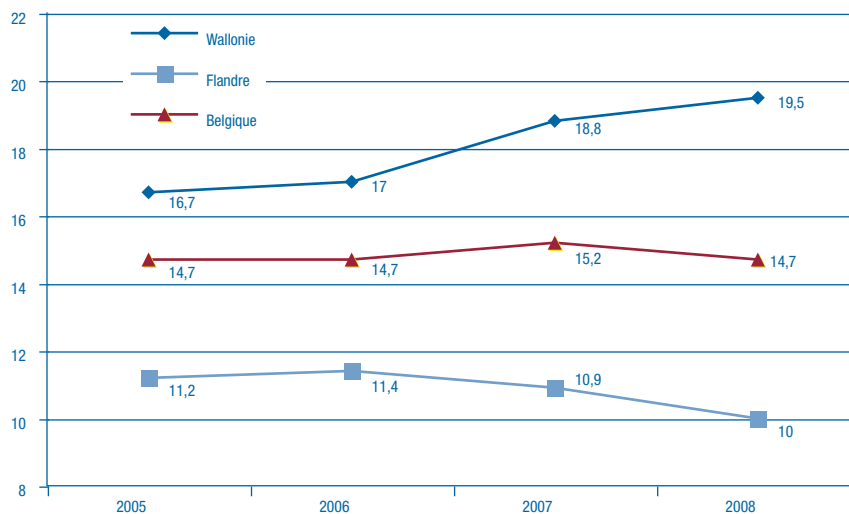
³⁷ « Il faut noter ici que, pour tous les indicateurs présentés, on fait l'hypothèse d'un partage égal des ressources au sein du ménage (puisqu'on attribue à chaque personne du ménage un même montant, correspondant au revenu total du ménage divisé par l'échelle d'équivalence). De ce fait, si tous les ménages comportaient un nombre égal d'hommes et de femmes, le taux de pauvreté serait le même pour les deux sexes. La différence de taux de pauvreté selon le sexe s'explique essentiellement par une situation moins avantageuse des femmes vivant seules (avec ou sans enfants), par rapport aux hommes dans la même situation. » GUIO, A.-C. *Pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie en 2006*. Namur, 2009. (Discussion paper de l'IWEPS, n° 0803).

Notons dès lors que pour avoir une idée de la situation réelle des hommes et des femmes vivant en couple, il conviendrait de disposer d'informations sur la manière dont ils se répartissent les revenus disponibles du ménage ; ce qui n'est pas le cas dans l'enquête SILC.

Graphique 4.3

Évolution du taux de risque de pauvreté, en Wallonie, en Flandre et en Belgique, de 2005 à 2008, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC



Le graphique ci-dessus montre une certaine stabilité dans le niveau global de pauvreté en Belgique (environ 15%). Par contre, l'écart entre Wallonie et Flandre ne cesse de croître au fil des ans. En 2008, le taux de pauvreté est ainsi quasi deux fois plus élevé en Wallonie qu'en Flandre.

En comparaison des autres pays européens, la Belgique fait légèrement mieux que la moyenne de l'UE-15 dont le taux de risque de pauvreté moyen est, en 2008, de 16% (17% pour les femmes et 15% pour les hommes) et se situe en milieu de peloton des pays étudiés³⁸. Par contre, la situation wallonne est proche des moins bons scores européens.

Comme nous l'avons déjà indiqué, différents facteurs comme l'âge, le type de ménage auquel on appartient, ou encore le statut d'activité, paraissent déterminants dans le risque encouru en matière de pauvreté. Une déclinaison du risque de pauvreté selon l'âge montre par exemple qu'en Wallonie, ce sont les enfants (- 16 ans), les jeunes (16-24 ans) et les personnes de plus de 65 ans qui risquent potentiellement d'être le plus en difficulté. Ainsi, le taux de risque de pauvreté de ces trois groupes d'âge est de l'ordre de 24% (soit ¼ de ces populations !) alors qu'il varie entre 15% et 16% pour les 25-64 ans³⁹. Les données relatives au type de ménage ainsi qu'à la situation socioprofessionnelle présentées ci-dessous constituent d'autres angles d'approche essentiels.

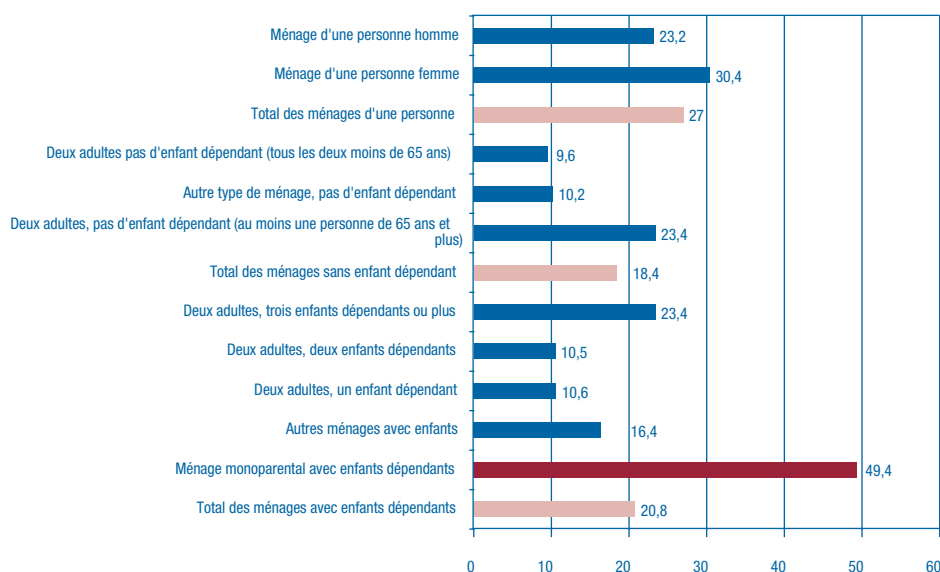
³⁸ Les taux des autres pays de l'Union (UE-15) sont les suivants (du meilleur au moins bon score) : Pays-Bas (11%), Suède (12%), Danemark (12%), Autriche (12%), France (13%), Luxembourg (13%), Finlande (14%), Allemagne (15%), Belgique (15%), Irlande (16%), Portugal (18%), Grande Bretagne (19%), Italie (19%), Grèce (20%) et Espagne (20%). Source : Eurostat.

³⁹ Les données plus détaillées relatives au taux de risque de pauvreté par classes d'âge figurent dans la publication consacrée aux jeunes (second tome de cette collection).

Graphique 4.4

Taux de risque de pauvreté par type de ménage, en Wallonie, en 2008, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC



L'analyse du taux de pauvreté selon le type de ménage permet d'identifier clairement deux groupes très vulnérables, à savoir les familles monoparentales et, dans une moindre mesure, les personnes isolées. Il s'agit des deux types de familles qui ne peuvent compter que sur un seul revenu. Ainsi en Wallonie, on peut constater que plus d'un ménage composé d'une seule personne sur quatre est en risque de pauvreté (27%). Au sein de ce type de ménage, la situation des femmes seules (30,4%) paraît encore plus délicate que celle des hommes (23,3%). Mais ce sont les familles monoparentales wallonnes qui présentent le taux de risque de pauvreté le plus préoccupant. Selon l'enquête SILC 2008, en Wallonie, un ménage monoparental sur deux (49,4%) ferait face à un risque accru de pauvreté. Un regard sur la situation flamande montre que les familles monoparentales sont là aussi le type de

ménage le plus à risque (28,5%), mais ce risque reste toutefois bien en deçà des estimations valables pour la Wallonie.

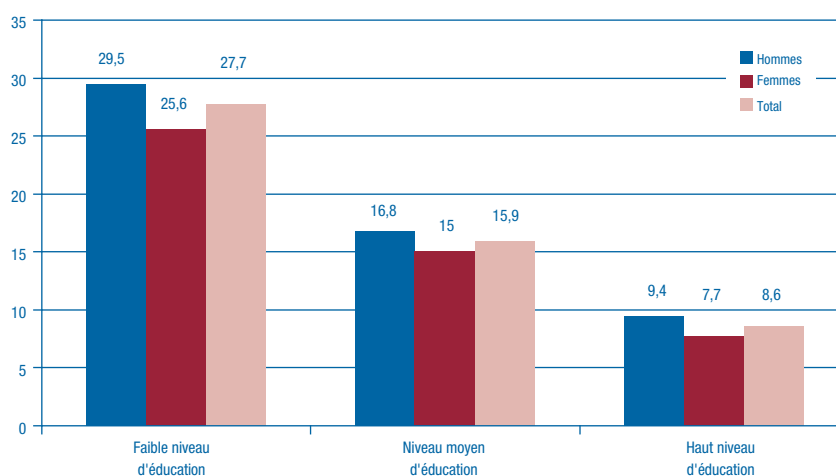
Sans trop de surprise, on peut relever que ce sont les ménages composés de deux adultes (tous deux de moins de 65 ans) sans enfant dépendant qui présentent le moins de risque de pauvreté (9,6%), ainsi que les autres types de ménages sans enfant dépendant (10,2%)⁴⁰ et les ménages composés de deux adultes et de un ou deux enfant(s) dépendant(s) (10,5%). Par contre, l'arrivée d'un troisième enfant semble compliquer les choses puisque les familles nombreuses (deux adultes et au moins trois enfants dépendants), semblent davantage confrontées au risque de pauvreté (23,4%).

⁴⁰ Sauf les ménages composés de 2 adultes sans enfant dépendant dont l'un au moins a 65 ans ou plus, leur taux de risque de pauvreté étant de 23,4%.

Graphique 4.5

Taux de risque de pauvreté selon le sexe et le niveau d'éducation, en Wallonie, en 2008, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC



Le niveau d'éducation constitue également un facteur déterminant pour évaluer le taux de risque de pauvreté. Sans surprise, plus le niveau d'éducation est faible, plus le risque de pauvreté est élevé. Ainsi, les personnes ayant un faible niveau de qualification ⁴¹ présentent un risque de pauvreté trois fois plus élevé (27,7%) que les personnes diplômées du supérieur (8,6%) ; les personnes ayant obtenu un diplôme du secondaire se situant dans une situation intermédiaire (15,9%). Par ailleurs, si l'on compare la situation des hommes et des femmes, on peut noter que quel que soit le niveau

d'instruction envisagé, les femmes présentent un risque de pauvreté plus important.

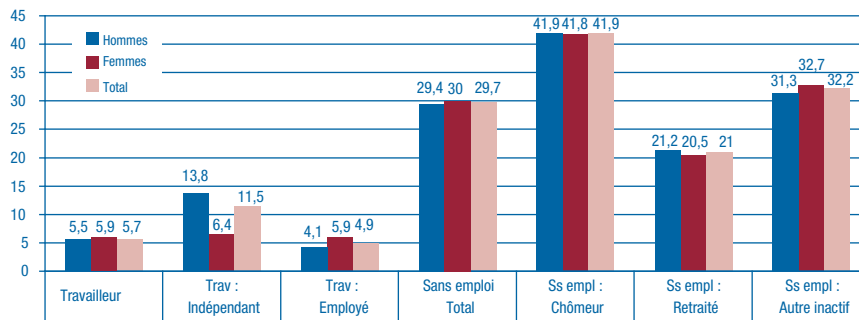
Il sera particulièrement intéressant de suivre l'évolution de cet indicateur au cours des prochaines années dans la mesure où au sein des jeunes générations, les femmes ont dorénavant un niveau d'éducation supérieur à celui des hommes. Les femmes continueront-elles à présenter un taux de risque de pauvreté plus élevé malgré un niveau de qualification supérieur ?

⁴¹ Faible niveau d'éducation : ces personnes disposent au maximum du certificat de l'enseignement secondaire inférieur. Niveau moyen d'éducation : ces personnes sont diplômées de l'enseignement secondaire supérieur ou post-secondaire. Haut niveau d'éducation : ces personnes sont diplômées de l'enseignement supérieur.

Graphique 4.6

Taux de risque de pauvreté selon le sexe et selon le statut d'activité le plus fréquent⁴², en Wallonie, en 2008, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC



Il apparaît clairement qu'avoir un emploi constitue le meilleur rempart contre la pauvreté. En effet, le tableau ci-dessus montre qu'en Wallonie, les personnes sans emploi présentent un risque de pauvreté cinq fois supérieur à celui des personnes ayant un emploi. Parmi les personnes sans emploi, la situation des chômeurs est particulièrement préoccupante dans la mesure où ceux-ci (41,9%) présentent un risque de pauvreté sept fois supérieur à celui des personnes ayant un emploi (5,7%). Toutefois, même si le taux de pauvreté reste nettement plus faible pour les travailleurs que pour les autres statuts d'activité, la proportion assez élevée de travailleurs au sein de la population conduit à ce qu'une part non négligeable des personnes en situation de pauvreté a, en fait, un emploi. Parmi les travailleurs, on relèvera cependant que la situation des indépendant-e-s semble plus difficile que celle des employé-e-s⁴³.

Une fois encore, la comparaison avec les résultats flamands interpelle. Si les données relatives au taux de risque de pauvreté des travailleurs restent dans le même ordre de grandeur dans les deux régions (5,7% en Wallonie et 3,9% en Flandre), les chiffres relatifs aux chômeurs montrent des réalités d'une toute autre ampleur. En effet, si 20,2% des chômeurs flamands sont en risque de pauvreté, ils sont 41,9% (soit plus du double) en Wallonie. Les différences résultent vraisemblablement surtout de la configuration des ménages dans les deux régions, et plus particulièrement du degré de « polarisation » du travail au sein de ces

ménages. En effet, les ménages qui ont une « intensité en travail »⁴⁴ qui n'est pas maximale font face à un taux de pauvreté plus important. On peut aussi penser que les allocations des chômeurs sont plus faibles pour bon nombre d'entre eux en Wallonie, du fait d'une durée de chômage plus longue.

Il est par ailleurs possible de croiser ces données avec le type de ménage (comparaison de la situation des ménages avec ou sans enfant(s) dépendant(s)). Le constat est ici aussi inquiétant pour la Wallonie : les personnes vivant dans un ménage avec enfants dépendants dont les membres n'ont pas travaillé durant la période de référence (intensité de travail 0) présentent un risque de pauvreté de 76,8%. Lorsqu'il n'y a pas d'enfant dépendant, même si l'intensité de travail est égale à 0, le risque de pauvreté est réduit de moitié (37,2%). A l'inverse, un ménage dont l'intensité de travail est maximale présentera un risque de pauvreté limité (6,2% s'il y a des enfants dépendants et 1,6% s'il n'y a pas d'enfant dépendant).

Si l'on examine les données sous l'angle du genre, on ne perçoit pas de différences importantes entre la situation des hommes et des femmes, si ce n'est au niveau des travailleurs/euses indépendant-es.

Ces quelques chiffres illustrent bien l'importance des facteurs « type de ménage » et « statut d'activité » pour expliquer les données relatives à la pauvreté.

⁴² Le statut d'activité le plus fréquent est celui que les personnes déclarent avoir occupé pendant plus de la moitié des mois de l'année civile précédente.

⁴³ On nuancera toutefois ce constat dans la mesure où une étude récente qui a comparé le niveau de déprivation matérielle avec le risque de pauvreté des personnes selon leurs caractéristiques sociodémographiques a montré que les indépendants sont clairement un groupe distinct qui a tendance à faire face à un plus haut risque de pauvreté monétaire et à un risque plus bas de déprivation (ce qui est en partie lié à la difficulté de mesurer précisément leurs revenus). Voir GUIO, A.-C. *Quels sont les facteurs de risque de pauvreté et de déprivation matérielle en Belgique et dans les Régions ?* Namur, 2010. (Brèves de l'WEPS, n° 16).

⁴⁴ L'intensité en travail est un indicateur calculé dans le cadre de l'enquête EU-SILC qui permet de mesurer l'intensité avec laquelle les membres du ménage travaillent. Il indique le rapport entre le nombre de mois de travail prestés par les membres du ménage en âge de travailler et le nombre de mois pendant lesquels il est possible de travailler. Assez logiquement, les résultats de cet indicateur montrent qu'il existe un rapport inverse entre le nombre de mois travaillés et le risque de pauvreté : plus le nombre de mois travaillés par les membres du ménage est important, plus le risque de pauvreté est faible.

Tableau 4.3

Taux de risque de pauvreté selon le sexe et la nationalité (UE 15, non UE 15), en Wallonie, en 2008, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC

	Hommes	Femmes	Total
UE 15	15,7	19,5	17,6
Non UE 15	76	53,5	63

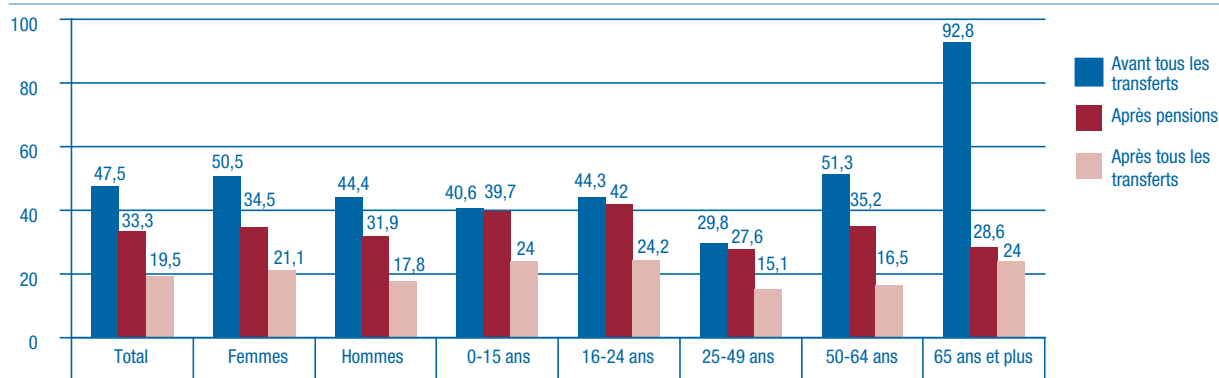
Selon ces données, les personnes de nationalité extra-européenne vivant en Wallonie font face à un risque de pauvreté particulièrement élevé (63%). Ce constat correspond clairement aux résultats d'autres études qui montrent qu'une proportion importante de

non-Européens vit dans une situation socioéconomique difficile. Par contre, les étrangers issus des autres pays de l'Union (UE-15), ne semblent pas rencontrer plus de difficultés que la moyenne wallonne. Leur taux de risque de pauvreté serait même très légèrement inférieur.

Graphique 4.7

Taux de risque de pauvreté, avant tous les transferts sociaux, après la pension et après tous les transferts sociaux, en Wallonie, en 2008, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC



Dans une situation hypothétique où les transferts sociaux (pensions, chômage...) n'existeraient pas, on peut constater que quasi un wallon sur 2 (47,5%) serait en risque de pauvreté (contre 19,5% selon le taux de risque de pauvreté standard). Pour les 65 ans et plus, ce risque atteindrait même plus de 90% de la population. Cela n'a rien d'étonnant dans la mesure où le revenu de ces personnes provient majoritairement des pensions. Si l'on refait les calculs en incluant les pensions, on notera qu'1/3 des wallon-ne-s seraient en risque de pauvreté, la différence (avec ou sans pension) se marquant surtout pour les 65 ans et plus.

Enfin, pour terminer, rappelons que les résultats de l'enquête SILC sur la pauvreté ne permettent pas de rencontrer les personnes qui vivent en situation d'extrême pauvreté (difficiles à localiser, à enquêter, à conserver d'année en année dans le panel). Les résultats qui ont été présentés ne reflètent qu'une partie des situations de pauvreté qui existent en Wallonie et doivent, pour cette raison, être interprétés avec la plus grande prudence. Ils présentent néanmoins un intérêt non négligeable car ils permettent d'apporter un ordre de grandeur et une base de discussion pour l'analyse.

Ils permettent en outre d'identifier, notamment au sein de la population wallonne, quels sont les groupes d'individus qui présentent un risque accru de pauvreté.

Le droit à l'intégration sociale

Les CPAS disposent de plusieurs instruments pour mettre en œuvre le droit à l'intégration sociale (DIS), en vigueur depuis 2002. Cela peut en effet se traduire par une mise à l'emploi, par l'octroi du revenu d'intégration, par un projet individualisé d'intégration sociale ou par une combinaison de ces éléments ⁴⁵.

Les montants du revenu d'intégration sociale (RIS) ont été indexés au 1^{er} septembre 2010 : ils s'élèvent

dorénavant à 493,54 EUR pour une personne cohabitante, à 740,32 EUR pour une personne isolée, et à 987,09 EUR pour une personne avec famille à charge. Notons que bien que le mécanisme de liaison de ces allocations au bien-être ait pris effet pour la première fois en 2009-2010, les montants du RIS se situent toujours en deçà du seuil de pauvreté (qui s'élève par exemple à 899 EUR par mois pour un isolé, chiffres 2008).

Tableau 4.4

Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration, en moyenne mensuelle, selon le sexe, Belgique et régions, en 2009

Source : SPP Intégration sociale – Calculs propres

	Hommes	Femmes	Total	Part des Femmes %
Wallonie	17 013	23 771	40 784	58,3
Flandre	10 539	14 331	24 870	57,6
Région de Bruxelles	10 733	14 402	25 135	57,3
Belgique	38 285	52 504	90 789	57,8

En 2009, en Belgique, la moyenne mensuelle du nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale était de 90 789 personnes. En Wallonie, on en dénombrait 40 784, soit 44,9% du nombre de bénéficiaires belges (alors que les Wallons représentent environ 1/3 de la population belge) ; les autres étant répartis entre la

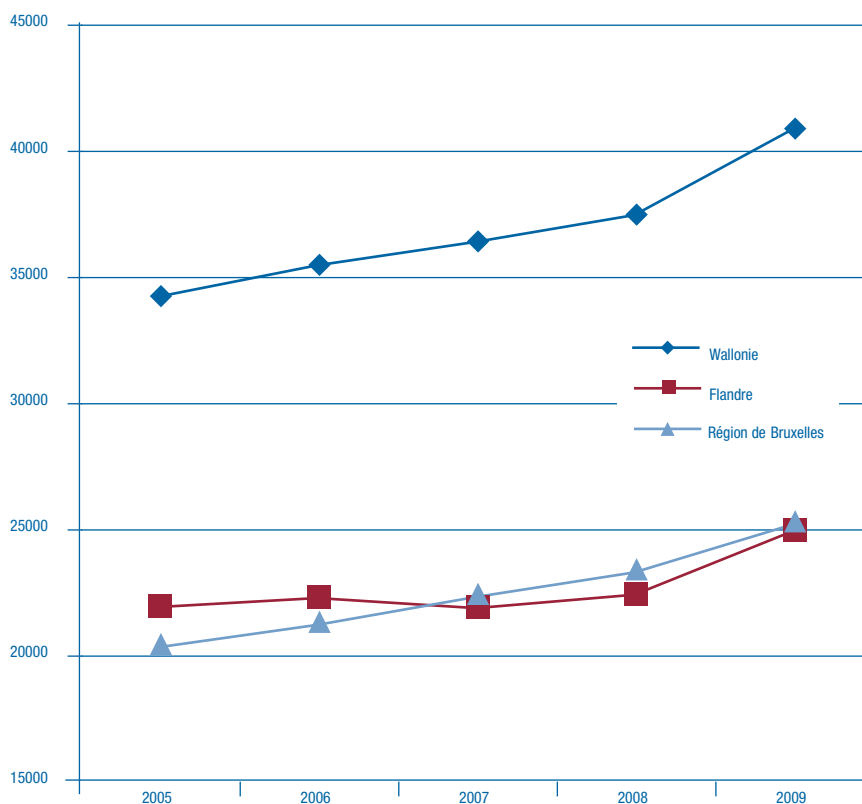
Flandre (27,4%) et la Région de Bruxelles-Capitale (27,7%). Un regard sur la répartition hommes/femmes de ces bénéficiaires montre que près de 6 bénéficiaires sur 10 sont des femmes, et ce, quelle que soit la région envisagée.

⁴⁵ Voir site du SPP Intégration sociale : <http://www.mi-is.be>

Graphique 4.8

Evolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration, en moyenne mensuelle, selon les régions, de 2005 à 2009

Source : SPP Intégration sociale – Calculs propres



Le graphique ci-dessus montre que le nombre de bénéficiaires augmente de manière quasi continue dans les 3 régions du pays depuis 2005. Le nombre moyen de bénéficiaires au niveau belge est en effet passé de 76 318 en 2005 à 90 789 en 2009 (+19% en 4 ans). On relèvera néanmoins que les 3 régions ont connu une hausse particulière entre 2008 et 2009. En Wallonie, on constate ainsi une augmentation de 9,1% du nombre de bénéficiaires en un an. C'est cependant en Flandre

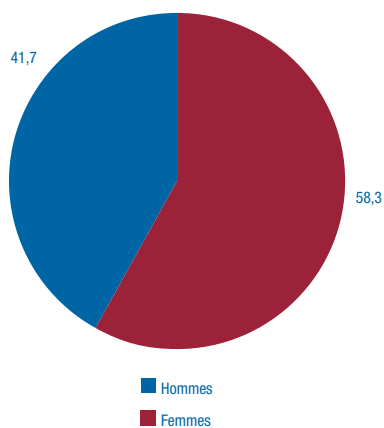
que l'augmentation est la plus spectaculaire (+11,4%), même si sa part dans le nombre total de bénéficiaires reste largement inférieure à celle de la Wallonie. En Région bruxelloise, l'augmentation entre 2008 et 2009 est de l'ordre de 8%. Différents éléments peuvent expliquer ces chiffres : premiers effets de la crise, augmentation du nombre d'exclu-es du chômage, ...

Graphique 4.9

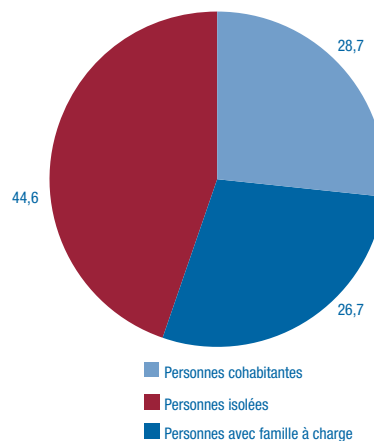
Répartition des bénéficiaires du revenu d'intégration, en moyenne mensuelle, par sexe, par catégorie de ménage, par classe d'âge, par nationalité, en Wallonie, en 2009, en %

Source : SPP Intégration sociale

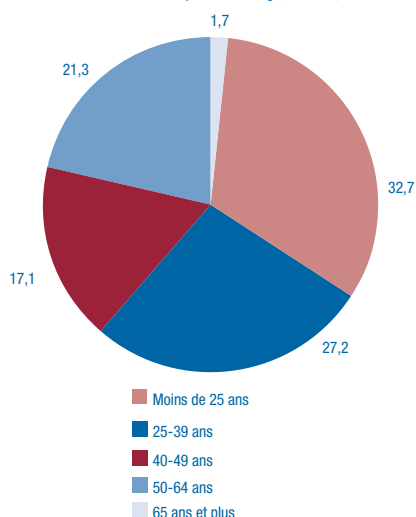
Répartition des bénéficiaires du RIS par sexe, Wallonie, 2009



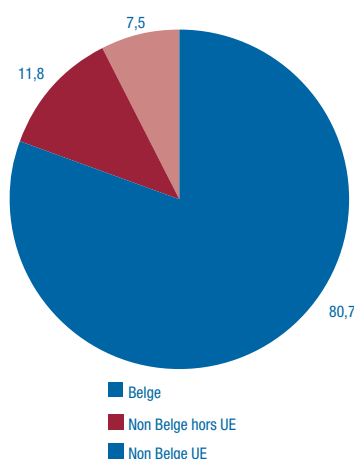
Répartition des bénéficiaires du RIS par catégorie de ménage, Wallonie, 2009



Répartition des bénéficiaires du RIS par classe d'âge, Wallonie, 2009



Répartition des bénéficiaires du RIS par nationalité, Wallonie, 2009



Les graphiques ci-dessus donnent des indications sur le profil des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Comme nous l'avons déjà épinglé, en moyenne, 6 bénéficiaires sur 10 sont des femmes. Ce chiffre reste constant au fil des ans. Une déclinaison par sexe et par classe d'âge montre cependant qu'elles sont surtout surreprésentées dans les tranches d'âge de 40 ans et plus où elles constituent quasi 2/3 des bénéficiaires ⁴⁶.

Il apparaît également clairement que les personnes isolées sont surreprésentées parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration (44,6%), au regard de leur part dans la population wallonne (selon les chiffres de la DGSIE,

environ un ménage wallon sur trois est composé d'une personne vivant seule).

La répartition par classe d'âge montre qu'en Wallonie, un tiers des bénéficiaires ont moins de 25 ans (contre 28% en Flandre et 26,5% en Région de Bruxelles-Capitale) ; la seule tranche des 20-24 ans représentant 1/5 du total des bénéficiaires.

Enfin, une répartition selon la nationalité indique qu'environ 80% des bénéficiaires ont la nationalité belge, 12% sont des non belges hors UE-27 et 8% sont des non belges ressortissants de l'Union européenne.

⁴⁶ Pour le détail des chiffres, voir la publication « La situation des jeunes en Belgique francophone. Photographie statistique ».

Le surendettement

En 2007, les pays membres du Conseil de l'Europe ont adopté une définition commune du surendettement ⁴⁷. Celui-ci est défini comme étant « la situation d'une personne ou d'une famille qui ne peut, manifestement et/ou sur une longue période, rembourser ses dettes et qui se traduit par des difficultés de paiement systématiques, voire l'impossibilité totale de rembourser l'ensemble de ses créanciers ». La réalité du surendettement est toutefois difficile à cerner de manière précise dans la

mesure où il n'existe pas de base de données unique qui répertierait l'ensemble des personnes surendettées. Pour tenter d'approcher au mieux cette question, il convient d'utiliser plusieurs sources qui reflètent chacune une partie de la réalité du surendettement. Les quelques données présentées ci-après se basent sur les statistiques produites par la Centrale des crédits aux particuliers ainsi que sur les analyses de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

Les défauts de paiement enregistrés auprès de la Centrale des crédits aux particuliers

Les données de la Centrale des crédits aux particuliers de la BNB permettent de connaître l'ensemble des contrats de crédits à la consommation et de crédits hypothécaires conclus en Belgique par des personnes physiques. Elles permettent également de connaître le nombre de personnes enregistrées pour un ou plusieurs crédits défaillants. Ces personnes sont alors enregistrées dans le « fichier négatif » de la Centrale. Précisons toutefois que toute personne enregistrée pour un ou plusieurs crédits défaillants n'est pas nécessairement surendettée, même si elle présente un risque accru. Inversement, toutes les personnes surendettées ne sont pas enregistrées dans cette base de données. En effet, le surendettement peut avoir d'autres causes que le crédit (défaut de paiement pour des dépenses courantes de logement, de soins de santé...).

En Wallonie, en 2009, 159.932 personnes étaient enregistrées pour un ou plusieurs crédits en défaut de paiement dans le fichier négatif de la Centrale, soit 5,9% de la population majeure wallonne ⁴⁸. Cela représente une augmentation de 2,5% par rapport à 2008. Les Wallon-ne-s sont surreprésentés parmi les personnes défaillantes au regard de leur part dans la population belge majeure (32%).

Ils représentent en effet 44,8% de l'ensemble des Belges en défaut de paiement (39,5% viennent de Flandre et 12,3% de Bruxelles). Notons que cette part décroît légèrement depuis 2004 : les Wallon-ne-s représentaient 46,2% des personnes en défaut de paiement en 2004, pour 44,9% en 2009.

Nombre d'avis de règlement collectif de dettes déclarés admissibles

Le règlement collectif de dettes est une procédure judiciaire qui a été mise en place au 1^{er} janvier 1999. Elle consiste en l'établissement, par un médiateur de dettes ⁴⁹, sous l'autorité d'un magistrat, d'un plan de remboursement de toutes les dettes.

Contrairement à l'indicateur précédent, celui-ci fait exclusivement référence à des personnes surendettées. A noter toutefois qu'environ 30% des procédures concernent des personnes non enregistrées dans le fichier négatif de la Centrale des crédits aux particuliers (soit parce qu'elles n'avaient pas de crédits répertoriés dans la Centrale, soit parce que les crédits ne présentaient aucun retard de paiement enregistré).

En 2009, on dénombrait 32 552 procédures de règlement collectif de dettes, concernant 1,2% de la population wallonne ⁵⁰. Pour la Belgique, 78 147 procédures ont été enregistrées, représentant 0,91% de la population belge. Entre 2008 et 2009, on a relevé une augmentation des procédures de 12,4% en Wallonie et de 11,4% en Belgique. Le nombre de règlements collectifs de dette est, de fait, en augmentation constante depuis la mise en place de cette procédure.

Par ailleurs, à l'instar des données relatives aux personnes en défaut de paiement, on constate une surreprésentation de la Wallonie parmi les procédures de règlement collectif de dettes réalisées en Belgique, soit 41,6% des dossiers.

⁴⁷ Observatoire du Crédit et de l'Endettement. *Rapport statistique sur le surendettement des ménages en Région wallonne*. 2007.

⁴⁸ Source : BNB (Banque Nationale de Belgique), Centrale des Crédits aux particuliers. *Rapport 2009*.

⁴⁹ Avocats, notaires, huissiers et services de médiation de dettes agréés.

⁵⁰ Source : voir note 48.

Évolution du nombre de dossiers traités par les services de médiation de dettes agréés en Région wallonne

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement (OCE) effectue chaque année une enquête auprès des services de médiation de dettes agréés en Wallonie. Cette enquête permet d'avoir des informations sur les dossiers traités par ces services, qu'il s'agisse de procédures de règlement collectif de dettes ou de dossiers de médiation non judiciaire. Notons que le nombre de dossiers de médiation de dettes ne peut refléter le nombre total de ménages surendettés. En effet, un certain nombre de personnes surendettées ne feront jamais appel à un service de médiation de dettes, d'autres n'ont pas connaissance de l'existence de ces services etc.

En 2008, 18 603 dossiers ont été traités par les services de médiation de dettes agréés en Wallonie. Depuis 2003, le nombre de dossiers traités annuellement a augmenté de 47,5%. Ce dispositif touchait, en 2008, environ 1,2% des ménages wallons ou encore 0,9% de la population vivant en Wallonie.

Profil des surendettés

L'enquête annuelle réalisée par l'OCE auprès des services de médiation de dettes permet d'avoir une meilleure connaissance du profil des personnes surendettées.

Tableau 4.5

Profil des ménages et des personnes surendettées suivies par un service de médiation de dettes, en Wallonie, en 2008, en %

Source : Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Sexe	
Hommes	53,5
Femmes	46,5
Type de ménage	
Isolés	42,6
Couples sans enfant	11,1
Couples avec enfant(s)	20,3
Familles monoparentales	25,8
Situation socioprofessionnelle	
Sans emploi	
<i>Demandeur principal</i>	70,2
<i>Conjoint</i>	72,9
Salariés	
<i>Demandeur principal</i>	22,4
<i>Conjoint</i>	21,5
Retraités	
<i>Demandeur principal</i>	6,9
<i>Conjoint</i>	4,8
Indépendants	
<i>Demandeur principal</i>	0,2
<i>Conjoint</i>	0,8

Selon les résultats de cette enquête, on constate qu'en 2008, 46,5% des demandeurs d'intervention du service de médiation de dettes sont des femmes et 53,5% des hommes. Toutefois, si on comptabilise l'ensemble des personnes concernées par la démarche de médiation de dettes (demandeurs et conjoint-e-s), les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes (52,4% contre 47,6%). Il ne s'agit cependant pas d'une surreprésentation dans la mesure où ces chiffres correspondent plus ou moins à la répartition par sexe au sein de la population majeure wallonne. Toutefois, on notera que la représentation des femmes dans les dossiers a fortement augmenté. Elles ne représentaient en effet que 28,8% des demandeurs en 1999 et 40% en 2004.

En ce qui concerne les types de ménages, on peut relever que les personnes qui ne vivent pas en couple sont particulièrement exposées au surendettement. Ainsi, 42,6% des ménages suivis en médiation de dettes sont des isolés (parmi ceux-ci 38,3% sont des femmes et 61,7% sont des hommes) et 25,8% sont des familles monoparentales (dont 82,3% où le chef de ménage est une femme). Les couples avec enfants représentent 20,3% des demandeurs et les couples sans enfant, 11,1%. Dès lors, si l'on analyse ces résultats en tenant compte à la fois du sexe et du type de ménage, on retiendra que les hommes isolés et les femmes chefs

de ménage monoparental sont surreprésentés parmi les personnes surendettées.

Un regard sur la situation socioprofessionnelle des personnes suivies par les services de médiation de dettes montre clairement qu'une grande proportion de personnes surendettées sont sans emploi (70,2% des demandeurs principaux et 72,9% des conjoint-e-s sont sans emploi). Viennent ensuite les salarié-es, les retraité-e-s ou préretraité-e-s et enfin les indépendant-e-s⁵¹.

Il n'est pas inutile de rappeler que la perte d'un emploi reste une des sources principales du risque de surendettement, même si en 2008, c'est l'insolvabilité structurelle (soit l'insuffisance de revenus pour faire face aux besoins vitaux) qui constitue la première cause de surendettement. Jusqu'en 2007, les « accidents de la vie » (maladie, perte d'emploi, séparation...) apparaissaient comme principal élément déclencheur.

Retenons enfin qu'environ ¼ des personnes suivies par un service de médiation de dettes sont âgées de 25 à 54 ans, l'âge moyen du demandeur étant 43 ans. Ainsi, la part des moins de 25 ans et des plus de 55 ans est inférieure à ce qu'elle représente au sein de la population wallonne.

⁵¹ La part des indépendants peut sembler faible au regard des autres catégories. L'Observatoire du crédit et de l'endettement avance plusieurs pistes d'explications : beaucoup d'indépendants ont cessé leur activité lorsqu'ils sollicitent la médiation de dettes ; certains éprouvent peut-être beaucoup de difficultés à entamer une démarche vis-à-vis des services de médiation de dettes et préfèrent affronter seuls leurs difficultés ; d'autres encore suivent une procédure de règlement collectif de dettes pour laquelle un avocat a été désigné...



5



SANTÉ



Les femmes et les hommes ne sont pas égaux face aux problèmes de santé. Ils présentent des risques différents en raison notamment de leur patrimoine génétique, des différences hormonales, du rôle social endossé par les uns et les autres ou encore des habitudes de vie différentes que ce soit en termes de consommation ou d'emploi du temps. Ces inégalités peuvent avoir des conséquences sur le parcours des individus. Il est donc important d'en comprendre l'ampleur. Les statistiques commentées dans ce chapitre sont issues des différentes vagues de l'enquête de santé belge (1997, 2001, 2004 et 2008) réalisée par interview par l'Institut Scientifique de Santé Publique. L'enquête de santé s'adresse à toutes les personnes qui résident sur le territoire belge, sans restrictions de nationalité, d'âge ou de statut légal ⁵².

Les indicateurs présentés dans ce chapitre concernent la santé subjective, les maladies chroniques, la santé mentale, l'obésité et la carence pondérale, les maladies sexuellement transmissibles, les consommations d'alcool et de tabac.

La santé subjective est l'un des meilleurs indicateurs de la santé et est fortement corrélée avec la mortalité et la morbidité. Selon les résultats de l'enquête 2008, les femmes wallonnes se sentent en moyenne en moins bonne santé que les hommes (respectivement 28% et 24%). Entre 2004 et 2008, les chiffres indiquent une amélioration de la perception de l'état de santé, tant chez les femmes que chez les hommes. Notons également que les écarts entre les sexes semblent se réduire au fil des différentes vagues de l'enquête.

On observe également des différences au niveau de l'évaluation de l'état de santé selon l'âge, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. Si, de manière générale, l'état de santé se détériore avec l'âge, on constate cependant que les femmes se perçoivent plus fréquemment en «mauvaise santé» que les hommes pour toutes catégories d'âge exceptés pour la tranche des 45-64 ans, au sein de laquelle les hommes déclarent plus souvent être en «mauvaise santé».

En comparant, les pourcentages d'hommes et de femmes affectés par des maladies chroniques, de longue durée ou handicaps, les femmes présentent sensiblement plus de risques que les hommes : 29% des femmes et 27% des hommes sont concernés. Des différences significatives se marquent notamment au niveau du nombre de pathologies les plus souvent citées. En effet, 6 pathologies sont citées par plus d'une femme sur dix (arthrose, affection du bas du dos, hypertension artérielle, allergies, affection du cou et du bas de la nuque et maux de tête graves (y compris les migraines)) contre 3 pour les hommes (affection du bas du dos, hypertension artérielle et allergies).

Pour approcher les différences hommes-femmes dans le domaine de la santé mentale, les questions sur les troubles dépressifs et les suicides (idéation et tentatives) ont été étudiées : La prévalence des troubles dépressifs est associée au sexe : en 2008, les troubles dépressifs touchent environ 14% de femmes wallonnes contre 7% des hommes. Les femmes sont donc proportionnellement près de 2 fois plus nombreuses à être concernées par les troubles dépressifs. Alors que, chez les femmes, la prévalence de ces troubles augmentent régulièrement avec l'âge, c'est entre 45 et 54 ans que les hommes sont le plus à risque d'en souffrir. On observe également que la prévalence de ces troubles s'accroît avec l'isolement : les femmes seules avec enfants en souffrent plus (23% d'entre elles et 14% pour les hommes seuls avec enfants). Les femmes célibataires quant à elles sont aussi plus sujettes que les hommes célibataires aux troubles

⁵² Sur base du Registre National de la population, l'échantillon de base de l'enquête de 2008 comptait 10 000 individus. Afin d'améliorer la représentativité du groupe d'âge des 85 et plus, un échantillon supplémentaire de 1 250 personnes âgées, financé par le Service Public Fédéral (SPF) de la Sécurité sociale, a été ajouté. Cette enquête concerne dès lors 11 254 personnes au total, soit 3 897 personnes en Flandre, 4 006 personnes en Wallonie (dont 300 en Communauté germanophone) et 3 351 personnes pour la Région de Bruxelles-Capitale.

dépressifs (19% et 14%). Ce sont les hommes en couple avec enfant(s) qui présentent le moins de risque de développer ce type de troubles (4%).

L'impact de cette inégalité face à la santé mentale se marque également au niveau des statistiques relatives aux idéations et aux tentatives de suicides : en Wallonie, 17% des femmes et 12% des hommes ont au moins une fois dans leur vie sérieusement pensé à se suicider. En ce qui concerne la concrétisation de ces pensées, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir tenté de se suicider une fois au cours de leur vie (9% contre 4%). Les femmes vivant seules avec enfant(s) constituent le groupe le plus à risque (14%), suivies des femmes célibataires (10%).

Ces chiffres sont toutefois à mettre en opposition avec le nombre de décès par suicide en Wallonie. En effet, en 2005, 748 décès par suicide ont été enregistrés : 543 hommes et 205 femmes. Les hommes ont donc été près de trois fois plus nombreux à se suicider que les femmes ⁵³. Ce rapport de 3 contre 1 est un rapport observé dans de nombreux pays.

A un autre niveau, les troubles de l'alimentation touchent de manière différenciée les hommes et les femmes. Si l'obésité n'est pas clairement liée au sexe, celle-ci évolue différemment avec l'âge, alors que les hommes seraient proportionnellement plus nombreux que les femmes à souffrir d'obésité jusqu'en milieu de vie, on constate que la tendance s'inverse, en défaveur des femmes, à partir de 55 ans, touchant à cet âge près d'une femme sur quatre. La proportion de personnes souffrant d'obésité diminue au-delà de 65 ans tant chez les hommes que chez les femmes.

Par contre, la carence pondérale constitue clairement une problématique touchant deux fois plus fréquemment que les hommes.

Face à la problématique des maladies sexuellement transmissibles, en particulier face au virus d'immunodéficience humaine (VIH) et au syndrome immunodéficience acquise (SIDA) qui en découle, il est apparu que les hommes semblaient en général mieux informés que les femmes sur les modes de protection contre la transmission du VIH.

Il est important de réaliser qu'en Wallonie, une personne sur deux seulement reconnaît simultanément comme non protecteur le fait de choisir un partenaire qui paraît en bonne santé et le fait de se retirer avant l'éjaculation. Une personne sur deux est donc susceptible de prendre des risques inconsidérés dus à cette méconnaissance des méthodes de protection.

Dans le champ des comportements de santé, on note que la surconsommation d'alcool ⁵⁴ touche 8% des individus en Wallonie, les hommes étant près de deux fois plus concernés (11% des hommes et 6% des femmes). La surconsommation d'alcool est particulièrement frappante dans la tranche des 25-34 ans. En Wallonie, dans cette tranche, le pourcentage d'hommes consommant de manière excessive de l'alcool est près de 6 fois plus élevé que chez les femmes. La surconsommation d'alcool est aussi liée au type de ménage : ce sont principalement les hommes célibataires (21%) et ceux vivant en couple sans enfant(s) (14%) qui sont le plus fréquemment concernés. Parmi les femmes, ce sont celles vivant en couple sans enfant(s) qui

⁵³ Source : Service Public Fédéral Economie.

⁵⁴ La surconsommation alcoolique est définie par une consommation de plus de 21 verres par semaine pour les hommes et plus de 14 verres par semaine pour les femmes.

sont les plus nombreuses à surconsommer de l'alcool (9%).

Enfin, les comportements des hommes et des femmes face à la surconsommation de l'alcool sont associés au niveau de revenus: 16% des hommes disposant de revenus moyens (1 501 à 2 500 EUR) surconsomment pour 8 % des femmes avec le même niveau de revenu. Parmi les hommes disposant de moins de 1000 EUR, 12% surconsomment pour 3% des femmes avec ce niveau de revenus. Il semble que plus les femmes disposent de revenus, plus elles sont sujettes à surconsommation d'alcool, au point que les pourcentages hommes-femmes disposant de revenus de plus de 2 500 EUR apparaissent comme identiques (11%).

D'autre part, en ce qui concerne le tabagisme, malgré la diminution constante des pourcentages depuis 1997, la part des fumeuses et fumeurs dans la population wallonne reste cependant élevée (27% en Wallonie et 25% en Belgique). L'enquête révèle d'importantes différences de pourcentages entre hommes et femmes, tant au niveau des jeunes de 15 à 24 ans qu'au niveau des personnes âgées (65-74 ans), où l'on observe 7 à 8 % de fumeurs en plus parmi les hommes. Il est à noter qu'en 2008 en Wallonie, plus de 30% des femmes âgées de 25 à 54 ans déclarent fumer. En Wallonie, les hommes déclarent près de deux fois plus fréquemment fumer plus de 20 cigarettes par jour que les femmes (12% contre 7%). Parmi ceux-ci, les hommes célibataires semblent constituer le groupe cible le plus à risque (17% des hommes célibataires contre 4% des femmes célibataires). Les femmes vivant seules avec enfant(s) constituent le deuxième groupe cible face à cette problématique avec une prévalence de 12% contre 6% des hommes vivant seuls avec enfant(s).

La santé subjective

La santé subjective est un concept recouvrant différentes dimensions : il permet d'indiquer la manière dont l'individu perçoit son état de santé globale (physique, mentale ou sociale). La santé subjective est fortement corrélée à l'état de santé qui pourrait être objectivé par un bilan réalisé par des professionnels de santé.

Les statistiques présentées ici concernent l'appréciation subjective de l'état de santé de moyen à très mauvais selon l'enquête nationale de santé 2008⁵⁵. Pour faciliter la lecture, nous utiliserons l'expression « mauvaise santé ». Notons également que toutes les données statistiques utilisées dans ce rapport ont volontairement

été arrondies à l'unité la plus proche de manière à rendre la lecture plus aisée.

En 2008, 23% des Belges et 26% des Wallons déclarent être en état de « mauvaise santé ». Ce taux est identique à celui de Bruxelles (26%) et plus élevé que celui de la Flandre (22%).

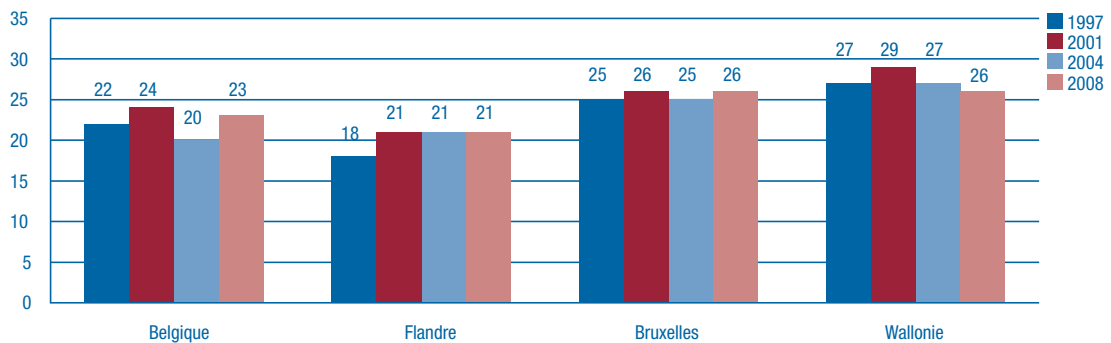
Le graphique suivant montre qu'entre 2001 et 2008, la Wallonie semble enregistrer une légère diminution du pourcentage de population déclarant être en « mauvaise santé », alors que ce taux reste stationnaire dans les deux autres régions.

⁵⁵ L'indicateur de mauvaise santé subjective reprend le pourcentage de personnes (de 15 ans et plus) qui considèrent leur état de santé globale comme « moyenne à très mauvaise ». La question posée dans l'enquête nationale de santé 2008 est « Comment est votre état de santé général ? ».

Graphique 5.1

Pourcentage de la population de 15 ans et plus avec un état de « mauvaise santé subjective », par région et par année

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



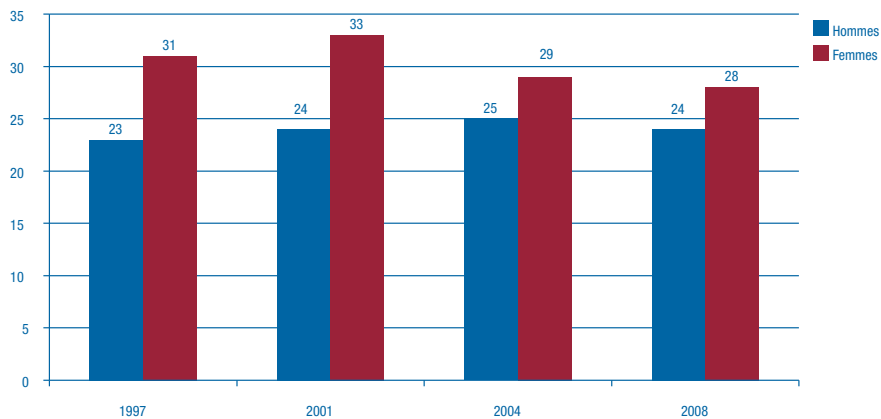
L'appréciation subjective de l'état de santé évolue différemment en fonction du sexe : les différentes vagues de l'enquête révèlent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer leur santé comme étant «moyenne à très mauvaise». Par ailleurs, en 2008, plus d'une femme sur 4 se sent en

«mauvaise santé» (28%), le graphique suivant montre que les écarts de pourcentage observés entre hommes et femmes tendent à se réduire au fil du temps (8 points d'écart en 1997, 9 points d'écart en 2001, 4 points en 2004, 4 points en 2008).

Graphique 5.2

Pourcentage de la population de 15 ans et plus avec un état de « mauvaise santé subjective », par sexe et par année, en Wallonie

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



L'amélioration observée de l'état de santé en Wallonie par rapport aux autres régions pourrait être interprétée comme étant principalement la conséquence d'une amélioration de l'état de santé subjective des femmes et d'une réduction de l'écart entre hommes et femmes. Ces résultats encourageant ne nous permettent pas de conclure à une amélioration de l'état de santé des femmes. Les autres thèmes abordés dans l'enquête révèlent en effet une autre réalité, notamment en ce qui concerne les maladies invalidantes et la santé mentale (troubles dépressifs, idéation et tentatives de suicide) qui font l'objet des chapitres suivants.

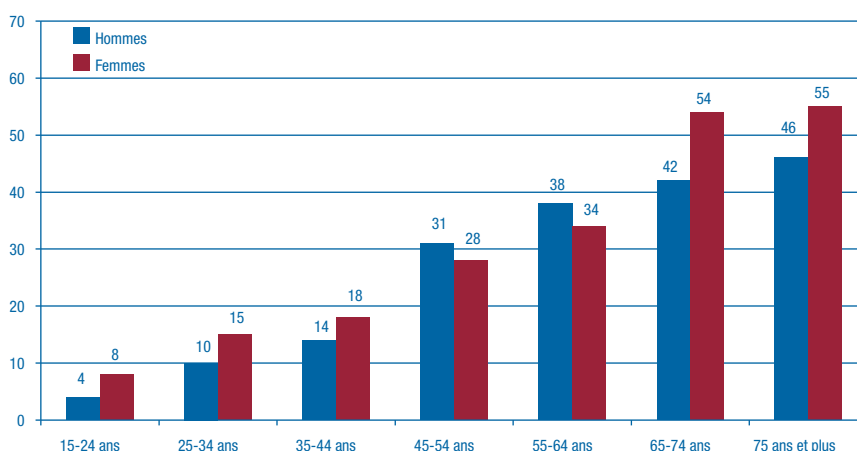
Comme le montre le graphique suivant, l'état de « mauvaise santé subjective » est étroitement lié à l'âge de la personne interrogée. En effet, l'appréciation par les personnes de leur état de santé semble se détériorer au fur à mesure qu'elles avancent en âge : avant l'âge de 25 ans, moins d'un wallon sur 10 (6%) se déclare en «mauvaise santé», cette situation concerne presque une personne sur deux (48%) au-delà de 65 ans.

Cette évolution se vérifie tant chez les hommes que chez les femmes. Ces dernières percevant en outre plus fréquemment leur santé comme mauvaise, à l'exception des tranches d'âge 45 à 64 ans où l'on observe une proportion de mauvaise santé subjective plus élevée chez les hommes.

Graphique 5.3

Pourcentage de la population de 15 ans et plus avec un état de « mauvaise santé subjective », par sexe et par âge, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Enfin, le graphique ci-dessous montre que les personnes les plus faiblement diplômées sont proportionnellement plus nombreuses à présenter des déclarations d'état de « mauvaise santé ». L'écart de pourcentage entre hommes et femmes est le plus important chez les diplômés de l'enseignement primaire ou les personnes sans diplôme : en effet, on constate que les femmes diplômées du primaire ou sans diplôme sont 2 fois

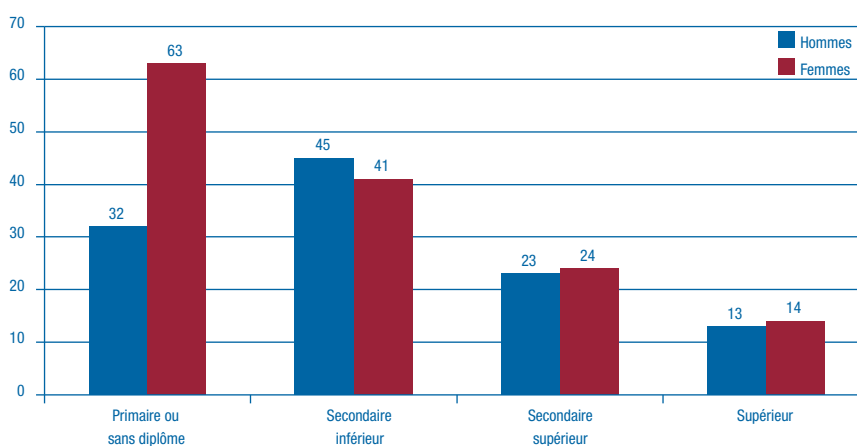
plus nombreuses que les hommes ayant le même niveau de diplôme à déclarer être en « mauvaise santé » (respectivement, 63% et 32%).

De manière générale, la perception de l'état de santé s'améliore avec le niveau de diplôme tant chez les hommes que les femmes. Les personnes diplômées du supérieur sont proportionnellement moins nombreuses à considérer que leur état de santé est « mauvais ».

Graphique 5.4

Pourcentage de la population de 15 ans et plus avec un état de « mauvaise santé subjective », par sexe et par niveau d'instruction, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Maladies chroniques, affections de longue durée ou handicap

Afin de rendre la lecture plus aisée, nous résumerons ces affections par l'expression « maladies chroniques ».

« Les maladies chroniques ont des conséquences sérieuses sur la perception de la santé, de la vie quotidienne et sur la consommation de soins. Il est donc important, dans le cadre de la gestion des politiques de santé, de bien connaître la distribution des principales maladies chroniques au sein de la population ainsi que leur impact sur l'autonomie des individus et la consommation de soins »⁵⁶.

Évolution de la prévalence des maladies chroniques⁵⁷

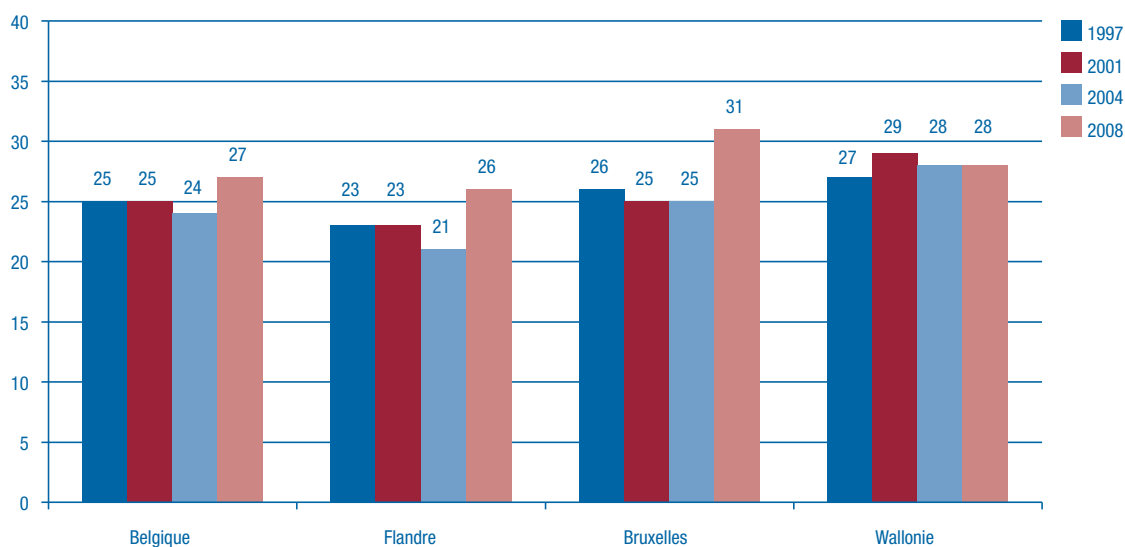
D'après l'enquête nationale de santé, en 2008, 27% des Belges et 28% des Wallons et Wallonnes souffrent d'une ou de plusieurs maladies chroniques. Le graphique suivant montre des taux relativement comparables entre les régions et dans le temps, excepté pour la Région de

Bruxelles-capitale qui présente une forte augmentation du pourcentage de population souffrant de maladies chroniques (entre 1997 et 2008) en passant la barre des 30%.

Graphique 5.5

Pourcentage de la population qui souffre de maladies chroniques, par région et par année

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



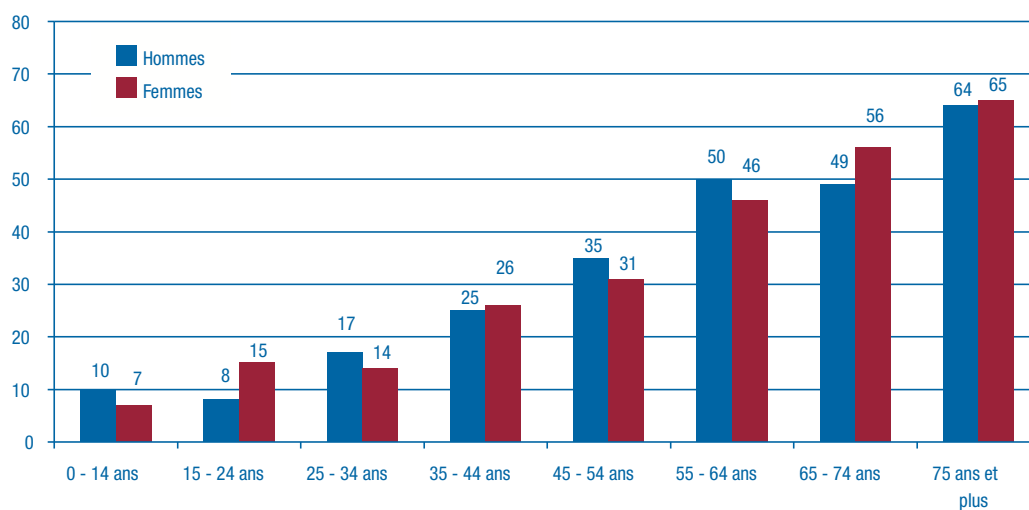
⁵⁶ Extrait du rapport de l'enquête de santé 2008, p.78.

⁵⁷ La question posée dans l'enquête de santé est la suivante : « Souffrez-vous d'une ou de plusieurs maladies de longue durée, d'affections de longue durée ou de handicaps ? ».

Graphique 5.6

Pourcentage de la population qui souffre de maladies chroniques, par sexe et par âge, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



En 2008, 29% des femmes et 27% des hommes déclarent souffrir de maladies chroniques. Aucune différence significative au regard du croisement « sexe-

âge » n'est à noter. Par contre, le graphique ci-dessus montre que le risque d'être touché par une maladie chronique augmente en général avec l'âge.

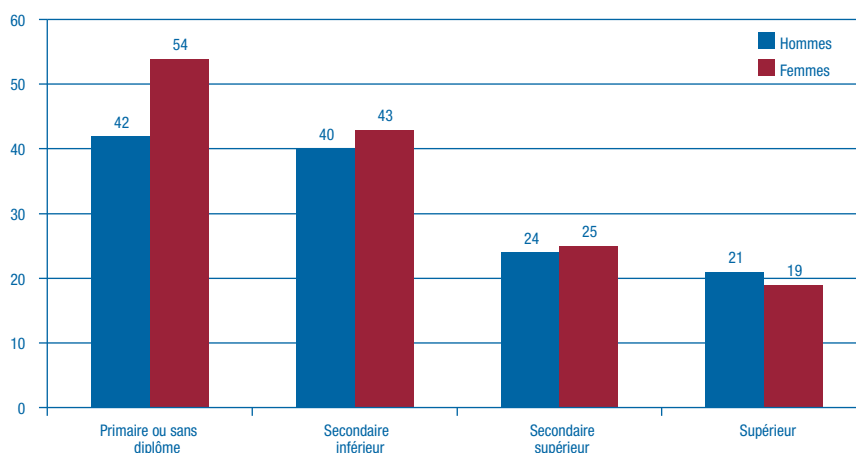
Le graphique suivant montre que la prévalence des maladies chroniques est d'autant plus grande que le niveau d'instruction de la population est faible. Les femmes sont particulièrement touchées par ce

phénomène puisque plus d'une femme sur 2 diplômées du primaire ou sans diplôme souffre de maladies chroniques (54% contre 42% chez les hommes).

Graphique 5.7

Pourcentage de la population qui souffre de maladies chroniques, par sexe et par niveau d'instruction, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Prévalence des maladies chroniques spécifiques

L'enquête révèle des différences significatives hommes-femmes en ce qui concerne les types de pathologies. N'ont été sélectionnées dans le cadre de ce rapport que les pathologies qui ont été citées par plus d'une personne sur dix en Wallonie ⁵⁸.

En 2008, 3 pathologies sont citées par plus d'un homme sur dix : les affections du bas du dos (14%), hypertension artérielle (12%) et les allergies (12%). Six pathologies sont citées par plus d'une femme sur dix : il s'agit de l'arthrose (19%), des affections du bas du dos (16%), de l'hypertension artérielle (15%), des allergies (14%), des affections du cou et de la nuque (12%) et des maux de tête sévères (migraines) (12%).

L'évolution de la prévalence des maladies chroniques dans la population générale peut être différente selon le type de pathologie. Pour un certain nombre de maladies chroniques, on observe clairement une augmentation du nombre de cas cités : il s'agit de l'arthrose, des affections du bas du dos et de l'hypertension artérielle.

Notons que la proportion de personnes souffrant de maux de tête graves et migraines a fortement diminué de 1997 à 2008, tant chez les hommes que chez les femmes. Les femmes sont cependant encore trois fois plus nombreuses que les hommes à souffrir de maux de tête graves telles que des migraines en 2008. L'évolution des allergies reste stable tant pour les hommes que les femmes.

Tableau 5.1

Évolution de la population souffrant de maladies chroniques (les plus fréquentes) selon le sexe, en Wallonie, en %

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP

Affection		1997	2001	2004	2008
Bas du dos	Hommes	12	10	11	14
	Femmes	12	12	11	16
Hypertension artérielle	Hommes	8	11	12	12
	Femmes	13	13	14	15
Allergie	Hommes	12	12	12	12
	Femmes	14	14	15	14
Arthrose	Hommes	6	8	8	10
	Femmes	11	15	13	19
Migraine	Hommes	8	7	7	4
	Femmes	19	16	14	12

Ces résultats révèlent que les femmes sont sujettes à une plus grande diversité de pathologies que les hommes.

⁵⁸ La question posée dans l'enquête de santé est la suivante : « quelles sont les maladies de longue durée, les affections de longue durée ou les handicaps dont vous souffrez ? ».

Santé mentale

« La santé mentale et le bien-être émotionnel font partie intégrante de la santé au sens large et de la qualité de vie des individus. La santé mentale et le bien-être constituent un droit fondamental et favorisent l'apprentissage, le travail et la participation à la société ⁵⁹ »... Au-delà de

la souffrance qu'ils engendrent chez la personne elle-même et son entourage, ils entraînent aussi souvent des complications dans les sphères de la santé physique et sociale. » ⁶⁰.

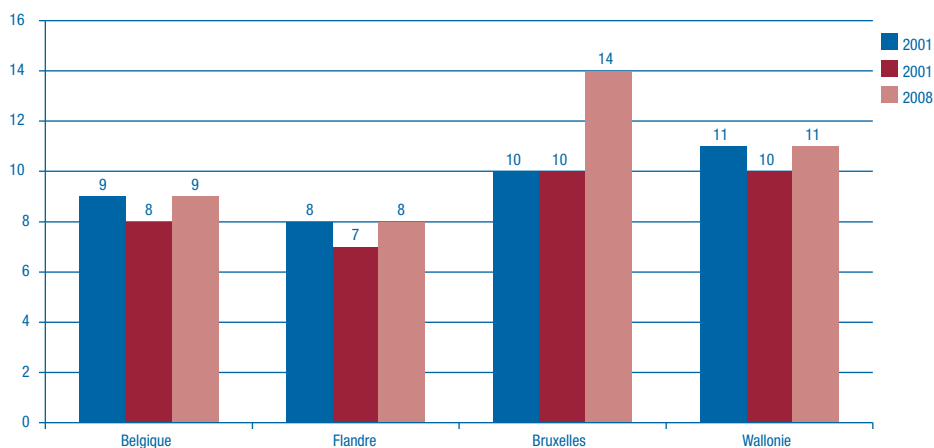
Évolution de la prévalence des troubles dépressifs selon le score SCL-90R ⁶¹

En 2008, 9% des Belges présentent des troubles dépressifs selon le score SCL-90R. En Wallonie, ce pourcentage s'élève à 11% et reste stable entre 2001 et 2008, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 5.8

Pourcentage de la population de 15 ans et plus présentant des troubles dépressifs selon le score au SCL-90R, par région et par année

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



⁵⁹ Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être, Bruxelles, 12-13 juin 2008.

⁶⁰ Extrait du rapport sur l'enquête santé 2008, Belgique, p.496.

⁶¹ Le « symptom Checklist 90 Revised » (SCL-90R) a été utilisé pour sonder des affections psychologiques spécifiques. Ici, on examine la symptomatologie actuelle de la personne (au cours de la dernière semaine) sans référence à son état habituel. Dès lors, tant les troubles chroniques que les problèmes ponctuels sont pris en considération » (rapport enquête santé 2008, Belgique, p.498).

« L'indicateur de troubles dépressifs est calculé à partir des réponses à une sous échelle du SCL-90R. Selon l'auteur du questionnaire, les troubles dépressifs tels qu'ils sont évalués ici correspondent au concept général de « syndrome dépressif » dont les principaux traits sont des changements au niveau de l'humeur ou de l'affect (dans le sens de la dépression), une réduction de l'énergie et une baisse du niveau d'activité générale, de même qu'une diminution de la capacité de ressentir du plaisir et de l'intérêt pour les choses, une baisse de la concentration et une fatigue injustifiée » (rapport enquête santé 2008, Belgique, p.520).

« Du point de vue technique, les sous-échelles du SCL-90R correspondent à différentes affections et sont dérivées d'une structure factorielle. Il s'agit d'un instrument assez largement validé. Toutefois, des 9 facteurs initiaux, seuls 3 semblent consistants et stables au travers des études de validation : celles de somatisation, de dépression et d'anxiété. Ce sont ces sous-échelles qui ont été reprises dans l'enquête ainsi que les questions relatives au trouble du sommeil » (rapport enquête santé 2008, Belgique, p.498).

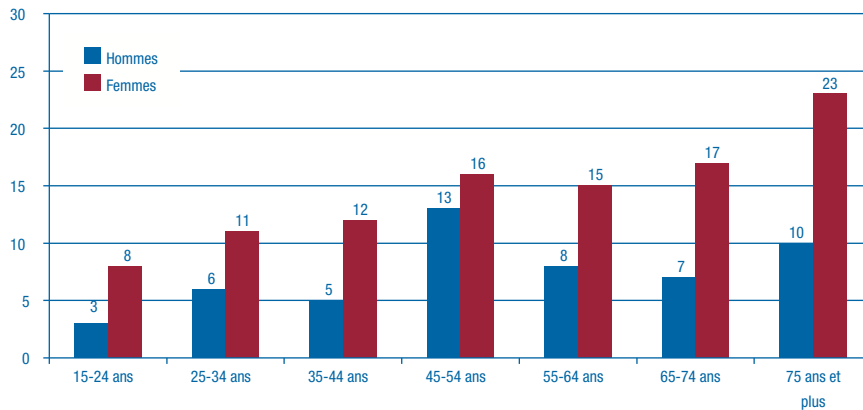
Si l'on s'attarde sur l'état de santé mentale des femmes et des hommes, on voit apparaître des différences significatives : en 2008, 2 fois plus de femmes que d'hommes déclarent souffrir de troubles dépressifs (respectivement : 14% et 7%).

Le graphique suivant montre également des différences d'évolution de la prévalence des troubles dépressifs entre hommes et femmes au fur et à mesure que l'âge augmente. La prévalence augmente de façon constante chez les femmes et s'annonce plus fluctuante chez les hommes, avec un pic dans la tranche d'âge 45-54 ans.

Graphique 5.9

Pourcentage de la population de 15 ans et plus présentant des troubles dépressifs selon le score au SCL-90R, par sexe et par âge, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



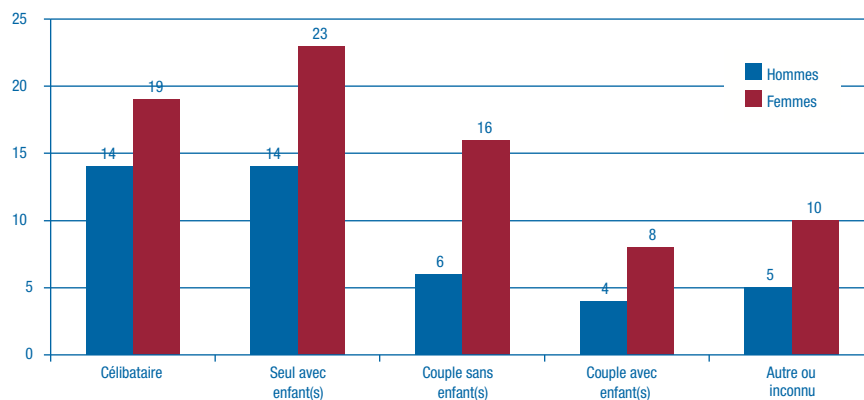
Il est frappant de constater qu'à partir de 65 ans, l'écart de pourcentage entre hommes et femmes se creuse (10 points d'écart pour la tranche « 65-74 ans » ; 13 points dans la tranche « 75 ans et plus »). Ainsi, s'il est vrai que l'espérance de vie des femmes est plus longue que celle des hommes, il y a lieu de s'interroger sur les conditions de santé mentale au regard d'indicateurs sexo-spécifiques.

Ce sont les femmes vivant seules avec enfant(s) qui souffrent le plus de troubles dépressifs. En effet, 23% d'entre elles en souffrent. Elles sont suivies des femmes célibataires (19%) et des femmes vivant en couple mais sans enfant (16%). 14% des hommes célibataires et 14% des hommes vivant seuls avec enfant(s) présentent des troubles dépressifs.

Graphique 5.10

Pourcentage de la population de 15 ans et plus présentant des troubles dépressifs selon le score au SCL-90R, par sexe et par type de ménage, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Évolution de la prévalence des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois

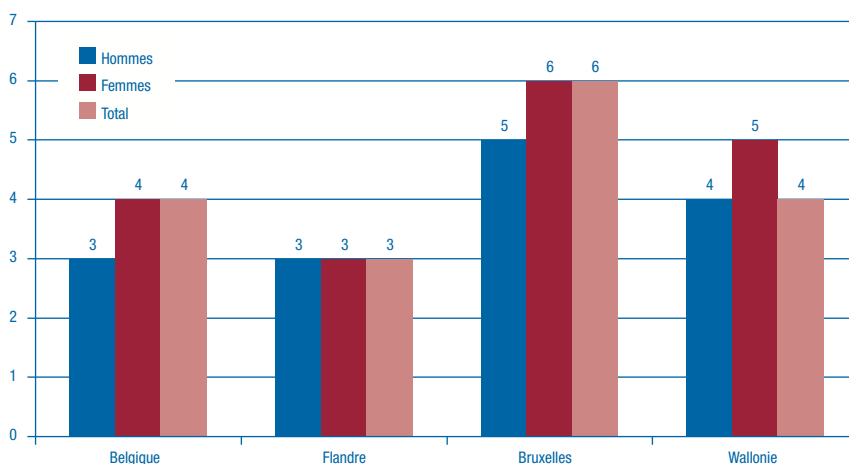
En 2008, 4% des Belges et 4% des Wallons et Wallonnes déclarent avoir récemment et sérieusement pensé au suicide. Ce taux est de 6% à Bruxelles et de 3% en Flandre. L'enquête révèle que le pourcentage de la population ayant eu des pensées suicidaires au cours de la vie n'a pas évolué entre 2004 et 2008.

La prévalence des pensées suicidaires récentes est très semblable chez les hommes et chez les femmes en Wallonie : 5% des femmes et 4% des hommes déclarent avoir eu des pensées suicidaires dans les 12 mois précédents.

Graphique 5.11

Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant déjà eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois, par sexe et par région, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



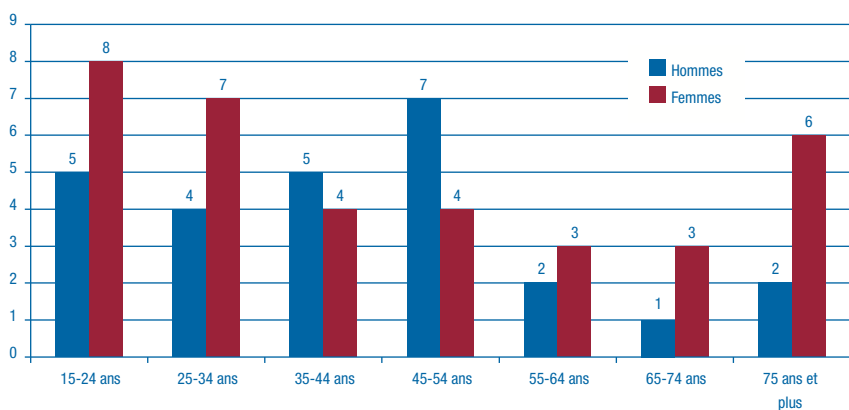
Comme le montre le graphique ci-dessous, la prévalence du phénomène semble évoluer différemment selon le sexe et l'âge. Les jeunes femmes âgées de 15 à 34 ans sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes à avoir eu récemment des pensées suicidaires (respectivement : plus de 7% et plus

de 4%), cette tendance s'inverse entre 35 et 54 ans, période à laquelle les hommes sont alors presque deux fois plus que les femmes à avoir eu des pensées suicidaires dans l'année précédente (respectivement : plus de 7% et plus de 4%).

Graphique 5.12

Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant déjà eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois, par sexe et par âge, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Tentatives de suicides et suicides ⁶²

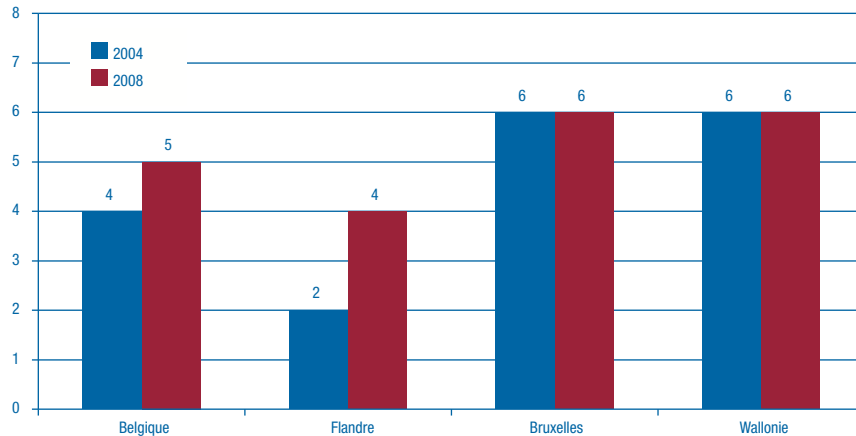
En 2008, 5% des Belges et 6% des Wallons et Wallonnes ont tenté de se suicider. Le graphique suivant montre

que la Wallonie et Bruxelles enregistrent le taux le plus élevé de personnes ayant tenté de se suicider.

Graphique 5.13

Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant tenté de se suicider, par région et par année

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Les tentatives de suicide présentent des différences importantes selon le sexe : près d'une femme sur 10 a déjà tenté de se suicider (9% et 4% des hommes).

L'interprétation de ces chiffres doit se faire avec beaucoup de précaution. En réalité, ce sont les hommes qui sont le plus à risque de mourir par suicide. En effet, en 2005, le nombre de décès dont la cause identifiée a été le suicide est de 543 pour les hommes et 205 pour les femmes. Ce ratio homme-femme est proche de 3 hommes pour 1 femme qui est le ratio observé dans la plupart des pays du monde, à quelques exceptions près.

L'une des explications généralement acceptée pour cette différence de mortalité par suicide réside dans le choix du moyen, les hommes choisissant des moyens plus létaux (armes à feu, pendaison, monoxyde de carbone). Cette explication n'est pas à elle seule suffisante pour expliquer cette différence. D'autres hypothèses ont déjà été soulevées. Par exemple le rôle endossé par l'homme dans la société, celui-ci doit être stoïque et donc ne pas montrer ses émotions, il doit aussi être autonome et demander peu d'aide, il doit faire face à une grande obligation de résultats et pouvoir être agressif. La difficulté de demander de l'aide a déjà été soulevée: les hommes demandent moins d'aide aux services professionnels ou à leurs proches, ils arrivent donc tard et déjà en crise auprès des services compétents. Une troisième hypothèse relève du soutien social, c'est-à-dire que les hommes entretiennent moins le soutien social avec leurs proches et reçoivent donc moins de soutien protecteur tant au niveau de la santé physique que de la santé mentale.

Ensuite, le suicide semble être un moyen plus admis auprès des hommes que des femmes, il y aurait moins d'interdits sociaux pour les hommes que pour les femmes au suicide. Les troubles mentaux quant à eux associés à une demande d'aide plus faible chez les hommes que chez les femmes et à une moins bonne compliance aux traitements sont aussi un facteur de risque important. Enfin, lors du suivi post-tentative, les hommes sont à nouveau moins nombreux à demander de l'aide et quittent le service d'urgence avant d'avoir pu rencontrer un psychiatre ⁶³.

Les hommes et les femmes ont donc des comportements différents en ce qui concerne le passage de l'idéation - tentative de suicide au suicide en tant que tel : les femmes ont plus fréquemment des idées suicidaires et commettent plus fréquemment des tentatives de suicide que les hommes. Les hommes, par contre, concluent plus fréquemment leurs tentatives.

En 2004, 718 décès par suicide ont été enregistrés en Wallonie : 544 hommes et 174 femmes.

Le graphique ci-dessous montre la distribution de l'âge des personnes décédées par suicide. On constate tant pour les hommes que pour les femmes deux périodes critiques. La première entre 40 et 50 ans, suivie chez les femmes par une proportion inattendue entre 50 et 54 ans, qui ne se retrouve pas dans les statistiques des autres années. La deuxième période est située entre 65 et 74 ans chez les femmes et survient plus tard, entre 70 et 84 ans chez les hommes. En valeur absolue, ce sont les hommes âgés de 40 à 44 ans qui se sont le plus suicidés en Wallonie en 2004, soit 73 personnes.

⁶² Il s'agit de tentatives une fois au moins dans sa vie. Cet indicateur concerne donc dans la plupart des cas de tentatives anciennes.

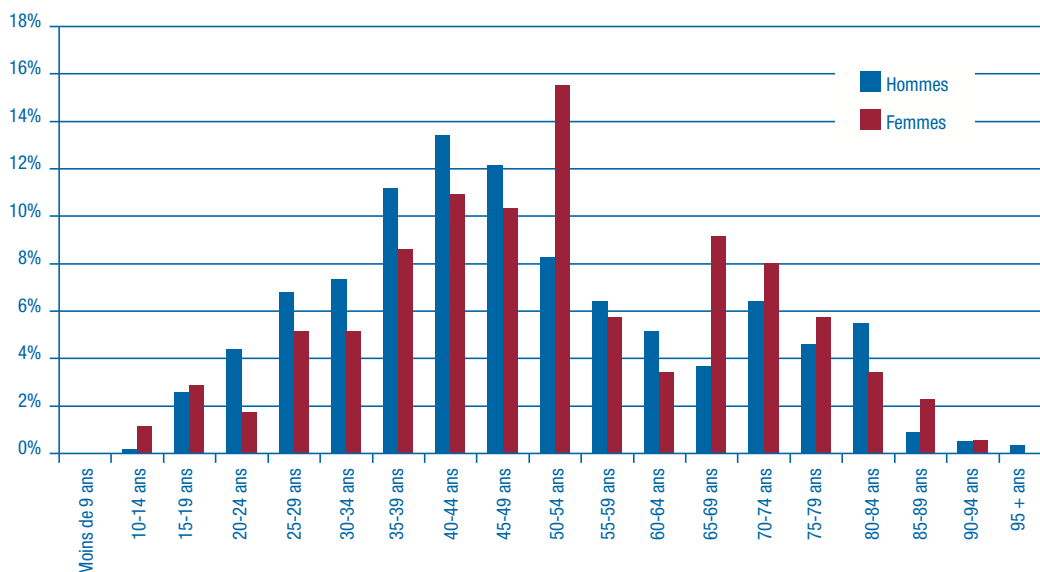
⁶³ Journées de la Prévention du suicide en Communauté française (6e éd., 2009). *Actes de la journée d'étude sur « Le suicide et l'euthanasie ».*

Téléchargeable sur : http://biblio.preventionsuicide.be/cps_pmb/opac_css/doc_num.php?explnum_id=13

Graphique 5.14

Part de chaque tranche d'âge dans le volume de suicides par sexe en Wallonie en 2004

Source : Données mortalité, SPMA



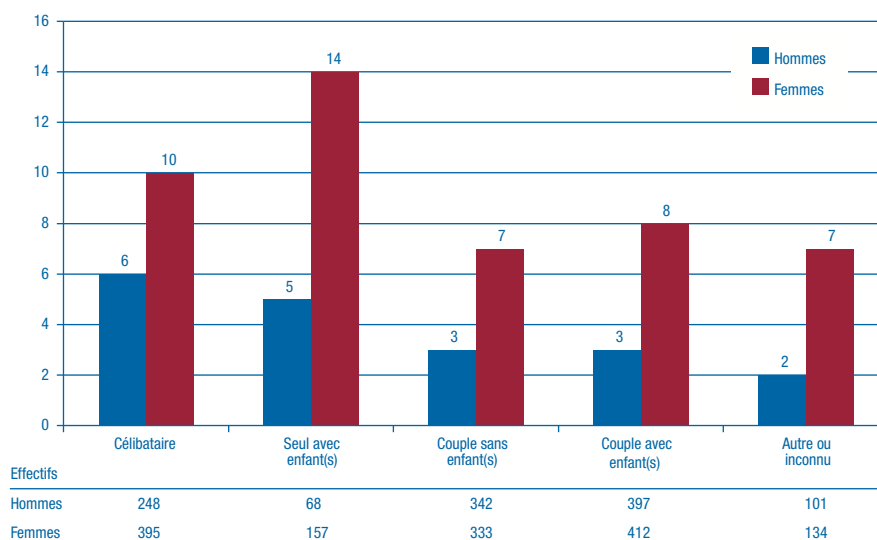
La tentative de suicide est un violent appel à l'aide à l'entourage et un symptôme terrible d'un profond mal-être. Le graphique suivant montre que 14% des

femmes seules avec enfant(s) ont une fois dans leur vie tenté de se suicider, 10% des femmes célibataires déclarent également avoir attenté à leurs jours.

Graphique 5.15

Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant tenté de se suicider, par sexe et par type de ménage, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Population souffrant d'obésité (IMC ≥ 30) et de carence pondérale (IMC < 18,5)

Les troubles de l'alimentation touchent différemment les femmes et les hommes, leurs conséquences, l'obésité et la maigreur peuvent avoir des impacts importants sur la santé. Ils sont à la fois une cause et une conséquence d'inégalité.

Le graphique suivant montre qu'en ce qui concerne l'obésité, 14% des Belges en souffrent en 2008. Ce taux s'élève à 15% en Wallonie, à 14% en Flandre et à 11% à Bruxelles. Le pourcentage de population

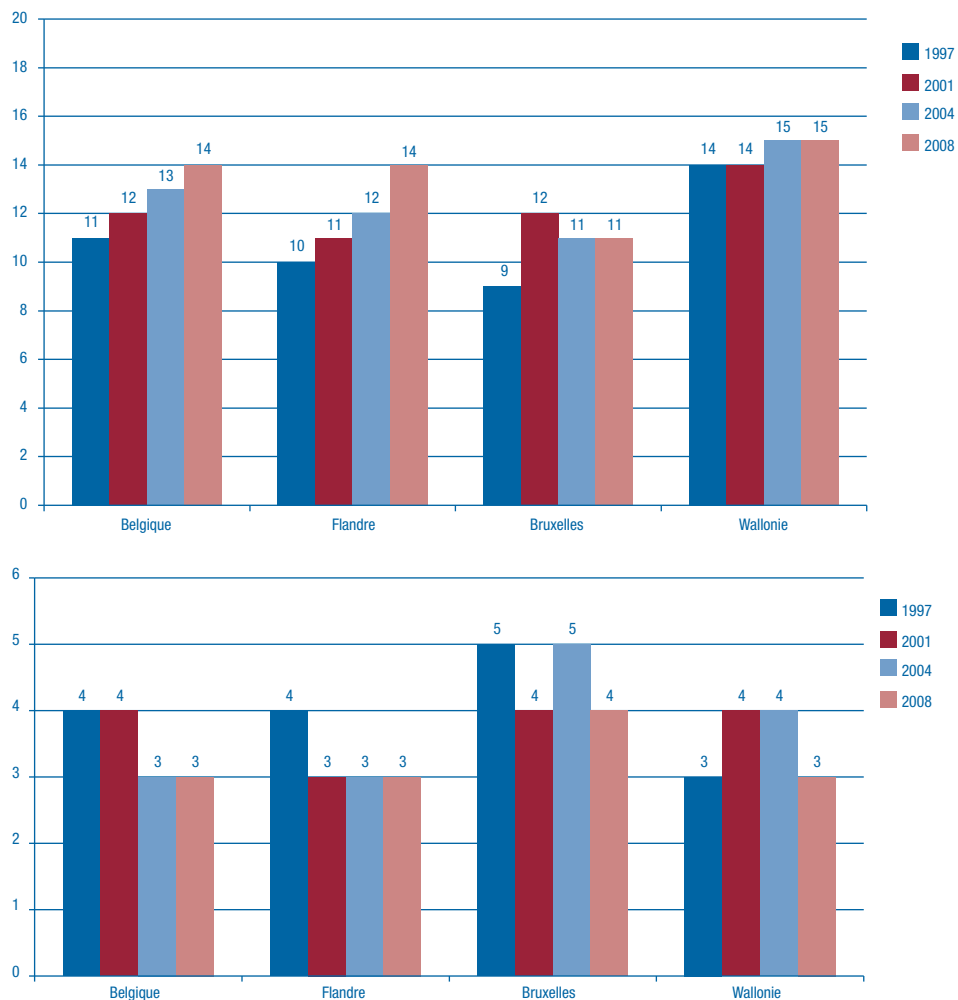
souffrant d'obésité a significativement augmenté entre 1997 et 2008 pour la Flandre (4 points de pourcentage) tandis qu'il reste stable pour la Wallonie (1 point de pourcentage).

En ce qui concerne la carence pondérale, 3% de Belges et des Wallons et Wallonnes en souffrent en 2008. On constate qu'entre 2001 et 2008, le pourcentage de population souffrant de carence pondérale a légèrement diminué.

Graphique 5.16

Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus (1) souffrant d'obésité (IMC ≥ 30) et (2) en état de carence pondérale (IMC < 18,5), par région et année

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



L'obésité n'est pas clairement liée au sexe : en 2008, on ne constate pas de différences significatives selon le sexe : 15% pour les femmes contre 14% pour les hommes. Cependant, on constate des différences en liant le sexe et l'âge comme le montre le graphique suivant. Alors que les hommes seraient proportionnellement plus nombreux que les femmes à être obèses dans la tranche 45-54 ans (respectivement 18% et 13%). La tendance semble s'inverser dans la

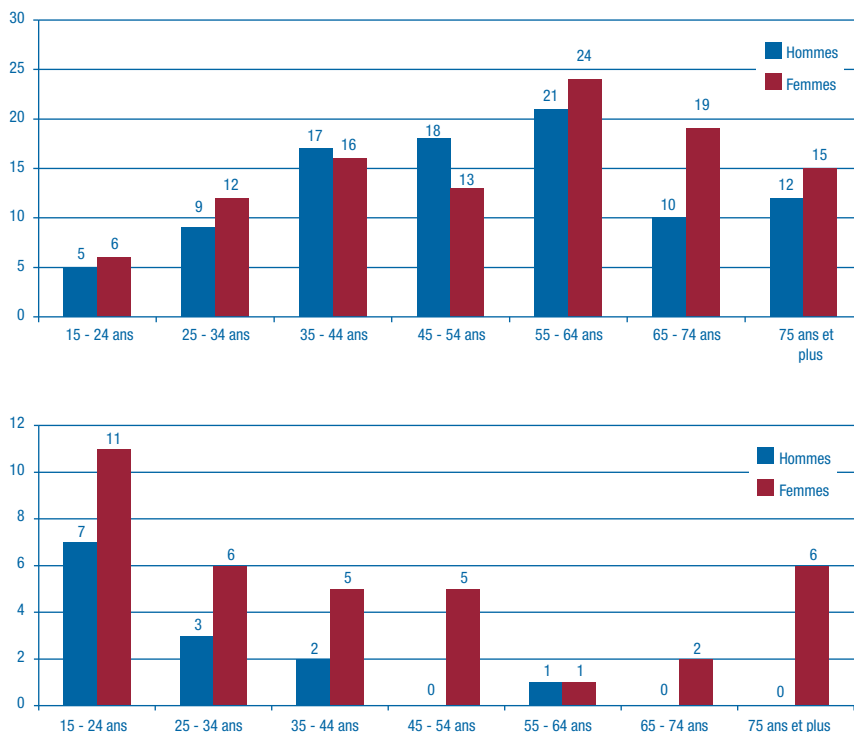
tranche « 65-74 ans », puisque les femmes seraient plus nombreuses que les hommes à souffrir d'obésité (respectivement : 19% et 10%).

La carence pondérale semble davantage toucher les femmes puisque qu'en 2008, elle concerne 5% de femmes et 2% d'hommes. La prévalence de la carence pondérale tend à diminuer avec l'âge et à réapparaître chez les femmes au-delà de 65 ans.

Graphique 5.17

Pourcentage de population de 15 ans et plus (1) souffrant d'obésité (IMC \geq 30) et (2) en état de carence pondérale (IMC<18,5), par sexe et par âge, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Maladies sexuellement transmissibles

Connaissance des modes de protection contre la transmission du VIH

Lors de l'enquête de santé en 2008, les répondants ont dû se prononcer sur le caractère protecteur de méthodes utilisées pour éviter la transmission du VIH. Il s'agissait de reconnaître comme protecteur le fait d'éviter la pénétration lors de rapports sexuels, l'utilisation de préservatifs en cas de pénétration et le fait d'avoir un seul partenaire sexuel, fidèle et non infecté. D'autre part, deux méthodes non protectrices étaient également proposées : le fait de choisir un partenaire qui paraisse en bonne santé et le fait de se retirer avant l'éjaculation.

En 2008, 44% des Belges reconnaissent les trois méthodes de protection contre la transmission du VIH, ce qui représente 38% en Wallonie, 39% à Bruxelles et 48% en Flandre.

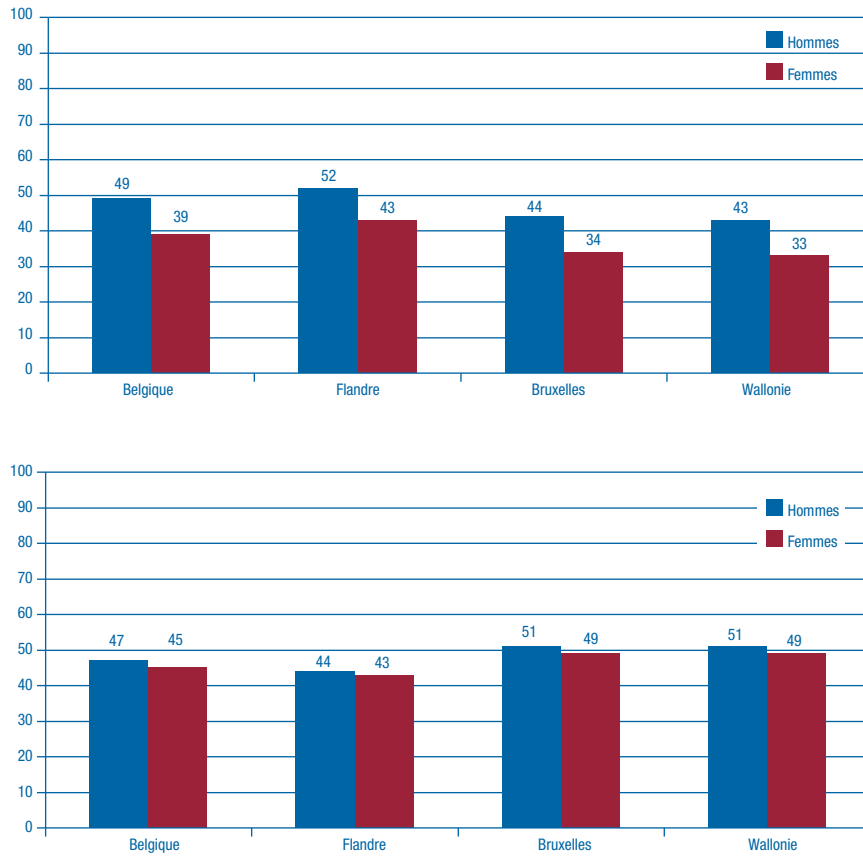
Notons également que seuls 46% des Belges rejettent le fait de choisir un partenaire qui paraisse en bonne santé et le fait de se retirer avant l'éjaculation comme méthode de protection, soit 50% en Wallonie et à Bruxelles et 43% en Flandre.

Il est interpellant de constater, qu'en 2008, même après toutes les campagnes de sensibilisation qui ont été menées depuis les années 80, moins d'une personne sur deux est capable d'identifier correctement les trois méthodes de protection contre la transmission du VIH et moins d'une personne sur deux sache qu'il n'est protecteur ni de choisir un partenaire qui paraisse en bonne santé ni de se retirer avant l'éjaculation.

Graphique 5.18

Pourcentage de population (de 15 ans et plus) identifiant correctement 1) 3 méthodes de protection de transmission du VIH, 2) 2 méthodes non protectrices de transmission du VIH, par sexe et par région, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



En Wallonie, les hommes semblent mieux informés que les femmes sur les modes de protection contre la transmission du VIH, on observe en effet que 43% des Wallons et 33% des Wallonnes identifient correctement les trois méthodes de protection.

Comme le souligne le graphique 5.19, ce sont les hommes âgés de 45 à 64 ans qui identifient le plus fréquemment trois méthodes de protection contre la transmission du VIH. Quel que soit l'âge, une femme sur trois identifie correctement les trois méthodes de protection.

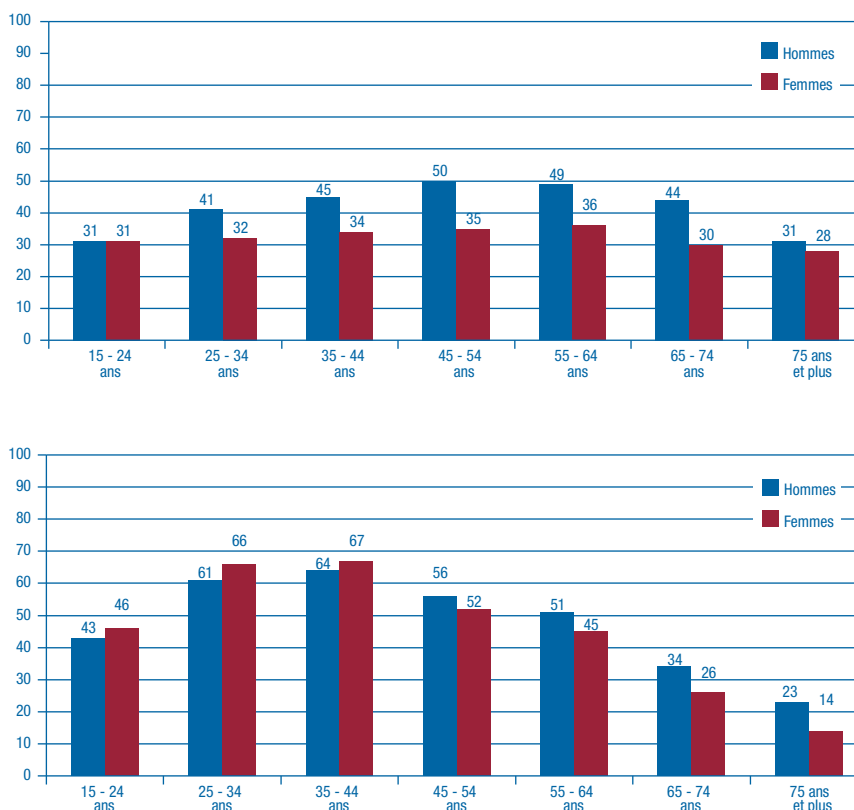
Jusqu'à 45 ans, on peut noter, comme l'illustre le graphique 5.19 (2), que les femmes obtiennent un meilleur taux d'identification correcte des deux méthodes non protectrices et que dans les tranches d'âge supérieures, ce sont les hommes qui possèdent une meilleure connaissance.

Notons que les jeunes de 15 à 24 ans ont des résultats médiocres tant dans l'identification des méthodes protectrices que non protectrices.

Graphique 5.19

Pourcentage de population identifiant correctement 1) 3 méthodes de protection de transmission du VIH, 2) 2 méthodes non protectrices de transmission du VIH, par sexe et par âge, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Test du dépistage du VIH/SIDA

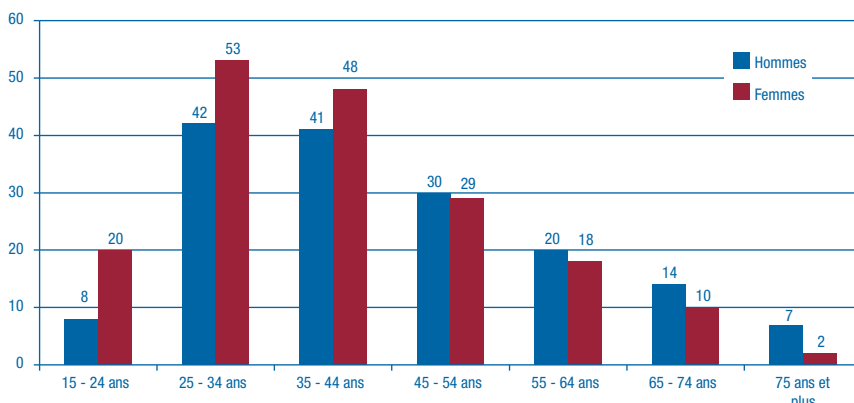
En 2008, 24% des Belges ont déjà eu un dépistage pour le VIH, soit 28% des individus en Wallonie, 18% en Flandre et 47% à Bruxelles. L'enquête révèle que le pourcentage de la population wallonne qui a déjà réalisé un test de dépistage reste stable entre 1997 et 2008.

Les femmes sont plus nombreuses à avoir réalisé un test de dépistage du VIH : en Wallonie, 29% des femmes et 26% des hommes l'ont réalisé. Ce pourcentage est de 53% chez les femmes âgées de 25 à 34 ans et de 42 pour les hommes de cet âge. Au-delà de 45 ans, ce sont les hommes qui sont les plus nombreux à avoir déjà réalisé un test de dépistage comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 5.20

Pourcentage de population (de 15 ans et +) qui a déjà eu un test de dépistage pour le VIH, par sexe et par âge, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Surconsommation d'alcool

La surconsommation alcoolique est définie dans l'enquête comme étant une consommation de plus de 21 verres par semaine pour les hommes et plus de 14 verres par semaine pour les femmes.

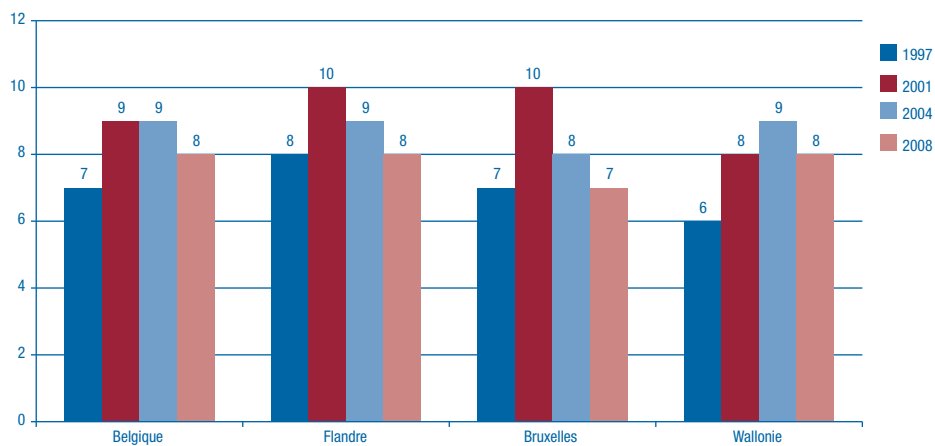
En 2008, 8% de Belges déclarent avoir une tendance à surconsommer de l'alcool. Ce pourcentage est

identique en Wallonie et en Flandre. Comme le montre le graphique suivant, la Wallonie enregistre une augmentation significative du pourcentage d'individus concernés entre 1997 et 2008 (plus 2,6 points de pourcentage).

Graphique 5.21

Prévalence de la surconsommation alcoolique dans la population (de 15 ans et plus), par région et par année, en 2008, en %

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



La prévalence de la surconsommation d'alcool est significativement différente selon le sexe : en Wallonie, les hommes sont près de deux fois plus nombreux que les femmes à surconsommer de l'alcool (respectivement : 11% et 6%).

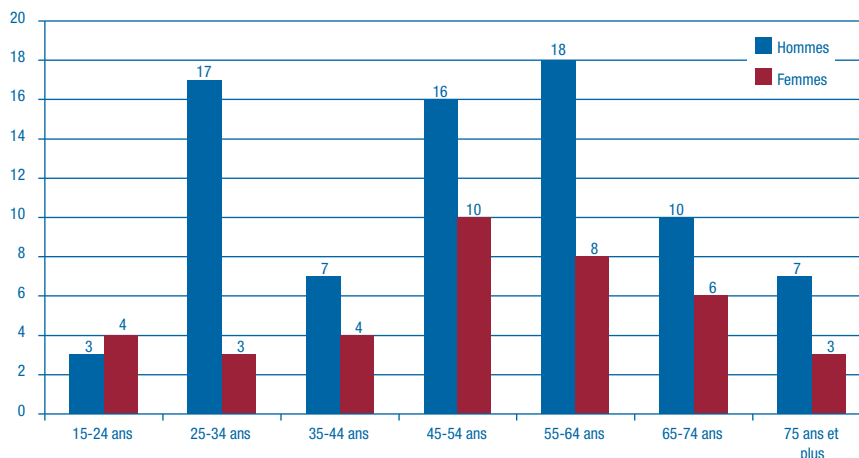
Le graphique suivant permet de constater l'effet de la tranche d'âge sur la différence de surconsommation

entre hommes et femmes. Pour les jeunes âgés de 25 à 34 ans, les hommes sont cinq fois plus nombreux que les femmes à surconsommer de l'alcool. Une deuxième tranche d'âge critique concerne celle des 55-64 ans, tranche pour laquelle les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à surconsommer de l'alcool.

Graphique 5.22

Prévalence de la surconsommation alcoolique dans la population de 15 ans et plus, par sexe et par âge, en Wallonie, en 2008, en %

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Les comportements hommes-femmes face à la surconsommation sont également différents en fonction de leurs revenus : le graphique suivant montre que les hommes sont systématiquement plus nombreux que les femmes à surconsommer de l'alcool quel que soit leur niveau de revenu.

L'écart le plus important entre les hommes et les femmes se trouve au niveau des personnes à revenus modestes (750 à

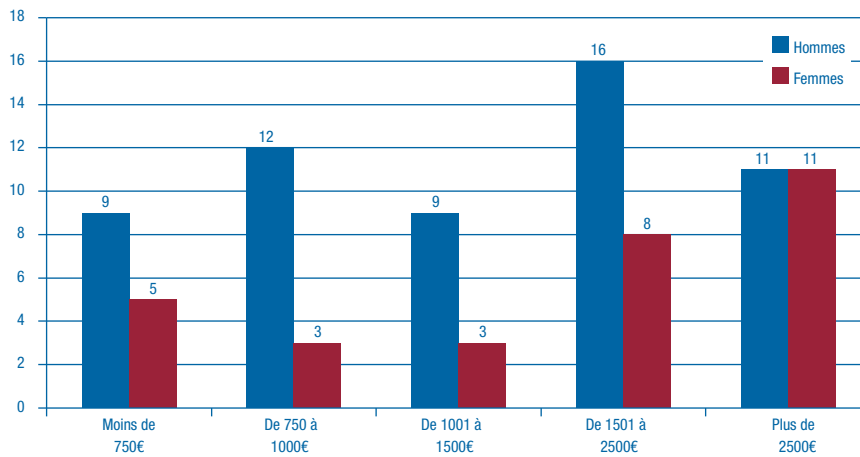
1000 EUR) avec 9 points d'écart et, dans une moindre mesure, au niveau des revenus moyens (1 501 à 2 500 EUR) avec 8 points d'écart.

Par contre, on retrouvera les mêmes pourcentages de surconsommation d'alcool entre les hommes et les femmes dans les catégories de revenus supérieurs à 2 500 EUR.

Graphique 5.23

Pourcentage de population de 15 ans et plus ayant une prévalence à la surconsommation d'alcool, par sexe et par revenus, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Consommation de tabac

Évolution de la prévalence de la consommation de tabac

En 2008, 25% des Belges se déclarent fumeurs quotidiens ou occasionnels. En Wallonie comme à Bruxelles, cette proportion s'élève à 27%. En Flandre, il le pourcentage de « fumeurs actuels » s'élève à 23%.

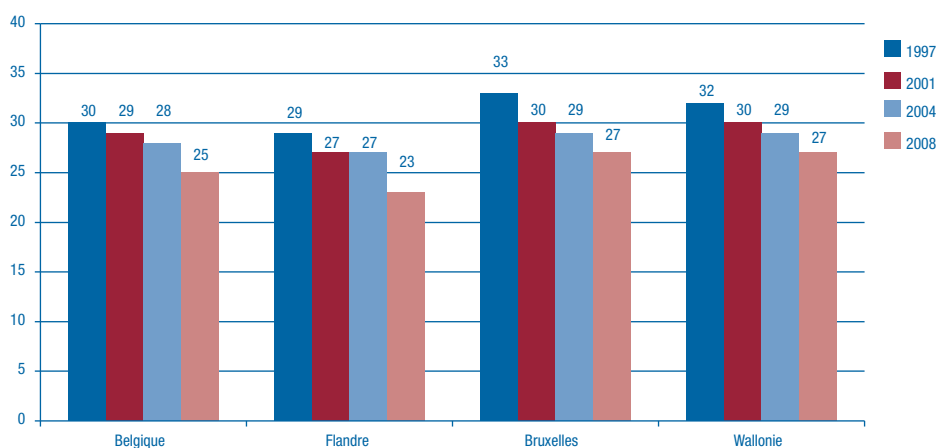
Comme le montre le graphique suivant, la prévalence de la consommation de tabac diminue progressivement entre 1997 et 2008.

En Wallonie, on compte 27% de fumeurs actuels : 29% chez les hommes et 26% chez les femmes.

Graphique 5.24

Pourcentage de fumeurs actuels dans la population (de 15 ans et plus), par région et par année

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



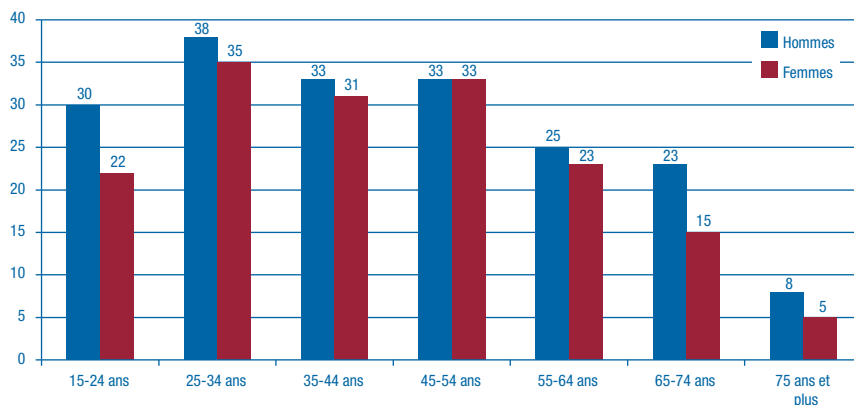
Le graphique suivant ne fait pas apparaître des différences hommes-femmes importantes pour les individus âgés de 35 à 54 ans. En effet, pour ces tranches d'âge, plus d'un homme ou d'une femme sur 3 fument régulièrement. Par contre, des écarts

de pourcentage plus importants entre hommes et femmes sont observés pour les jeunes de 15 à 24 ans (respectivement : 30% et 22%) et les personnes de 65 à 74 ans (respectivement : 23% et 15%).

Graphique 5.25

Pourcentage de fumeurs actuels dans la population (de 15 ans et plus), par sexe et par âge, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



Population identifiée comme grands fumeurs (plus de 20 cigarettes/jour)

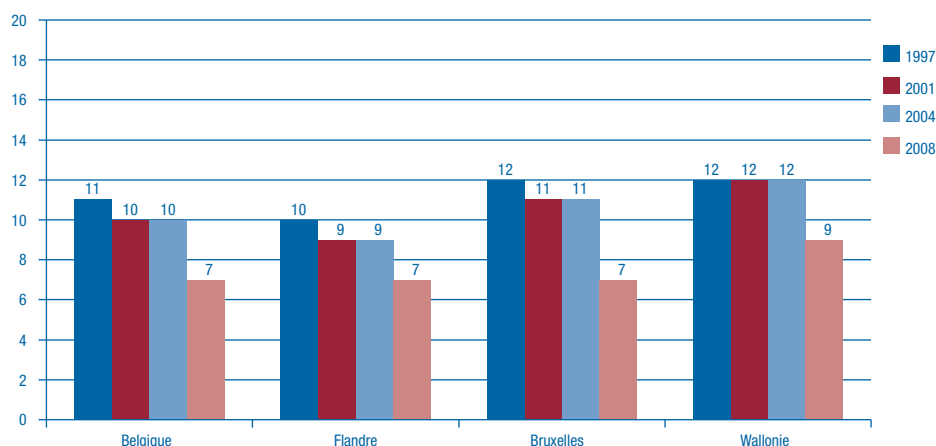
En 2008, 7% des Belges déclarent fumer plus de 20 cigarettes par jour, il s'agit de « gros fumeurs ». En Wallonie, ce taux s'élève à 9% et à 7% dans les autres régions.

Comme le montre le graphique suivant, le pourcentage de « gros fumeurs » a diminué entre 1997 et 2008 dans toutes les régions du pays probablement grâce aux campagnes de conscientisation des risques liés au tabac.

Graphique 5.26

Pourcentage de la population de 15 ans et plus déclarant être « grand fumeur » (plus de 20 cigarettes/jour), par région et par année

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



En Wallonie, 12% des hommes et 7% des femmes déclarent fumer plus de 20 cigarettes par jour. Parmi les jeunes âgés de 25 à 34 ans, les hommes sont trois fois plus nombreux que les femmes à fumer plus de 20 cigarettes par jour comme le montre le graphique ci-dessous. Parmi les 15-24 ans, les pourcentages

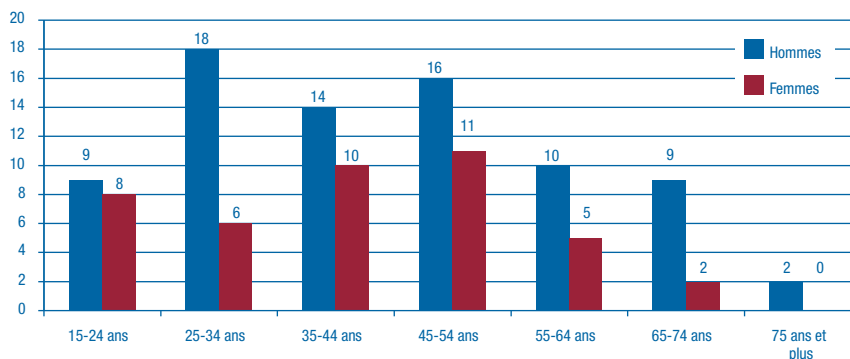
d'hommes et de femmes fumant plus de 20 cigarettes par jour sont très proches (un seul point d'écart).

Enfin, à partir de 55 ans, le pourcentage de femmes fumant plus de 20 cigarettes par jour diminue fortement.

Graphique 5.27

Pourcentage de la population de 15 ans et plus déclarant être « grand fumeur » (plus de 20 cigarettes/jour), par sexe et par âge, en Wallonie, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



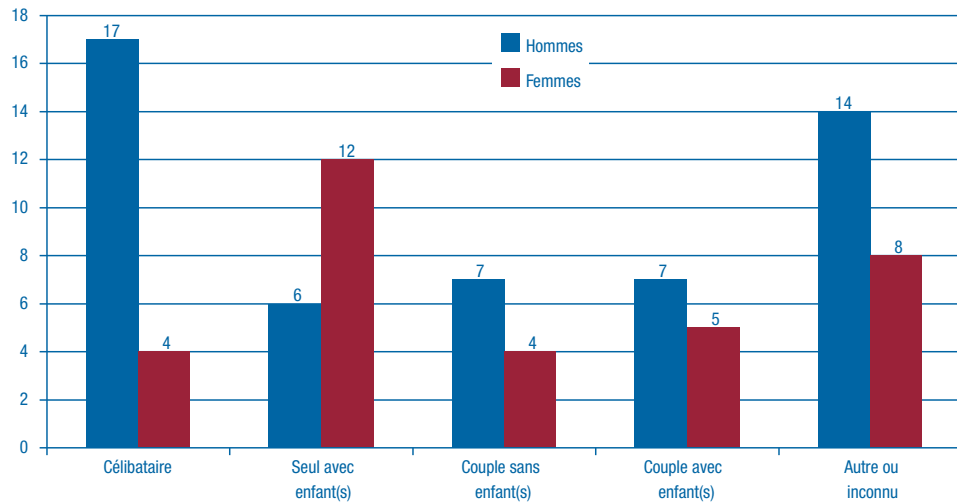
Compte tenu du faible taux de réponses relatives aux comportements des ménages, les résultats présentés ci-après concernent la population belge pour garantir un nombre suffisant de réponses par catégorie.

Le graphique suivant souligne des différences importantes selon le sexe et le type de ménage : les hommes célibataires constituent le groupe le plus à risque d'une consommation élevée de tabac (17%) tandis que chez les femmes, ce sont celles qui sont seules avec enfant(s) (12%) qui fument le plus.

Graphique 5.28

Pourcentage de la population de 15 ans et plus déclarant être « grand fumeur » (plus de 20 cigarettes/jour), par sexe et par type de ménage, en Belgique, en 2008

Source : Enquête de santé belge par interview - ISP



6

LOISIRS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

En 2007, 71% des francophones préfèrent des activités de loisirs qui les amènent à sortir de chez eux. Contrairement aux idées reçues, les femmes comme les hommes, dans une proportion équivalente, préfèrent les activités qui se pratiquent à l'extérieur. Par contre, les activités extérieures sont davantage privilégiées par les jeunes tandis que les personnes plus âgées pratiquent davantage des activités à la maison (86% des jeunes de 16 à 24 ans pratiquent des activités de loisirs à l'extérieur contre 47% des personnes de 65 ans et plus).

Les résultats de l'étude sur les pratiques culturelles en Communauté française montrent que la pratique de loisirs extérieurs est également fonction de l'accessibilité de l'offre au niveau géographique. En 2007, plus d'une personne sur trois estime que l'offre en ce qui concerne les équipements culturels n'est « pas très bien située » (24%) voire « pas bien située du tout » (11%). Cependant, comparativement aux résultats de l'enquête précédente, réalisée en 1985, on observe, de manière globale, une amélioration du degré de satisfaction des personnes en ce qui concerne l'accessibilité aux équipements collectifs.

Le cinéma est de loin l'activité culturelle la plus fréquentée par les francophones avec 69% des personnes qui déclarent avoir été au cinéma au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Cette activité est, par ailleurs, pratiquée de façon régulière par 32% des personnes qui déclarent aller au cinéma au moins une fois par mois. Dans les activités culturelles les plus pratiquées au cours des 12 derniers mois, on retrouvera également le théâtre et le festival avec une fréquentation équivalente pour ces deux activités. La fréquentation pour ces deux types d'activités culturelles se révèle par contre beaucoup moins régulière que pour le cinéma.

Des différences apparaissent entre les individus dans le choix des activités fréquentées. En 2007, on observait, dans l'ensemble, une fréquentation des institutions culturelles plus importante chez les femmes que chez les hommes : 53% des femmes ont assisté au moins à une activité culturelle ⁶⁴ contre 46% des hommes en 2007.

L'examen de ces premières observations montre que le théâtre est une activité culturelle qui concerne plus les femmes que les hommes. Plus d'une femme sur trois est en effet allée au théâtre au cours des douze derniers mois contre moins d'un homme sur trois. Les spectacles de danse ou encore la visite d'exposition d'art sont des activités qui attirent aussi plus les femmes que les hommes.

Les écarts observés entre les hommes-femmes sont inversés lorsqu'il s'agit d'activités de loisirs telles que la fréquentation de compétitions sportives. En effet, 40% des hommes ont assisté à une compétition sportive contre 18% des femmes. Ce type d'activité reste principalement une activité masculine et a concerné, en 2007, 29% de l'échantillon total.

Les résultats de l'étude montrent également que les personnes diplômées du supérieur fréquentent plus que les autres des activités culturelles, et ce quel que soit le type d'activité culturelle.

⁶⁴ Les institutions culturelles regroupent la fréquentation des arts vivants, des arts plastiques et la fréquentation des médiathèques, des bibliothèques, du ciné-club et du cinéma.

Les arts plastiques regroupent les activités de loisirs suivantes : la visite d'exposition d'art, la visite d'un musée, la visite d'une exposition temporaire, de peinture ou de sculpture, la visite d'une galerie d'art, la visite d'une exposition de photographies.

Les arts vivants regroupent les activités de loisirs suivantes : opéra, opérette, spectacle de danse, cirque, concert de musique classique, spectacle d'humoriste, concert de musique pop, festival, théâtre.

Les deux raisons qui reviennent le plus souvent pour expliquer la faible fréquentation à certaines activités culturelles sont le coût important des activités culturelles et le manque de temps. Ces résultats rappellent combien la question de l'accès à certaines activités culturelles dépend également du niveau de vie des personnes. Les difficultés de sorties liées au coût trop important sont, en effet, évoquées par une personne sur quatre en 2007. La deuxième raison invoquée par les personnes pour expliquer leur faible participation à certaines activités culturelles est liée au manque de temps. Cette raison rappelle combien la gestion des temps sociaux est centrale pour mieux appréhender la participation des femmes et des hommes aux activités culturelles, entre autres.

Les femmes sont par ailleurs plus nombreuses que les hommes à relever comme raison principale le coût trop important des activités culturelles, mais aussi des difficultés d'organisation avec les enfants (une femme sur dix formule cette raison pour expliquer le fait de ne pas sortir davantage pour assister à des activités culturelles). L'absence de personne avec qui pouvoir partager ce type d'activité est également une raison plus fréquente chez les femmes que chez les hommes (9% des femmes sont concernées contre 5% des hommes).

Les hommes, quant à eux, font intervenir des justifications plus casanières que les femmes. Les hommes sont en effet 18% à ne pas vouloir sortir plus pour voir de spectacles à l'extérieur (cinéma, théâtre, concert) car ils estiment avoir « la même chose sur DVD ou à la TV ». Ce cas de figure ne concerne que 12% des femmes. De manière générale, on constate également que les hommes semblent moins intéressés que les femmes par des activités de spectacle comme le cinéma, le théâtre, les concerts,... Ils sont en effet 17%, en 2007, à déclarer ne pas être intéressés par ce type d'activités contre 11% des femmes.

Si l'on observe les écarts entre les raisons avancées par les non-urbains et les personnes habitant dans les grands centres urbains (Liège, Bruxelles, Charleroi), on constate que les non-urbains expliquent plus souvent que les autres leur faible participation aux activités culturelles par un manque d'offre à proximité de chez eux. 13% des non-urbains estiment qu'il n'y a pas d'offre de spectacles près de chez eux alors que cette raison est formulée par 1% des personnes habitant dans les grands centres. L'absence de moyen de transport est citée par 7% des répondants en milieu non-urbain contre 4% des personnes qui vivent dans les grands centres urbains. Mais la faible fréquentation d'activités culturelles peut également être perçue comme le résultat d'un choix personnel : 48% des francophones interrogés en 2007 répondent ne pas souhaiter sortir plus souvent.

Les résultats présentés dans ce chapitre ont porté principalement sur les personnes qui ont fréquenté, de manière régulière ou non, certaines activités culturelles au cours des 12 derniers mois. On notera toutefois qu'il existe un certain nombre de personnes qui ne sont jamais allées ni à un concert, ni au théâtre, ni à un spectacle, ni à la bibliothèque, ni au cinéma, ni au musée... au cours des 12 derniers mois et qui représentent, en 2007, presque une personne sur cinq (18%) en Communauté française ⁶⁵.

⁶⁵ En 2007, en Communauté française, 18% des personnes déclarent n'avoir fréquenté aucune institution culturelle (les institutions culturelles regroupent la fréquentation des arts vivants, des arts plastiques et la fréquentation des médiathèques, des bibliothèques, du ciné-club et du cinéma) au cours des douze derniers mois.

Les préférences en matière de loisirs : à l'extérieur ou à la maison

Une enquête à grande échelle a été réalisée en 2007 sur les pratiques et consommations culturelles en Communauté française. Cette enquête quantitative, réalisée sous le pilotage de l'Observatoire des politiques culturelles ⁶⁶, a porté sur un échantillon représentatif de la population francophone en Wallonie et à Bruxelles. Au total, 2 022 personnes de 16 ans et plus ont été interrogées en face à face en 2007. L'objectif de cette enquête visait à déterminer les pratiques et les consommations culturelles de la population en Communauté française et à faire le point sur les changements, les évolutions opérées au cours des 20 dernières années en matière culturelle. Une première enquête similaire avait en effet été réalisée en 1985 en Communauté française. Cette enquête, riche en informations, envisage à la fois les loisirs culturels, relationnels ou de divertissements et offre ainsi une approche globale des activités culturelles en Communauté française ⁶⁷.

Dans cette partie, nous nous intéresserons en particulier aux activités culturelles des femmes et des hommes en dressant un portrait statistique de la fréquentation des activités culturelles et de loisirs en Communauté française. A partir des indicateurs sélectionnés, nous tenterons de voir si les femmes et les hommes se différencient dans leurs pratiques culturelles et si l'accès à la culture est égal pour tous les individus. Nous chercherons également à mettre en évidence les situations contrastées qui, indépendamment du sexe, facilitent ou non l'accès aux activités culturelles. Il s'agira aussi d'identifier quels peuvent être, dans un contexte donné, les facteurs qui expliquent la présence plus ou moins importante des hommes et des femmes dans certaines activités culturelles et de loisirs.

En matière de loisirs, on peut distinguer deux types d'activité : des activités pratiquées à l'extérieur et des activités pratiquées à la maison.

En 2007, à la question « D'une manière générale, pour vos loisirs, préférez-vous plutôt des activités qui vous amènent à sortir de chez vous ou des activités qui peuvent être pratiquées à la maison ? », 71% des francophones préfère des activités de loisirs qui les amènent à sortir de chez eux.

Si l'on observe des différences selon l'âge, le sexe, par contre, n'apparaît pas comme une variable discriminante. Ainsi, les femmes et les hommes, dans une proportion équivalente, (71% des hommes et 70% des femmes) préfèrent tous deux des activités de loisirs qui se pratiquent à l'extérieur de chez eux. Ces premiers résultats viennent contredire une idée communément répandue selon laquelle les femmes préfèrent des activités de loisirs tournées vers le foyer alors que les hommes se tournent davantage vers des activités extérieures.

Par ailleurs, comme le montre le graphique suivant, les activités de loisirs « extérieures » sont davantage privilégiées par les jeunes alors que les personnes plus âgées accordent leur préférence à des activités de loisirs qui se pratiquent à la maison. Les premiers résultats des analyses actuellement en cours semblent montrer que l'on retrouve principalement, dans ce groupe de personnes âgées, des personnes qui vivent en repli sur elles-mêmes et déclarent pratiquer davantage des activités pratiquées à la maison en raison notamment de leur âge avancé, des ressources financières à disposition ou encore des difficultés de mobilité.

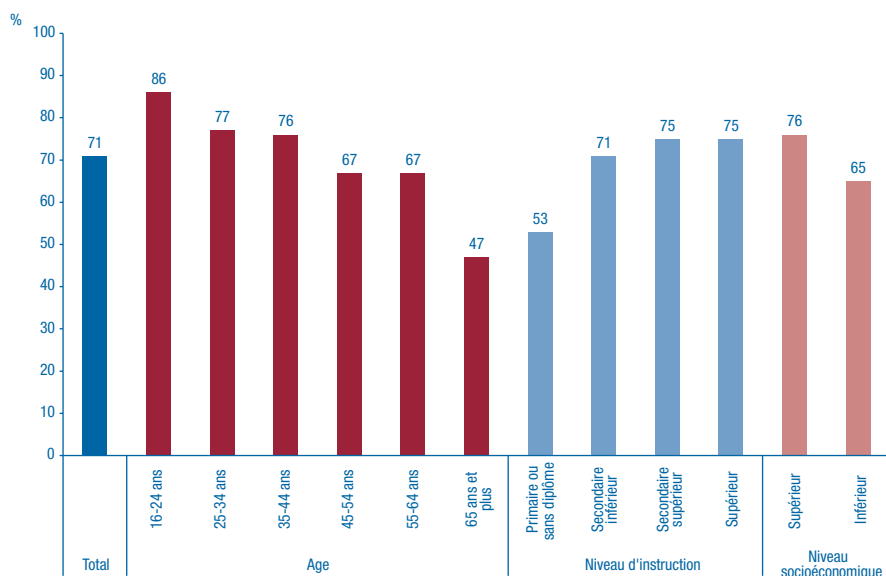
⁶⁶ Ce chapitre présente quelques-uns des indicateurs clés de l'enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française. Voir pour plus d'informations, Guérin M. « les pratiques et consommations culturelles de la population en Communauté française », Courrier hebdomadaire du CRISP n°2031-2032, septembre 2009.

⁶⁷ Il est important de rappeler les limites de ce type de données d'enquête et les précautions à prendre en ce qui concerne l'interprétation des résultats. Les données qui sont présentées dans ce chapitre permettent principalement d'offrir une image représentative des pratiques culturelles et de loisirs en Communauté française. Des analyses plus approfondies (en cours de réalisation au sein de l'Observatoire des politiques culturelles) apporteront davantage d'éléments d'explication et de compréhension sur les pratiques culturelles et de loisirs des uns et des autres. Rappelons également que cette enquête est basée sur les déclarations des personnes enquêtées et qu'une part importante de subjectivité est présente dans les réponses données. Il n'en reste pas moins important et nécessaire, pour prendre les bonnes mesures et actions en matière culturelle, de connaître le ressenti des personnes et leurs perceptions en ce qui concerne la pratique des activités culturelles et de loisirs.

Graphique 6.1

Profil des personnes qui préfèrent les loisirs extérieurs, en Communauté française, en 2007, en %

Source : Ministère de la Communauté française - Observatoire des politiques culturelles (OPC) - Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française



On remarquera également que les personnes avec un niveau de formation élevé, sont plus nombreuses à préférer les activités de loisirs extérieures que les personnes avec un faible niveau de formation. En effet, 75% des personnes en possession d'un niveau de formation de l'enseignement supérieur privilégient des activités de loisirs à l'extérieur contre 53% des personnes avec un niveau de formation primaire ou sans diplôme. A l'inverse, les activités intérieures sont plus marquées chez les personnes faiblement diplômées.

En outre, on remarque que les personnes appartenant à un groupe social inférieur⁶⁸ s'orientent davantage vers des activités de loisirs à la maison, qui nécessitent – on peut le supposer – moins de moyens que la pratique d'activités extérieures, comme nous le verrons ultérieurement.

En ce qui concerne la configuration du ménage, ce sont principalement les personnes qui vivent avec des amis ou les personnes en couple qui pratiquent proportionnellement plus d'activités extérieures que les autres types de ménages. Par ailleurs, les ménages avec enfants de moins de 18 ans ont proportionnellement davantage d'activités de loisirs que la population moyenne : 76% des ménages avec enfants de moins de 18 ans privilégient des loisirs extérieurs contre 71% de l'échantillon total. Enfin, on soulignera que les personnes seules sont celles qui pratiquent le moins d'activité extérieure. L'étude a d'ailleurs montré que le fait de vivre seul favorisait davantage des activités en solitaire, à l'intérieur du foyer.

⁶⁸ La définition des « groupes sociaux » a été réalisée par IPSOS. La construction des 4 catégories s'effectue à l'aide d'un ratio calculé sur base de la profession du principal responsable des revenus au sein du ménage et sur son niveau d'instruction. La population est ensuite classée en fonction de la valeur prise par la combinaison des deux variables. 4 groupes ont été définis. Le premier groupe correspond aux valeurs les plus élevées au niveau professionnel et au niveau de l'instruction. Le deuxième groupe est une situation intermédiaire et correspond à un niveau professionnel supérieur et à un niveau de formation inférieur. Le troisième groupe est une situation intermédiaire inférieure et correspond à un niveau professionnel inférieur et à un niveau de formation supérieur et le quatrième groupe correspond aux valeurs les plus faibles au niveau de la profession et au niveau de la formation des personnes. Soulignons que cette variable n'a pas été construite à partir d'une définition sociologique du groupe social. Nous nous concentrerons, dans l'analyse, principalement sur le premier et le dernier groupe qui nous semblent plus évident à identifier pour le lecteur. Pour des informations plus détaillées sur la construction particulière de cette variable, voir rapport sur les pratiques culturelles, p18-20.

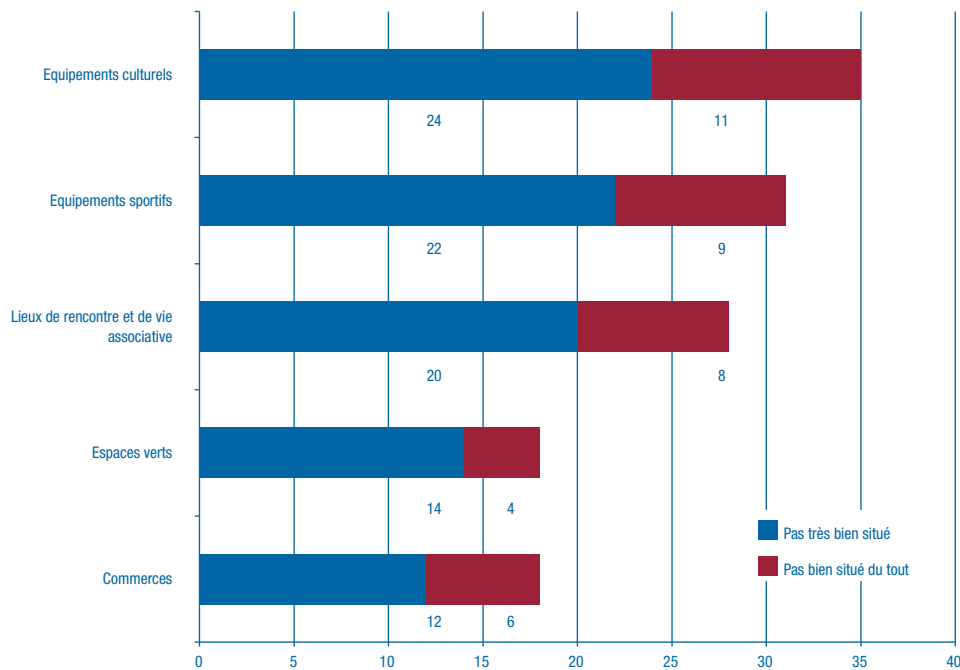
La pratique d'activité extérieure est également fonction de l'accessibilité de l'offre au niveau géographique. Ainsi, à la question « considérez vous que l'endroit où vous habitez est bien situé, assez bien situé, pas très bien situé ou pas bien situé du tout en matière de... », plus d'une personne sur trois estime que l'offre en ce qui concerne les équipements culturels n'est « pas très bien située » (24%) voire « pas bien située du tout » (11%). Vient ensuite, comme l'illustre le graphique suivant, l'accessibilité en ce qui concerne les équipements sportifs qui poserait problème à 31% des personnes interrogées.

Les résultats de l'étude soulignent cependant une évolution importante, entre 1985 (première enquête sur les pratiques culturelles en Communauté française) et 2007, du degré de satisfaction des personnes en ce qui concerne l'accessibilité aux équipements collectifs de manière générale. En 1985, 70% des répondants se déclaraient satisfaits des équipements et aménagements à disposition pour pouvoir pratiquer des activités de loisirs, pour 94% en 2007.

Graphique 6.2

Appréciation plutôt négative de la situation géographique, en Communauté française, en 2007, en %

Source : Ministère de la Communauté française - Observatoire des politiques culturelles - Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française



L'étude montre également que les personnes qui estiment être bien situées par rapport à des activités qui se pratiquent à l'extérieur, sont également celles qui pratiquent plus d'activités extérieures et vice versa.

Un autre élément que l'on pourrait prendre en compte pour analyser la préférence pour des activités extérieures a trait à la connaissance de l'offre culturelle au niveau local. En 2007, il y a autant de personnes qui ont connaissance de l'agenda culturel de leur ville que de personnes qui n'en ont pas connaissance.

Si l'on s'intéresse au profil des 50% de personnes qui ont déclaré « être au courant de l'agenda culturel de leur ville », on voit, dans le graphique ci-dessous, que les jeunes ne sont majoritairement pas au courant de l'agenda culturel alors qu'ils constituent pourtant, comme nous l'avons vu précédemment, l'un des groupes qui pratiquent le plus d'activité extérieure.

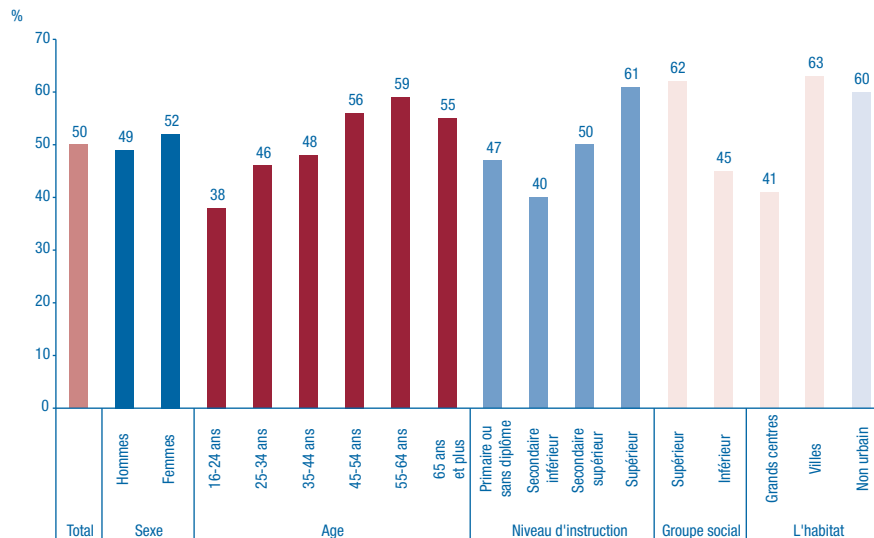
On peut expliquer ces résultats par la nature des activités de loisirs chez les jeunes de 16-24 ans, qui se résume principalement à des « sorties avec des amis ». En ce qui concerne les sorties culturelles, les jeunes fonctionneraient davantage sur un mode spontané : le choix d'une activité culturelle se faisant sur le moment même.

Graphique 6.3

Pourcentage des personnes qui déclarent avoir connaissance des activités culturelles et de loisirs disponibles au niveau local, en Communauté française, en 2007

Note : En ce qui concerne la variable « habitat », trois types d'habitats ont été définis : les grands centres urbains (Liège, Bruxelles, Charleroi), les villes urbaines et les zones non-urbaines.

Source : Ministère de la Communauté française - Observatoire des politiques culturelles - Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française



Par contre, les personnes de 55 à 64 ans sont les plus informées des activités culturelles qui existent au niveau local. De manière générale, on peut dire que la connaissance des activités culturelles augmente avec l'âge.

On notera également une corrélation entre le niveau d'éducation et la connaissance des activités culturelles locales : les plus diplômés ayant une meilleure connaissance de l'offre en matière d'activités culturelles locales que les personnes moins diplômées. On fera cependant remarquer que ce sont principalement les personnes avec un niveau secondaire inférieur qui semblent les moins bien informées.

De manière générale, les loisirs (extérieur ou intérieur) se pratiquent davantage avec des amis, pour 38% des francophones, en couple pour 22%, en famille pour 19% et seul pour 19% des francophones. Si les hommes et

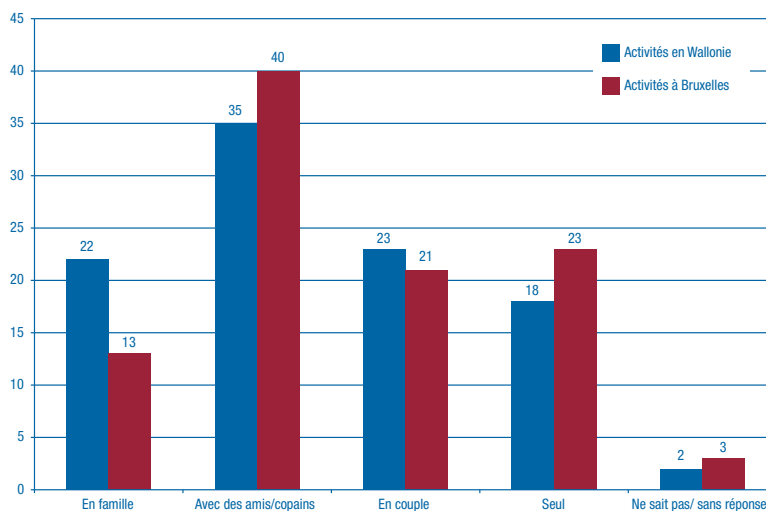
les femmes préfèrent tous deux les activités entre amis en première position, l'ordre de préférence est différent pour le choix suivant : les femmes choisissent la famille en deuxième position alors que les hommes placent les activités en couple comme deuxième préférence.

On observera également des différences dans le choix des activités privilégiées selon l'appartenance à la région comme le montre le graphique suivant. Les résultats de l'étude montrent que les bruxellois comme les wallons préfèrent davantage des activités de loisirs qui les amènent à sortir de chez eux, mais que ces derniers sont cependant proportionnellement plus nombreux à privilégier ce type d'activités (73% pour les Wallons et 68% pour les Bruxellois). Par ailleurs, les activités de loisirs en famille ou en couple sont plus importantes en Wallonie alors que les activités de loisirs entre amis ou pratiquées seul sont plus importantes à Bruxelles.

Graphique 6.4

Préférence des activités de loisirs selon la région, en 2007, en %

Source : Ministère de la Communauté française - Observatoire des politiques culturelles - Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française



Activités de loisirs pratiquées au cours des douze derniers mois

Attardons-nous un instant sur la fréquentation des activités culturelles et de loisirs par les personnes en Communauté française.

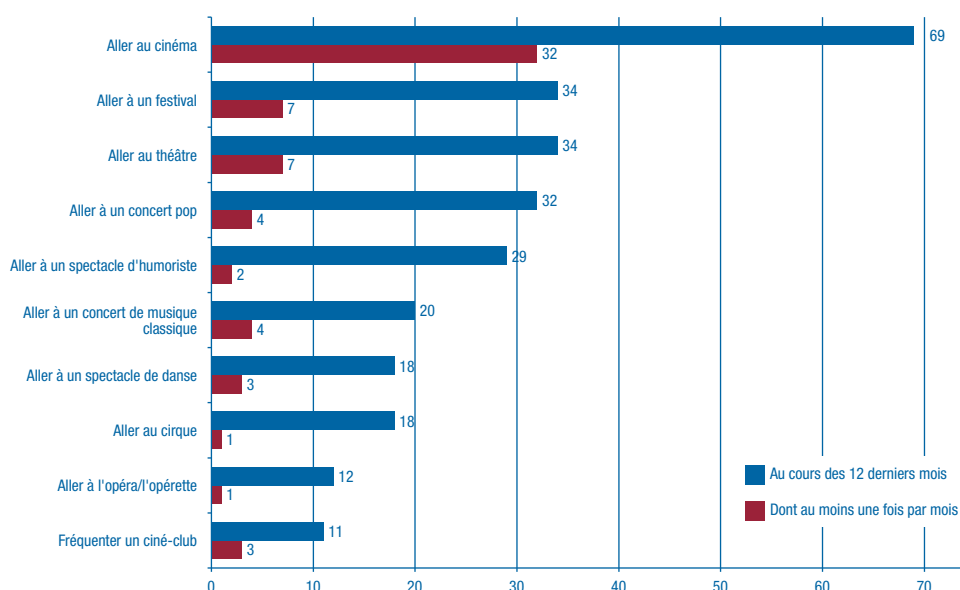
Comme l'illustre le graphique suivant, en 2007, le cinéma est de loin l'activité la plus fréquentée par les

francophones avec 69% des personnes qui déclarent avoir été au cinéma au moins une fois au cours des 12 derniers mois. On soulignera la régularité de cette activité avec 32% des personnes qui vont au cinéma au moins une fois par mois.

Graphique 6.5

Les sorties pratiquées au moins une fois au cours de 12 derniers mois, en Communauté française, en 2007, en %

Source : Ministère de la Communauté française - Observatoire des politiques culturelles - Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française



Viennent ensuite le théâtre et le festival (avec une fréquentation équivalente pour ces deux activités) où on observe que plus d'une personne sur trois (34%) dit être allée au moins une fois à un festival ou au théâtre au cours des 12 derniers mois. La fréquentation pour

ces deux types d'activités culturelles est par contre beaucoup moins régulière que pour le cinéma puisque seuls 7% des personnes interrogées déclarent pratiquer ces activités au moins une fois par mois.

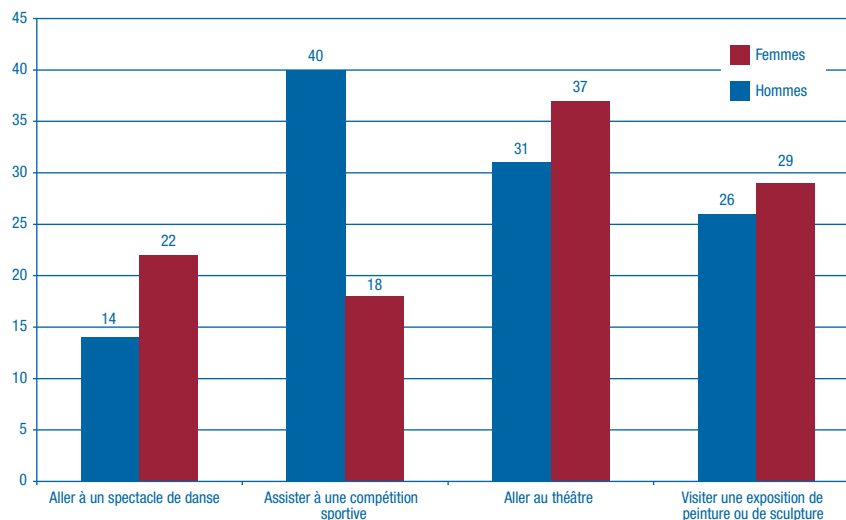
On ne note aucune différence significative selon le sexe en ce qui concerne la fréquentation du cinéma. Par contre, on observera des différences significatives

entre les hommes et les femmes dans la fréquentation d'autres activités culturelles, comme le souligne le graphique ci-dessous.

Graphique 6.6

Fréquentation des activités de loisirs selon le sexe, en Communauté française, en 2007, en %

Source : Ministère de la Communauté française - Observatoire des politiques culturelles - Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française



En 2007, de manière générale, les femmes ont plus fréquenté les institutions culturelles que les hommes : 53% des femmes ont assisté au moins à une activité culturelle ⁶⁹ contre 46% des hommes. Si l'on analyse ces résultats de manière plus détaillée, on constate que le théâtre est une activité culturelle qui concerne plus les femmes que les hommes : plus d'une femme sur trois est en effet allée au théâtre au cours des derniers mois contre moins d'un homme sur trois. Les spectacles de danse ou encore la visite d'exposition d'art sont des activités qui attirent aussi plus les femmes que les hommes.

Les écarts observés entre les hommes-femmes sont inversés lorsqu'il s'agit des compétitions sportives

comme l'illustre le graphique 6.6. En effet, 40% des hommes ont assisté à une compétition sportive contre 18% des femmes. Ce type d'activité reste principalement une activité masculine et a concerné, en 2007, 29% de l'échantillon total. Signalons que l'étude n'a pas révélé de différences entre les sexes en ce qui concerne, entre autres, les sorties à l'opéra, les concerts de musique classique, les spectacles d'humoristes,...

Il serait intéressant, au-delà d'une lecture sexuée de la fréquentation des activités culturelles, d'identifier également les raisons avancées par les hommes et les femmes pour expliquer leur faible fréquentation à certaines activités.

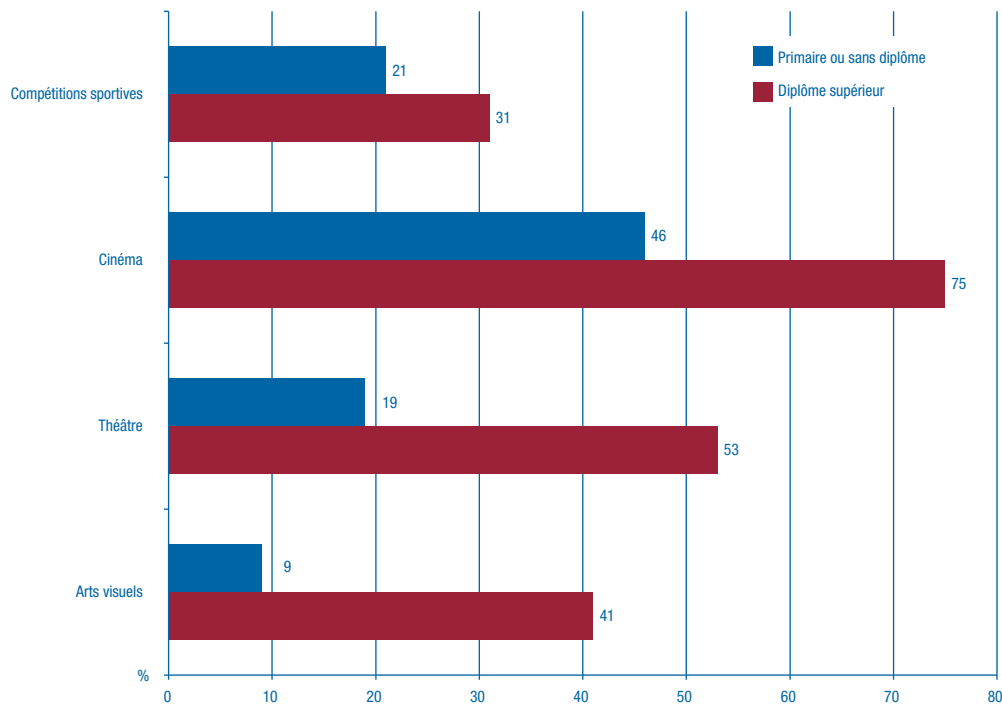
Profils des personnes qui fréquentent des activités culturelles ou de spectacles selon la nature de l'activité

L'analyse de la fréquentation des activités culturelles a mis en évidence une fracture importante entre les personnes qui sont faiblement diplômées ou fortement diplômées.

Graphique 6.7

Fréquentation au cours des 12 derniers mois, au moins une fois, selon le niveau d'instruction et le type d'activité culturelle, en Communauté française, en 2007, en %

Source : Ministère de la Communauté française - Observatoire des politiques culturelles - Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française



⁶⁹ Voir note 64.

De manière générale, les personnes diplômées du supérieur fréquentent plus que les autres les activités culturelles, et ce quel que soit le type d'activité culturelle. Les écarts de fréquentation entre les personnes diplômées du supérieur et les personnes faiblement diplômées sont cependant plus ou moins importants selon le type d'activité culturelle. La fréquentation d'activité sportive demeure une activité où les différences entre diplômés du supérieur et faiblement diplômés sont moins marquées. Par contre, la fréquentation du théâtre ou même du cinéma révèle des inégalités importantes en comparant le niveau d'éducation. Moins d'une personne sur cinq faiblement diplômées est allée au théâtre au cours des 12 derniers

mois alors que plus d'une personne diplômée sur deux a pratiqué ce type d'activité au cours des 12 derniers mois.

La même constatation peut être faite en ce qui concerne, de manière générale, les « arts visuels » (les arts visuels reprennent les musées, expositions de peinture ou sculpture, galeries d'art, expositions de photographies). On observe de manière flagrante que la fréquentation des personnes avec un diplôme primaire ou sans diplôme est particulièrement faible comparativement à celle des personnes diplômées du supérieur.

Les raisons de faible fréquentation aux spectacles (cinéma, concert, théâtre...)

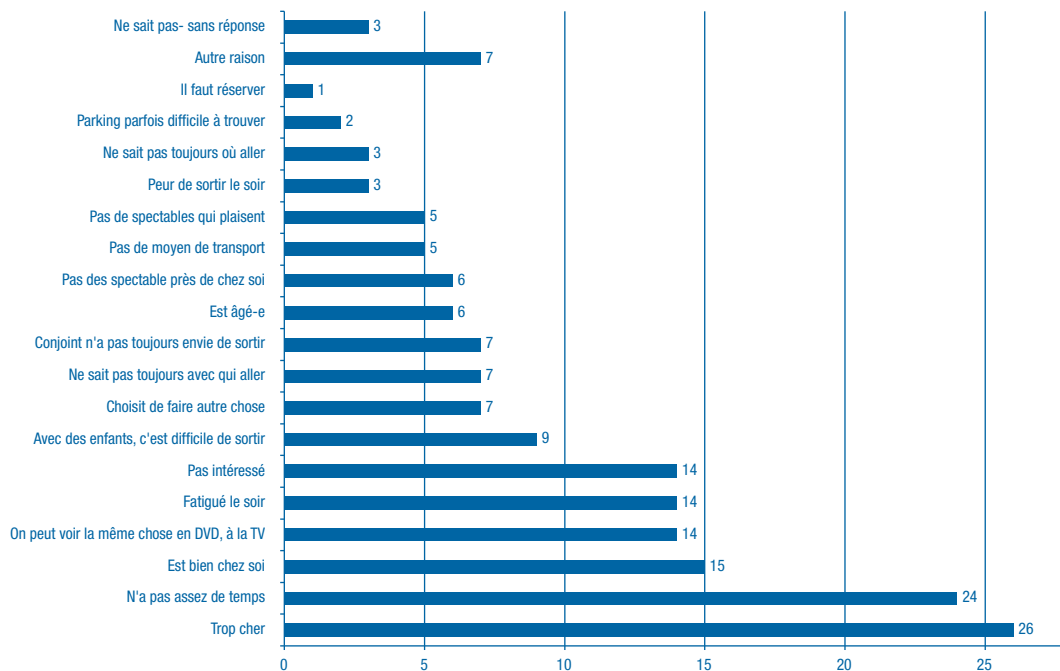
Il importe de savoir quelles sont les raisons formulées par les personnes pour expliquer leur faible participation à des activités culturelles (cinéma, concert, théâtre,...) et/ou à des activités de loisirs. Dire que la faible fréquentation de certaines activités culturelles est liée à des contraintes financières est une explication possible. Dire que l'absence de participation des moins diplômés à certaines activités culturelles est également liée à des barrières culturelles constitue une autre explication. Dire enfin que la fréquentation

à des activités culturelles est possible s'il existe une offre culturelle suffisante dans l'environnement de la personne n'est pas faux non plus... Une des questions de l'enquête permet d'aborder ces explications car il était demandé aux personnes d'expliquer pourquoi elles ne sortaient pas « davantage pour aller au cinéma, au théâtre ou au concert ? ». Le graphique suivant présente les réponses les plus fréquemment données.

Graphique 6.8

Les raisons de faible fréquentation, en Communauté française, en 2007, en %

Source : Ministère de la Communauté française - Observatoire des politiques culturelles - Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française



Les deux raisons qui reviennent le plus souvent pour expliquer la faible fréquentation des activités culturelles sont le coût important des activités culturelles et le manque de temps.

Ces observations montrent, comme on pouvait s'y attendre, que l'accès à certaines activités culturelles dépend également du niveau de vie des personnes. Les difficultés de sorties liées à coût trop important sont évoquées par une personne sur 4 en 2007. Il aurait sans doute été intéressant de savoir quelle est la situation familiale des personnes qui déclarent ne pas sortir plus souvent au cinéma, au théâtre,... pour des raisons financières. On peut en effet se demander si les ménages avec enfants sont plus confrontés à ce genre de difficultés ou si, au contraire, cette situation concerne davantage les personnes vivant seules par exemple. Les analyses statistiques qui sont actuellement en cours au sein de l'Observatoire des politiques culturelles permettront d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

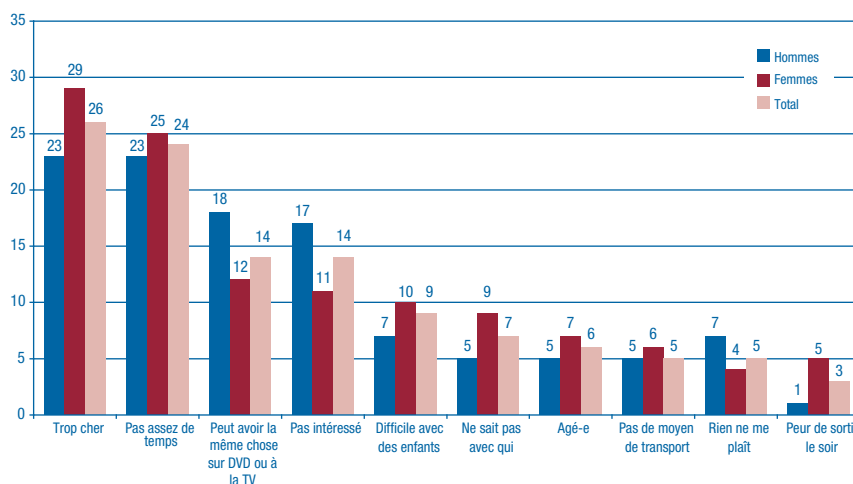
La deuxième raison est liée au manque de temps et nécessiterait également d'être mise en relation avec la situation familiale et professionnelle des personnes afin de voir quel est le profil des personnes que l'on retrouve majoritairement parmi ces répondants.

Partant des résultats qui sont à notre disposition, nous pouvons toutefois observer, comme le montre le graphique suivant, des situations contrastées dans les explications formulées par les femmes et les hommes. Nous avons principalement sélectionné, dans la liste des raisons formulées par les personnes, les propositions les plus souvent citées et celles pour lesquelles les écarts observés entre hommes et femmes peuvent être considérés comme significatifs sur un plan statistique.

Graphique 6.9

Raisons de la faible fréquentation des activités culturelles selon le sexe, en Communauté française, en 2007, en %

Source : Ministère de la Communauté française - Observatoire des politiques culturelles - Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française



Les résultats que nous avons sélectionnés montrent que des raisons différentes sont invoquées selon le sexe des répondants. Chez les femmes, les raisons formulées font intervenir les difficultés, par ailleurs mises en évidence dans d'autres chapitres de la publication, relatives aux contraintes familiales ou encore à la situation financière difficile de certains ménages. Les femmes sont en effet plus nombreuses que les hommes à relever comme raison principale le coût trop important des activités culturelles, mais aussi des difficultés d'organisation avec les enfants (une femme sur dix formule cette raison pour expliquer le fait de ne pas sortir davantage pour assister à des activités culturelles). L'absence de personne avec qui pouvoir partager ce type d'activité est également une raison plus fréquente chez les femmes que chez les hommes (9% des femmes sont concernées contre 5% des hommes). Enfin, la peur de sortir est également

une autre explication que l'on retrouve plus souvent dans les propos des femmes que dans ceux des hommes.

Les hommes quant à eux font intervenir des justifications plus casanières que les femmes. Les hommes sont en effet 18% à ne pas vouloir sortir plus pour voir de spectacles à l'extérieur (cinéma, théâtre, concert) car ils estiment avoir « la même chose sur DVD ou à la TV ». Ce cas de figure ne concerne que 12% des femmes. De manière générale, on constate également que les hommes semblent moins intéressés que les femmes par des activités de spectacle comme le cinéma, le théâtre, les concerts,... Ils sont en effet 17%, en 2007, à déclarer ne pas être intéressés par ce type d'activités contre 11% des femmes. Enfin, on notera que les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (7% des hommes contre

4% des femmes) à déclarer que rien ne leur plaît dans l'offre de spectacles, d'activités culturelles qui leur est proposée.

A partir de ces quelques constats, on peut penser que la situation familiale des personnes ou encore la présence d'enfants au sein du ménage sont des variables à prendre en compte dans l'analyse des pratiques culturelles des femmes et des hommes. Enfin, dans l'analyse de la fréquentation des activités culturelles, il apparaît nécessaire de tenir compte également de l'environnement de la personne, à la fois en ce qui concerne l'offre culturelle disponible au niveau local, mais aussi en matière de mobilité ou encore de sécurité.

En effet, si l'on observe les écarts entre les raisons avancées par les non-urbains et les personnes habitant dans les grands centres urbains (Liège, Bruxelles, Charleroi), on constate que les non-urbains expliquent plus souvent que les autres leur faible participation aux

activités culturelles par un manque d'offre à proximité de chez eux. 13% des non-urbains estiment qu'il n'y a pas d'offre de spectacles près de chez eux alors que cette raison est formulée par 1% des personnes habitant dans les grands centres.

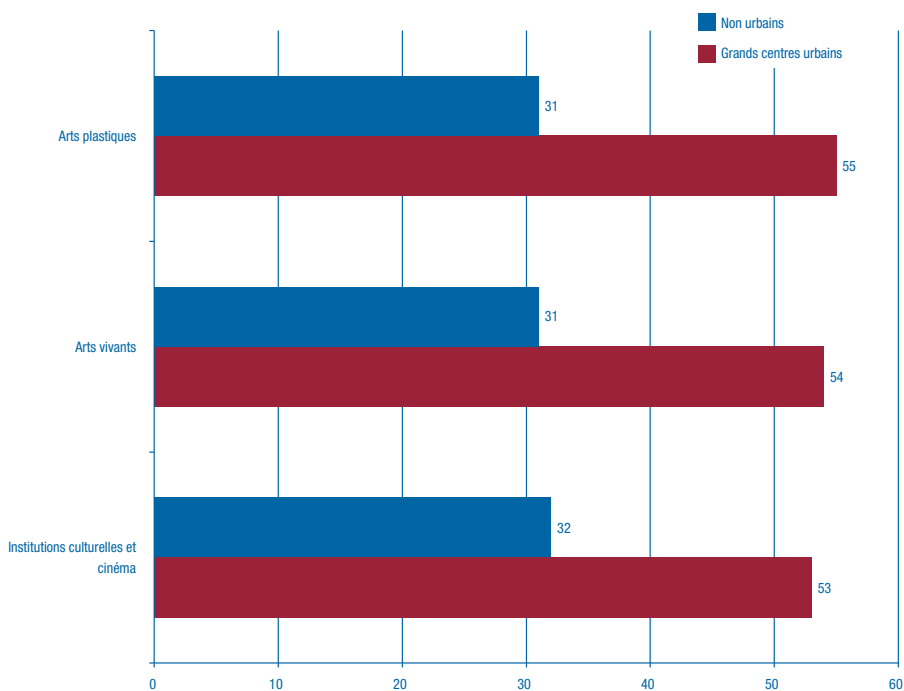
L'absence de moyen de transport est citée par 7% des répondants en milieu non-urbain contre 4% des personnes qui vivent dans les grands centres urbains. Par ailleurs, les personnes en milieu non-urbain sont également plus nombreuses que les autres à trouver qu'il n'y a pas de spectacle qui leur plaise : 8% des répondants dans les zones non-urbaines sont de cet avis contre 4% des répondants dans les grands centres urbains.

Les données relatives à la fréquentation de certaines activités culturelles selon le type d'habitat de la personne viennent compléter ces premières observations, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 6.10

Fréquentation des arts vivants⁷⁰, des arts plastiques, des institutions culturelles et du cinéma selon le type d'habitat, en Communauté française, en 2007, en %

Source : Ministère de la Communauté française - Observatoire des politiques culturelles - Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française



⁷⁰ Voir note 64.

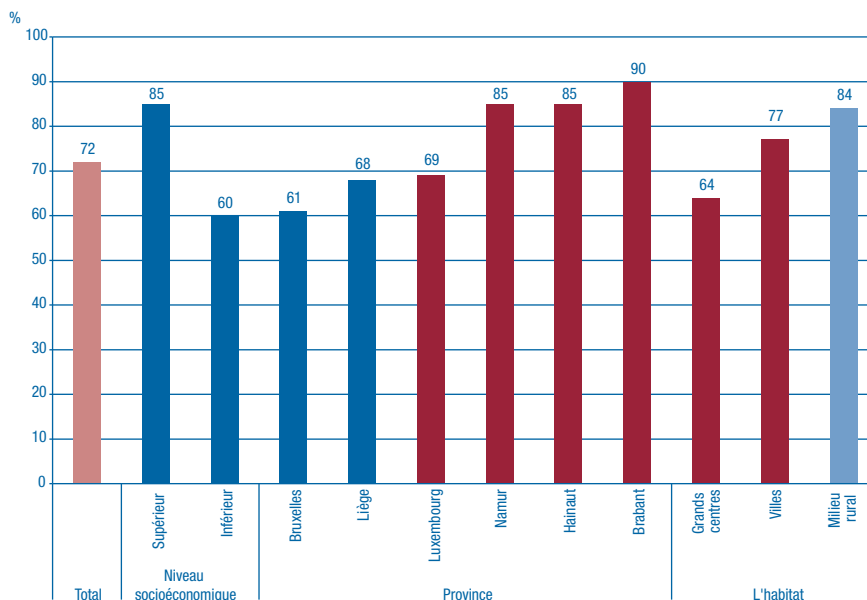
La question des moyens de transport est donc essentielle à prendre en compte dans l'analyse des pratiques culturelles en particulier pour les personnes qui n'habitent pas une agglomération. Si nous examinons le profil des personnes qui possèdent une voiture (voir graphique 6.11), nous observons de grandes différences selon la province et la zone d'habitat des personnes. En 2007, selon les résultats de l'étude, 72% des répondants possèdent une voiture. Et assez logiquement, les personnes qui vivent dans des grandes agglomérations comme Bruxelles ou Liège sont proportionnellement moins nombreuses à

posséder une voiture. On peut raisonnablement penser que la densité de l'offre et la qualité des moyens de transports dans les centres villes ne nécessitent pas obligatoirement l'utilisation d'une voiture. On note, par contre, que ce sont les personnes avec un niveau socioéconomique supérieur (groupe social supérieur) qui sont plus nombreuses à posséder une voiture. Ainsi, la proportion de personnes ayant une voiture est de 85% parmi les groupes sociaux supérieurs alors qu'elle n'est que de 60% parmi les groupes sociaux inférieurs.

Graphique 6.11

Profil des répondants qui possèdent une voiture, en Communauté française, en 2007, en %

Source : Ministère de la Communauté française - Observatoire des politiques culturelles - Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française



On peut donc raisonnablement penser que le choix des activités intérieures ou des activités extérieures

sera déterminé par les ressources dont disposent les personnes, notamment en termes de mobilité.

Le désir de sortir plus souvent pour aller à des spectacles (cinéma, concert, théâtre...)

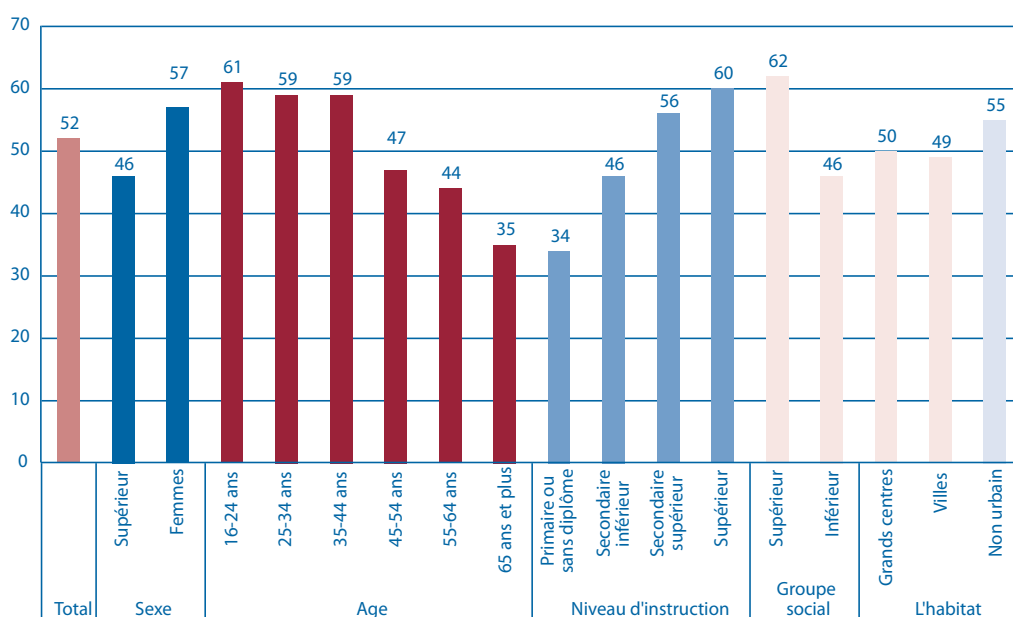
La faible fréquentation d'activités culturelles peut également être perçue comme le résultat d'un choix personnel qui n'est pas posé suite à de contraintes financières, culturelles, géographiques,... Ainsi, en 2007, à la question « Souhaiteriez-vous sortir plus souvent pour aller au cinéma, théâtre ou au concert ? », 48% des personnes interrogées répondent ne pas

souhaiter sortir plus souvent. On peut penser que la faible fréquentation d'activités culturelles n'est pas vécue par ces personnes comme une privation ou un choix exercé sous contraintes. Il reste cependant 52% des personnes interrogées qui souhaiteraient sortir plus souvent...

Graphique 6.12

Profil des répondants qui déclarent souhaiter aller plus souvent au cinéma, au théâtre ou au concert, en Communauté française, en 2007, en %

Source : Ministère de la Communauté française - Observatoire des politiques culturelles - Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française



On constate que ce sont majoritairement les profils de personnes dont on a vu, précédemment, qu'elles sortent plus que les autres, qui déclarent souhaiter sortir davantage. Ces résultats peuvent, en partie, s'expliquer par le fait que la question a été posée à l'ensemble des personnes et pas uniquement aux personnes dont la fréquentation aux activités culturelles est faible. Il serait sans doute intéressant que les analyses ultérieures portent spécifiquement sur ces personnes afin de pouvoir comparer les raisons qu'ils avancent pour expliquer leur faible fréquentation des activités culturelles à celles formulées par l'ensemble de l'échantillon.

Partant des résultats de l'étude, on soulignera toutefois qu'une personne faiblement diplômée sur trois souhaiterait sortir plus souvent, que les femmes sont par ailleurs plus nombreuses que les hommes à vouloir sortir davantage, que la proportion des personnes âgées souhaitant sortir plus souvent n'est pas dérisoire puisqu'elles représentent 35% de l'ensemble des personnes de 65 ans et plus. Enfin, conformément à ce que nous avons observé précédemment, on notera que les personnes qui vivent dans des zones non-urbaines sont proportionnellement plus nombreuses que les autres à déclarer vouloir sortir plus souvent. Cette situation concerne 55% des personnes qui vivent en zone non-urbaine.

⁷¹ Voir DONNAT, O. « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique, éléments de synthèse 1997-2008 ». In DEPS (Département des Études, de la Prospective et des Statistiques). *Culture études*. Paris, octobre 2009. Téléchargeable sur : <http://www.culture.gouv.fr/deps>

Nous avons vu que les activités culturelles et de loisirs sont multiples et qu'elles renvoient à des profils de consommateurs différents. Les choix des personnes sont parfois le résultat de sensibilités différentes à certaines activités culturelles (voir les différences observées entre les femmes et les hommes), mais aussi, comme nous l'avons montré, le résultat de situations inégales entre individus sur le plan économique, culturel, géographique ou encore familial. On peut, sur ce point, imaginer que les individus cumulent souvent les handicaps en ce qui concerne l'accès aux pratiques culturelles⁷¹. Chez d'autres encore, la fréquentation d'activités culturelles ne suscite que peu d'intérêt... Mais peut-on raisonnablement porter de l'intérêt à certaines activités lorsque l'on n'a pas accès à l'information, lorsque l'on n'a pas connaissance de ce qui existe autour de soi, lorsque l'on n'a jamais eu accès à certaines activités? Notre attention a porté

principalement sur les personnes qui ont fréquenté, de manière régulière ou non, certaines activités culturelles au cours des 12 derniers mois, mais il serait sans doute utile, pour compléter l'analyse, de s'intéresser également à la situation de toutes ces personnes qui n'ont jamais fréquenté aucun équipement culturel au cours des 12 derniers mois. Ces personnes qui ne sont jamais allées ni à un concert, ni au théâtre, ni à un spectacle, ni à la bibliothèque, ni au cinéma, ni au musée... au cours des 12 derniers mois... et qui représentent, en 2007, presque une personne sur cinq (18%) en communauté française⁷².

On soulignera toutefois que l'accessibilité aux activités culturelles en Communauté française est importante comparativement à la situation observée dans d'autres pays⁷³.

⁷² En 2007, en Communauté française, 18% des personnes déclarent n'avoir fréquenté aucune institution culturelle (les institutions culturelles regroupent la fréquentation des arts vivants, des arts plastiques et la fréquentation des médiathèques, des bibliothèques, du ciné-club et du cinéma) au cours des douze derniers mois. Les analyses actuellement en cours au sein de l'Observatoire des politiques culturelles permettront d'identifier de façon très détaillée le profil de ces personnes.

⁷³ Pour des données chiffrées sur les pratiques culturelles en France, voir notamment Donnat, O. op.cit. ou encore le site de l'Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/>

7

LES EXPÉRIENCES DES FEMMES
ET DES HOMMES
EN MATIÈRE DE VIOLENCE

Selon les résultats de l'étude sur les expériences des femmes et des hommes en matière de violence en Belgique ⁷⁴, 48% des répondants ont été confrontés au cours de leur vie adulte à la violence. Ces résultats portent sur la mesure de la violence prise dans son ensemble et qui inclue à la fois les violences verbales, les violences physiques, psychologiques et sexuelles, dans la sphère privée et publique. De manière générale, les hommes sont plus touchés par la violence que les femmes : ils sont 51% à avoir subi des violences au cours de leur vie adulte pour 45% des femmes interrogées. Les jeunes de 18-24 ans, mais aussi la tranche d'âge des personnes de 35 à 44 ans sont ceux qui déclarent le plus avoir subi de violence, quelle qu'en soit la forme. Par ailleurs, l'écart entre les violences subies par les femmes et les hommes est plus élevé parmi les jeunes générations : 37% des jeunes filles de 25-34 ans ont subi des violences (quelle que soit la forme) après l'âge de 18 ans contre 51% des garçons dans la même tranche d'âge.

Si l'on observe le contexte dans lequel se produisent ces violences, on constate que les violences commises par un-e inconnu-e sont les plus fréquentes (28% des personnes interrogées), suivies des violences de la part de membre de la famille (22%) et, en troisième position, des violences subies dans le cadre du travail (20%).

La différence principale dans les violences subies par les hommes et les femmes touche à la sphère de vie dans laquelle elles surviennent. Ainsi, les hommes subissent principalement des violences dans la sphère publique (violences commises par des inconnus, violences subies au travail). Les violences considérées comme étant les plus graves par les hommes sont, dans 40% des cas, commises par des inconnu-e-s et, dans 22% des cas, commises dans le cadre du travail (respectivement 13% et 17% chez les femmes). A l'inverse, les femmes sont plus souvent victimes de violence dans la sphère privée. Plus de 30% des faits les plus graves identifiés par les femmes ont été commis par le partenaire et 27% des faits ont été commis par un parent (contre 6% et 16% chez les hommes). Enfin, nous ajouterons que les faits de violence retenus par les hommes sont souvent des faits isolés, ce qui paraît assez logique si l'on se réfère aux observations précédentes. Par contre, chez les femmes, les faits de violence sont davantage répétés et, plus souvent, par des personnes faisant partie de l'entourage proche que par des inconnu-e-s.

En ce qui concerne les violences subies dans les relations de couple (avec le-la partenaire ou l'ex-partenaire), 12,5% des personnes interrogées déclarent avoir été victimes d'au moins un fait de violence au cours des 12 derniers mois. L'analyse a, par ailleurs, montré que les femmes sont plus victimes de violence entre partenaires que les hommes (15% des femmes sont victimes de violence dans leur couple pour 10% des hommes). Mais il est cependant important d'identifier également les formes de violences au sein des relations conjugales. Il ressort que les violences psychologiques ou verbales sont prépondérantes dans les formes de violences conjugales. Elles concernent 11% des personnes victimes de violence entre partenaires. 1,3% des répondant-e-s déclarent avoir subi de la violence physique. La violence sexuelle au sein du couple a quant à elle été déclarée par 1% des femmes victimes de violences.

Pour conclure, on retiendra des principaux résultats de l'enquête, que c'est moins le fait d'avoir été victime ou non d'un acte de violence qui différencie la situation des femmes de celle des hommes que la gravité des actes subis (liée à la fréquence et à la forme de violence) et la sphère dans laquelle interviennent ces violences : les femmes se retrouvant davantage que les hommes dans les faits de violence subis et vécus comme « graves » ou « très graves » et l'auteur de ces faits de violence se trouve être plus souvent leur partenaire ou un parent.

⁷⁴ Voir PIETERS, J., ITALIANO, P., OFFERMANS, A.-M. et HELLEMANS, S. *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*. Bruxelles : IEFH, 2010. Téléchargeable sur : http://iqvm-iefh.belgium.be/fr/publications/ervaringen_van_vrouwen_en_mannen_met_psychologisch_fysiek_en_seksueel_geweld.jsp?referer=tc:337-102291-64

Prévalence de l'expérience de violence au cours de la vie

En 2009, sous l'impulsion de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, une enquête de grande échelle a été réalisée sur les expériences des femmes et des hommes en matière de violence en Belgique. L'objectif de cette étude visait à mieux appréhender l'ampleur du phénomène des violences, les formes et la gravité de la violence interpersonnelle dont les femmes et les hommes peuvent faire l'expérience ainsi que les sphères dans lesquelles se produisent ces différentes formes de violence. Au total, ce sont 2 014 individus, âgés de 18 à 75 ans, qui ont répondu à l'enquête. Dans le cadre de l'enquête, les chercheurs s'en réfèrent à la notion « d'atteinte à l'intégrité physique ou morale d'une personne »⁷⁵. Pour quantifier le phénomène, il a été décidé de prendre en compte, dans le questionnaire d'enquête, les différentes formes de violence - verbale, psychologique (ou émotionnelle), économique (ou financière), physique, sexuelle - et les sphères de vie dans lesquelles ces violences peuvent se produire. Nous allons, dans un premier temps, présenter l'indicateur sur la prévalence de l'expérience de la violence au cours de la vie afin d'avoir une idée plus précise de l'ampleur du phénomène en Belgique.

Plusieurs périodes d'observation ont été appréhendées à travers cette enquête. Nous avons choisi, dans cette partie, de nous intéresser plus particulièrement aux faits de violence survenus après l'âge de 18 ans⁷⁶.

Parmi les répondants, 48%⁷⁷ des personnes ont été confrontées au cours de leur vie adulte à la violence. Les résultats de l'étude montrent des différences selon le sexe et l'âge.

Sur la base des déclarations, les hommes sont plus touchés par la violence que les femmes (ce résultat est statistiquement significatif) : ils sont 51% à avoir subi des violences au cours de leur vie adulte pour 45% des femmes interrogées. Rappelons toutefois qu'il s'agit ici de la mesure de la violence prise dans son ensemble et qui inclue à la fois les violences verbales, les violences physiques, psychologiques et sexuelles, dans la sphère privée et publique.

Concernant l'âge des personnes victimes de violence, il apparaît, comme le montre le graphique suivant, que les personnes âgées (hommes et femmes) sont celles qui déclarent le moins avoir subi de violence, quelle qu'en soit la forme. Les personnes âgées, ayant une longue période de vie derrière elles, au cours de laquelle elles auraient pu être victimes de violence, n'ont pourtant pas retenu ces événements dans leurs mémoires. Ces résultats surprenants peuvent être en partie expliqués par un processus de sélection de la mémoire. D'après certaines études qualitatives, il existerait, par ailleurs, un manque de reconnaissance de la spécificité de la problématique de la violence conjugale vécue par les aînées aujourd'hui comme par le passé, et par conséquent, un manque de connaissance du phénomène⁷⁸. D'autres approfondissements seraient cependant nécessaires pour parvenir à appréhender la violence chez les personnes âgées.

⁷⁵ *Op cit.*, p. 13.

⁷⁶ Le questionnaire de l'enquête portait sur les expériences de violence survenues au cours de la vie, mais nous nous concentrerons, dans cette partie, sur les violences après 18 ans.

⁷⁷ Les valeurs de l'étude ont été arrondies à l'unité supérieure.

⁷⁸ Pour plus d'information sur le sujet, voir :

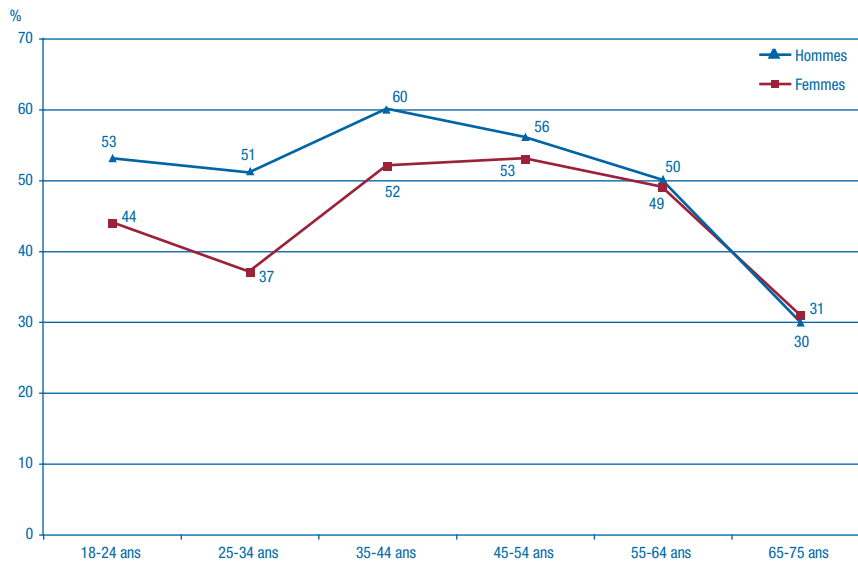
http://www.criviff.qc.ca/cms/personne_detail.php?id_personne=114&lang=fr

http://www.agencesss04.qc.ca/images/images/researegional/services_sociaux/forum_violence/la%20violence%20conjugale%20vecue%20par%20les%20femmes%20agees%20les%20mythes%20et%20realites.pdf

Graphique 7.1

Violences subies après l'âge de 18 ans selon l'âge, en Belgique, en 2009, en %

Source : Institut pour l'égalité des hommes et des femmes - Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle



Nous remarquerons que l'écart entre les femmes et les hommes est plus élevé chez les jeunes générations, à l'avantage des femmes qui sont moins victimes de violence (toute forme de violence confondue) que les hommes. Après 35 ans, les écarts entre les femmes et les hommes victimes de violences se réduisent.

Cependant, nous verrons que la situation est à nuancer lorsque l'on analyse les différentes formes de violence. Le tableau suivant, relatif aux différentes formes de violences subies par les personnes interrogées, permet déjà de préciser les écarts entre les femmes et les hommes en fonction du type de violence.

Nature des violences subies

Tableau 7.1

Violences subies après l'âge de 18 ans selon le sexe, en Belgique, en 2009, en % (N=2014)

Source : Institut pour l'égalité des hommes et des femmes - Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle

	Hommes	Femmes	Ensemble
Injures, critiques, mépris des actes et des paroles	44	39	42
Intimidations	21	23	22
Giflé, frappé, agression physique	16	14	15
Menacé avec une arme ou autre objet, tenté de tuer ou étrangler	7	6	6
Enfermé ou mis à la porte	3	6	4
Attouchements ou rapport forcé	1	6	3

Les violences verbales sont de loin les plus fréquentes, tant pour les femmes que pour les hommes, mais les hommes semblent plus nombreux, selon les résultats de l'enquête, à avoir subi ce type de violence.

A l'inverse, les femmes ont plus souvent été victimes de violences sexuelles (attouchements, rapport forcé), mais également de violences liées au contrôle de la liberté de l'autre (enfermement). Pour ces différentes formes de violence, des différences significatives apparaissent selon le sexe.

Auteur-e-s des violences subies

Nous avons jusqu'à présent, envisagé la violence dans sa globalité, sans la relier à une sphère de vie en particulier. Cette approche générale de la violence subie masque les situations contrastées qui peuvent exister entre les femmes et les hommes selon le type de faits de violence. Afin de mieux cerner les rapports de force qui existent entre les femmes et les hommes en matière de violence, nous allons observer, de façon indirecte ⁷⁹, le contexte (couple, famille, entourage proche, travail, espace public) dans lequel se produisent ⁸⁰ ces violences.

Dans le tableau suivant, on constate que les violences commises par des proches non apparentés sont les faits les moins fréquemment cités par les personnes interrogées. A l'inverse la violence de la part d'inconnu-e-s revient le plus souvent, dans le souvenir des victimes, comme le fait le plus grave.

Tableau 7.2

Rapport à l'auteur ou au contexte identifié par la personne victime d'un fait de violence grave (fait qui a été retenu par la victime comme étant le fait plus grave), en Belgique, en 2009, en % (N=828)

Source : Institut pour l'égalité des hommes et des femmes - Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle

	Femmes	Hommes	Ensemble
Partenaire	31	6	18
Parent	27	16	22
Proche	11	16	14
Travail	17	22	20
Inconnu	13	40	28

On remarquera que les écarts entre les femmes et les hommes sont très parlants. Les violences considérées comme étant les plus graves par les hommes sont, dans 40% des cas, commises par des inconnu-e-s. C'est par ailleurs dans ce type de situation que la différence entre les hommes et les femmes est la plus grande. A l'inverse, on remarquera que les violences commises par la-le partenaire touchent principalement les femmes. Elles sont plus souvent victimes que les hommes de violence exercées par leur partenaire. Plus de 30% des faits identifiés par les femmes comme étant le plus grave ont été commis par la-le partenaire alors que 6% des faits les plus graves retenus par les hommes ont été commis par la-le partenaire.

Il est frappant de constater que les faits de violence commis par les parents sont presque aussi importants chez les femmes que les faits de violence commis

par les partenaires. Ces faits de violence concernent également les hommes, dans une moindre mesure. Viennent ensuite les faits de violence commis au travail, dans 20% des faits de violence cités. Cette situation de violence touche plus particulièrement les hommes que les femmes.

A la lumière de ces premiers résultats, il apparaît que les faits de violence dont les hommes sont victimes renvoient plus souvent à la sphère publique (violences commises par des inconnus, violences subies au travail) alors que les faits de violence subies par les femmes ont lieu dans le cadre de la sphère privée (relation avec le partenaire et relations avec les parents).

L'étude montre par ailleurs que la sphère de vie au sein de laquelle le fait de violence s'est produit varie selon le type de violence, comme on pouvait le supposer.

⁷⁹ C'est au moyen de la question sur le rapport entre la victime et l'auteur de l'acte violent que la sphère de vie a pu, de manière indirecte, être identifiée. Une présentation par type d'auteurs a été proposée par l'équipe de recherche de l'Université de Liège en regroupant les catégories qui se réfèrent à ces sphères. Pour plus d'informations, voir p. 45 du rapport précité.

⁸⁰ Pour approcher au mieux la réalité des formes de violence entre partenaires qui constitue la sphère centrale dans le cadre de l'étude, les chercheurs de l'ULg ont sélectionné dans leur analyse le fait jugé comme étant le plus grave par les victimes de violence au cours de leur vie d'adulte. Les données suivantes porteront cette fois uniquement sur les personnes victimes de violence au cours de leur vie.

Le fait de travailler uniquement avec le groupe des personnes victimes de violence, en partant du fait retenu comme étant le plus grave, a permis d'obtenir des informations plus précises sur la nature des violences et les auteurs des faits. Ces résultats ne portent cependant que sur un seul fait, considéré comme le plus grave par la personne interrogée.

Cette décision ne doit cependant pas occulter le fait que d'autres épisodes de violence, vécus dans la même sphère de vie ou dans une autre, aient pu survenir dans la vie de ces personnes et auraient sans doute été tout aussi pertinents à relever.

Ces résultats portent donc sur les choix effectués par les personnes dans leur propre histoire, sur l'épisode de violence qu'elles ont décidé de retenir comme étant le fait le plus grave et sans doute le plus marquant dans leur mémoire.

Des violences comme l'enfermement se produisent ainsi davantage dans la sphère privée tandis que les menaces avec une arme sont plus souvent le fait d'inconnu-e-s. Les résultats sont, par contre, plus nuancés en ce qui concerne certains faits de violence comme la violence physique (gifle, agression

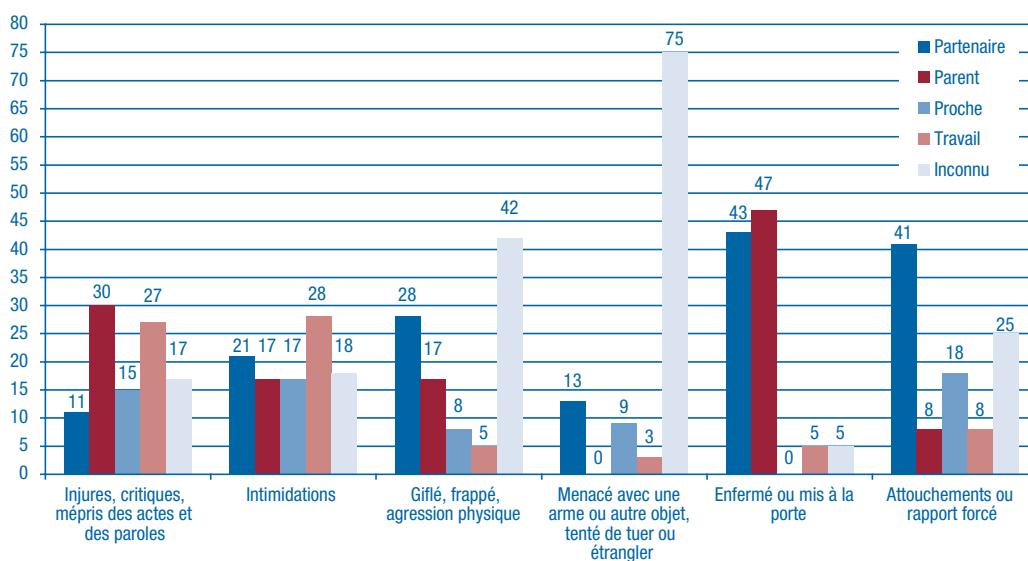
physique, coup). Ces faits sont souvent commis par des inconnu-e-s, mais les chiffres montrent également qu'un nombre important de partenaires sont auteurs de violences physiques. Le graphique suivant illustre ces constats.

Graphique 7.2

Rapport à l'auteur selon le type de fait le plus grave, en Belgique, en 2009, en % (N=828)

Note de lecture : 30% des injures, critiques, mépris des actes et des paroles ont pour auteur la famille (les parents), 11% des injures, critiques,... ont pour auteur le partenaire. Par contre, 75% des faits de menaces avec une arme ont été commis par des inconnu-e-s et 13% des faits de menace avec une arme... par le partenaire.

Source : Institut pour l'égalité des hommes et des femmes - Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle



Concernant plus spécifiquement la violence physique, lorsque l'on tient compte, dans l'analyse des données, du sexe de la victime, on constate alors que la violence s'exprime dans des contextes tout à fait différents selon que c'est l'homme ou la femme qui est victime de violence physique.

En effet, selon les résultats de l'étude, 67% des coups et agressions physiques dont sont victimes les hommes sont le fait de personnes inconnues alors que 55% des coups et agressions physiques subies par les femmes sont le fait de leur partenaire.

Enfin, nous ajouterons pour conclure cette partie que les faits de violence retenus par les hommes sont souvent des faits isolés, ce qui paraît assez logique si l'on se réfère au tableau concernant les auteurs des faits de violence (les violences dont sont victimes les

hommes sont plus souvent le fait d'un-e inconnu-e). Par contre, chez les femmes, les faits de violence sont davantage répétés et, plus souvent, par des personnes faisant partie de l'entourage proche que par des inconnu-e-s.

En ce qui concerne la dénonciation de ces violences, on fera remarquer qu'elles restent souvent invisibles et silencieuses dans la majorité des cas. Seuls 12% des cas de faits de violence retenus comme les plus graves par les victimes ont fait l'objet d'une plainte. Les femmes introduiraient, selon les résultats de l'enquête, plus souvent une plainte que les hommes. Les résultats de l'étude soulignent également que ce sont les violences entre les partenaires conjugaux qui sont les plus tuées. Les violences subies par un-e inconnu-e sont également moins souvent rapportées que les autres types de violence.

Violence dans le couple et par l'ex-partenaire

Partant de ces premiers constats mis en évidence sur les formes de violences et le profil des auteur-e-s de violence, nous avons pu remarquer que les femmes sont plus souvent victimes que les hommes de faits de violence de la part de leur partenaire. Pour approfondir ce constat, nous avons sélectionné, toujours à partir de l'enquête sur les expériences en matière de violence, quelques informations complémentaires sur les violences dans le couple. Pour information, différents faits de violence⁸¹ ont été retenus pour quantifier les violences entre partenaires⁸² (ou entre ex-partenaire) subies au cours des 12 derniers mois.

Trois indicateurs seront présentés pour appréhender la violence entre partenaires ou avec l'ex-partenaire. Le premier indicateur fait état de fait de violence et mesure si les personnes ont été ou non victimes d'au

moins un acte de violence avec le partenaire ou l'ex-partenaire au cours des 12 derniers mois. Le deuxième indicateur analyse la forme de violence subie en distinguant les différentes formes de violences subies : la violence verbale, la violence psychologique, sexuelle et physique⁸³. Un troisième indicateur fait la synthèse de l'ensemble des violences subies et est construit selon les modalités suivantes : violence modérée, violence grave et violence très grave.

Dans l'enquête, 66% des répondant-e-s déclarent vivre ensemble ou avoir une relation de couple. Comme le montre le tableau suivant, 12,5% des personnes interrogées déclarent avoir été victimes d'au moins un fait de violence au cours des 12 derniers mois dans leur relation de couple ou avec leur ancien-ne partenaire.

Prévalence de la violence dans le couple

Tableau 7.3

Prévalence dans le couple y compris l'ancien-ne partenaire au cours des 12 derniers mois, en chiffres absolus et en %

Source : Institut pour l'égalité des hommes et des femmes - Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle

	Nombre	%
Pas de violence	1 444	87,5
Violence	206	12,5
Total	1 651	100,0

Une analyse des données selon le sexe montre que les femmes sont statistiquement plus victimes de violence entre partenaires que les hommes (15% des femmes sont victimes de violence dans leur couple pour 10% des hommes). Des différences apparaissent également dans le nombre de violences subies : les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir subi plusieurs faits de violence (cette situation concerne 7% des femmes victimes de violence contre 4% des hommes).

Si l'âge n'apparaît pas comme une variable significative dans la prévalence de la violence dans les relations de couple, nous soulignerons cependant que les jeunes filles de 18 à 24 ans déclarent avoir subi des violences plus souvent que les femmes des autres catégories d'âge. Cette observation est sans doute à mettre en relation avec une autre, révélée par l'étude, qui montre que les plus jeunes (18-24 ans) sont plus nombreux à se confier à quelqu'un, comparativement aux autres groupes d'âge⁸⁴. On peut donc imaginer que cette

⁸¹ Dans les violences verbales et psychologiques, on retrouvera les faits suivants : injures, critiques, mépris des actes et des paroles/ contrôle des relations/ tentative de limitation des contacts avec la famille, les amis/ refus de parler ou de discuter/ intimidations/ maltraitance des enfants, séparation des enfants ou menace de le faire.

Dans les violences économiques, on retrouvera les faits suivants : spoliation des revenus, des économies ou mise en dette.

Dans les violences physiques, on retrouvera les faits suivants : lancer un objet, bousculer, empoigner brutalement/ griffer, pincer, mordre, tirer les cheveux/ gifler, donner des coups de poing ou de pied, frapper avec un objet qui vous a blessé/ menace avec une arme, tentative de meurtre ou d'étranglement/ empêcher l'accès au domicile, enfermer, mettre à la porte, laisser sur le bord de la route.

Dans les violences sexuelles, on retrouvera les faits suivants : imposer des pratiques ou des gestes sexuels dégradants ou humiliants, attouchements sexuels et (tentative de) rapports sexuels forcés.

⁸² Le partenaire a été pris au sens large et peut faire référence à la personne avec laquelle on vit, mais peut-être également le ou la petit-e ami-e, le ou la fiancé-e. Par ailleurs, l'équipe de recherche a choisi de prendre également en compte dans l'analyse des violences dans le couple, les faits de violence avec l'ex-partenaire.

⁸³ Voir note ci-dessus pour connaître les faits qui sont repris dans chaque type de violence.

⁸⁴ Voir rapport, op.cit., p.95.

catégorie de répondants parviendra, plus facilement que les autres, à mettre des mots sur les violences subies dans leur couple.

Comme nous l'avons déjà observé dans la première partie, il apparaît important, à côté de cet indicateur

relatif à la prévalence de la violence, d'identifier les formes de violences au sein des relations conjugales et de voir s'il existe, dans le couple, une différenciation dans les types de violence subie par les femmes et les hommes.

Les formes de violence dans le couple

Il ressort que les violences psychologiques ou verbales sont prépondérantes dans les formes de violences conjugales. Elles concernent 11% des personnes victimes de violence entre partenaires. 1,3% des répondant-e-s déclarent avoir subi de la violence physique. La violence sexuelle au sein du couple a quant à elle été déclarée par 1% des femmes victimes de violences.

Malgré les effectifs relativement faibles, les chercheur-e-s ont constaté un lien statistique entre la forme de violence et le sexe du répondant. Ces constats confirment par ailleurs ce qui avait été observé dans la première partie de ce chapitre, c'est-à-dire que « les femmes sont plus souvent victimes de violences psychologiques, physiques et sexuelles que les hommes dans la relation de couple »⁸⁵. Ce constat ne doit cependant pas faire oublier qu'il existe également un nombre non négligeable d'hommes qui sont victimes de violence de la part de leur partenaire femme ou homme.

Degré de gravité de la violence dans le couple

Enfin, si nous nous intéressons à l'indicateur synthétique sur le degré de gravité des violences subies, nous observons à nouveau, dans le graphique ci-dessous, des différences importantes entre les femmes et les hommes.

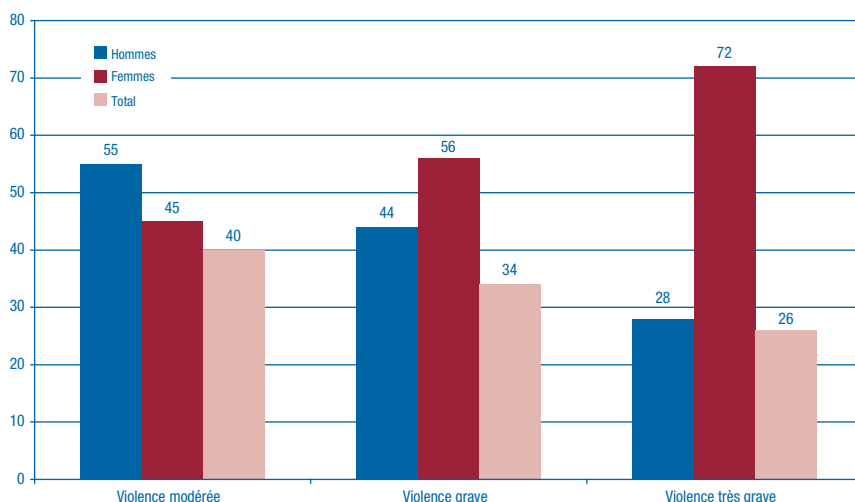
Les femmes se caractérisent en effet par un pourcentage plus élevé en tant que victimes de violences graves et très graves.

Partant de l'analyse de ces trois indicateurs, il ressort que ce qui différencie la situation des femmes de celle des hommes, victimes de violence, réside moins dans le fait d'avoir été victime ou non d'un acte de violence que dans la gravité des actes subis (liée à la fréquence et à la forme de violence) : les femmes se retrouvant davantage que les hommes dans les faits de violence subis et vécus comme « graves » ou « très graves ».

Graphique 7.3

Répartition des personnes victimes de violence dans le couple y compris l'ex-partenaire selon la perception du degré de gravité de la violence (indicateur synthétique de la violence) et le sexe, en Belgique, en 2009, en %

Source : Institut pour l'égalité des hommes et des femmes - Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle



⁸⁵ Voir rapport op.cit., p.77.

CONCLUSION

La série de statistiques publiées dans cet ouvrage embrasse des secteurs diversifiés de la vie en société. Dans chacun d'entre eux, les différences entre hommes et femmes sont manifestes.

Certaines sont connues : l'intérêt est alors d'observer leur évolution dans le temps et dans l'espace afin de pouvoir en tirer des conclusions. D'autres sont mises en lumière ici, de par le travail de confrontation et de recoupement effectué par l'équipe de rédaction. Les constats sont trop nombreux pour être tous repris ici. Pointons néanmoins quelques éléments percutants.

Dans le chapitre enseignement, on ne peut s'empêcher de tirer, une fois de plus, la sonnette d'alarme à propos du décrochage scolaire : en Wallonie, pour l'année 2007-2008, la part des jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté prématurément l'école est de près de 14% contre 9% en Flandre et près de 16% en Région bruxelloise. Ce phénomène touche principalement des garçons. Dans un pays où la scolarité est obligatoire jusque 18 ans, dans une région qui cherche son avenir économique et déploie des moyens importants en ce sens, alors que nombre de filières d'emploi « en pénurie » correspondent largement avec les filières de formation largement empruntées par les garçons, ce constat est alarmant.

Au chapitre emploi, on constate que le renouvellement de la force de travail s'est essentiellement réalisé, ces dix dernières années, par la présence accrue des femmes sur le marché de l'emploi, sans pour autant que

leur proportion soit équivalente à celle des hommes. Les différences subsistent par contre fortement concernant le type d'emploi occupé, les horaires, les filières, les fonctions, la qualification requise, le niveau de diplôme et la rémunération. La situation des jeunes, en particulier des jeunes filles sur le marché de l'emploi est préoccupante puisque le taux de chômage le plus important se retrouve chez les femmes de moins de 25 ans. L'écart entre hommes et femmes est plus grand pour cette catégorie d'âge que pour les tranches supérieures, ce malgré que les femmes sont aujourd'hui plus nombreuses que les hommes à décrocher un diplôme de l'enseignement supérieur.

Le chapitre santé interroge les liens entre les maladies chroniques, de longue durée ou handicaps et le parcours professionnel des hommes et des femmes. En effet, des différences significatives ont été observées entre les pathologies citées par les représentants des deux sexes. Les constats sont également interpellants concernant le stress et la dépression : alors que les femmes semblent deux fois plus concernées que les hommes par la dépression, les chiffres du décès par suicide montrent que les hommes sont trois fois plus nombreux à commettre cet acte.

Au chapitre pauvreté, on notera qu'en 2008, près d'un cinquième des Wallon-ne-s connaissaient un risque accru de pauvreté. Ce risque est plus élevé chez les femmes (21,1% contre 17,8%), mais d'autres facteurs explicatifs sont à prendre en considération : âge, situation familiale, statuts d'activité...

Les données relatives au revenu d'intégration sociale, quant à elles, montrent une forte augmentation du nombre de bénéficiaires au cours de ces cinq dernières années. Cette augmentation a d'ailleurs été particulièrement spectaculaire entre 2008 et 2009. Un regard sur leur profil indique qu'ils sont, dans six cas sur dix, des femmes. Les personnes isolées et les jeunes de moins de 25 ans sont également particulièrement exposés.

Du point de vue des violences, enfin, on observe que les femmes et les hommes ne sont pas touchés de manière identique, tant sur la forme de la violence que par les auteurs de celles-ci. De manière générale, on peut dire que les faits de violence dont les hommes sont victimes renvoient plus souvent à la sphère publique alors que les femmes sont plutôt concernées par la sphère privée.

Cet ouvrage a pour objectif de servir de guide, de soutien aux décisions politiques prises dans les différents domaines étudiés. Il constitue un appui unique pour qui souhaite implémenter une dimension de genre dans son programme d'action.

Nous désirons attirer l'attention sur le fait que cette publication est le résultat d'un travail de recherche et de compilation de données existantes. Sa réalisation a pu mettre en lumière le manque de données dans certains secteurs. Il serait dangereux, à défaut de disposer de

l'indicateur adéquat, de se rabattre par facilité sur un autre, proche ou similaire. Construire une politique sur des bases approximatives reviendrait, au même titre qu'une mauvaise analyse des chiffres, à construire une politique partiellement inadéquate.

A titre d'exemple, si l'on cherche à évaluer les conséquences de la crise économique sur les hommes et les femmes, l'indicateur du taux d'emploi va être important, mais il ne donnera qu'un aperçu partiel des conséquences, qui peuvent être d'ordres multiples tels que les pertes d'heures de travail ou encore l'intensité, la flexibilisation et la fragmentation du travail. Ces données ne sont pas toujours mesurées actuellement.

Nous pouvons donc nous réjouir de disposer de statistiques sexuées pour certains indicateurs et nous féliciter de ce progrès. Rassembler ces données dans une brochure est une étape essentielle pour leur promotion et leur prise en compte.

Néanmoins, nous ne pouvons que plaider pour que le critère sexué soit inclus de manière systématique dans la collecte des données. En effet, l'intérêt de disposer de données établies sur base scientifique permet d'agir de manière la plus pertinente possible. Inclure systématiquement la dimension du genre est à cet égard indispensable pour la compréhension et l'analyse de la réalité sociale.

MÉTHODOLOGIE

Bases de données Enseignement

La base de données « Elèves » (anonymisée) est dérivée de la base de données 'Comptage' de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Elle a été utilisée pour les indicateurs relatifs à l'enseignement obligatoire. Cette base de données exhaustive couvre l'ensemble des élèves soumis à l'obligation scolaire et inclut les jeunes de 18 ans et + qui sont encore scolarisés dans l'enseignement de plein exercice, ainsi que les enfants scolarisés dans l'enseignement maternel.

Les informations sur les certificats obtenus dans l'enseignement secondaire sont collectées par l'ETNIC (Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication) qui publie également les annuaires de l'enseignement.

<http://www.statistiques.etic.be/publications.php>

Deux sources sont utilisées pour les données relatives à l'enseignement supérieur : la base de données du Conseil des recteurs, pour tout ce qui concerne le niveau universitaire (<http://www.cref.be/Statistiques.htm>), et la base de données Saturn du Ministère de la Communauté française, gérée par l'ETNIC.

Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

L'EFT est une enquête menée auprès d'un échantillon de ménages dont l'objectif est de ventiler la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes ayant un emploi, chômeurs et inactifs), selon les critères définis par le Bureau International du Travail (BIT). Il s'agit d'une enquête coordonnée au niveau européen par Eurostat, ce qui permet de disposer de statistiques relativement comparables entre pays sur le volume, la structure et l'évolution de l'emploi et du chômage. Cette enquête permet en outre de disposer d'informations originales non disponibles via les données administratives (Onem, Forem, ONSS, INASTI...). Citons à titre d'exemples : les motivations du travail à temps partiel, la recherche par certains travailleurs d'un autre emploi, des données relatives aux chômeurs découragés (personnes souhaitant travailler mais qui estiment qu'aucun emploi n'est disponible)...

Relevons encore que dans cette enquête, les notions d'emploi et de chômage (définies selon les normes BIT) ne correspondent pas aux définitions administratives. Ainsi, par exemple, la notion de « chômage BIT » est indépendante d'une éventuelle indemnisation par l'Onem. Les personnes sont considérées en emploi si

elles ont effectué, durant la semaine de référence, un travail contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, même si ce n'est qu'une heure. Les personnes sont considérées au chômage si elles sont sans emploi, disponibles pour travailler et qu'elles recherchent activement un emploi.

Pour plus de renseignements sur la méthodologie et sur les résultats des enquêtes EFT, le lecteur est invité à consulter le site du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie (Direction générale Statistique et information économique) : <http://www.statbel.fgov.be>

EU-SILC

EU-SILC (European Union- Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête organisée par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie et par Eurostat. Elle porte sur les revenus et les conditions de vie et constitue un outil important permettant d'établir une cartographie de la pauvreté et de l'exclusion sociale, au niveau belge et au niveau européen. Elle a été organisée pour la première fois en 2004 et a pris le relais, en Belgique, de l'enquête PSBH. C'est à partir de cette enquête que l'on évalue notamment le taux de risque de pauvreté d'une population. Le seuil de pauvreté équivaut à 60% du revenu national médian équivalent. Pour l'enquête 2008, cela correspond au calcul suivant : 60% de 17 980 euros par an, ce qui équivaut, pour une personne isolée, à un seuil de 10 788 euros par an, soit 899 euros par mois. Il convient de préciser que c'est un seuil national, et non un seuil spécifique à la Wallonie, qui a été retenu afin d'avoir un référent de bien-être commun aux différentes entités du pays. Certaines faiblesses de la base de données doivent être gardées à l'esprit lors de l'exploitation des résultats. La taille d'échantillon optimale (afin de pouvoir mesurer le taux de pauvreté avec suffisamment de précision) a été calculée au niveau national. La précision des mesures régionales est inférieure à celle obtenue au niveau belge du fait d'échantillons de taille plus réduite. Enfin et peut-être surtout, il faut garder à l'esprit que la plupart des bases de données éprouvent d'énormes difficultés à prendre en compte les personnes qui connaissent l'extrême pauvreté (difficiles à localiser, à enquêter, à conserver d'année en année dans le panel). A la lumière de ces mises en garde, il faut donc envisager les résultats fournis avec beaucoup de prudence. Davantage qu'une mesure précise, les résultats présentés apportent un ordre de grandeur et une base de discussion pour l'analyse.

La méthodologie et les données de cette enquête sont disponibles sur le site du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie (Direction générale Statistique et information économique) : <http://statbel.fgov.be>

Enquête menée auprès des services de médiation de dettes agréés en Région wallonne

Cette enquête est menée annuellement par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement auprès des services de médiation de dettes agréés par la Région wallonne. Les médiateurs de dettes sont invités à compléter des questionnaires-types. Les données utilisées dans cette brochure émanent de l'enquête 2008.

Le lecteur trouvera davantage d'informations sur la problématique du surendettement sur le site de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement : <http://www.observatoire-credit.be>

Enquête de santé

L'objectif principal de l'enquête de santé par interview est de donner une description de la santé de la population en Belgique et dans les trois régions du pays. Elle fournit des informations sur la santé telle qu'elle est perçue par la population elle-même. Cet outil a été réalisé pour la première fois en Belgique en 1997 pour parer au manque d'informations disponibles sur l'état de santé de la population et ses besoins en matière de soins. A ce jour, elle a été réalisée à 4 reprises : en 1997, 2001, 2004 et 2008. La répétition à intervalle régulier de l'enquête permet de suivre l'évolution de la santé et des besoins de la population. C'est l'Institut Scientifique de Santé Publique qui est chargé de l'exécution de l'enquête. La Direction générale Statistique et information économique ainsi que l'Université du Limbourg participent également à sa réalisation. Les thèmes abordés par l'enquête sont regroupés sous forme de 4 rapports : état de santé, style de vie et prévention, consommation de soins, santé et société.

La méthodologie et les résultats de cette enquête sont disponibles sur le site de l'Institut Scientifique de Santé Publique : <http://www.iph.fgov.be/epidemie/epifir/index4.htm>

L'enquête générale sur les pratiques et consommations culturelles en Communauté française

L'enquête générale sur les pratiques et consommations culturelles de la population en Communauté française de Belgique a été réalisée par la société IPSOS en 2007 et pilotée par l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) du ministère de la Communauté française.

Cette enquête fait suite à une première étude en la matière réalisée en 1985 par l'UCL et l'ULB et

commanditée par la Communauté française. L'esprit du questionnaire de l'enquête de 1985 a été maintenu en 2007 afin de permettre la comparaison des données et mesurer l'évolution dans les pratiques culturelles observées.

Le questionnaire de l'enquête comptait 88 questions sur les pratiques culturelles et une série de questions d'identification liées aux caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées (âge, sexe, niveau d'éducation, état civil, revenus, profession,...). Les questions sur les activités culturelles et de loisirs portent sur les activités pratiquées « au cours des douze derniers mois » par rapport au moment de l'enquête. L'enquête s'est déroulée en face à face sur système CAPI (Computer Assisted Personal Interviewing) entre le mois d'août et de décembre 2007.

Au total, 2022 personnes de 16 ans et plus ont été interrogées. La population de référence a été définie comme l'ensemble de la population francophone belge et immigrée de 16 ans et plus habitant dans la Région de Bruxelles-capitale et dans la partie unilingue de langue française de la Région wallonne.

Le plan d'échantillonnage a été construit sur une méthodologie mixte qui allie la méthode aléatoire à celle des quotas. Ce plan se définit différemment selon l'entité géographique composant la Communauté française. L'échantillon wallon est stratifié à deux niveaux : les provinces (5) et l'habitat (grands centres urbains, villes et non urbain) qui combinés ensemble, donnent 15 strates identifiables en termes de densité de population. À l'intérieur de chaque strate, les communes sont sélectionnées aléatoirement, leur nombre étant proportionnel à la grandeur de la strate.

Pour la région de Bruxelles-Capitale qui s'étend sur un seul type d'habitat, le plan d'échantillonnage se stratifie sur le seul niveau de la commune, soit 19 cellules identifiables en termes de densité de la population.

La méthode des quotas permet de définir les répondants potentiels de l'enquête sachant que l'échantillon doit être représentatif de la population de référence. Les quotas ont ainsi été établis à partir des variables suivantes :

- l'âge de la personne interrogée (16-24, 25-34, 35-54, 55 et plus) ;
- le sexe ;
- le niveau d'instruction (primaire, secondaire inférieur, secondaire supérieur, supérieur universitaire ou non universitaire) ;
- l'activité professionnelle (actif/inactif) ;
- la région : Bruxelles et provinces wallonnes.

Les quotas sur le niveau d'instruction ont par ailleurs été croisés avec l'âge et le sexe du répondant afin

d'améliorer la représentativité de l'univers étudié. Celle-ci a encore été affinée en opérant un redressement de l'échantillon (wallon et bruxellois séparément) sur les valeurs des quotas suivants : niveau d'instruction du répondant, sexe du répondant croisé par la province, âge du répondant croisé par la province, habitat (pour la Wallonie uniquement), activité professionnelle.

Au total, 2022 enquêtes ont été validées : 744 en région bruxelloise et 1 278 en Wallonie. L'échantillon compte 10% de personnes d'une autre langue maternelle que le français.

La méthodologie de l'enquête sur les pratiques culturelles est extraite de « Pratiques et consommations culturelles en Communauté française », Guérin Michel, Courrier hebdomadaire du CRISP, numéro 2031-2032, 2009, pp.8-13.

L'enquête sur les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle

Cette enquête a été réalisée à la demande de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), par le Centre Liégeois d'Etude de l'opinion (CLEO) de l'Université de Liège et le Département Experimenteel-Klinische en Gezondheidspsychologie de l'Université de Gand. Cette enquête de grande échelle qui s'est déroulée de septembre 2008 à décembre 2009 a été réalisée à partir d'un échantillon de 2 014 individus représentatif de la population belge.

Le groupe-cible de l'enquête est constitué de l'ensemble de la population résidant en Belgique, âgée de 18 à 75 ans. L'échantillon probabiliste comptait au départ 5050 usagers. Les chercheurs escomptaient un taux de réponse de 50%. Au terme de la passation de l'enquête, le taux de réponse avoisinait les 47% (après suppression des numéros erronés, des personnes de plus de 75 ans, des personnes en incapacité de répondre,...). Le taux de réponse étant un peu plus faible en Flandre qu'en Wallonie. Au total, 1 211 néerlandophones et 803 francophones ont participé à l'enquête. En dépit d'une post-stratification a priori, les chercheurs ont dû procéder à post-stratification en fonction de l'âge. Les autres variables telles que le sexe ou la région n'ont, par contre, pas nécessité de post-stratification.

La passation de l'enquête a été réalisée selon le choix du répondant, soit par téléphone, soit par auto-passation en ligne. Ce mode de passation mixte a permis de réduire le nombre de refus et de faciliter le confort du répondant. Cette procédure de passation a été privilégiée à d'autres (enquête en face à face) car elle s'avère être plus efficace pour aborder une problématique comme la violence et assurer une certaine qualité des

réponses grâce à la grande distance physique installée entre le répondant et l'enquêteur, distance qui semble nécessaire pour permettre au répondant de pouvoir évoquer des souvenirs parfois douloureux ou intimes, mais aussi pour assurer la sécurité des personnes victimes de violence.

Il a également été décidé, dans la même optique, de limiter le travail d'entretiens téléphoniques des enquêteurs à la population masculine, estimant que les femmes qui ont vécu des violences commises par un auteur masculin auraient peut-être moins de facilité pour se confier à un enquêteur masculin.

Les informations méthodologiques ci-dessus sont extraites de la méthodologie (p14-24) du rapport final sur les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle. Pour obtenir plus d'information sur la méthodologie de l'enquête, nous renvoyons donc le lecteur sur le site de l'IEFH à partir duquel il est possible de télécharger le rapport complet. http://igym-iefh.belgium.be/fr/publications/ervaringen_van_vrouwen_en_mannen_met_psychologisch_fysiek_en_seksueel_geweld.jsp?referer=tcm:337-102291-64

ANNEXES

Nomenclature et codes des professions ⁸⁶ (non salarié-e-s)

Agriculture

Maraîchers : fruits, légumes, champignonnière, ...

Horticulteurs: fleurs, pépinières, ...

Viticulteurs: raisins

Cultivateurs, métayers, herbagers, éleveurs d'animaux de ferme

Exploitation des forêts

Diverses activités liées à l'agriculture: aviculteurs, éleveurs de volaille, apiculteurs, bergers, ...

Administrateurs de sociétés pour 101 à 106

Administrateurs de sociétés pour 101

Administrateurs de sociétés pour 102

Administrateurs de sociétés pour 103

Administrateurs de sociétés pour 104

Administrateurs de sociétés pour 105

Administrateurs de sociétés pour 106

Pêche

Pêche: pêcheurs, armateurs, ...

Pêche en eau douce: pisciculture, ostréiculture, mytiliculture

Administrateurs de sociétés pour 201 et 202

Administrateurs de sociétés pour 201

Administrateurs de sociétés pour 202

⁸⁶ Source : INASTI. Voir http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/tools/statistics/codes_professions.htm

Industrie et artisanat (production)

Industrie des mines: houille, fer, manganèse, zinc, plomb, broyage des minerais, ...

Industrie des carrières: ardoises, marbres, sable, silex, terre plastique, pierre (plâtre – craie), ...

Industrie des métaux: alliages métalliques, aciéries, hauts-fourneaux, industrie automobile, carrossiers, vélos, motos, ...

Industrie des céramiques: briqueteries, tuileries, faïenceries,

Industrie verrière: miroiteries, bouteilles et vitres, ...

Industrie chimique: produits chimiques, explosifs, engrais chimiques, huiles, savons, couleurs, colles, produits pharmaceutiques, produits synthétiques, ...

Industrie alimentaire: farines, boulangeries, fabrication de conserves, vinaigre, boissons, battage, meunerie, boucherie, charcuterie, industrie de la charcuterie, ...

Industrie textile: fabrication de fils et tissus de: chanvre, jute, coton, lin, laine, soie, crin, poils; dentelles, linier, tapis, bâches, tentes, ...

Industrie du vêtement: confection de vêtements, modistes, cannes, parapluies, ...

Industrie du bâtiment: maçonnerie, sculpture et taille de la pierre, marbrerie, plomberie, peinture, jointoiment, installations électriques, travaux publics, draguage, ...

Industrie du bois et de l'ameublement: meubles, garnisseurs, matelassiers, tapissiers, menuisiers, étalagistes, entrepreneurs de pompes funèbres, ...

Industrie des peaux et cuirs : tanneurs, cordonniers, chevilleurs, ...

Industrie du tabac

Industrie du papier: papier, papier peint, cartonnage, balatum , ...

Industrie du livre: typographie, lithographie, reliure, ...

Industrie d'art et de précision: clivage et taille du diamant, électroniciens, horlogers, serruriers, photographes, bijoutiers, graveurs, outilleurs, mécaniciens dentistes, informatique (matériel), ...

Transports: transport de personnes, correspondances, marchandises; taxis, ...

Bateliers

Exploitants de remorqueurs

Administrateurs de sociétés pour 301 à 319

Administrateurs de sociétés pour 301

Administrateurs de sociétés pour 302

Administrateurs de sociétés pour 303

Administrateurs de sociétés pour 304

Administrateurs de sociétés pour 305

Administrateurs de sociétés pour 306

Administrateurs de sociétés pour 307

Administrateurs de sociétés pour 308

Administrateurs de sociétés pour 309

Administrateurs de sociétés pour 310

Administrateurs de sociétés pour 311

Administrateurs de sociétés pour 312

Administrateurs de sociétés pour 313

Administrateurs de sociétés pour 314

Administrateurs de sociétés pour 315

Administrateurs de sociétés pour 316

Administrateurs de sociétés pour 317

Administrateurs de sociétés pour 318

Administrateurs de sociétés pour 319

Commerce

Commerce en gros: achat, vente, location de produits industriels, ...

Commerce en détail: achat, vente, location de produits industriels, ...

Commerce en gros et en détail: achat, vente, location de produits industriels, ...

Banques: offices de crédits, commerce des métaux précieux et de valeurs mobilières, bureaux de change, ...

Assurances

Intermédiaires commerciaux: représentants, courtiers, comptoirs industriels et commerciaux, ventes auxenchères, publicitaires, ...

Industrie hôtelière: hôtels, restaurants, fritures, traiteurs, cafés, salons de consommation, maisons garnies, logements, campings, ...

Divertissements publics: théâtres, cinémas, salles de spectacle, cirques, salles de jeux, salles de billard, cafés-concerts, hippodromes, luna-park, manèges, piscines, plaines de sport ou parcs d'attractions

Forains

Marchands ambulants, colporteurs

Administrateurs de sociétés pour 401 à 410

Administrateurs de sociétés pour 401

Administrateurs de sociétés pour 402

Administrateurs de sociétés pour 403

Administrateurs de sociétés pour 404

Administrateurs de sociétés pour 405

Administrateurs de sociétés pour 406

Administrateurs de sociétés pour 407

Administrateurs de sociétés pour 408

Administrateurs de sociétés pour 409

Administrateurs de sociétés pour 410

Professions libérales (et intellectuelles)

Médecins, chirurgiens

Dentistes

Pharmaciens

Vétérinaires

Paramédical: psychologues, infirmiers, accoucheuses, thérapeutes, masseurs...

Enseignement privé: professeurs, répétiteurs, précepteurs, ...

Sciences: géologues, chimistes, physiciens, préparateurs, ...

Lettres: gens de lettres, journalistes, traducteurs, interprètes, bibliothécaires particuliers, publicistes...

Arts (avant 1/7/2003): peintres, décorateurs, accordeurs d'instruments de musique, compositeurs de musique, cinéastes, acteurs, artistes, modélistes...

Arts (à partir du 1/7/2003): fourniture de prestations artistiques et/ou production des oeuvres artistiques dans le secteur de l'audiovisuel et des arts plastiques, de la musique, de la littérature, du spectacle, du théâtre et de la chorégraphie

Avocats

Notaires

Huissiers de Justice

Géomètres, ingénieurs, comptables, experts (fiscaux-immobiliers), ...

Architectes

Professions diverses à caractère intellectuel: conseillers, informaticiens, bureaux de service, ...

Administrateurs de sociétés pour 501 à 519

Administrateurs de sociétés pour 501

Administrateurs de sociétés pour 502

Administrateurs de sociétés pour 503

Administrateurs de sociétés pour 504

Administrateurs de sociétés pour 505

Administrateurs de sociétés pour 506

Administrateurs de sociétés pour 507

Administrateurs de sociétés pour 508

Administrateurs de sociétés pour 509

Administrateurs de sociétés pour 510

Administrateurs de sociétés pour 511

Administrateurs de sociétés pour 512

Administrateurs de sociétés pour 513

Administrateurs de sociétés pour 514

Administrateurs de sociétés pour 515

Administrateurs de sociétés pour 516

Services

Soins de beauté: coiffeurs, manucures, pédicures, sauna, ...

Professions diverses à caractère manuel: garagistes, réparateurs de radios et télévisions, services divers, ...

Administrateurs de sociétés pour 601 à 602

Administrateurs de sociétés pour 601

Administrateurs de sociétés pour 602

Divers

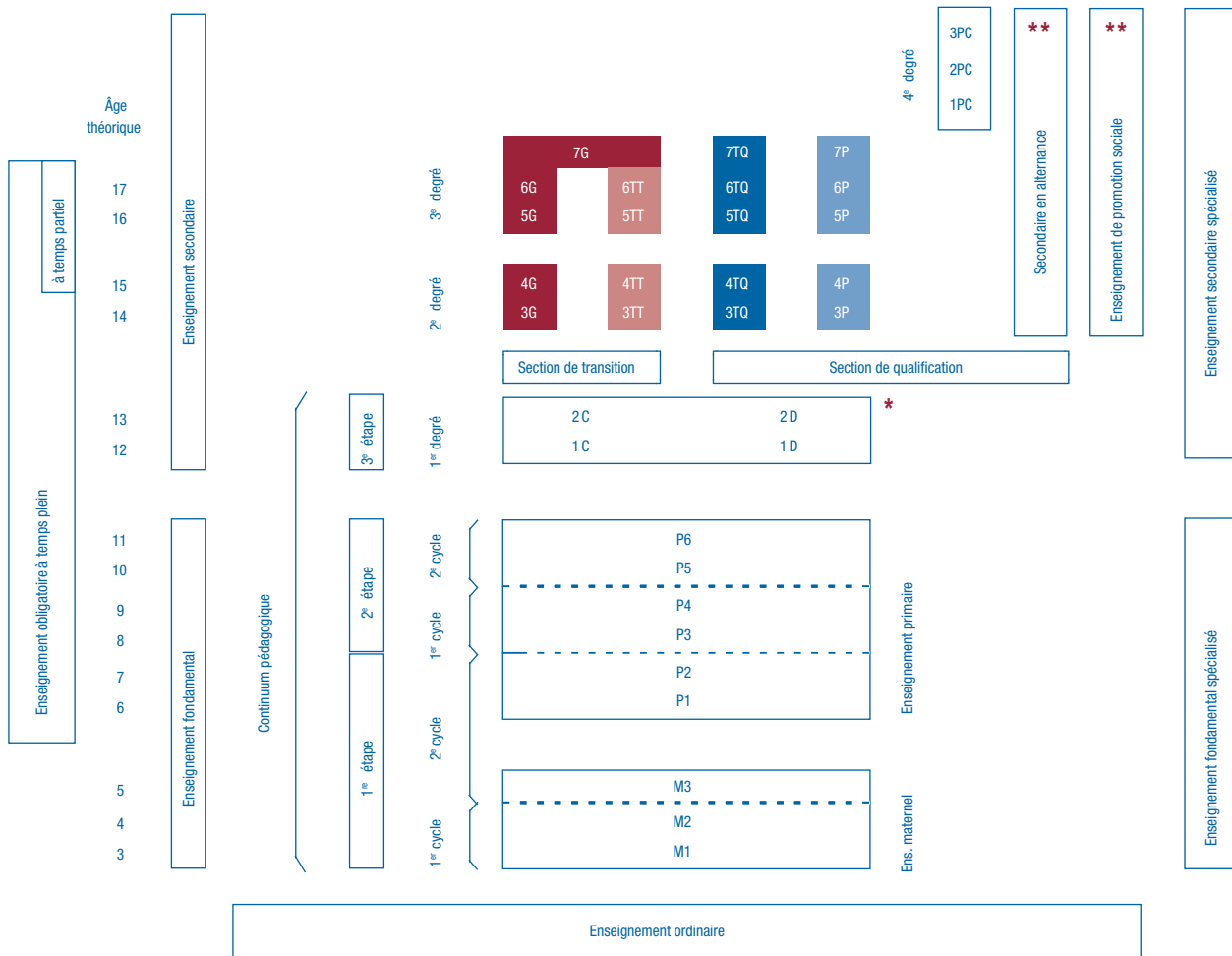
Profession (encore) inconnue ou ne figurant pas sous un autre code

Administrateurs de sociétés pour 000

Administrateurs de sociétés pour 000

STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE



- G = Forme générale
- TT = Forme technique ou artistique de transition
- TQ = Forme technique ou artistique de qualification
- P = Forme professionnelle

* À partir de 2008-2009, le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire comprend:
 -la 1 C et la 2 C, 1^{er} et 2^e années communes;
 -la 1 D et la 2 D, 1^{er} et 2^e années différenciées.

Durant l'année scolaire 2007-2008 (dont traite cette publication), le 1^{er} degré se présentait comme ci-dessous

2C	2P
1A	1B

où la 1 C se nommait 1 A; il existait également la 1 B («classe d'accueil») et la 2 P (2^e professionnelle)

** L'entrée dans l'enseignement en alternance et de promotion sociale est possible à partir de 15 ans.

en Communauté française

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Type d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	s'adresse aux élèves atteints
1	non	oui	oui	« d'arriération mentale légère »
2	oui	oui	oui	« d'arriération mentale modérée ou sévère »
3	oui	oui	oui	« de troubles du comportement et/ou de la personnalité »
4	oui	oui	oui	« de déficience physique »
5	oui	oui	oui	« de maladies ou convalescents »
6	oui	oui	oui	« de déficiences visuelles »
7	oui	oui	oui	« de déficiences auditives »
8	non	oui	non	« de troubles instrumentaux »

L'enseignement fondamental

spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité (Pour l'enseignement de type 2, les degrés de maturités différent)

- maturité I :
- maturité II :
- maturité III :
- maturité IV :

niveaux d'apprentissages préscolaires
 éveil des apprentissages scolaires
 maîtrise et développements des acquis
 utilisation fonctionnelle des acquis selon les orientations envisagées

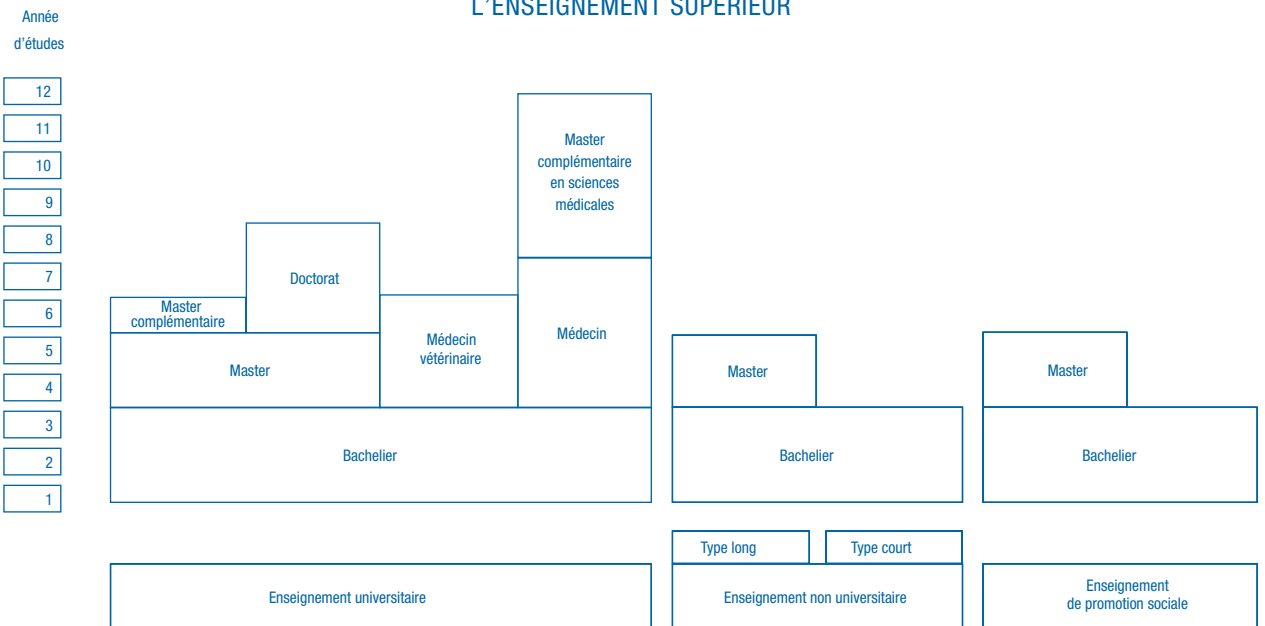
L'enseignement secondaire

spécialisé est organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève

- la forme I :
- la forme II :
- la forme III :
- la forme IV :

enseignement d'adaptation sociale
 enseignement d'adaptation sociale et professionnelle
 enseignement professionnel
 enseignement général, technique, artistique ou professionnel

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Pour de plus amples informations, consultez le site www.enseignement.be

POUR ALLER PLUS LOIN

Enseignement

» QUELQUES PUBLICATIONS :

- IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique). *Chiffres clés de la Wallonie*. Namur, décembre 2010
- CESRW (Conseil Économique et Social de la Région Wallonne). « *Les jeunes, un atout pour l'emploi, l'emploi, un atout pour les jeunes* ». Wallonie, n° 94, mars-avril 2008
- Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance. *La réussite scolaire des femmes et des hommes en Europe*. Note d'information. Paris, février 2008
- Ministère de la Communauté française, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique. *Les indicateurs de l'enseignement*. 4^e éd. 2009. Téléchargeable sur <<http://www.enseignement.be/index.php?page=26157>>
- Ministère de la Communauté française, Secrétariat général, Service de la Recherche. « Filles-garçons, égaux dans l'enseignement ? ». *Faits et gestes*, n° 33, printemps 2010

» QUELQUES SITES INTERNET :

- ETNIC (Entreprise des Technologies Nouvelles, de l'Information et de la Communication), Service des Statistiques. <<http://www.statistiques.cfwb.be/publications.php>>
- Ministère de la Communauté française, Direction de l'Égalité des chances. <<http://www.egalite.cfwb.be>> Recherches sur les inégalités entre filles et garçons dans l'enseignement en Communauté française. <[http://www.egalite.cfwb.be/index.php?id=sdec_detail&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=846&tx_ttnews\[backPid\]=1830&cHash=0d2c6ada14](http://www.egalite.cfwb.be/index.php?id=sdec_detail&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=846&tx_ttnews[backPid]=1830&cHash=0d2c6ada14)>
- Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, DGSIE (Direction Générale Statistique et Information Économique). <<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/formation/index.jsp>>
- Steunpunt Werk en Sociale Economie. <<http://www.steunpuntwse.be>>

Marché du travail

» QUELQUES PUBLICATIONS :

- « Égalité et diversité ». *Travail, genre et sociétés, la revue du Mage*, n° 21, avril 2009
- « Les discriminations entre les femmes et les hommes », sous la dir. de MILEWSKI, F. et PÉRIVIER, H. *Revue de l'OFCE*, n° 114, juillet 2010
- CORNET, A., DELHAYE, C. et DIEU A.-M. *Les femmes au foyer face au marché du travail (femmes rentrantes), analyse des parcours de rupture et de réinsertion sur le marché du travail*. EGID-ULG, 2008
- DEFEYT, P. « Indicateurs de précarité sur le marché du travail ». Site de l'Institut pour un Développement Durable, août 2010. Téléchargeable sur <http://www.iddweb.eu/docs/PrecTrav.pdf>
- HARDASON, O. « Hommes et femmes employés involontairement en contrat à durée déterminée ». *Statistiques en bref*, n° 98, 2007
- IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique). *Les facteurs de précarité, photographie statistique de la situation des femmes et des hommes*. Namur, 2008
- MARUANI, M. *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*. Paris : La découverte, 2005
- MARUANI, M. et MEULDERS, D. *Chômage, sous-emploi et précarité, une comparaison européenne*. Colloque Mage-Brésil « Marché du travail et genre », avril 2007
- SENAC-SLAWINSKI, R. « Femmes-hommes, des inégalités à l'égalité ? ». *Problèmes politiques et sociaux*, n° 968, janvier 2010
- VANDER STRICHT, V. et VAN HAEPEREN, B. *Dynamique d'emploi par secteur et qualification en Belgique*. Congrès des économistes belges de langue française, CIFOP, novembre 2007

» QUELQUES SITES INTERNET :

- Forem. *Statistiques du marché de l'emploi wallon*. <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/statistiques/region-wallonne.html>
- INASTI (Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants). <http://www.rsvz.be/fr/index.htm>
- Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, DGSIE (Direction Générale Statistique et Information Économique). <http://statbel.fgov.be>
- Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Diversité et Égalité des chances. *Égalité femmes-hommes*. <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=8486>

Revenus et pauvreté

» QUELQUES PUBLICATIONS :

- BNB (Banque Nationale de Belgique), Centrale des Crédits aux particuliers. *Rapport 2009*
- GUIO, A.-C. *Pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie en 2006*. Namur, 2009. (Discussion paper de l'IWEPS, n° 0803).
- GUIO, A.-C. *Quels sont les facteurs de risque de pauvreté et de déprivation matérielle en Belgique et dans les Régions ?* Namur, 2010. (Brèves de l'IWEPS, n° 16).
- IEFH (Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes). *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique*. 2010. Téléchargeable sur <http://www.iefh.fgov.be>
- Observatoire du Crédit et de l'Endettement. *Rapport statistique sur le surendettement des ménages en Région wallonne*. 2007

» QUELQUES SITES INTERNET :

- Banque Nationale de Belgique. <http://www.nbb.be>
- Fondation Roi Baudouin. <http://www.kbs-frb.be>
- Observatoire du Crédit et de l'Endettement. <http://www.observatoire-credit.be>
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. <http://www.luttepauvrete.be>
- Service public de programmation Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Économie sociale et Politique des grandes villes. <http://www.mi-is.be>
- Service public de Wallonie, DICS (Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale). <http://cohesionsociale.wallonie.be>
- Service public fédéral Économie, DGSIE (Direction Générale Statistique et Information Économique). <http://statbel.fgov.be>

Santé

» QUELQUES PUBLICATIONS :

- ISSP (Institut Scientifique de Santé Publique). *Enquête de santé par interview*. 2008
- IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique). *Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne. Volet statistique*. Namur, 2007
- Journées de la Prévention du suicide en Communauté française (6^e éd, 2009). *Actes de la journée d'étude sur « Le suicide et l'euthanasie »*. Téléchargeable sur http://biblio.preventionsuicide.be/cps_pmb/opac_css/doc_num.php?explnum_id=13
- RÉGNIER, F. « Obésité, goûts et consommation ». *Revue française de sociologie*, 2009
- SIPES (Service d'Information Promotion Éducation Santé). *La santé des jeunes en Communauté française, enquête HBSC 2006*. Bruxelles, 2008

» QUELQUES SITES INTERNET :

- ISP (Institut scientifique de Santé Publique). Enquête de santé belge par interview. <http://www.iph.fgov.be/epidemi/epifr/index4.htm>
- Observatoire wallon de la Santé. Tableau de bord de la santé en Région wallonne. <http://socialsante.wallonie.be/tableaubordsante/pages/atlassante.php>
- Service public de Wallonie, Directions de l'Action sociale et de la Santé environnementale. <http://socialsante.wallonie.be> Site en construction au 27/10/2010
- SIPES (Service d'Information Promotion Éducation Santé). <http://www.ulb.ac.be/esp/sipes>

Loisirs et activités culturelles

» QUELQUES PUBLICATIONS :

- DONNAT, O. « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique, éléments de synthèse 1997-2008 ». In DEPS (Département des Études, de la Prospective et des Statistiques). *Culture études*. Paris, octobre 2009. Téléchargeable sur <http://www.culture.gouv.fr/deps>
- GUÉRIN, M. « Les pratiques et consommations culturelles de la population en Communauté française ». *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2031/2032, septembre 2009
- Ipsos. *Enquête générale sur les pratiques culturelles en Communauté française de Belgique*. Ministère de la Communauté française, 2008
- Ministère de la Communauté française, Secrétariat général, Service de la Recherche. « Une radiographie des loisirs culturels ». *Faits et gestes*, n° 30, été 2009
- Ministère de la Communauté française, Secrétariat général, Service de la Recherche. « Une radiographie des loisirs d'intérieur ». *Faits et gestes*, n° 31, automne 2009

» QUELQUES SITES INTERNET :

- Gouvernement de la Communauté française de Belgique, OPC (Observatoire des Politiques Culturelles). <http://www.opc.cfwb.be>
- Observatoire des inégalités. *Les pratiques culturelles selon les catégories sociales*. http://www.inegalites.fr/spip.php?page=sous_rub_complete&id_groupe=13&id_mot=94

Expérience en matière de violence

▶ QUELQUES PUBLICATIONS :

- CHETCUTI, N. et JASPARD, M. *Violence envers les femmes, trois pas en avant, deux pas en arrière*. Paris : L'harmattan, 2007
- MONTMINY, L. et ISRAEL, S. *La violence conjugale vécue par les femmes âgées, les mythes et la réalité*. Trois-Rivières, juin 2009. Communication téléchargeable sur http://www.agencesss04.qc.ca/images/images/reseautreionale/services_sociaux/forum_violence/la%20violence%20conjugale%20vecue%20par%20les%20femmes%20agees%20les%20mythes%20et%20realites.pdf
- PIETERS, J., ITALIANO, P., OFFERMANS, A.-M. et HELLEMANS, S. *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*. Bruxelles : IEFH, 2010. Téléchargeable sur http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/ervaringen_van_vrouwen_en_mannen_met_psychologisch_fysiek_en_seksueel_geweld.jsp?referer=tcm:337-102291-64

▶ QUELQUES SITES INTERNET :

- CRI-VIFF (Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Violence Familiale et la violence faite aux Femmes) <http://www.criviff.qc.ca/cms/index.php?lang=fr&accueil=1>
- IEFH (Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. <http://igvm-iefh.belgium.be>)
- Amazone <http://www.amazone.be>
- Ministère de la Communauté française, Direction de l'Égalité des chances. <http://www.egalite.cfwb.be>
- Observatoire des inégalités. *Inégalités et discriminations, plate-forme d'études sur les discriminations* <http://www.discriminations.inegalites.fr>
- Université des femmes <http://www.universitedesfemmes.be>

INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE

CRÉATION

Organisme d'intérêt public créé par décret en décembre 2003, l'Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique (IWEPS) a intégré trois structures: le Service des études et de la statistique (SES), service interne de l'administration wallonne mis en place en 1991, l'Observatoire wallon de l'emploi créé en 1998, et l'Observatoire de la mobilité créé en 2001.

MISSIONS

L'IWEPS est une institution publique wallonne d'aide à la décision qui met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Région wallonne et des citoyens, des informations prenant diverses formes. Établies à partir de méthodes scientifiques, ces informations vont de la simple présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. L'IWEPS exerce également une fonction de conseil auprès du Gouvernement wallon en réalisant des études prospectives et, à la demande du Gouvernement, des exercices d'évaluation.

La mission de l'IWEPS est de nature scientifique : l'Institut contribue à l'amélioration des connaissances utiles à la prise de décision en Wallonie.

Pour réaliser ses missions, l'IWEPS s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'une cinquantaine de personnes chargées des opérations qui mènent de la collecte de

données à leur exploitation. Ses activités se déclinent comme suit :

- centralisation, stockage, élaboration, traitement et diffusion de statistiques sur la région wallonne ;
- élaboration de plans pluriannuels de développement de statistiques régionales, collecte, lorsqu'elles n'existent pas, de données indispensables à la conduite de la politique régionale ;
- harmonisation et développement des concepts et méthodologies ;
- réalisation et coordination de recherches fondamentales et appliquées principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement (bénéficiant d'un accès aux études commandées par les services administratifs ou le Gouvernement wallons) ;
- évaluation des actions, des projets, des politiques dans les domaines qui relèvent de la compétence du Gouvernement wallon ;
- réalisation d'études prospectives et prévisionnelles à court, moyen et long termes.

Les travaux de l'IWEPS sont suivis par le Conseil wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (CWEPS) qui exerce un rôle de conseil scientifique. Ce Conseil est composé des recteurs des universités francophones, de représentants proposés par le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) et le Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, et de membres des corps scientifiques ou académiques des institutions d'enseignement universitaire ou supérieur ; soit une quinzaine de personnes désignées par le Gouvernement wallon.

SIEGE ET CONTACT

Plus d'information sur l'IWEPS et ses activités sur le site internet : <http://statistiques.wallonie.be>

Pour tout contact :

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-la-Neuve 2
B-5001 BELGRADE – NAMUR

Tél : 32 (0)81 46 84 11

Fax : 32 (0)81 46 84 12
info@iweps.be



*INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE*

LE CONSEIL WALLON DE L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES

CRÉATION

Le CWEHF a été créé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 juillet 2003 (M.B. 18/08/03). Depuis janvier 2004, le CWEHF se réunit mensuellement.

MISSIONS

Le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes « contribue à l'élimination de toute discrimination directe ou indirecte vis-à-vis des hommes et des femmes ». Il a notamment pour missions :

1. de formuler des avis et recommandations sur toute question relative à l'égalité entre hommes et femmes;
2. de proposer les moyens à mettre en œuvre pour accomplir cette mission;
3. de rendre des avis sur les mesures réglementaires;
4. de suivre la problématique de l'égalité entre hommes et femmes dans les autres niveaux de pouvoir.

COMPOSITION

L'article 6 de l'arrêté du 10 juillet 2003 prévoit que « le Conseil est composé de 25 membres effectifs et 25 membres suppléants » :

- 12 membres effectifs et 12 membres suppléants désignés par les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs ;
- 13 membres effectifs et 13 membres suppléants, désignés par le Gouvernement sur base de propositions faites par des associations actives dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes.

Les membres ont effectivement été désignés pour une première période de 4 ans par l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2003 (M.B.1.12.03). La composition du CWEHF a ensuite été renouvelée pour une nouvelle période de 4 ans par l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 janvier 2008 (M.B. 27.02.08). Depuis février 2008, ce sont les associations et organisations suivantes qui siègent au CWEHF :

Pour les associations actives dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes :

Flora (eff.) /Forma (suppl.), Conseil des femmes francophones de Belgique, Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, Praxis, Femmes Enseignement Recherche ULG (FERUlg), Relais Hommes, Vie féminine, Femmes prévoyantes socialistes, Femmes réformatrices libérales (MR), Commission Une femme Un homme d'Ecolo, CDH, PS.

Pour les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs :

CSC, FGTB, EWCM, UWE et FWA.

AVIS

Depuis sa création, le CWEHF a rendu les avis suivants :

- Avis A.751 sur le projet de Contrat d'Avenir pour les Wallons.
- Avis A.770 sur le Plan Stratégique Transversal n°1 « Création d'activités et d'emplois ».
- Avis A.771 sur le projet de réforme de la démocratie représentative au sein des pouvoirs locaux.
- Avis A.772 sur la mesure de l'impact en termes d'égalité entre hommes et femmes, dans les notes au Gouvernement wallon.
- Avis A.795 du 19 décembre 2005 sur l'articulation et la mise en œuvre des différents plans adoptés par le Gouvernement wallon (PST 1, 2 et 3 et « Plan Marshall »).
- Avis A.823 du 26 juin 2006 sur le projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et l'Etat fédéral relatif à la gestion administrative et financière des coordinations provinciales pour l'Égalité entre les femmes et les hommes et les avant-projets de décrets portant approbation de cet accord de coopération.
- Avis A.837 du 23 octobre 2006 sur le projet de réforme de la fonction consultative.
- Avis A.858 du 2 avril 2007 sur le Programme wallon de Développement rural 2007-2013.
- Avis A.859 du 2 avril 2007 relatif à l'état d'avancement de la politique contre les violences conjugales en Région wallonne.
- Avis A.860 du 2 avril 2007 relatif aux avant-projets de décret modifiant les décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public, en vue de promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes.
- Avis A.878 du 18 juin 2007 – Recommandation à la Ministre wallonne de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, visant à soutenir la création d'une cellule dédiée aux questions de genre en matière de santé au sein du SPF Santé publique.
- Avis A. 882 du 9 juillet 2007 relatif à l'avant-projet de décret modifiant le décret du 27 mai 2004 relatif à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de formation professionnelle.
- Avis A. 908 du 4 février 2008 relatif à l'avant-projet de décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination en ce compris la discrimination entre les femmes et les hommes en matière d'économie, d'emploi et de formation professionnelle, abrogeant le décret du 27 mai 2004 relatif à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de formation professionnelle.
- Avis du CWEHF(*) n°14 du 12 juin 2008 relatif à la défédéralisation du Fonds d'équipements et de services collectifs (FESC).
- Avis n°15 du 3 juillet 2008 relatif à l'avant-projet de décret relatif à l'égalité de traitement.
- Avis n°16 du 15 septembre 2008 relatif à l'avant-projet de Charte associative.
- Avis n°17 du 17 novembre 2008 relatif au cahier des charges visant à passer un marché de service pour une analyse prospective du Rapport Pékin 2007.
- Avis n°18 du 17 novembre 2008 relatif au Plan Marshall vu sous l'angle du genre.
- Avis n°19 du 12 janvier 2009 relatif à la rationalisation de la fonction consultative.
- Avis n°20 du 16 février 2009 relatif à l'avant-projet de décret relatif aux aides à la gestion de la diversité des ressources humaines dans les entreprises et les organisations actives en Wallonie.
- Avis n°21 du 28 septembre 2009 relatif au projet de Plan Marshall 2.vert.
- Avis n°22 du 19 avril 2010 relatif à l'élaboration du rapport Pékin en Région wallonne.

() Depuis le 1^{er} mai 2008, les avis du CWEHF ne sont plus soumis à la ratification du Bureau du CESRW. Ils ne portent dès lors plus un numéro d'avis du CESRW mais un numéro propre.*

Ces avis sont disponibles sur le site

www.cesrw.be

(Activités/conseils spécialisés/CWEHF).

SIÈGE ET CONTACT

Le CWEHF est ancré au siège du Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) à Liège, un organisme de consultation et de concertation régional réunissant les interlocuteurs sociaux wallons (patrons et syndicats). Le secrétariat du CWEHF est assuré par le CESRW.

Plus d'information sur le CESRW et ses activités sur le site Internet : www.cesrw.be

Pour tout contact :

CESRW

Secrétariat du CWEHF (Mmes Thérèse VAN HOOFF
et Florence LEDIEU)
Rue du Vertbois, 13 C
4000 Liège

Tél : 04/232.98.11 (général)

Fax : 04/232.98.10

Courrier électronique : therese.vanhoof@cesrw.be
et florence.ledieu@cesrw.be





INEPS
INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE- NAMUR
Tél : 081 46 84 11
Fax : 081 46 84 12
[Http://statistiques.wallonie.be](http://statistiques.wallonie.be)
info@iweeps.be



Le secrétariat du CWFH
est assuré par le CESRW

CESRW
Conseil économique et social
de la Région wallonne
Rue du Vertbois, 13c
B-1400 Liège
Tél: +32 (0)4 232 98 11
Fax: +32 (0)4 232 98 10
indo@cesrw.be
www.cesrw.be



Cette publication est disponible
par téléchargement sur les sites
<http://statistiques.wallonie.be>
<http://www.cesrw.be>